

2011



Banque Fédérative
du Crédit Mutuel

Document de référence

Ce document de référence fait également office de rapport de gestion et de rapport financier annuels.



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25/04/2012 sous le numéro D.12-0414, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des copies du présent document peuvent être obtenues sans frais sur simple demande au siège social de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel. Il peut également être téléchargé sous format électronique sur le site Internet de L'Autorité des marchés financiers (<http://www.amf-france.org>) ou de l'émetteur (<http://www.bfcm.creditmutuel.fr>).

Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Société Anonyme au capital de 1 324 813 250 euros
Siège social : 34 rue du Wacken – B.P. 412 – 67002 Strasbourg Cedex – Tél. 03 88 14 88 14
Adresse télégraphique : CREDIMUT – Télex : CREMU X 880 034 F – Télécopieur : 03 88 14 67 00
Adresse SWIFT : BFCM FR 2A – R.C.S. Strasbourg B 355 801 929

SOMMAIRE

Chapitre I PRESENTATION DU GROUPE BFCM	5
1.1 Présentation de la société et du groupe.....	5
1.2 Répartition du capital de la BFCM au 31 décembre 2011.....	7
1.3 Histoire et évolution de la société.....	9
1.4 Position concurrentielle.....	10
1.5 Informations financières sélectionnées du Groupe BFCM consolidé.....	13
Chapitre II L'ORGANISATION DU GROUPE ET LES METIERS DU GROUPE	15
2.1 L'organisation simplifiée du Groupe BFCM.....	15
2.2 Les métiers du Groupe BFCM.....	16
Chapitre III GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	30
3.1 Composition du conseil d'administration.....	30
3.2 Renseignements concernant les membres du conseil d'administration.....	31
3.3 Rapport sur le fonctionnement du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne.....	40
3.4 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration.....	52
3.5 Rapport sur le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.....	54
Chapitre IV INFORMATIONS SUR LES COMPTES SOCIAUX	59
4.1 Rapport de gestion sur les comptes sociaux.....	59
4.2 Etats financiers.....	60
4.3 Renseignements relatifs aux filiales et participations.....	94
4.4 Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.....	96
Chapitre V ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	99
5.1 Rapport de gestion du Groupe BFCM.....	99
5.2 Evolutions récentes et perspectives.....	106
5.3 Rapport sur les risques.....	107
5.4 Etats financiers consolidés.....	132
5.5 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.....	178
Chapitre VI INFORMATIONS GENERALES & ELEMENTS JURIDIQUES	181
6.1 Assemblées Générales du 10 mai 2012.....	181
Activités de la BFCM.....	181
6.2 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.....	194
6.3 Autres éléments du document de référence.....	200
6.4 Renseignements divers.....	200
6.5 Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes.....	205

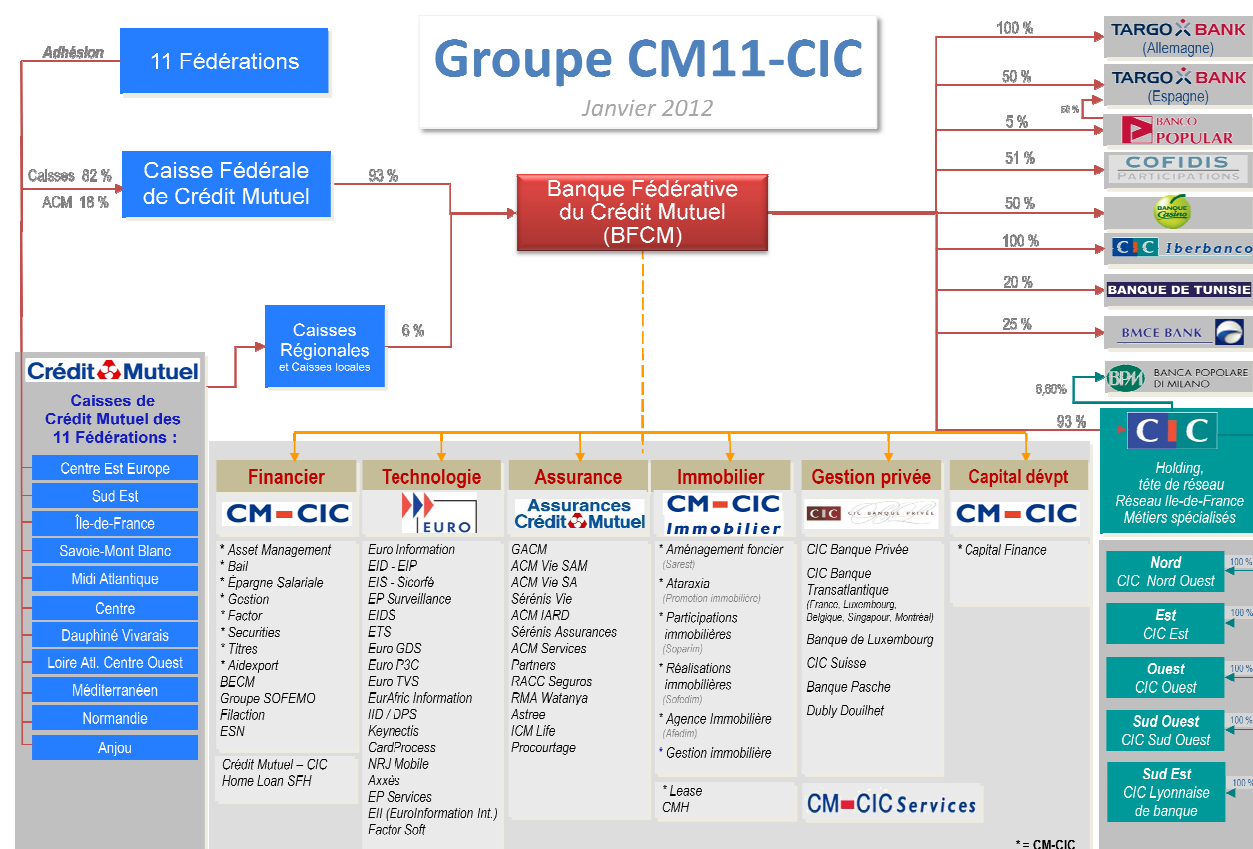
Chapitre VII DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC.....	207
7.1 Documents accessibles au public	207
7.2 Responsable de l'information	207
7.3 Table de concordance du document de référence.....	208

Chapitre I PRESENTATION DU GROUPE BFCM

1.1 Présentation de la société et du groupe

□ Le Groupe CM11-CIC au 1er janvier 2012

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel appartient au Groupe CM11-CIC, dont l'organigramme général est le suivant :



Les Caisses de Crédit Mutuel (CCM), sont à la base du réseau bancaire de l'ensemble du Groupe. Contrôlées par leurs sociétaires, les caisses locales ont le statut de sociétés coopératives de crédit à capital variable et à responsabilité limitée ou d'associations coopératives inscrites à responsabilité limitée. Chaque caisse locale fonctionne de manière autonome en exerçant les fonctions de banque de proximité.

Les Fédérations (entités ayant le statut d'associations auxquelles les caisses locales adhèrent obligatoirement) sont les organes politiques qui déterminent les orientations stratégiques du Groupe et organisent la solidarité entre caisses.

Les Caisses de Crédit Mutuel, les ACM Vie à forme mutuelle et les Fédérations détiennent conjointement la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM). Société anonyme à statut de société coopérative de banque, elle est responsable de l'ensemble des services communs au réseau et assure son animation. La Caisse Fédérale centralise l'ensemble des dépôts des caisses et assure parallèlement leur refinancement, tout en portant les emplois réglementaires pour leur compte (réserves obligatoires, dépôts affectés, etc.).

La CF de CM devient également en 2002 la caisse interfédérale commune avec le Crédit Mutuel Île-de-France. Cet accord de partenariat se traduit par la mise en commun des moyens de supports logistiques et financiers au réseau des caisses locales d'Île-de-France. L'agrément collectif d'exercice du nouvel ensemble (Crédit Mutuel Centre Est

Europe, Crédit Mutuel du Sud-Est et Crédit Mutuel Île-de-France) a été accordé par le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI), avec effet au 1^{er} janvier 2002.

La CF de CM devient également en 2006 la caisse interfédérale commune avec le Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc. Cet accord de partenariat se traduit par la mise en commun des moyens de supports logistiques et financiers au réseau des caisses locales de Savoie-Mont Blanc. L'agrément collectif d'exercice du nouvel ensemble (Crédit Mutuel Centre Est Europe, Crédit Mutuel du Sud-Est, Crédit Mutuel Île-de-France et Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc) a été accordé par le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI), avec effet au 1^{er} janvier 2006.

La CF de CM devient également en 2009 la caisse interfédérale commune avec le Crédit Mutuel Midi-Atlantique. Cet accord de partenariat se traduit par la mise en commun des moyens de supports logistiques et financiers au réseau des caisses locales de Midi-Atlantique. L'agrément collectif d'exercice du nouvel ensemble (Crédit Mutuel Centre Est Europe, Crédit Mutuel du Sud-Est, Crédit Mutuel Île-de-France, Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc et Crédit Mutuel Midi-Atlantique) a été accordé par le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI), avec effet au 1^{er} janvier 2009.

Les Fédérations de Crédit Mutuel Centre, Dauphiné-Vivaraais, Loire-Atlantique Centre Ouest, Normandie et Méditerranéen ont adhéré le 1^{er} janvier 2011 à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. L'agrément collectif d'exercice du nouvel ensemble dénommé CM10 (Crédit Mutuel Centre Est Europe, Crédit Mutuel du Sud-Est, Crédit Mutuel Île-de-France, Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc, Crédit Mutuel Midi-Atlantique, Crédit Mutuel Centre, Crédit Mutuel Dauphiné-Vivaraais, Crédit Mutuel Loire-Atlantique Centre Ouest, Crédit Mutuel Normandie et Crédit Mutuel Méditerranéen) a été accordé par le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI), avec effet au 1^{er} janvier 2011.

La CF de CM devient également en 2012 la caisse interfédérale commune avec le Crédit Mutuel Anjou.

L'agrément collectif d'exercice du nouvel ensemble dénommé CM11 (Crédit Mutuel Centre Est Europe, Crédit Mutuel du Sud-Est, Crédit Mutuel Île-de-France, Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc, Crédit Mutuel Midi-Atlantique, Crédit Mutuel Centre, Crédit Mutuel Dauphiné-Vivaraais, Crédit Mutuel Loire-Atlantique Centre Ouest, Crédit Mutuel Normandie, Crédit Mutuel Méditerranéen et Crédit Mutuel Anjou) a été accordé par le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI), avec effet au 1^{er} janvier 2012.

Le réseau CM11 compte désormais 1 329 caisses et 2 009 points de vente, 6,6 millions de clients dans 83 départements avec une population de 45,4 millions.

□ **Le Groupe BFCM**

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) est un Holding au sein du Groupe CM11-CIC.

Les principales filiales et participations du Holding sont présentées en Page 158.

(Note 3- Composition du Périmètre de consolidation).

L'organisation et les métiers du Groupe BFCM sont présentés dans le chapitre II page 15.

Les informations légales de la BFCM (raison sociale, forme juridique....) se trouvent page 200.

1.2 Répartition du capital de la BFCM au 31 décembre 2011

Indications quant à la détention et au contrôle direct ou indirect de la BFCM par le groupe CM10-CIC

Actionnaires	Nbre d'actions détenues	%détenu (3)
CF de CM (1)	24 625 938	92,94%
Caisses locales de Crédit Mutuel (2) adhérentes à la FCM CEE, à la FCM SE, à la FCM IdF, à la FCM SMB, à la FCM MA, à la FCM C, à la FCM DV, à la FCM LACO, à la FCM M, à la FCM N	134 012	0,51%
Fédération du Crédit Mutuel CEE	81	0,00%
CRCM ILE DE FRANCE PARIS	146 411	0,55%
CRCM SAVOIE MONT BLANC - ANNECY	20	0,00%
CRCM MIDI ATLANTIQUE - TOULOUSE	24 584	0,09%
CFCM LOIRE ATLANTIQUE ET CENTRE OUEST - NANTES	741 969	2,80%
CFCM MAINE ANJOU ET BASSE NORMANDIE - LAVAL	222 965	0,84%
CFCM CENTRE- ORLEANS	272 398	1,03%
CFCM DE NORMANDIE - CAEN	124 056	0,47%
CFCM ANJOU - ANGERS	123 870	0,47%
CFCM ANTILLES-GUYANE - FORT DE FRANCE	2 477	0,01%
CRCM MEDITERRANEEN	74 930	0,28%
CRCM DAUPHINE VIVARAIS	2 500	0,01%
CM AGRICOLE ET RURALE	10	0,00%
CFCM NORD EUROPE	1	0,00%
CFCM OCEAN-LA ROCHE SUR YON	1	0,00%
Administrateurs personnes physiques	42	0,00%
TOTAL	26 496 265	100,00%

(1) La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM) est une société coopérative ayant la forme de société anonyme, affiliée à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, détenue à plus de 99% par les ACM Vie Mutuelle et les Caisses de Crédit Mutuel des Fédérations de Crédit Mutuel Centre Est Europe, Sud-Est, Île-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi-Atlantique, Centre, Dauphiné Vivarais, Loire Atlantique et Centre Ouest, Méditerranéen, Normandie.

(2) Caisses de Crédit Mutuel sociétés coopératives à capital variable financièrement autonomes, détenues par les sociétaires personnes physiques.

(3) Le pourcentage de droits de vote est identique à celui de la détention du capital.

□ Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois dernières années

Les modifications intervenues au cours de l'année 2011 sont les suivantes :

Une augmentation de capital en numéraire de 22 621 000 € par création et émission de 452 420 actions nouvelles est intervenue le 28/07/2011, afin de porter le capital social de la BFCM de 1 302 192 250 € à 1 324 813 250 €. Cette augmentation de capital réservée aux caisses régionales (CRCM) et aux caisses locales (CCM) des Fédérations du Crédit Mutuel Centre, Dauphiné Vivarais, Loire Atlantique-Centre Ouest, Méditerranéen et Normandie a été souscrite à hauteur de 180 968 000 €, prime d'émission incluse, selon la répartition suivante :

- La CRCM Centre a souscrit à 99 000 actions BFCM (0,37%),
- La CRCM Dauphiné Vivarais a souscrit à 2 500 actions BFCM (0,01%),
- La CRCM Loire Atlantique-Centre Ouest a souscrit à 246 500 actions BFCM (0,93%),
- La CRCM Méditerranéen a souscrit à 75 000 actions BFCM (0,28%),
- La CRCM Normandie a souscrit à 25 000 actions BFCM (0,09%),

Affiliation de Caisses de CM corrélatives à l'augmentation de capital (10 actions BFCM par CCM) : 99 CCM du Centre, 50 CCM de Dauphiné-Vivarais, 145 CCM de Loire Atlantique – Centre Ouest, 90 CCM de Méditerranéen, et 58 CCM de Normandie.

Au cours de cette période, l'action BFCM détenue par la Caisse Interfédérale du Crédit Mutuel Sud Europe Méditerranéen (CIF SEM) a été transférée à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM), suite à la fusion-absorption de la CIF SEM par la CF de CM.

En 2010

La CRCM Sud-Est a cédé au profit d'une caisse de la FCM SE 10 actions BFCM.

La CRCM Île-de-France (CRCM IDF) a cédé au profit des caisses de la FCM IDF 140 actions BFCM (10 actions à chaque caisse).

Les 10 actions détenues par la Caisse de l'Agriculture ont été transférées à la CRCM Savoie-Mont blanc (CRCM SMB), suite à la fusion-absorption de la Caisse de l'Agriculture par la CRCM SMB.

La CRCM Midi-Atlantique (CRCM MA) a cédé au profit des caisses de la FCM MA 90 actions BFCM (10 actions à chaque caisse).

Affiliations de Caisses de CM : 1 CCM du Sud- Est, 14 CCM d'IDF et 9 CCM de Midi-Atlantique.

La Fédération du Crédit Mutuel CEE a racheté 30 actions cédées par une personne physique.

En 2009 :

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel CEE a cédé au profit des caisses de la FCM MA 880 actions BFCM (10 actions à chaque caisse).

La CRCM Sud-Est a cédé au profit des caisses de la FCM SE 30 actions BFCM (10 actions à chaque caisse).

La CRCM Île-de-France (CRCM IDF) a cédé au profit des caisses de la FCM IDF 260 actions BFCM (10 actions à chaque caisse).

Affiliations de Caisses de CM : 3 CCM du Sud- Est, 26 CCM d'IDF et 88 CCM de Midi-Atlantique.

En 2008 :

La cession par la SAS CLOE des 495 479 titres BFCM (1,90 %) qu'elle détenait au profit de :

- CFCM NORMANDIE : 99 096 actions (0,38 %)

- CFCM CENTRE : 173 418 actions (0,67 %)

- CFCM MAINE ANJOU BASSE NORMANDIE ; 222 965 actions (0,86 %)

La CRCM IDF a cédé au profit des Caisses de la FCM IDF des actions BFCM (10 à chaque Caisse).

Au 31/12/2007, la CRCM IDF détenait 147 201 actions (0,57 %) ; au 31/12/2008 : 146 881 actions (0,56 %).

□ Personnes physiques ou morales qui exercent un contrôle sur la BFCM

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe contrôle à près de 93% la BFCM.

□ Accord connu par la BFCM susceptible d'entraîner un changement de son contrôle

A la connaissance de la BFCM, il n'existe aucun accord, dont la mise en œuvre pourrait à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

□ Lien de dépendance de l'émetteur par rapport à d'autres entités du Groupe

La dépendance de la BFCM par rapport aux entités du Groupe CM11-CIC se limite par des liens capitalistiques présentés ci-dessus au point 1.1 Présentation de la société et du groupe.

L'absence de contrats importants entre la BFCM et les filiales est d'ailleurs indiquée au chapitre VI page 200.

1.3 Histoire et évolution de la société

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) est un Holding au sein du Groupe CM11-CIC.

La BFCM porte les filiales du Groupe et coordonne leurs activités.

Ces filiales couvrent les domaines de la finance, de l'assurance, de la monétique et de l'informatique.

Elle assume la fonction de centrale de refinancement du Groupe CM11-CIC.

Elle assure les relations financières avec les Grandes Entreprises et les collectivités en intervenant sur le traitement des flux, les activités de crédit ainsi que les opérations d'ingénierie financière.

Son capital est détenu à hauteur de 92.94 % par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Les origines du Crédit Mutuel

1877 : Raiffeisen crée une Fédération des Caisses de la Rhénanie, ayant pour mission de contrôler, conseiller et représenter les Caisses.

1882 : Création de la 1ère Caisse de Crédit Mutuel, à la Wantzenau.

1885 : Création des Fédérations de Basse Alsace et de Haute Alsace.

1895 : Ouverture, à Strasbourg, d'une agence de la Caisse Centrale de Neuwied.

1897 : Création de la Fédération de Lorraine.

1905 : Fusion de ces 3 Fédérations en une Fédération Alsace-Lorraine.

1919 : Création de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

1958 : Le Crédit Mutuel obtient un statut légal au niveau national.

La Fédération devient la Fédération du Crédit Mutuel d'Alsace et de Lorraine.

La Banque Mosellane devient Banque Centrale des Caisses de Lorraine. En 1966, elle prend le nom de Banque du Crédit Mutuel Lorrain (BCML).

1962 : Création du Centre Mécanographique du Crédit Mutuel, ancêtre du GTOCM (*Groupement Technique des Organismes du Crédit Mutuel*).

1970 : Ouverture du Wacken

1971 : Création des Assurances du Crédit Mutuel.

Ouverture du centre de formation du Bischberg.

1972 : Élargissement à la Franche-Comté, le Groupe prend le nom de Fédération du Crédit Mutuel Alsace Lorraine Franche Comté.

1992 : Le Crédit Mutuel Centre Est Europe (CMCEE) naît de l'union des deux fédérations Alsace-Lorraine-Franche-Comté et Centre-Est (Bourgogne-Champagne).

1993 : Partenariat du CMCEE avec le Crédit Mutuel du Sud Est.

1998 : La BFCM acquiert 67 % du capital du CIC pour 2 milliards €.

2001 : La BFCM acquiert les 23 % du CIC encore détenus par Groupama

2002 : Partenariat CMCEE et CMSE avec le CM Île-de-France.

2002-2003 : Partenariats avec la Banca Popolare di Milano à travers le CIC (bancassurance, moyens de paiement, participations, etc...)

2004 : La Chambre Syndicale s'élargit à son tour aux trois Fédérations.

Les ACM débutent la diffusion de contrats auto dans le réseau de Sa Nostra, aux Baléares.

En partenariat avec la Banque de Tunisie dont le CIC détient 20 %, Euro Information crée deux filiales en Tunisie, spécialisées dans le développement informatique (IID) et les appels sortants (Direct Phone Services).

Le CIC prend une participation de 10% dans la Banque marocaine du commerce extérieur (BMCE), avec laquelle elle va coopérer dans la distribution de produits financiers, bancassurance, immobilier, crédit à la consommation et crédit-bail.

2006 : La Fédération Savoie-Mont Blanc adhère à la Caisse interfédérale commune désormais à 4 Fédérations.

2007 : Le 14 mars 2007, acquisition de la banque privée Swissfirst Private Banking basée à Zurich par le CIC Private Banking- Banque Pasche avec effet rétroactif au 01/01/2007. La banque privée Swissfirst Private Banking sera consolidée en 2007. Swissfirst représente un total de bilan de 625 millions d'euros et gère 1,9 milliard d'euros. L'activité banque privée de Swissfirst a dégagé sur neuf mois un résultat net de 6 millions d'euros en hausse de 24%.

En avril 2007, la BFCM s'est portée acquéreur du Groupe Républicain Lorrain, qu'elle contrôle à 100%, en rachetant des actions dans diverses sociétés du Groupe pour un montant global de 73 millions d'euros.

Le 15 juin 2007 la BFCM annonce la création de sa filiale CM-CIC Covered bonds et le lancement par cette dernière d'un programme EMTN (« Euro Médium Term Notes ») de 15 milliards d'euros.

2008 : Le Groupe CIC augmente sa participation au capital de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur de 10 % à 15%.

La BFCM acquiert le 05 juin 2008, 100% du capital de la filiale française du Groupe Banco Popular Español.

Le 27 juin 2008, la BFCM prend la majorité du capital de l'Est Républicain via la société France Est. *

Le 18 novembre 2008, la BFCM signe un accord en vue de la prise de participation et le contrôle majoritaire de Cofidis Participations.

Le 5 décembre 2008, la BFCM acquiert 100% du capital de Citibank Allemagne.

2009 : La Fédération Midi-Atlantique rejoint la Caisse interfédérale, commune désormais à 5 Fédérations.

Le Groupe BFCM et 3 Suisses International (« 3SI ») annoncent le 23 mars 2009, la réalisation définitive de la prise de contrôle majoritaire de Cofidis Participations.

Cette opération a été effectuée par l'acquisition de 51% de Cofidis Participations par une société holding commune entre BFCM et 3SI contrôlée à 67% par la BFCM. Il est rappelé que les accords prévoient l'éventualité que la BFCM porte sa participation à 67% du capital et des droits de vote de Cofidis Participations, d'ici à 2016, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties.

2010 : Le groupe renforce son réseau en France et dans les pays limitrophes (notamment en Espagne avec la création d'un réseau avec Banco Popular), élargissant son activité et son champ d'action.

2011 : Les Fédérations du Crédit Mutuel Loire-Atlantique et Centre Ouest, du Centre, de Normandie, du Dauphiné-Vivaraïis et de Méditerranée adhèrent à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel désormais commune à 10 Fédérations.

Le Groupe a renforcé ses liens avec la grande distribution. Fort des ses capacités technologiques, il a conclu un partenariat avec le groupe Casino pour la commercialisation de produits financiers. La banque Casino est ainsi détenue à parité par les deux enseignes associées.

2012 : La Fédération du Crédit Mutuel Anjou adhère à la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel désormais commune à 11 Fédérations.

** L'augmentation de capital par laquelle la société France Est prenait la majorité de l'Est Républicain a été annulée par un arrêt de la Cour d'Appel de Nancy du 23 décembre 2008, arrêt confirmé par une décision de la Cour de Cassation du 29 juin 2010.*

1.4 Position concurrentielle*

1.4.1 Nouveaux produits et/ou nouvelle activité exercée

Sans objet

1.4.2 Principaux marchés

La BFCM est une filiale du Groupe CM11-CIC, contrôlé par 11 Fédérations de Crédit Mutuel : Centre Est Europe, Sud-Est, Île de France, Savoie-Mont Blanc, Midi-Atlantique Crédit Mutuel Loire-Atlantique et Centre Ouest, Centre, Normandie, Dauphiné-Vivaraïis, Méditerranée et Anjou. Le positionnement concurrentiel et stratégique est analysé au niveau de l'ensemble du Crédit Mutuel-CIC national.

Son principal métier est la banque de détail en France, laquelle génère la majorité du PNB. Différents indicateurs permettent de mesurer le poids relatif du Crédit Mutuel sur ce segment par rapport à ses concurrents (données hors Banque Postale)

1^{er} bancassureur en IARD

1^{ère} banque des associations et des comités d'entreprise

2^{ème} part de marché en monétique

2^{ème} banque de l'agriculture

2^{ème} banque pour le microcrédit social et professionnel

3^{ème} prêteur à l'habitat

3^{ème} banque des PME

3^{ème} réseau bancaire pour le crédit à la consommation

4^{ème} bancassureur en vie

(Ces classements résultent d'une étude interne basée notamment sur les données sectorielles comparables publiées par les banques sous la dénomination « banque de proximité France », « banque de détail France », etc.)

* Données non auditées par les commissaires aux comptes

Productif et rentable, le groupe bénéficie d'une excellente solidité financière et est classé dans la catégorie des émetteurs de haute qualité. Le Crédit Mutuel, comme le CIC, est A+/A-1 chez Standard & Poor's avec une perspective stable. Il figure donc parmi les établissements bancaires les mieux notés de la zone euro d'autant que la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (holding du groupe Centre Est Europe, actionnaire direct du CIC) est aussi Aa3/P-1 (perspective négative) chez Moody's et A+/F1+ (perspective stable) chez Fitch.

➤ **Moody's, 17 février 2012: Moody's credit opinion: perspective "on review" for downgrade"**

➤ **Fitch Ratings, 15 décembre 2011: Fitch Ratings dégrade la BFCM au rang A+ avec perspective stable**

➤ **S&P, 7 Décembre 2011: S&P affirme la perspective stable du groupe Crédit Mutuel/ BFCM**

(Les communiqués complets (Moody's du 17/02/2012, Fitch Ratings du 15/12/2011 et Standard and Poor's du 7/12/2011) sont disponibles sur le site internet de la BFCM.

<http://www.bfcm.creditmutuel.fr/fr/bfcm/index.html>).

➤ **Le Crédit Mutuel élu pour la deuxième fois « Banque de l'année 2011 en France » par The Banker**

(Communiqué du Groupe Crédit Mutuel en date du 30 novembre 2011 et disponible sur le site BFCM : <http://www.bfcm.creditmutuel.fr/fr/bfcm/index.html>).

Pour la deuxième année consécutive, « The Banker » décerne au Crédit Mutuel le titre de « Banque de l'année en France ».

La revue britannique, publication du Financial Times, salue une performance qui, dans un contexte européen de crise économique et sociale profonde, confirme la solidité financière et le dynamisme de l'activité du groupe Crédit Mutuel-CIC. Cette récompense internationale vient aussi conforter la pertinence de son modèle de développement.

Avec 11,6 %, le ratio core tier one du Crédit Mutuel est l'un des meilleurs en Europe.

Les atouts du groupe sont réels : une banque non dépendante de la Bourse, plus de 80 % de l'activité du PNB réalisé dans le secteur de la banque de détail et de l'assurance, des capacités réelles pour assurer ses besoins en refinancement.

Le groupe Crédit Mutuel a poursuivi en 2011 son développement en France et à l'international, notamment en Espagne, avec le lancement de Targobank en partenariat avec Banco Popular, et, Outre-Atlantique, par un accord global de coopération avec le Mouvement Desjardins (Canada), banque coopérative elle aussi lauréate du classement de « The Banker » en 2010.

Cette distinction s'ajoute au titre de « meilleur groupe bancaire français » attribué cet été 2011 par le magazine World Finance.

Ce succès renouvelé revient aussi au savoir-faire de ses 76 000 salariés, à leur mobilisation, à l'engagement de ses 24 000 administrateurs bénévoles et à la confiance de ses 29 millions de clients dont 7,2 millions de sociétaires. Il témoigne de la force du modèle coopératif au service de l'économie réelle, des territoires, et des différents acteurs locaux.

➤ **Le Crédit Mutuel-CIC et Banco Popular lancent Targobank en Espagne**

(Communiqué du Groupe Crédit Mutuel en date du 14 novembre 2011 et disponible sur le site BFCM : <http://www.bfcm.creditmutuel.fr/fr/bfcm/index.html>).

La nouvelle banque, détenue à parts égales par Banco Popular et CM-CIC, bénéficie de plus de 2 milliards d'euros d'actifs.

TARGOBANK Espagne a été présentée en fin de semaine dernière à Madrid, au Palais de Cibeles, par Alain Fradin, directeur général du groupe Crédit Mutuel-CIC, Roberto Higuera, vice-président de Banco Popular, Juan Perez et Javier Gefael, dirigeants de Targobank Espagne, lors d'une convention à laquelle ont participé plus de 500 collaborateurs.

TARGOBANK Espagne dispose actuellement de plus de 200 000 clients particuliers, 18 000 entreprises, 123 agences et 530 collaborateurs. Dotée d'un bilan composé de plus de 2 milliards d'euros d'actifs et de plus de 276 millions d'euros de fonds propres, la banque confirme sa volonté de croissance et son intention de participer au mouvement de restructuration du système financier espagnol.

Marque internationale du Crédit Mutuel-CIC, TARGOBANK est déjà le nom utilisé en Allemagne pour la filiale de Citibank rachetée en 2008.

En plus de services de qualité pour la clientèle espagnole, TARGOBANK propose une offre adaptée aux particuliers et aux entreprises intervenant en Espagne, en France et en Allemagne.

GESTION COLLECTIVE :

Une moisson régulière de récompenses pour CM-CIC AM.

Ces récompenses successives témoignent, dans la durée, de la reconnaissance par la presse spécialisée de la qualité des performances.



Les récompenses de 2011

Pyramide d'argent décerné par le magazine Investissement Conseils au fonds CM-CIC Micro-Cap dans la catégorie Actions Zone Euro Petites et Moyennes Capitalisations

Corbeille d'Or Mieux Vivre Votre Argent : 3eme place pour le CIC (ce prix récompense la performance de la gamme sur 1 an dans la catégorie banque a réseau)

Corbeille Long Terme Mieux Vivre Votre Argent : 2eme place pour le CIC (ce prix récompense la performance de la gamme sur 5 ans dans la catégorie banque a réseau)

Trophées d'Or pour :

Meilleure performance globale récompensant l'ensemble des fonds sur 10 ans (toutes catégories) -2ème année consécutive-;

Meilleure gamme obligations en euros sur 3 ans (Banques à réseau);

Meilleure gamme actions en euros sur 3 ans (Banques à réseau).

Trophée d'Argent pour la performance globale des fonds sur 3 ans (Banques à réseau).

Trophée de Bronze pour Union Steep Curve : meilleur fonds obligations en euros sur 10 ans (toutes catégories).

Lipper Fund Awards pour :

Union Obli Long Terme a reçu 2 prix au titre du meilleur fonds de la catégorie « Obligations Euro Long Terme » sur 5 ans et 10 ans ;

Union Obli Court Terme a reçu un prix dans la catégorie « Obligations Euro Court Terme » sur 10 ans.

Morningstar Fund Awards pour :

Meilleur Groupe dans la catégorie « Gamme Large – Obligations » ;

Union Obli Moyen Terme a reçu le prix du meilleur fonds dans la catégorie « Obligations Euro Diversifiées »

Les trophées 2010

Grand Trophée d'Or : la meilleure performance globale de l'ensemble des fonds sur 10 ans (toutes catégories confondues)

Trophée d'Or : meilleure gamme obligations en euros sur 3 ans (Banques a réseau)

Trophée de Bronze : Performance globale des fonds sur 3 ans (Banques a réseau)

Victoire de la Tribune : meilleur Groupe dans la catégorie « Obligations Gamme Large »

Lipper Fund Awards : Union Obli Long Terme a reçu 2 prix au titre du meilleur fonds de la catégorie « Obligations Euro Long Terme » sur 5 ans et 10 ans

Label Régularité : Union Obli Court Terme et CM-CIC Dynamique International

Les trophées 2009

Or : Gamme obligations en euro sur 3 ans

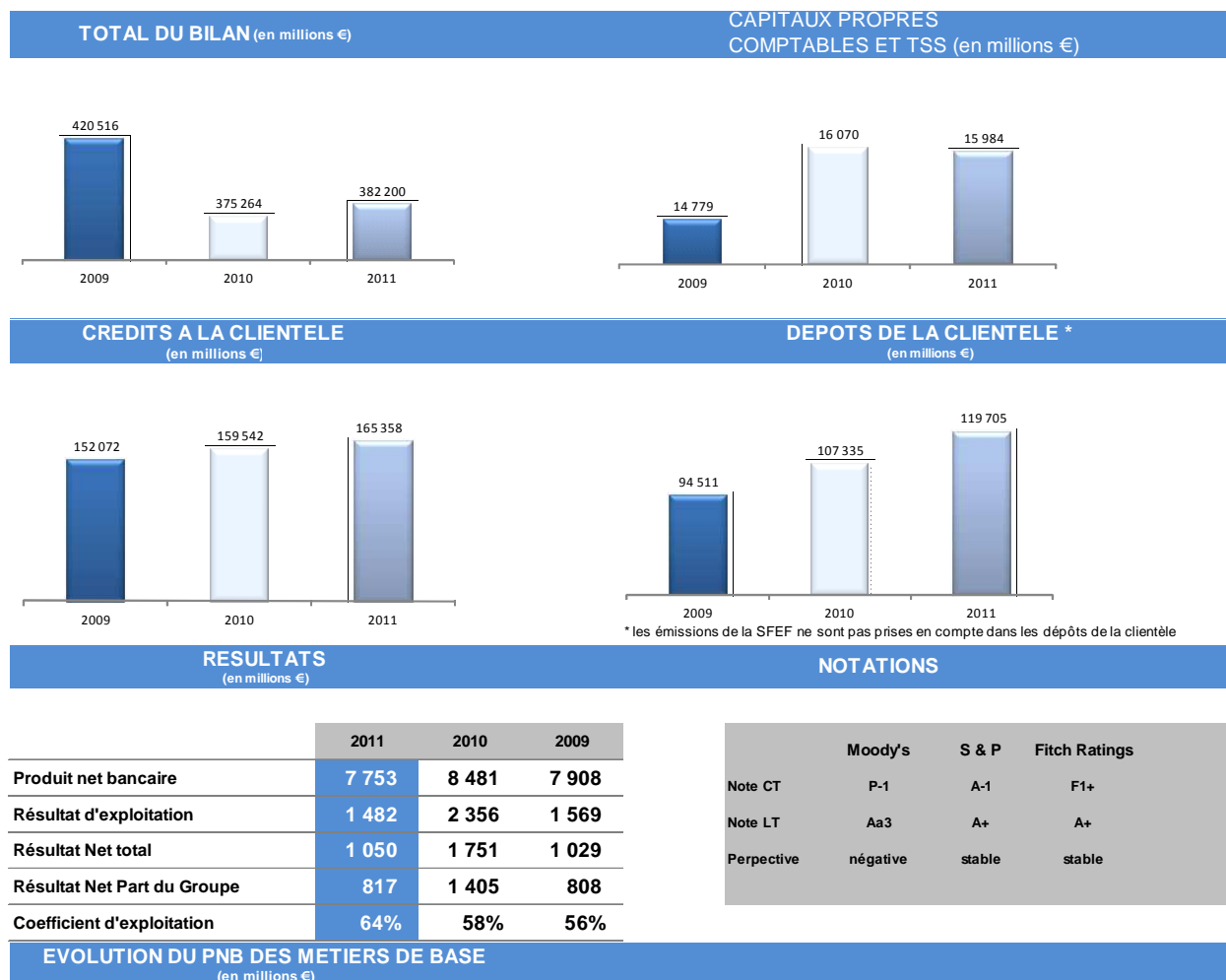
Argent : Performance globale sur 3 ans

Argent : Gamme de fonds diversifiés sur 3ans

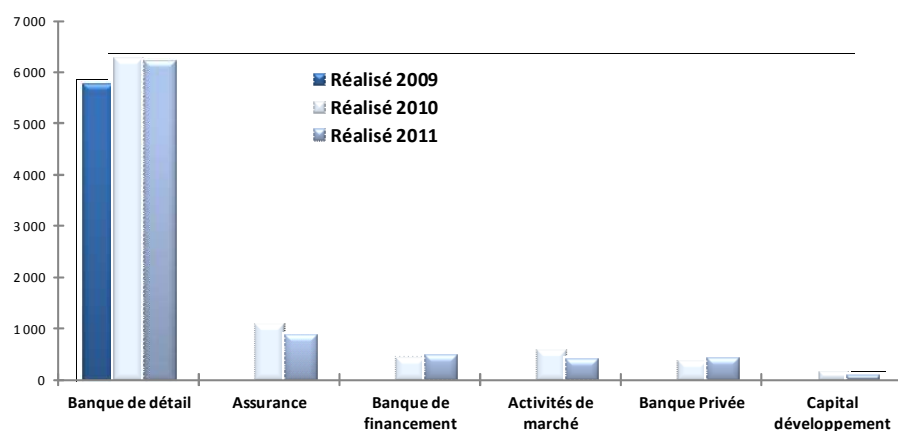
1.4.3 Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle

Les sources des classements (notamment ceux cités ci-dessus) sont mentionnées explicitement, à défaut, l'information est de source interne.

1.5 Informations financières sélectionnées du Groupe BFCM consolidé



EVOLUTION DU PNB DES METIERS DE BASE (en millions €)



Source : comptes consolidés

Chiffres clés du Groupe CM10-CIC

Chiffres Clés

(au 31 décembre en millions d'euros)

	CM10-CIC	CM5-CIC
	2011	2010
Total du bilan	468 333	434 262
Capitaux propres comptables et TSS	27 882	25 527
Ratio de solvabilité Tier one	11,0%	10,8%
Capitaux gérés et conservés ²	459 009	430 394
- dont dépôts de la clientèle ²	193 645	154 477
- dont épargne assurance	62 354	61 345
Crédits à la clientèle ¹	263 906	229 304
Résultats consolidés		
Produit net bancaire	11 053	10 889
Frais généraux	-6 942	-6 356
Résultat brut d'exploitation	4 111	4 533
Coût du risque	-1 456	-1 305
Résultat d'exploitation	2 656	3 228
Résultat avant impôts	2 718	3 225
Impôt sur le résultat	-913	-884
Résultat net comptable	1 805	2 341
Résultat net comptable part du groupe	1 623	1 961
Effectifs (fin de période) ³	65 174	56 171
Nombre de points de vente	4 563	4 017
Nombre de clients	22 908 363	21 617 049

* Chiffres consolidés des Caisses de Crédit Mutuel Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi-Atlantique, Loire-Atlantique Centre-Ouest, Centre, Normandie, Dauphiné-Vivarais et Méditerranéen, de leur Caisse fédérale commune, de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et de ses principales filiales : ACM, BECM, informatique, etc... y compris le CIC, TARGOBANK Allemagne, Cofidis, CIC Iberbanco, TARGOBANK Espagne (ex Banco Popular Hipotecario), Banque Casino.

1 Y compris le crédit-bail;

2 les émissions de la SFEF ne sont pas pris en compte dans les dépôts clientèle

3. Effectifs des entités sous contrôle du groupe

Chapitre II

L'ORGANISATION DU GROUPE ET LES METIERS DU GROUPE

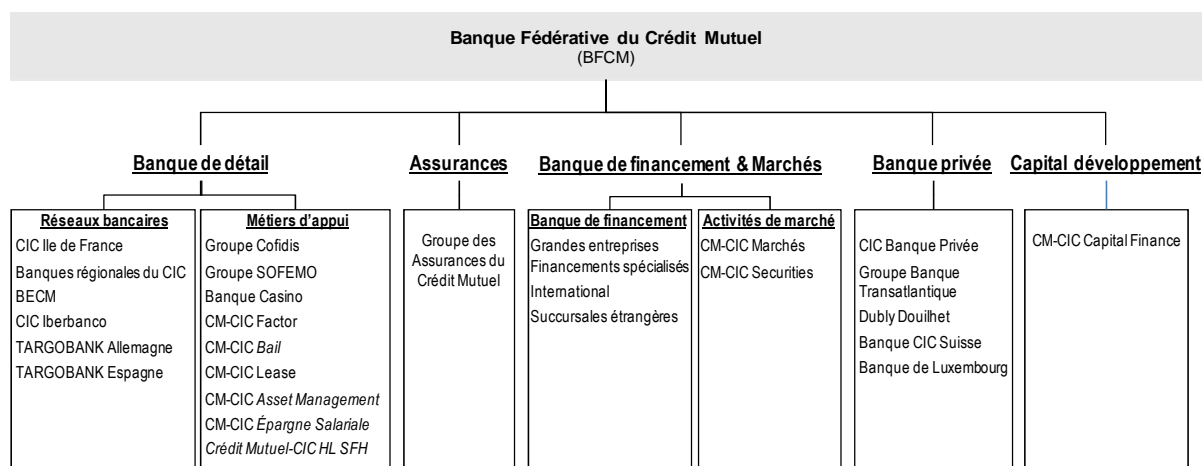
2.1 L'organisation simplifiée du Groupe BFCM

L'organisation simplifiée du groupe

Le groupe BFCM est constitué :

- de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, holding du groupe, qui exerce également les activités de banque de financement et de marché,
- du Crédit Industriel et Commercial, holding du groupe CIC et banque de tête de réseau, qui exerce également les activités d'investissement, de financement et de marché,
- d'établissements spécialisés par métier.

Le schéma ci-dessous présente de manière simplifiée l'organisation du groupe et sa décomposition par métier.



2.2 Les métiers du Groupe BFCM

Sauf indication contraire, les chiffres sont issus de la contribution aux comptes consolidés du groupe BFCM en norme IFRS.

2.2.1) La banque de détail

La banque de détail constitue le cœur de métier du Groupe BFCM. Ce métier regroupe le réseau de la BECM, le réseau des banques régionales du CIC et celui du CIC en Ile-de-France, les agences CIC Iberbanco, le réseau TARGOBANK Allemagne, le Groupe Cofidis, le réseau TARGOBANK Espagne (ex- Banco Popular Hipotecario), la Banque Casino, ainsi que toutes les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau : crédit-bail mobilier et LOA, crédit-bail immobilier, crédit vendeur PNF, affacturage, gestion collective, épargne salariale.

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010	Evolution % ¹
Produit net bancaire	6 214	6 293	-2,3%
Résultat brut d'exploitation	2 535	2 602	-3,3%
Résultat avant impôt	1 785	1 551	+15,1%
Résultat net	1 192	1 028	+15,9%

La banque de détail a affiché une progression des encours de prêts à la clientèle de 5,1 milliards d'euros pour un encours total de 141,5 milliards (+3,5%)¹. Les dépôts ont crû de 15,5% à plus de 96,4 milliards d'euros.

Avec 22,4 milliards d'euros d'encours de crédits bruts, l'activité des nouvelles filiales (TARGOBANK Allemagne, TARGOBANK Espagne, Cofidis et Banque Casino) s'est maintenue malgré les nouvelles contraintes réglementaires et le contexte économique difficile.

Le PNB de la banque de détail s'élève à 6 214 millions d'euros contre 6 293 millions d'euros en 2010 (-2,3%)¹

Les frais généraux diminuent à 3 679 millions contre 3 691 millions à fin 2010 (-1,5%)¹.

Le coût du risque, à 781 millions d'euros, baisse sensiblement (-29,1%)¹ et le résultat avant impôt ressort à 1 785 millions contre 1 551 millions (+15,1%)¹.

Les réseaux bancaires

**Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique (BECM)*

La BECM est une filiale du groupe qui, dans le cadre des activités de banque de réseau, intervient en complémentarité avec le réseau des Caisses de Crédit Mutuel et en co-développement avec le réseau du CIC sur quatre grands marchés :

- les grandes et moyennes entreprises,
- le financement de la promotion immobilière, principalement dans le secteur de l'habitat,
- les sociétés foncières ayant pour objet la gestion de parcs locatifs à caractère résidentiel, commercial ou tertiaire,
- la gestion de patrimoine en prolongement des activités d'ingénierie financière au profit des associés et dirigeants d'entreprises clientes de la BECM.

De par son positionnement marché, la BECM pilote également, pour le compte du groupe, les activités liées aux professionnels de l'immobilier et aux grands donneurs d'ordres dans le domaine du traitement des flux des entreprises.

Son activité repose dorénavant sur un réseau national (27 agences entreprises, 10 de financement de la promotion immobilière, 1 foncière, 3 de gestion de patrimoine), allemand (3 succursales) et sa succursale de Saint-Martin dans les Antilles néerlandaises.

¹ Evolution 2011/2010 à périmètre constant

Son activité repose dorénavant sur un réseau national (27 agences entreprises, 10 de financement de la promotion immobilière, 1 foncière, 3 de gestion de patrimoine), allemand (3 succursales) et sa succursale de Saint-Martin dans les Antilles néerlandaises.

Partie intégrante du réseau de distribution du groupe, la BECM propose, avec un effet de levier par rapport à ses activités de collecte de ressources et de financement, une approche globale des besoins de ses clients avec des solutions à réelle valeur ajoutée dans le domaine de la gestion de trésorerie, de l'ingénierie financière et sociale, du traitement des moyens de paiement domestiques et internationaux, de la couverture des risques de taux et de change, et de l'accompagnement à l'étranger.

Elle prend appui sur les services fonctionnels, de logistique et de production du groupe et développe ses activités dans le cadre de référentiels métiers et marchés communs ou convergents avec ceux du Groupe CM-CIC.

L'exercice 2011 a connu deux périodes contradictoires et contrastées : un premier semestre caractérisé par un raffermissement progressif des activités et un deuxième semestre en retournement avec un ralentissement de la croissance sous l'effet de la crise des dettes souveraines et de ses impacts sur les marchés financiers.

Dans ce contexte aléatoire et incertain, la BECM a continué à mener une politique active de développement de ses activités articulée autour de quatre grandes priorités :

- extension du réseau d'agences à travers la création, fin 2010 et courant 2011, de 7 nouvelles agences (5 sur le marché des entreprises dont 2 en Allemagne et 2 sur le marché de la promotion immobilière),
- élargissement du portefeuille de clientèle en orientant davantage la prospection vers les maisons mères et filiales à travers une approche ciblée des groupes de dimension européenne,
- couverture des besoins de financement de la clientèle en cohérence avec l'évolution de leurs marchés et de leur stratégie de développement tout en menant une politique de collecte dynamique de ressources comptables pour assurer le nécessaire équilibre entre emplois et ressources dans un contexte de liquidité tendue sur les marchés,
- soutien prioritaire aux activités internationales des entreprises pour accompagner leur indispensable développement sur les marchés extérieurs.

Le maintien d'une politique délibérément volontariste au-delà des vicissitudes économiques et financières a permis d'enregistrer sur l'exercice 2011 une progression significative des capitaux gérés sur l'ensemble des marchés tant en France qu'en Allemagne.

Cette évolution a permis à la BECM d'atteindre un encours de crédit nets de 10,1 milliards d'euros en progression de 11,2 %. La croissance forte des dépôts comptables (+58% à 2,9 milliards d'euros) est le fruit des efforts de collecte du réseau et des actions de réintermédiation de l'épargne financière hors bilan.

Un bon développement de la commercialisation de ses prestations et des produits à valeur ajoutée du groupe ont permis de dégager un PNB de 207 millions d'euros (+1,4%).

Le coût du risque a été réduit à 0,10 % des encours de crédit. Le résultat net ressort à 90 millions d'euros (+7,8%) contre 83,5 millions en 2010.

****Groupe Crédit Industriel et Commercial – Activité « Réseau bancaire »***

En 2011, la mobilisation de tous les collaborateurs a permis de servir au mieux la clientèle de particuliers, d'associations, de professionnels et d'entreprises.

La banque de détail a poursuivi l'amélioration de la qualité de son réseau lequel compte désormais 2 108 agences dont 31 créations en 2011.

Son développement du réseau bancaire a ainsi, sur un an, notamment permis :

- d'enregistrer une hausse du nombre de clients de 93 947 (dont 19 871 professionnels et 2 005 entreprises) pour un total de 4 462 041 (+2%);
- d'accroître les encours de crédits de 3,3% à 99,3 milliards d'euros (dont +2% pour l'habitat et +10,3% pour les crédits d'équipement);
- d'augmenter les dépôts comptables de 14,5% à 76,7 milliards d'euros grâce à une forte évolution des comptes à terme ;
- de dynamiser l'activité d'assurances IARD (+5,5% du portefeuille à 2 865 645 contrats) ;
- et de faire progresser les activités de services (banque à distance : +6,5% à 1 532 117 contrats, téléphonie : +31% à 304 635 contrats, protection vol : +9,6% à 60 207 contrats, TPE : +3,2% à 99 041 contrats).

En 2012, le CIC poursuit:

- le développement commercial de son réseau,
- l'enrichissement de sa gamme de produits et services sur l'ensemble de ses marchés,
- son objectif de rendre le meilleur service aux particuliers, associations, professionnels et entreprises,
- son soutien à l'activité économique au plus près des besoins de sa clientèle.

S'agissant des résultats, l'activité réseau bancaire de la banque de détail du CIC a dégagé un PNB de 3 059 millions d'euros (+0,4% par rapport à 2010). La forte réduction du coût du risque (-41,7%) compensant largement l'augmentation des frais généraux (+1,3%) a permis d'afficher un résultat avant impôt en hausse de 94 millions d'euros à 876 millions (+12,1%). Le résultat net à fin 2011 s'élève à 578 millions d'euros (+14,2%).

***CIC Iberbanco**

En 2011, dans un contexte économique et financier difficile, CIC Iberbanco a su mettre à profit son intégration dans le Groupe et son positionnement de « banque ouverte sur deux mondes » pour fortement accélérer son développement. Le stock de clients a ainsi progressé de 9,9%, les dépôts de la clientèle ont augmenté de 7,5% et les crédits ont enregistré une progression de 25,7% sur un an.

CIC Iberbanco dispose d'un réseau de 16 agences Grand Public (clientèle de Particuliers et professionnels) situées en Ile de France, dans la région Lyonnaise et dans le sud (Bordeaux, Midi-Pyrénées et Languedoc Roussillon) ainsi que de 4 agences Entreprises et d'une agence de promotion immobilière. Au cours de l'année 2011, d'importants travaux de rénovation et de relocalisation ont été réalisés dans ce réseau d'agences afin de le moderniser et de le mettre aux normes. Ces travaux se poursuivront en 2012, année au cours de laquelle un renforcement du maillage sera également réalisé, avec la création de 3 nouvelles agences.

S'agissant des résultats au 31/12/2011, le PNB s'élève à 16,5 millions d'euros (+17,7% par rapport à 2010) et le résultat net à 0,7 million contre 0,1 en 2010.

***TARGOBANK Allemagne**

Alors qu'en 2010, les encours de crédits avaient baissé de 572 millions d'euros, les nouvelles campagnes de marketing ont permis de redresser de manière notable la tendance depuis janvier 2011. La production quotidienne de prêts personnels a ainsi atteint 10 millions d'euros par jour en moyenne sur l'année 2011, niveau jamais atteint depuis juillet 2009.

Ce niveau - en progression de 20 % par rapport à l'année 2010 - permet de rétablir progressivement les encours de prêts personnels. Les crédits nets atteignent un total de 10,0 milliards d'euros au 31/12/2011.

En parallèle, la banque a également œuvré de manière continue à l'amélioration de son ratio « crédits/dépôts », ce qui garantit à TARGOBANK Allemagne une totale indépendance en matière de refinancement. Pour cela, la banque a dû procéder à un pilotage fin de ses taux clients dans un environnement concurrentiel particulièrement rude.

Sur le plan commercial, la banque a mis l'accent sur la qualité de son service. Une démarche qualité a ainsi été déclinée dans chaque département de la banque - en particulier le réseau et le back-office - afin d'améliorer l'efficacité des processus et du service aux clients. Les études de satisfaction clientèle présentent d'ores et déjà des signaux encourageants. La banque poursuit ses efforts en 2012 afin de renforcer encore cette bonne tendance.

Enfin, au 1^{er} semestre 2011, TARGOBANK Allemagne a participé pour la 1^{ère} fois à la commercialisation d'un emprunt BFCM. Le contingent réservé au marché allemand (100 millions d'euros, soit 1/5^{ème} du total) a été totalement vendu.

Par ailleurs, en complément des trois fonds de la Banque de Luxembourg commercialisés depuis décembre 2009, TARGOBANK Allemagne propose depuis septembre 2011 une sélection de trois fonds gérés par CM-CIC Asset Management.

Le résultat net 2011 s'établit à 264 millions d'euros, en progression de 32 % par rapport à l'exercice 2010.

Le PNB, à 1 344 millions d'euros, est en baisse de 124 millions par rapport à 2010 en raison notamment d'une baisse des taux d'intérêts octroyés aux clients (campagnes promotionnelles) et d'une hausse du coût des ressources. A contrario, les frais généraux et le coût du risque sont en amélioration par rapport à l'exercice 2010 - de respectivement 117 millions d'euros et 101 millions d'euros - et permettent de compenser le déficit de revenus.

S'agissant de l'exercice en cours, l'objectif consiste à poursuivre le développement du portefeuille de prêts personnels et d'augmenter le PNB en 2012.

***TARGOBANK Espagne**

Le réseau de TARGOBANK Espagne, banque généraliste détenue à 50% par la BFCM (*), compte 124 agences en Espagne et dénombre à fin d'années 2011 plus de 235 000 clients, dont plus de 80% sont des particuliers. TARGOBANK Espagne gère un stock de 152 distributeurs automatiques de billets et plus de 125 000 cartes de débit/crédit.

Les encours de crédits à la clientèle s'élèvent à 1 milliard d'euros. Les dépôts comptables ressortent à 766 millions d'euros.

Le compte d'exploitation affiche un PNB de 41,6 millions d'euros et le résultat net s'établit à 10 millions.

() Filiale consolidée par intégration proportionnelle et dont la contribution aux comptes consolidés représente 50%*

Les métiers d'appui

Le crédit à la consommation

***Groupe Cofidis Participation**

Le groupe Cofidis Participations conçoit, vend et gère une large gamme de services financiers, tels que crédits à la consommation, solutions de paiement et services bancaires (comptes courant, épargne, bourse en ligne et placements). Il dispose a cet effet de trois enseignes spécialistes dans la vente de produits et services financiers :

- COFIDIS, spécialiste européen du crédit en ligne, implanté en France, Belgique, Italie, Espagne, Portugal, République tchèque, Hongrie et Slovaquie ;
- Monabanq, la banque en ligne nouvelle génération ;
- Creatis, spécialiste du regroupement de crédits à la consommation.

Le groupe Cofidis Participation affiche un PNB de 1 142 millions d'euros au 31 décembre 2011, en baisse de 7% par rapport à l'année 2010. Le résultat net s'élève à 135 millions d'euros.

Face à un contexte législatif et concurrentiel qui évolue, le groupe Cofidis Participations va continuer d'adapter ses offres et son positionnement commercial pour être en phase avec les attentes des clients sur ces principaux marchés. La maîtrise des risques restera également une priorité dans les mois et années à venir.

***Groupe Sofemo**

L'activité de la société reste principalement concentrée sur la production du paiement en N fois ainsi que sur le développement du crédit vendeur.

La production de crédit s'est élevée au cours de l'exercice 2011 à 750 millions d'euros. L'encours net des crédits à la clientèle passe de 1,05 en 2010 à 1,16 milliard d'euros en 2011 (+10,5%).

S'agissant des résultats, le groupe SOFEMO a dégagé un PNB de 67 millions d'euros (+2,6%). Le résultat net est de 15,1 millions d'euros (+15,9%).

***Banque Casino**

La Banque Casino (*), détenue à parité avec le groupe Casino depuis juillet 2011, commercialise des cartes de crédit, des crédits à la consommation et des assurances dans 102 hypermarchés Casino et via le site Cdiscount.

En 2011, la production de crédits s'est élevée à 234 millions d'euros et 63 500 nouvelles cartes ont été distribuées. Au 31/12/2011, Banque Casino gère 700 000 clients et un encours de crédits de 269 millions d'euros. Le PNB s'établit à 30,9 millions d'euros.

() Filiale consolidée par intégration proportionnelle et dont la contribution aux comptes consolidés représente 50%*

L'affacturage et la mobilisation de créances

Le rapprochement de FactoCIC et de CM-CIC Laviolette Financement a donné naissance, le 2 janvier 2012, à CM-CIC Factor, centre de métiers du groupe CM-CIC pour le financement et la gestion du poste clients.

***FactoCIC**

Centre de métier du Crédit Mutuel et du CIC, Factocic intervient dans le financement court terme destiné aux entreprises, en France et à l'international.

Au cours de l'année 2011, le volume de créances achetées s'est élevé à 14,5 milliards (+15,8%). La production commerciale ressort à près de 3 milliards d'euros et l'encours brut des crédits totalise de 2,4 milliards.

Le développement de l'activité avec les banques partenaires, placé au cœur de la réflexion, a permis de reverser 20,2 millions d'euros de commissions, dont 17,7 millions aux réseaux CM10 et CIC.

La production commerciale, à près de 3 milliards, a reposé essentiellement sur la gamme de produits *Orfeo* qui met à disposition des GE et des GME des solutions spécifiques de financement et de gestion du poste clients. Plusieurs opérations de syndication entre factors ont également été réalisées.

Le PNB s'est établi à 57,5 millions d'euros et le résultat net à 9,8 millions.

***CM-CIC Laviolette Financement**

Centre de métier pour la mobilisation de créances professionnelles notifiées, CM-CIC Laviolette Financement a poursuivi son développement avec l'ensemble des banques partenaires.

Avec une bonne maîtrise des risques et une production commerciale maintenue, 2011 s'est soldée par une hausse d'activité de 17,5% à 1,89 milliards d'euros de flux captés, une progression de 17% du PNB à 16,6 millions après une rémunération des banques partenaires à hauteur de 10,5 millions, dont 10,3 millions aux réseaux CM10-CIC.

Le résultat net a atteint 2,5 millions d'euros, contre 1,4 millions en 2010.

Le crédit-bail

***CM-CIC Bail**

Sur un marché du financement dynamique, CM-CIC Bail a connu en 2011 une bonne année, comme en témoigne la hausse de sa production de plus de 20 % en montant. 109 200 dossiers ont été réalisés.

La production des réseaux Crédit Mutuel et CIC, sous l'impulsion des commerciaux spécialisés, a progressé de 17%.

La fusion avec SODELEM a renforcé les équipes et les compétences, accéléré le développement des différents métiers et étendu la gamme de produits et services.

L'amélioration continue du système d'information et des process met de nouveaux outils à la disposition des commerciaux et optimise la productivité, permettant aussi une plus grande satisfaction client.

Le résultat net a été de 6,9 millions d'euros en 2011.

***CM-CIC Lease**

Le groupe CM-CIC a, au cours de l'année 2011, continué de développer et d'élargir auprès de ses clients les offres de financement de l'immobilier professionnel par voie de crédit-bail immobilier.

Les nouvelles conventions de financements ont ainsi porté sur 308 immeubles (+9,6 % par rapport à 2010) pour un montant de 676 millions d'euros, en croissance de 7,0 % par rapport à l'exercice précédent.

L'amélioration constante de la productivité et de la qualité dans la mise en place des concours est restée la priorité de CM-CIC Lease qui a également entrepris au cours de l'exercice un important plan de formation visant à étendre les capacités d'expertise et l'efficacité de ses équipes.

Le résultat net s'est établi à 3,7 millions d'euros.

La gestion collective et l'épargne salariale

***CM-CIC Asset Management**

CM-CIC Asset Management, centre de métier de gestion d'actifs du groupe CM-CIC, et 5ème société de gestion de la place a, comme ses concurrents, souffert d'un contexte de marché difficile. Elle a en outre subi indirectement les incidences de Bâle III et l'alourdissement de la fiscalité sur les placements financiers. La clientèle des particuliers, mais aussi celle des entreprises, a en effet poursuivi sa réorientation vers l'épargne bancaire.

Les encours de CM-CIC AM terminent toutefois l'année en moindre retrait que ceux du marché, hormis la catégorie monétaire. Cette dernière a été particulièrement touchée par le phénomène de décollecte du fait de l'importance historique dans le groupe d'une clientèle de grandes et moyennes entreprises, institutionnels et associations.

En revanche, la prudence dans le choix des titres et des maturités a permis, en maintenant globalement les performances, de soutenir les encours de la classe obligataire. Celle-ci a été également renforcée par l'élargissement d'une gamme de fonds à échéance, qui se poursuivra en 2012. L'ensemble de la gestion de taux s'est illustré en remportant de nombreux prix en 2011, comme le Morningstar Fund Awards, pour le meilleur groupe « gamme large obligations », pour la deuxième année consécutive.

Concernant les actions, qui représentent 9,9% de l'encours global au 31 décembre 2011, la baisse des encours est restée limitée au regard du marché malgré la désaffection pour cette classe d'actifs. CM-CIC AM dispose dans cette catégorie de fonds spécifiques et attractifs, qui continueront à être mis en valeur en 2012 : fonds relatifs aux « small and mid caps », fonds thématiques, tels Union Europe Growth (fonds de croissance à faible volatilité) ou CMCIC Or et Mat (fonds international investi sur les mines d'or et les matières premières).

Enfin, les OPCVM diversifiés, qui représentent 14% du total au 31 décembre 2011, ont connu un faible tassement (-3,26%) de leurs encours, en particulier grâce à la souscription de fonds profilés par la clientèle des institutionnels.

La clientèle privilégiée de la société reste celle des réseaux du groupe CM-CIC, qu'elle relève du grand public, de la banque privée, ou des entreprises. Par ailleurs, la recherche de nouveaux clients institutionnels a été poursuivie avec succès, grâce notamment à de nombreuses victoires lors d'appels d'offre. La diffusion de produits à l'international a démarré dans les filiales étrangères du groupe, en particulier auprès du réseau TARGOBANK en Allemagne.

Enfin, avec les sociétés du groupe CM-CIC œuvrant également dans le domaine des titres (CM-CIC Titres, CM-CIC Securities), CM-CIC AM a élaboré une offre intégrée en direction des sociétés de gestion (CM-CIC Investor Services).

A fin 2011, les actifs sous gestion, répartis sur 632 fonds, se sont montés à 51,2 milliards d'euros, en retrait de 12%. CM-CIC AM est également intervenu en tant que prestataire comptable auprès de 73 sociétés de gestion couvrant 307 OPCVM.

Le PNB s'est élevé à 50,7 millions d'euros et le résultat net s'est établi à 3,3 millions d'euros.

****CM-CIC Epargne Salariale***

CM-CIC Epargne Salariale, centre de métier du Crédit Mutuel et du CIC, représentait fin 2011 :

- 5,634 milliards d'euros d'encours gérés (+5,3%), malgré l'impact défavorable des marchés financiers ;
- 58 376 entreprises clientes (+11,8%) ;
- 1 415 595 salariés en gestion.

La collecte de capitaux a été stimulée par l'apport de versements sur de nouveaux contrats et des transferts de la concurrence. La production en capitaux a augmenté de 11% par rapport à 2010 et celle en nombre de contrats de 14%.

Le marché de l'entreprise a été dynamique, permettant une amélioration du taux de détention en contrats d'épargne salariale. L'offre de gestion administrative et financière sur le segment des GME/GE s'est montrée compétitive.

L'exercice a vu la mise à la disposition des épargnants de nouveaux services de suivi des opérations et, pour le réseau commercial, l'extension des fonctionnalités en matière de pilotage de l'activité.

La rémunération liée à l'épargne salariale pour les réseaux du groupe (commissions de placement et droits d'entrée) a continué de croître. Le PNB s'est élevé à 23,1 (+28,8%) et le résultat net s'est établi à 4,2 millions d'euros contre 1,1 million en 2010.

Autres

****Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Fonction dépositaire d'Organismes de Placement Collectif (OPC)***

La fonction dépositaire d'OPC (FCP, SICAV, FCPE, FCPR,...) porte réglementairement sur :

- La tenue de compte conservation (principalement les valeurs mobilières), la tenue des comptes espèces, ainsi que la tenue de position des autres valeurs (instruments financiers à terme et autres instruments financiers nominatifs) ;
- Le contrôle de la régularité des décisions de gestion dans les OPC ;

- La gestion du passif des OPC, lorsque la société de gestion l'a déléguée au dépositaire. Il s'agit notamment du traitement des ordres de souscriptions et de rachats de parts initiés par la clientèle. Cette activité est traitée par les structures spécialisées du Groupe.

L'activité dépositaire de la BFCM a été marquée en 2011 par :

- La couverture maîtrisée du Plan de Travail Général, notamment en ce qui concerne les contrôles réglementaires et les contrôles permettant de sécuriser l'environnement du dépositaire, notamment le suivi des ratios, des benchmarks et les rapprochements titres et bancaires ;
- Le renforcement de la mise en commun de moyens et l'amélioration de l'organisation opérationnelle dans l'environnement CM-CIC Dépositaires, notamment pour les développements, les contrôles des délégataires/prestataires et dans le domaine juridique ;
- L'évolution des outils en collaboration avec les services informatiques dans le but d'automatiser et de sécuriser les contrôles ;
- D'importants travaux de mise en conformité réglementaire face à la richesse de l'actualité (Code Monétaire et Financier, Règlement Général de l'AMF, Directive UCITS4) ;
- L'analyse des Documents d'Information Clé de l'Investisseur avec l'entrée en vigueur de UCITS4 en juillet 2011 et en corollaire l'étude des premiers fonds commercialisés en Allemagne ;
- La mise en place de la nouvelle facturation de la commission dépositaire en trois volets (conservation des actifs, gestion du passif, contrôle réglementaire) ;
- La validation des rôles des différentes structures intervenant dans l'environnement de l'épargne salariale pour la tenue de compte émission de parts (TCEP) ;
- Le contrôle strict du respect des limites de crédit des fonds gérés par les sociétés de gestion du groupe. Dans ce cadre, le dépositaire participe régulièrement au Comité de crédit ;
- L'approche concertée avec CM-CIC Securities (Emetteur) dans le but d'améliorer les traitements opérationnels des fonds de capital investissement et la communication avec les sociétés de gestion ;
- L'amélioration de la sécurisation de l'environnement des sociétés de gestion de Capital Investissement externes au Groupe CM-CIC.

A fin décembre 2011, la BFCM est dépositaire de 750 OPC totalisant 62,5 milliards d'euros d'actifs, encours stable par rapport à 2010 (+0,5%). Cette évolution résulte de l'effet combiné de l'importante décollecte dans les OPC monétaires et de la baisse des bourses mondiales pour les « fonds actions », d'une part, compensées par l'augmentation du programme du FCT Home Loans, d'autre part.

La très grande majorité des OPC déposés à la BFCM est gérée par les sociétés de gestion du groupe à savoir CM-CIC Asset Management pour les OPC à vocation générale et d'épargne salariale, ainsi que CM-CIC Capital Privé, CM-CIC LBO Partners et CIC Mezzanine pour les FCPR. La BFCM est également dépositaire du FCT Home Loans et d'OPC pour le compte d'une vingtaine de sociétés de gestion externes au groupe CM-CIC.

***Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH**

Cette société, anciennement dénommée CM-CIC COVERED BONDS SA, a pris le statut de SFH (Société de Financement de l'Habitat) courant 2011 afin de proposer à sa base d'investisseurs ce nouveau standard de qualité et de liquidité.

Depuis l'été 2011, le marché de la dette s'est considérablement crispé en raison des crises souveraines. Les investisseurs internationaux ont manifesté une grande réticence à investir, surtout à l'égard des pays européens considérés comme étant fragiles. La France a progressivement intégré cette liste et l'ensemble des émetteurs français ont ainsi souffert de cette situation.

Le mode de fonctionnement du marché a été modifié ; les opérations à caractère privé ont remplacé les émissions publiques « benchmark ».

Dans ce contexte difficile, Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH a néanmoins été en mesure d'émettre près de 1,5 milliard d'euros lors du dernier trimestre de l'année 2011 essentiellement par des abondements d'émissions existantes.

Globalement, le bilan 2011 est malgré tout particulièrement positif puisque 8,7 milliards d'euros ont été émis par Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH et placés auprès d'une base investisseurs de plus en plus diversifiée ; environ 140 investisseurs différents ont acheté nos titres au cours de cette année.

Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH projette d'emprunter en 2012, si les marchés le permettent, 9 milliards d'euros supplémentaires majoritairement sous forme de covered bonds.

2.2.2. Les assurances

Les activités d'assurances du groupe CM-CIC sont développées à travers les filiales du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM) et notamment ACM VIE SA, SERENIS VIE, ACM IARD SA, SERENIS ASSURANCES, PARTNERS en Belgique et ICM Life au Luxembourg.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010	Evolution %
Produit net bancaire	875	1 114	-21,4%
Résultat brut d'exploitation	544	767	-29,1%
Résultat avant impôt	587	764	-23,1%
Résultat net	414	595	-30,4%

Le chiffre d'affaires de l'assurance, à près de 7,8 milliards d'euros accuse un recul de 11,7% par rapport à 2010. Le fléchissement de l'assurance vie (-24,0%) a été en partie compensé par la croissance marquée des assurances de risques (+14,2%). Les branches automobiles et habitations présentent une évolution supérieure à la moyenne du marché avec respectivement +5,3% et +8,5%. Les assurances de personnes affichent une progression de plus de 20% notamment grâce à l'assurance des emprunteurs : en effet depuis le 1^{er} janvier 2011, les ACM assurent également les prêts commercialisés par les réseaux COFIDIS.

Malgré une baisse significative des primes en assurance vie et capitalisation, la collecte nette reste globalement positive sur l'année permettant à l'encours géré de progresser de plus de 2,8%.

Le produit net assurance est de 875 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 1 114 millions d'euros, après rémunération des réseaux de distribution à hauteur de 1 006 millions d'euros. Le résultat avant impôt se monte à 587 millions d'euros contre 764 millions.

Outre le résultat record de l'année 2010, positivement impacté par le changement de statut fiscal de la réserve de capitalisation, et le recul du chiffre d'affaires, la baisse s'explique également par la situation sur les marchés financiers et la crise de la dette grecque qui se traduit dans les comptes du GACM par des dépréciations d'actifs (impairments) et leur comptabilisation en juste valeur par l'application des normes IAS 39 et IFRS4.

Dans le même temps, le GACM a réalisé plus de 80 millions d'euros de plus-values nettes suite à la cession de deux de ses filiales (ICM Ré et EP Services). La société EP Services a été cédée à EP Surveillance, autre société du groupe BFCM détenue par Euro Information.

S'inscrivant dans la stratégie d'internationalisation du Groupe CM-CIC, le GACM a accompagné le développement du réseau espagnol TARGOBANK avec la création de deux succursales vie et non vie et étudie d'autres projets de développement en Espagne.

2.2.3. La banque de financement

Le métier de la banque de financement comprend le financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, les financements à valeur ajoutée (financements de projets et d'actifs, financements export, etc....), les activités internationales et les succursales étrangères.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010	Evolution %
Produit net bancaire	485	456	+6,2%
Résultat brut d'exploitation	401	376	+6,7%
Résultat avant impôt	369	341	+8,3%
Résultat net	240	236	+1,8%

En hausse de 3,1% sur un an, l'encours de crédits à la clientèle de la banque de financement atteint 15,5 milliards d'euros. Le métier gère également 4,5 milliards d'euros de dépôts. Le PNB passe de 456 millions d'euros en 2010 à 485 millions d'euros en 2011 (+6,2%) et le coût du risque de 35 millions d'euros à 32 millions sur la même période (-8,7%).

Le résultat avant impôt progresse de 8,3% à 369 millions d'euros.

Les Grands Comptes : grandes entreprises et investisseurs institutionnels

Le secteur bancaire dans son ensemble a connu des évolutions très marquées :

- une liquidité tendue suite au comportement très restrictif des principaux acteurs du marché interbancaire,
- l'arrêt de l'accès aux ressources en USD, entraînant un quasi retrait des acteurs européens,
- le poids des nouvelles réglementations avec l'arrivée à horizon 2015/18 de nouveaux ratios de liquidité (LCR et NSFR) et de solvabilité dans le cadre de Bâle III.

Dans ce contexte devenu beaucoup plus difficile, particulièrement dans la deuxième partie de l'année, le groupe CM-CIC a poursuivi sa politique d'accompagnement de ses clients comme il l'a fait au cours des crises successives depuis 2007.

Le premier semestre 2011 a été essentiellement marqué, pour l'activité crédits, par des opérations de refinancement. Les grands groupes ont poursuivi leur politique de désendettement et de désintermédiation en faisant appel de manière plus soutenue au marché obligataire et à celui des billets de trésorerie. Les Grands Comptes ont renforcé leur présence dans ces deux activités, en participant notamment à des opérations importantes.

La crise des dettes souveraines à compter de l'été 2011 a marqué un coup d'arrêt aux opérations de financement, les Corporate faisant preuve d'attentisme face à la volatilité des marchés et à la tension sur les spreads.

Le groupe CM-CIC, grâce à une politique commerciale très active et à sa solidité financière, reconnue et appréciée des grands clients, a développé ses ressources en profitant de l'évolution favorable de la trésorerie des entreprises et des investisseurs institutionnels.

En matière de traitement de flux, autre axe majeur de croissance, le groupe CM-CIC a renforcé son activité monétique auprès des grands remettants en s'appuyant sur ses développements technologiques (notamment le paiement sans contact et la téléphonie) et sur son approche transfrontalière. Par ailleurs, le groupe CM-CIC a également accompagné ses clients sur les évolutions réglementaires et techniques (SEPA, arrêt ETEBAC,...) Enfin, le regroupement sur une seule plateforme des équipes « Moyens de paiement Corporate » et des équipes commerciales a encore renforcé la qualité des services.

Les financements spécialisés

Les financements spécialisés se décomposent comme suit :

Les financements d'acquisitions

Le groupe CM-CIC accompagne ses clients dans leurs projets de transmissions d'entreprise, de croissance externe et de développement, en apportant son expertise et son savoir-faire en matière de structuration de financements adaptés à chaque type de transaction.

L'activité commerciale a été soutenue et, malgré un renchérissement du coût de la liquidité, les nouvelles affaires ont été réalisées en maintenant un rapport rentabilité / risque favorable. Le groupe a veillé à conserver un positionnement équilibré sur les différents types d'opérations (acquisition corporate, opérations avec « sponsor » financier, transmissions familiales et patrimoniales).

Les financements d'actifs

Dans la ligne de 2010, la situation globale du marché a permis de réaliser des opérations présentant un couple risque / rentabilité toujours favorable et des marges maintenues à un niveau élevé. Une baisse des marges sur les meilleures contreparties a été notée en fin d'exercice en raison notamment de la concurrence des banques ayant un accès au dollar. Les opérations de financement avec optimisation fiscale ont contribué significativement à la génération de commissions, en particulier celles avec la Chine.

Les financements de projets.

L'équipe a participé à des appels d'offres ou dialogues compétitifs lancés par des grands groupes clients CM-CIC et a apporté son soutien à la clientèle entreprises des banques régionales. Elle a travaillé principalement en arrangement – sur les dossiers français (le plus souvent avec un rôle d'agent) – et en participation hors des frontières.

Les activités internationales et les succursales étrangères

L'axe essentiel de la stratégie du groupe CM-CIC à l'international est d'accompagner la clientèle dans son développement sur les marchés étrangers, avec une offre diversifiée et adaptée aux besoins des entreprises.

Avec CIC Développement International, CM-CIC Aidexport et les succursales du CIC localisées à Londres, New York, Singapour, Hong Kong et Sydney, le groupe CM-CIC dispose des outils pour répondre à cet objectif.

L'accompagnement à l'étranger de la clientèle s'appuie également sur les partenariats stratégiques en Chine avec la Bank of East Asia, au Maghreb avec la Banque Marocaine du Commerce Extérieur et la Banque de Tunisie, en Italie avec Banca Popolare di Milano et, en Espagne, avec TargoBank et Banco Popular.

2.2.4. Les activités de marché

Les activités de marché de la BFCM et du CIC sont regroupées au sein d'une seule entité « CM-CIC Marchés » avec une direction unique. CM-CIC Marchés assure les métiers de Refinancement du groupe CM-CIC, de Commercial et de Compte Propre à partir des sites de Paris et Strasbourg mais également à partir des succursales de New York, Londres, Francfort et Singapour. Ces opérations sont enregistrées dans deux bilans : à la BFCM, pour le métier Refinancement et au CIC, pour les métiers Commercial et Compte Propre.

Les activités de marché comportent également une activité d'intermédiation boursière assurée par CM-CIC Securities.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010	Evolution %
Produit net bancaire	401	618	-35,1%
Résultat brut d'exploitation	228	436	-47,7%
Résultat avant impôt	112	440	-74,6%
Résultat net	61	355	-82,8%

Au 31 décembre 2011, le PNB est de 401 millions d'euros contre 618 millions d'euros en 2010. Le coût du risque atteint 116 millions contre une reprise (produit) de 4 millions en 2010. Le résultat avant impôt évolue de 440 millions d'euros à 112 millions d'euros après imputation d'une perte de valeur des titres souverains grecs de 154 millions d'euros.

Refinancement

L'année 2011 a connu deux visages sur le marché de la dette :

- les sept premiers mois ont été très actifs en émissions et plus généralement en ressources à moyen et long terme levées, grâce notamment à l'appétit des assureurs vie pour des investissements à long terme. Ainsi, à fin juillet, l'encours levé ressortait à près de 15 milliards d'euros soit 73 % du total emprunté à long terme sur l'exercice (20,4 milliards).
- à partir d'août, le contexte s'est considérablement assombri suite à la perte du «AAA» des États-Unis chez Standard & Poor's et à l'intensification de la crise des dettes souveraines en zone euro. La réduction brutale des ressources à court terme en USD en provenance des money-market funds américains à la rentrée a peu impacté le groupe CM-CIC, en raison de sa faible dépendance aux ressources en dollars.

En 2011, le groupe CM-CIC a poursuivi ses efforts de fond pour limiter son endettement de marché et conforter sa liquidité. Il a amélioré son ratio crédits/dépôts et a opéré une politique d'émissions obligataires régulières à destination de ses clients. Quatre émissions BFCM pour un montant total de 1 910 millions d'euros ont été placées dans les réseaux Crédit Mutuel-CIC, et pour la première fois, en juin, auprès de la clientèle de TARGOBANK Allemagne :

- mars : 250 millions à 5 ans au taux de 4,10 % ;
- avril : 250 millions à 3 ans au taux de 3,60 % ;
- juin : 410 millions à 5,3 ans au taux de 4,00 % ;
- décembre : 1 000 millions à 7 ans au taux de 5,30 % (sous format TSR).

La stratégie consistant à favoriser la production de ressources de marché longues au détriment des financements levés sur le marché monétaire a été amplifiée, aboutissant à une ventilation des ressources de 37 % à court terme et de 63 % à moyen et long terme (contre 50/50 à fin 2010).

Par leur participation croissante aux émissions BFCM et Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH, les principaux investisseurs internationaux ont confirmé leur confiance dans le groupe. Pour preuve l'émission « samouraï » de 27 milliards de JPY souscrite en juillet, pour la première fois, par des investisseurs institutionnels japonais.

Enfin, la détention d'un important matelas d'actifs éligibles à la BCE, couvrant les besoins de refinancement sur les 12 prochains mois glissants, a amélioré très sensiblement la situation de liquidité.

A noter également en 2011 :

- l'exercice du call émetteur sur une émission subordonnée BFCM de 1 milliard d'euros en décembre ;
- le remboursement par anticipation (tender) à 70 % d'une émission BFCM Tier 1 hybride. Près de 33 %, soit 197 millions d'euros, ont été apportés à l'offre ; la grande majorité des investisseurs n'a donc pas souhaité le remboursement, exprimant ainsi sa confiance dans l'avenir du groupe.

Commercial

Avec des équipes de vente localisées à Paris et dans les grandes métropoles régionales – pour les clients du réseau et des grandes entreprises – la salle des marchés propose à sa clientèle domestique et européenne, dont certains particuliers, un service de conseils et de cotations sur les produits de change, de taux et de placements.

Le métier commercial intègre une offre originale et performante de produits de placement, directement issue de l'expertise du compte propre.

Compte propre

En 2011, les marchés économiques ont été cadencés par l'intensification de la crise des dettes souveraines.

Dans le contexte très volatil et incertain au second semestre, les positions, notamment sur les pays les plus exposés, ont été gérées avec prudence et le plus souvent significativement réduites.

L'incidence des événements sur les résultats des activités de compte propre est restée modérée, et ceux-ci, bien qu'en repli sur 2010, sont demeurés globalement de bon niveau, tant en France qu'à New York.

Les performances des produits de gestion alternative proposés à la clientèle et issus du compte propre ont résisté convenablement, et les encours progressé.

L'intermédiation boursière

CM-CIC Securities, négociateur, compensateur et dépositaire-teneur de comptes, couvre les besoins des investisseurs institutionnels, des sociétés de gestion privée et des entreprises.

Membre de ESN LLP, réseau multilocal formé de 10 intermédiaires présents dans 12 pays en Europe (Allemagne, Pays-Bas, Belgique, Grande-Bretagne, Irlande, Finlande, Italie, Espagne, Portugal, Grèce, Chypre et France) et actionnaire majoritaire d'ESN North America (États-Unis, Canada), il a la capacité de négocier pour ses clients sur tous les marchés d'actions européens et américains, ainsi que sur de nombreux marchés émergents.

CM-CIC Securities compte 30 analystes et stratèges basés en France, 38 commerciaux à Paris, Lyon et Nantes, 4 à Londres (succursale démarrée en 2010) et 8 à New York (ESN North America). Il a aussi 5 vendeurs sur les produits dérivés d'indices, d'actions, de matières premières agricoles (service Préviris offert aux agriculteurs pour couvrir leurs récoltes de blé, de colza et de maïs) ainsi que 8 vendeurs et négociateurs sur les obligations traditionnelles et convertibles.

CM-CIC Securities organise également des présentations de sociétés, roadshows et séminaires en France et à l'étranger ; exerce une activité de dépositaire-teneur de compte au service de 115 sociétés de gestion et administre 26 975 comptes de particuliers et 272 OPCVM totalisant 15 milliards d'euros d'actifs.

CM-CIC Securities, à travers son département CM-CIC Corporate, est le centre de métier opérations financières du groupe CM-CIC. Des accords de partenariat avec l'ensemble des membres d'ESN ont étendu à l'Europe ses activités « opérations boursières » et « fusions-acquisitions ». Enfin, le département assure également les services aux émetteurs (communication financière, contrats de liquidité et rachat d'actions, secrétariat financier et service titres).

Le PNB 2011 de CM-CIC Securities s'est établi à 54,3 millions d'euros.

2.2.5. La banque privée

Le secteur de la banque privée développe un savoir-faire en matière de gestion financière et d'organisation patrimoniale, mis au service de familles d'entrepreneurs et d'investisseurs privés et regroupe les sociétés dont c'est la vocation principale. Ces sociétés opèrent tant en France par le biais du CIC-Banque Transatlantique et de Dably-Douilhet SA qu'à l'étranger par l'intermédiaire des filiales Banque de Luxembourg, Banque CIC Suisse, Banque Transatlantique Luxembourg, Banque Transatlantique Belgium, Banque Transatlantique Londres, Banque Pasche et CIC Private Banking à Singapour.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010	Evolution %
Produit net bancaire	431	404	+6,8%
Résultat brut d'exploitation	115	84	+36,1%
Résultat avant impôt	85	71	+21,1%
Résultat net	68	62	+9,2%

Un montant de 14,6 milliards d'euros de dépôts comptables et de 7,1 milliards d'euros de crédits sont globalement gérés par ces entités. L'épargne gérée et conservée s'élève à 66,1 milliards d'euros.

Le PNB augmente de 6,8% à 431 millions d'euros au 31 décembre 2011 (404 millions en 2010) sous l'effet d'un produit net d'intérêts en forte progression de 21% pondéré par une stabilité des commissions perçues. Ces dernières représentent 53,6% de l'ensemble du PNB.

Des charges exceptionnelles relatives au provisionnement de titres souverains grecs ont affecté le résultat avant impôt de 44 millions d'euros. Malgré ces éléments, le secteur s'avère particulièrement sain sur le plan financier étant donné que le résultat avant impôt de 85 millions d'euros en 2011 excède de 21% celui de l'année 2010 (71 millions d'euros).

****Groupe Banque Transatlantique***

En 2011, le PNB s'est élevé à 92,9 millions d'euros (+4,7%) et le résultat avant impôt à 32 millions (+48,4%). Le PNI s'est accru de 15,2%.

En fin d'année, les encours gérés du groupe Banque Transatlantique ont atteint le niveau record de 12 milliards d'euros.

CIC Banque Transatlantique Paris

La banque a connu de bonnes performances, tant au point de vue de l'évolution du nombre de clients (+9,4%) que de celle du PNB (+4%).

Les frais généraux sont restés maîtrisés (+1,5%) et le résultat avant impôt a été de 16,6 millions d'euros (+17,9%).

Banque Transatlantique Belgium

La filiale belge a enregistré en 2011 une poursuite de la progression de ses encours à 1,9 milliard d'euros (+31%). Son PNB a été de 10,5 millions d'euros (+19,9%) et le résultat avant impôt de 5,9 millions d'euros (+15,2%).

Après prise en charge à 50 % des frais de la prochaine migration informatique, ce sixième exercice s'est clôturé avec un résultat net de 4,2 millions d'euros (+15,7%).

Banque Transatlantique Luxembourg

La filiale luxembourgeoise a maintenu son niveau de capitaux gérés et conservé sa rentabilité, en dépit de la conjoncture boursière. Le PNB est ainsi ressorti à 6,9 millions d'euros (+12,9%).

L'accent a été mis sur le développement commercial – en particulier via le renforcement des équipes du département gestion de fortune – qui sera facilité par la migration vers la plateforme informatique commune aux entités de banque privée à l'international, dont les travaux de déploiement ont commencé en 2011.

Transatlantique Gestion

Dans la suite des rapprochements des filiales de gestion, Transatlantique Gestion et GPK Finance ont fusionné courant 2011.

Dans un marché boursier très volatil, la société a continué sa croissance. Le PNB s'est élevé à 17,5 millions d'euros.

****Dubly-Douilhet***

Pour Dubly-Douilhet, entreprise d'investissement spécialisée dans la gestion sous mandat de portefeuilles pour une clientèle haut de gamme du Nord et de l'Est de la France, 2011 a été caractérisée par une bonne résistance des produits à la crise. La rémunération de la trésorerie s'est améliorée.

Le PNB s'est établi à 9,1 millions d'euros (+36,6%) et le résultat net est de 3,2 millions d'euros contre 1 million en 2010.

***Banque CIC (Suisse)**

La banque s'est implantée à Sion en début d'exercice pour poursuivre son développement. Ceci porte à 9 le nombre de points de vente et l'établissement, plus que centenaire, couvre ainsi toutes les régions linguistiques du pays.

À la fois banque privée et commerciale, celui-ci est en premier lieu au service des entrepreneurs et de leurs sociétés. Son modèle d'affaires et l'ancrage au sein du groupe lui permettent de proposer une gamme de services exhaustive dans un cadre personnalisé et axé sur les besoins de sa clientèle.

Le PNB s'établit à 69,4 millions d'euros et le résultat net est de 2,9 millions d'euros.

***Banque de Luxembourg**

Pôle de compétences en matière de private banking international au sein du Groupe CM-CIC, la Banque de Luxembourg a stabilisé son activité et ses résultats malgré l'impact significatif de la crise financière.

Le PNB augmente de 11,0% pour s'établir à 214 millions d'euros. Le résultat net est globalement stable à 55,6 millions d'euros.

***CIC Private Banking – Banque Pasche**

La banque, qui intervient dans plus de 70 pays avec une offre construite sur le principe d'une architecture ouverte, a démontré en 2011 la pertinence de son business model.

Le PNB s'établit à 34,2 millions d'euros.

***Succursale CIC Singapour et CICIS Hong Kong**

Depuis 2002, le CIC exerce son métier de banque privée en Asie à partir de Hong Kong et Singapour, places qui visent à court terme des positions de marché leaders dans cette industrie.

En 2011, les huit premiers mois ont été marqués par une bonne activité qui s'est traduite par le retour des investisseurs sur les marchés actions et obligataires. En revanche, l'accélération de la crise de liquidité qui a frappé les banques européennes a causé un gel des affaires sur la fin d'année.

Globalement, les actifs gérés sont restés stables et le CIC a continué de renforcer la qualité de ses équipes de conseillers.

2.2.6. Le capital développement

Le capital-développement exercé pour compte propre constitue un pôle important de notre stratégie commerciale permettant d'accompagner le renforcement des fonds propres notamment des clients des réseaux Crédit Mutuel et CIC sur des durées à moyen et à long terme. Au 1er janvier 2011, les entités exerçant cette activité (CIC Finance, CIC Investissement, CIC Banque de Vizille et IPO) ont été regroupées au sein du pôle CM-CIC Capital Finance pour une meilleure efficacité et un meilleur service.

Les antennes régionales à Lyon, Nantes, Lille, Bordeaux et Strasbourg assurent la proximité avec notre clientèle.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010	Evolution %
Produit net bancaire	93	191	-51,3%
Résultat brut d'exploitation	59	155	-61,9%
Résultat avant impôt	59	155	-61,8%
Résultat net	57	153	-62,6%

L'exercice s'est révélé compliqué dans un environnement de marché perturbé. Le premier semestre a été bien orienté en termes d'activité, tant en opérations d'investissement qu'en honoraires d'ingénierie financière. Le renversement de tendance, à compter de l'été, a conduit CM-CIC Capital Finance à adapter sa stratégie d'investissement à la dégradation de la conjoncture et à accélérer le rythme de ses cessions, notamment sur son portefeuille coté.

2011 a néanmoins été une année de forte activité en gestion pour compte propre avec 380 millions d'euros investis dans plus de 170 opérations, dont près des 2/3 en capital-développement et une part significative de réinvestissements en accompagnement des lignes du portefeuille et avec des montants unitaires plus importants. Les

principales participations ont concerné NGE/TSO (60 millions d'euros), Altrad (30 millions), FIBI/Aplix (28 millions) et Piper Heidsieck (23 millions). La filiale CM-CIC Capital Innovation, spécialisée dans le capital-risque technologique, a pour sa part investi 8 millions d'euros dans Antidot, Intersec, Starchip ...

La rotation du portefeuille a également été élevée avec 319 millions d'euros en valeur de cessions, dont 122 millions en plus-values réalisées (y compris reprises de provisions sur cessions), démontrant ainsi la qualité des lignes investies et la résilience du modèle économique de CM-CIC Capital Finance. Les principaux désinvestissements ont porté sur Unither Pharmaceuticals, Biomérieux, Gores Broadband/Sagem Com, Akka Technologies, Kwik-Fit, Financière Courtepaille, Comhem, Babeau-Seguin, Vanalliance et Normandy Développement.

Au 31 décembre, les actifs sous gestion pour compte propre représentaient 1,8 milliard d'euros (dont 78 millions en capital innovation) pour plus de 575 participations au capital d'entreprises et de quelques fonds d'investissements. Ce portefeuille a généré 42,6 millions d'euros de revenus en dividendes et coupons, montant en progression par rapport à 2010.

L'importance des cessions et l'orientation défavorable de l'environnement économique et financier au second semestre n'ont cependant pas permis de reconstituer le stock de plus-values latentes en fin d'exercice, ce qui a impacté le résultat IFRS.

En gestion pour compte de tiers, CM-CIC Capital Privé a finalisé une nouvelle levée de fonds (un FIP et un FCPI) à hauteur de 38 millions d'euros et a investi 48 millions. L'encours géré s'élevait en fin d'année à 398 millions d'euros, après remboursement partiel aux souscripteurs de 33 millions d'euros des fonds 2003,2004 et 2005.

CM-CIC LBO Partners a réalisé pour sa part 2 investissements significatifs pour 40 millions d'euros, AMS et Lefebvre Software. La cession fin 2011 d'Emeraude, avec un multiple de sortie de 3, a confirmé l'évolution très favorable du portefeuille de CIC LBO Fund.

L'activité de conseil en fusions-acquisitions s'est également favorablement comportée avec 7 mandats finalisés au cours de l'exercice.

Le PNB de CM-CIC Capital Finance et de ses filiales est de 93 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 191 millions en 2010 et le résultat avant impôt de 59 millions d'euros contre 155 millions en 2010.

Chapitre III

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1 Composition du conseil d'administration

Les dispositions légales relatives à la composition et aux mandats des membres du conseil d'administration figurent dans le paragraphe 3.2.

La mise en place du partenariat CM10 supposant la nomination de représentants des nouveaux groupes au sein de nos différentes instances, la composition du conseil de la BFCM a fait l'objet de modifications dans la mesure où il n'était plus possible d'accueillir 5 nouveaux entrants, le nombre maximum d'administrateurs étant de 18.

Afin de permettre ces nouvelles entrées, le conseil d'administration du 8 avril 2011 a pris acte à compter du même jour de la cessation par MM. Robert LAVAL et Fernand LUTZ de leur mandat d'administrateur et en conséquence a décidé de les nommer censeurs pour une période de trois années à effet du même jour.

L'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2011, a ratifié la cooptation de MM. Etienne GRAD et Fernand LUTZ en remplacement de Mme Marie-Paule BLAISE et M. Pierre NEU en qualité de membre du conseil d'administration pour la durée restant à courir de leur mandat ; les mandats de MM. Roger DANGUEL, Jean-Louis GIRODOT et Gérard OLIGER ont été renouvelés pour une période de trois ans.

L'assemblée générale extraordinaire qui a suivi a pris acte de la cessation par MM. Robert LAVAL et Fernand LUTZ de leur mandat d'administrateur à effet du 8 avril 2011 et a nommé pour une durée de trois années MM. François DURET, Pierre FILLIGER, Eckart THOMÄ et Michel VIEUX membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration qui s'est réuni à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire a renouvelé le mandat de Président-directeur général de M. Michel LUCAS pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur, soit jusqu'en mai 2013.

Le conseil d'administration du 1^{er} juillet 2011 a nommé Mme Marie-Hélène DUMONT et MM. René BARTHALAY, Alain DEMARE, Jacques PAGES et Alain TESSIER aux postes de censeurs pour une durée de trois années.

De même, figure en annexe, le rapport visé par l'article L225-37 du code de commerce portant sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Par ailleurs, MM. Marc BAUER, Christian KLEIN et Nicolas THERY ont été nommés directeurs généraux adjoints.

Comme d'habitude, l'assemblée générale ordinaire n'a pas voté de jetons de présence. En conséquence le conseil d'administration n'a versé aucun jeton de présence à ses membres en 2011.

□ **Tableau de synthèse de la composition du Conseil d'administration**

Nom dirigeant	Poste	Date 1ère nomination	Date échéance du mandat en cours	Représentant
LUCAS Michel	Président-Directeur Général	29/09/1992	31/12/2012	LEROYER Daniel
HUMBERT Jacques	Vice-Président	13/12/2002	31/12/2011	
BOISSON Jean-Louis	MCA	17/12/1999	31/12/2011	
BONTOUX Gérard	MCA	06/05/2009	31/12/2011	
CORGINI Maurice	MCA	22/06/1995	31/12/2011	
CORMORECHE Gérard	MCA	16/05/2001	31/12/2012	
DANGUEL Roger	MCA	13/12/2002	31/12/2013	
DURET François	MCA	11/05/2011	31/12/2013	
FILLIGER Pierre	MCA	11/05/2011	31/12/2013	
GIRODOT Jean-Louis	MCA	22/05/2002	31/12/2013	
GRAD Etienne	MCA	17/12/2010	31/12/2012	
MARTIN Jean Paul	MCA	13/12/2002	31/12/2012	
OLIGER Gérard	MCA	15/12/2006	31/12/2013	
PECCOUX Albert	MCA	03/05/2006	31/12/2011	
CFCM Maine Anjou et Basse Normandie	MCA	04/07/2008	31/12/2011	
TETEDOIE Alain	MCA	27/10/2006	31/12/2011	
THOMÄ Eckart	MCA	11/05/2011	31/12/2013	
VIEUX Michel	MCA	11/05/2011	31/12/2013	

Censeurs :

René BARTHALAY, Yves BLANC, Michel BOKARIUS, Gérard CHAPPUIS, Alain DEMARE, Marie-Hélène DUMONT, Monique GROC, Robert LAVAL, Fernand LUTZ, Jacques PAGES, Alain TEISSIER, Daniel SCHLESINGER

* MCA : membre du conseil d'administration

3.2 Renseignements concernant les membres du conseil d'administration

3.2.1 Liste des mandats et des fonctions exercés durant l'exercice 2011

(Article L 225-102-1 du Code de Commerce)

M. Michel LUCAS, Président-directeur général

Né le 4 mai 1939 à Lorient (56)

Adresse professionnelle

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

34 rue du Wacken 67000 STRASBOURG

Est également :

Président-directeur général : Carmen Holding Investissement – Crédit Industriel et Commercial

Président du conseil d'administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe – Caisse Fédérale de Crédit Mutuel – Groupe des Assurances du Crédit Mutuel – Assurances du Crédit Mutuel Vie SA – Assurances du Crédit Mutuel IARD SA – Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM – Banque du Crédit Mutuel Ile-de-France – International Information Developments - Direct Phone Services – Républicain Lorrain –Est Républicain -Dernières Nouvelles d'Alsace.

Président : Crédit Mutuel Cartes de Paiements - Europay France

Président du conseil de surveillance : Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique - Euro Information Production (GIE) - CM-CIC Capital Finance - Fonds de Garantie des Dépôts

Vice-président du conseil de surveillance : CIC IBERBANCO - Banque de Luxembourg (Luxembourg)

Membre du conseil d'administration : ACMN IARD - ASTREE (Tunis) – Assurances Générales des Caisses Desjardins (Québec) - Banque de Tunisie (Tunis) – Banque Marocaine du Commerce Extérieur - CIC Banque

Transatlantique - Banque Transatlantique Belgium (Bruxelles) - Caisse de Crédit Mutuel
« Grand Cronenbourg » - CRCM Midi-Atlantique - Crédit Mutuel Paiements Électroniques – CIC Lyonnaise de
Banque - SOFEDIS.- Dauphiné Libéré- SAFRAN.

Membre du conseil de surveillance : CM-CIC Asset Management - Manufacture Beauvillé - CM-CIC Services
(GIE)

Membre du comité de direction : Euro Information - Euro Information Développement - EBRA

M. Jacques HUMBERT, Vice-président du conseil d'administration

Né le 7 juillet 1942 à Patay (45)

Adresse professionnelle

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

34 rue du Wacken 67000 STRASBOURG

Est également :

Président : Union des Caisses de Crédit mutuel du District de Mulhouse

Président du conseil d'administration : Caisse de Crédit Mutuel la Doller

Membre du conseil d'administration : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe – Caisse Fédérale de Crédit
Mutuel – Société Française d'Édition de Journaux et d'Imprimés Commerciaux «l'Alsace»

Représentant permanent de l'**ADEPI** au conseil d'administration du **GACM** – **de la BFCM** au conseil
d'administration du Crédit Industriel et Commercial

M. Jean-Louis BOISSON, Membre du conseil d'administration

Né le 2 août 1948 à Bourg en Bresse (01)

Adresse professionnelle

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

34 rue du Wacken 67000 STRASBOURG

Est également :

Président : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Bourgogne Champagne

Président du conseil d'administration : Caisse de Crédit Mutuel de Montbard Venarey

Vice-Président du conseil d'administration : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Vice-Président du conseil de surveillance : Banque de l'Économie du Commerce et de la Monétique

Membre du conseil d'administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Caisse Fédérale de
Crédit Mutuel – Targobank Espagne

Membre du conseil de surveillance : EI Production

M. Gérard BONTOUX, Membre du conseil d'administration

Né le 7 mars 1950 à Toulouse (31)

Adresse professionnelle

Crédit Mutuel Midi-Atlantique

6, rue de la Tuilerie – 31112 BALMA Cedex

Est également :

Président : Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique – Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique

Membre du conseil d'administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Caisse Fédérale de Crédit
Mutuel – Caisse de Crédit mutuel Toulouse St Cyprien

Membre du conseil de surveillance : Banque de l'Économie du Commerce et de la Monétique

Représentant permanent de la **CRCM Midi-Atlantique** au conseil d'administration du **GACM**, de
MARSOVALOR au conseil d'administration de *CIC Sud-Ouest*

M. Maurice CORGINI, Membre du conseil d'administration

Né le 27 septembre 1942 à Baume-les-Dames (25)

Adresse professionnelle

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

34 rue du Wacken 67000 STRASBOURG

Est également :

Président : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Besançon

Président du conseil d'administration : Caisse de Crédit Mutuel Baume-Valdahon-Rougemont

Membre du conseil d'administration : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe – Caisse Agricole Crédit Mutuel – Crédit Industriel et Commercial

Co-gérant : Cogithommes Franche-Comté

M. Gérard CORMORECHE, Membre du conseil d'administration

Né le 3 juillet 1957 à Lyon (69)

Adresse professionnelle

Crédit Mutuel du Sud-Est

8-10 rue Rhin et Danube – 69266 Lyon Cedex 09

Est également :

Président : Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est – Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est – Cecamuse

Président du conseil d'administration : Caisse de Crédit Mutuel Neuville-sur-Saône – Caisse Agricole Crédit Mutuel

Membre du conseil d'administration : Caisse Fédérale de Crédit Mutuel – Société des Agriculteurs de France – Cautionnement Mutuel de l'Habitat

Vice-Président du conseil d'administration : MTRL - Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Vice-Président du conseil de surveillance : CMAR (Crédit Mutuel Agricole et Rural)

Censeur : Crédit Industriel et Commercial

Gérant : Scea Cormoreche Jean-Gérard – Sàrl Cormoreche

Représentant permanent de **CCM Sud-Est** au conseil d'administration *ACM Vie SAM*

M. Roger DANGUEL, Membre du conseil d'administration

Né le 3 août 1946 à Sélestat (67)

Adresse professionnelle

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

34 rue du Wacken 67000 STRASBOURG

Est également :

Président : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Sélestat

Président du conseil d'administration : Caisse de Crédit Mutuel de Sélestat-Scherwiller

Membre du conseil d'administration : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe – Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Membre du conseil de surveillance : Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique - Editions Coprur

Représentant permanent de la **Banque Fédérative du Crédit Mutuel** au conseil d'administration de la *Caisse Centrale du Crédit Mutuel*

M. François DURET, Membre du conseil d'administration

Né le 18 mars 1946 à Chartres (28)

Adresse professionnelle

Fédération du Crédit Mutuel du Centre

105 Faubourg Madeleine 45920 ORLEANS CEDEX 9

Est également :

Président : Fédération Régionale des Caisses du Crédit Mutuel du Centre – Caisse Régionale de Crédit Mutuel du Centre – Caisse de Crédit Mutuel Agricole du Centre - Caisse de Crédit Mutuel d'Auneau (Eur et loir) - SODEREC
Vice-président : Syndicat Agricole du Dunois.
Membre du conseil d'administration : Banque Fédérative du Crédit Mutuel – CICM
Membre du conseil de surveillance : Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique
Vice-président du conseil d'administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel
Représentant permanent : de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel du Centre au conseil d'administration Caisse Centrale de Crédit Mutuel et des ACM Vie SAM et de la Caisse de Crédit Mutuel Agricole – de la Caisse Régionale du CMC en qualité de Président du conseil de surveillance de SODEREC
Gérant : Earl La Mare de Sermonville (exploitation agricole)
Elu : Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir

M. Pierre FILLIGER, Membre du conseil d'administration

Né 27 novembre 1943 à Rixheim (68)

Adresse professionnelle

Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen

494 avenue du Prado BP 115 – 13267 MARSEILLE CEDEX 08

Est également :

Président : Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen – Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen - Caisse locale CAMEFI – Caisse locale de Marseille Prado - des Caisses locales du Crédit Mutuel Méditerranéen en création.

Membre du conseil d'administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Représentant permanent : du Crédit Mutuel Méditerranéen aux Assurances du Crédit Mutuel (Vie Sam) et au CICM.

M. Jean-Louis GIRODOT, Membre du conseil d'administration

Né le 10 février 1944 à Saintes (17)

Adresse professionnelle

Crédit Mutuel Île-de France

18, rue de la Rochefoucault 75439 Paris Cedex 09

Est également :

Président du conseil d'administration : Fédération des Caisses de Crédit Mutuel d'île de France - Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Île-de-France – Caisse de Crédit Mutuel de Paris Montmartre Grands Boulevards – de plusieurs Caisses de Crédit Mutuel pendant leur phase de création

Président : Comité Régional pour l'Information Economique et Sociale (CRIES)

Vice-Président : Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire d'Île-de-France (CRIES IDF) - AUDIENS – Coopérative d'information et d'Édition Mutualiste (CIEM)

Membre du Bureau : Conseil Economique et Social d'Île-de-France

Secrétaire Général : Fédération Nationale de la Presse spécialisée (FNPS)

Membre du conseil d'administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Caisse Fédérale du Crédit Mutuel – Crédit Industriel et Commercial – AFDAS

Membre du conseil de surveillance : Euro Information Production

Représentant permanent : de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Île-de-France au conseil d'administration ACM Vie SAM – de la FNPS à la *Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse*

M. Etienne GRAD, Membre du conseil d'administration

Né le 26 décembre 1952 à Illkirch Graffenstaden (67)

Adresse professionnelle

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

34 rue du Wacken 67000 STRASBOURG

Est également :

Président : Union des Caisses de Crédit Mutuel de la Communauté Urbaine de Strasbourg – SAS GRAD Etienne Conseil et Développement

Président du conseil d'administration : Caisse de Crédit Mutuel Cours de l'Andlau

Membre du conseil d'administration : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Gérant : SCI Lemillion

M. Daniel LEROYER, représentant permanent de la CFCM Maine-Anjou et Basse-Normandie, Membre du conseil d'administration

Né le 15 avril 1951 à St Siméon (61)

Adresse professionnelle

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse Normandie

43 boulevard Volnay 53000 LAVAL

Autres fonctions exercées par M. Daniel LEROYER

Président du conseil d'administration : Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou Basse Normandie – Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou Basse Normandie – Caisse Générale de Financement (CAGEFI) – Créavenir (Association) – Caisse de Crédit Mutuel du Pays Fertois – Caisse de Crédit Mutuel Solidaire de Maine-Anjou Basse Normandie

Membre du conseil d'administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel - SAS Assurances du Crédit Mutuel Maine-Anjou Basse Normandie – Crédit industriel et Commercial

Membre du comité exécutif : Fondation du Crédit Mutuel

Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie : membre du conseil d'administration dans le Gie CLOE Services, de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse Normandie au conseil d'administration de la SAS Volney Développement et du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

Autres fonctions exercées par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie

Président du conseil d'administration : SAS Assurances du Crédit Mutuel Maine – Anjou – Normandie

Membre du conseil d'administration : Caisse Centrale du Crédit Mutuel – Assurances du Crédit Mutuel IARD SA – Crédit Mutuel Paiements Electroniques CMPE - CM-CIC Epargne Salariale – CM-CIC Bail – SAS Océan Participations – Gie Cloe Services – Mayenne Logis Groupe CIL 53 – Logis Familial Mayennais Groupe CIL 53

Membre du conseil de surveillance : SODEREC – CM-CIC Asset Management

Membre du comité de direction : Euro Information SAS

Gérant : SIDEL SNC

M. Jean-Paul MARTIN, Membre du conseil d'administration

Né le 22 octobre 1939 à Metz (57)

Adresse professionnelle

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

34 rue du Wacken 67000 STRASBOURG

Est également :

Président : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Metz

Membre du conseil d'administration : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe - CME 57

Membre du conseil de surveillance : Targo Deutschland GmbH – Targo Management AG – Targobank AG – CM Akquisitions GmbH

M. Gérard OLIGER, Membre du conseil d'administration

Né le 7 juillet 1951 à Bitche (57)

Adresse professionnelle

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

34 rue du Wacken 67000 STRASBOURG

Est également :

Président : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Sarreguemines

Président du conseil d'administration : Caisse de Crédit Mutuel Emile Gentil (Volmunster)

Membre du conseil d'administration : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

M. Albert PECCOUX, Membre du conseil d'administration

Né le 2 novembre 1939 à St Martin Bellevue (74)

Adresse professionnelle

Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc

96, avenue de Genève BP56 74054 Annecy Cedex

Est également :

Président : Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc – Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc

Membre du conseil d'administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Caisse Fédérale de Crédit Mutuel - Caisse de Crédit Mutuel d'Annecy-les-Fins – Centre International du Crédit Mutuel

Représentant permanent de la CRCM Savoie-Mont Blanc au conseil d'administration de *ACM VIE SAM*

M. Alain TETEDOIE, Membre du conseil d'administration

Né le 16 mai 1964 à Loroux Bottereau (44)

Adresse professionnelle

Fédération du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest

46 rue du Port Boyer BP 92636 – 44236 Nantes Cedex 3

Est également :

Président : CM-CIC Immobilier SAS - Fitega – Fiterra.

Directeur Général : Nanteurop

Président du Conseil d'Administration : Fédération du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest – Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre-Ouest.

Vice-président du Conseil d'administration : Caisse de Crédit Mutuel de Saint Julien de Concelles

Membre du Conseil d'Administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Caisse Fédérale du Crédit Mutuel.

Président du Conseil de Surveillance : Pfalzeurop GmbH – CM-CIC Services.

Vice-président du Conseil de Surveillance : BMCE.

Membre du Conseil de surveillance : Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique

Représentant permanent : de la Fédération du Crédit Mutuel LACO à la Présidence d'Investlaco – de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel LACO au Conseil d'Administration des ACM Vie – de l'EFSA au Conseil d'Administration de la Banque *CIC OUEST* - de Ufigestion 2 au Conseil d'Administration de CM-CIC Bail.

M. Eckart THOMÄ, Membre du conseil d'administration

Né le 9 novembre 1938 à Stuttgart (Allemagne)

Adresse professionnelle

Fédération du Crédit Mutuel de Normandie

17 rue du 11 novembre 14052 CAEN CEDEX

Est également :

Président du Conseil d'Administration : Fédération du Crédit Mutuel de Normandie – Caisse Régionale de Crédit Mutuel de Normandie- Caisse de Crédit Mutuel de Caen Centre – Créavenir – Norfi.

Président du Conseil de surveillance : Targo Deutschland GmbH– Targo Management AG – Targobank AG – CM Acquisitions GmbH.

Membre du Conseil d'Administration : Caisse Fédérale de Crédit Mutuel - Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Membre du Conseil de Surveillance : BECM

Représentant permanent : de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Normandie au Conseil d'Administration du GACM – de la Fédération du Crédit Mutuel de Normandie au Conseil du GIE Cloé Services et au conseil et au Centre International du Crédit Mutuel (CICM).

M. Michel VIEUX, Membre du conseil d'administration

Né le 12 avril 1951 à Gap (05)

Adresse professionnelle

Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné Vivarais

130-132 avenue Victor Hugo 26009 VALENCE CEDEX

Est également :

Président du conseil d'administration : Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais

Vice-président : Association « La Cascade »

Membre du conseil de surveillance : Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique

Membre du conseil d'administration : Confédération Nationale du Crédit Mutuel - Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

M. Alain FRADIN, Directeur général délégué

Né le 16 mai 1947 à Alençon (61)

Adresse professionnelle

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

34 rue du Wacken 67000 STRASBOURG

Est également :

Président directeur général : CM-CIC Bail

Président : CIC Migrations

Président du conseil d'administration : Targobank Espagne

Président du conseil de surveillance : CIC Iberbanco – Cofidis - Cofpart

Vice-président du conseil de surveillance : Targobank Deutschland GmbH–Targobank AG – Targo Management AG – CM Akquisitions GmbH

Directeur général : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Caisse Centrale du Crédit Mutuel – Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe – Caisse Fédérale de Crédit Mutuel - Fédération des Caisses du Crédit Mutuel du Sud-Est - Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est

Directeur général délégué : Crédit Industriel et Commercial

Membre du conseil d'administration : Boréal - CM-CIC Titres - Groupe Sofémo - Banque du Crédit Mutuel Ile-de-France – Banco Popular Espagne

Membre du comité de direction : Euro-Information – Bischenberg – NRJ Mobile

Membre du conseil de surveillance : CM-CIC Services - Eurafic Information

Représentant permanent : de CCCM (administrateur *CM-CIC AM*) – de CIC (comité de direction *Euro GDS*) – de CIC Participations (administrateur de *CIC Nord-Ouest* - administrateur de *CIC Ouest*) – de Groupement des Assurances du Crédit Mutuel (administrateur de *Sérénis Vie*)

3.2.2 Rémunérations des dirigeants

(Informations relatives aux rémunérations des dirigeants en conformité aux recommandations de l'AMF et du Code du Commerce).

Principes directeurs

Le groupe Crédit Mutuel a signé avec l'État la convention type portant diverses mesures sur le refinancement des établissements de crédit. Dans ce cadre, le groupe a pris un certain nombre d'engagements par rapport aux statuts, rémunérations et engagements des mandataires sociaux, qui s'ajoutent aux prescriptions légales et réglementaires. Des décisions avaient été arrêtées à ce sujet par le conseil d'administration de la BFCM du 19 décembre 2008 et le conseil de surveillance du 26 février 2009.

En conséquence du changement du mode de direction du CIC et des dirigeants mandataires sociaux du CIC et de la BFCM, les conseils respectifs des deux sociétés, du 11 mai et du 1^{er} juillet 2011 pour la BFCM et du 19 mai 2011 pour le CIC, ont défini les nouvelles modalités de rémunération de ces dirigeants et les engagements pris à leur égard. Ces rémunérations et engagements ont été fixés par les organes délibérants de la BFCM et du CIC à partir des propositions des comités de rémunérations respectifs.

Les mandataires sociaux non dirigeants, c'est-à-dire l'ensemble des administrateurs hors le Président-Directeur général, ne reçoivent ni jetons de présence, ni rémunération d'aucune sorte.

Mise en œuvre

Les dirigeants concernés jusqu'au 19 mai 2011 étaient le Président du conseil de surveillance et les membres du directoire.

A compter de cette date, les dirigeants concernés sont le Président-Directeur général et le Directeur général délégué.

Le Président-Directeur général ne dispose pas d'un contrat de travail et celui du Directeur général délégué a été suspendu à effet du 1^{er} mai 2011.

Le conseil d'administration du CIC du 19 mai 2011 a décidé, sur proposition du comité des rémunérations, d'attribuer à M. Michel Lucas, en rémunération de son mandat social de Président-Directeur général, une indemnité annuelle de 550 000 euros. Il a également décidé de créer pour M. Michel Lucas, au titre de son mandat social de Président-Directeur général, une indemnité de cessation de mandat équivalente à une année d'indemnité de mandataire social. Le versement de cette indemnité est soumis à la réalisation d'une condition de performance relative à l'accroissement des fonds propres globaux consolidés IFRS du Groupe sur la période courant du 1er janvier 2011 à la date de cessation du mandat. La présente convention, concernant l'indemnité de cessation de fonctions, sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale du CIC du 24 mai 2012, après rapport spécial du commissaire aux comptes.

Le conseil d'administration de la BFCM du 1^{er} juillet 2011 a décidé, sur proposition du comité des rémunérations, d'attribuer à compter de l'exercice 2011 à M. Michel Lucas une indemnité annuelle brute de 250.000 euros au titre de son mandat de Président-Directeur général de la BFCM et le bénéfice d'une voiture de fonction.

Le conseil d'administration de la BFCM du 11 mai 2011 a décidé, sur proposition du comité des rémunérations, de fixer la rémunération annuelle fixe brute de M. Alain Fradin à 800 000 euros, à laquelle s'ajoute le bénéfice d'une voiture de fonction, du régime de prévoyance, et le cas échéant d'une rémunération variable, dont le montant serait fixé par décision du conseil d'administration sur proposition du comité des rémunérations. Monsieur Alain Fradin relève en sa qualité de salarié du règlement de retraite supplémentaire d'entreprise du 1er janvier 2008. Par conséquent, le comité des rémunérations a proposé d'appliquer ce règlement de retraite au titre de la rémunération de Monsieur Fradin, es-qualité de Directeur général délégué de la BFCM, dans les mêmes conditions que pour l'ensemble des salariés du groupe. Il a également décidé de créer pour M. Alain Fradin une indemnité de cessation de mandat équivalente à un an de salaire brut, calculé sur la base de la moyenne des douze derniers mois précédent la fin de son mandat. Le versement de cette indemnité est soumis à la réalisation d'une condition de performance relative à l'accroissement des fonds propres globaux consolidés IFRS du Groupe sur la période courant du 1er janvier 2011 à la date de cessation du mandat. Au titre de ce mandat, l'indemnité fixée ci-dessus s'entend sans préjudice de celle qu'il pourrait percevoir en qualité de salarié en application, notamment, des dispositions conventionnelles en vigueur dans le groupe. La présente convention, concernant l'indemnité de cessation de fonctions, sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale de la BFCM du 10 mai 2012, après rapport spécial du commissaire aux comptes.

Les rémunérations perçues par les dirigeants du groupe sont détaillées dans les tableaux ci-après.

Les dirigeants salariés du groupe ont également bénéficié au cours de l'exercice des dispositifs de prévoyance collective et de retraite complémentaire institués pour tous les salariés du groupe.

En revanche, les dirigeants du groupe n'ont bénéficié d'aucun autre avantage spécifique.

Aucun titre de capital ou donnant accès au capital ou donnant le droit d'acquérir des titres du capital de la BFCM ou du CIC ne leur a été attribué. De plus, ils ne perçoivent pas de jetons de présence en raison des mandats qu'ils exercent, que ce soit dans les sociétés du groupe ou dans des sociétés autres mais en raison de leurs fonctions dans le groupe.

Les dirigeants du groupe peuvent par ailleurs détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel. Les dirigeants en fonction au 31 décembre 2011 ne détiennent aucun emprunt de cette nature.

Rémunérations perçues par les dirigeants du groupe en fonction du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011

2011	Origine	Part fixe	Part variable (b)	Avantages en nature (c)	Réintégrations sociales	Total
Michel Lucas	Crédit Mutuel	249 999		5 298		255 297
	CIC	550 000			514	550 514
Alain Fradin (*)	Crédit Mutuel	899 956		4 966	7 953	912 875

(*) La rémunération fixe de 2011 inclut un solde de tout compte lié à la suspension du contrat de travail.

2010	Origine	Part fixe	Part variable (b)	Avantages en nature (c)	Réintégrations sociales	Total
Michel Lucas (*)	Crédit Mutuel	550 000	0	5 298	5 481	560 779
	CIC	550 000	0	0	2 416	552 416
Alain Fradin	CIC	472 244	0	4 966	7 789	484 999

(a) Il s'agit de montants bruts sociaux, correspondant aux sommes réglées au cours de l'exercice.

(b) La part variable éventuelle serait arrêtée par le comité des rémunérations de la BFCM qui suit l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice précédent au titre duquel elle est versée : la part variable versée en N serait donc afférente à l'exercice N-1.

(c) Voitures de fonction exclusivement.

(*) Par ailleurs et suite à l'évolution des mandats sociaux et à la liquidation de la retraite de monsieur Michel Lucas, le conseil d'administration de la BFCM du 22 octobre 2010 a constaté que les critères et les conditions de versement des indemnités décidés par le conseil du 19 décembre 2008 étaient réunies. En conséquence, il a décidé d'attribuer les indemnités prévues à 1 376 146 euros à monsieur Michel Lucas.

3.2.3 Administrateurs indépendants

Bien que non cotée, la BFCM fait partie d'un groupe décentralisé dont les administrateurs tirent leur capacité à faire partie du Conseil d'Administration en raison de leur propre statut d'élu.

Le mécanisme est le suivant : chaque Caisse de Crédit Mutuel élit en Assemblée générale (rassemblant tous les sociétaires) les membres du Conseil d'Administration. Les Caisses élisent parmi ces membres leur représentant au District, organe commun à un groupe de CCM ; le Président du District devient de plein droit membre du Conseil d'Administration de la Fédération, organe politique d'un groupe donné de CCM. Cette qualité leur permet de devenir Membre du Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et de sa filiale, la BFCM.

Ce mode électif qui part de la base (CCM) confère à l'administrateur de la BFCM une légitimité et une indépendance équivalente à celle de l'administrateur indépendant dans les sociétés cotées.

Il n'y a en effet aucun lien financier, ni de conflit d'intérêt entre les mandats bénévoles exercés à la CCM, au District et à la BFCM.

Cette légitimité, issue des mécanismes électifs internes, est renouvelée lors de chaque élection de District (4 ans).

Toute perte de mandat de Président de District emporte cessation du mandat à la BFCM quand bien même celui ne serait pas arrivé à terme.

Ce mécanisme concerne 9 membres du Conseil d'Administration de la BFCM, soit 53 %.

3.2.4 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance

A la connaissance de la BFCM, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs à l'égard de la BFCM, des membres du conseil d'administration et du Directeur Général et leurs intérêts privés.

3.3 Rapport sur le fonctionnement du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne

Les dispositions de l'article L 225-37 du code de commerce précisent que le président du conseil d'administration, rend compte, dans un rapport joint au rapport annuel, de la composition du conseil, des conditions de préparation et d'organisation de ses travaux, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société ainsi que des éventuelles limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du directeur général.

A PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Composition du conseil

Le conseil d'administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel est actuellement composé de 18 membres nommés par l'assemblée générale pour 3 ans et de 12 censeurs nommés également pour 3 ans par le conseil en application de l'article 20 des statuts.

La liste des administrateurs avec indication de leurs fonctions exercées dans d'autres sociétés est présentée en annexe conformément aux dispositions légales.

Le conseil comprend des représentants des Groupes associés (Île-de-France, Savoie-Mont Blanc, Sud-Est, Midi-Atlantique, Centre, Dauphiné-Vivaraï, Loire-Atlantique et Centre-Ouest, Méditerranéen et Normandie).

Deux membres salariés siègent au conseil d'administration au titre du comité d'entreprise interfédéral.

Il n'y a ni jetons de présence, ni stock options.

Fonctionnement du conseil. Mode d'exercice de la direction générale

En application des dispositions de l'article L 225-51-1 du Code de commerce, le conseil a opté pour un régime commun d'exercice de la présidence et de la direction générale, lors de sa séance du 22 octobre 2010.

M. Michel LUCAS, président du conseil exerce également la direction générale. En cette qualité, il organise et dirige les travaux du conseil. Il représente la société à l'égard des tiers. Il dispose à cet effet des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société.

Il n'y a pas de règlement intérieur formalisant les règles de fonctionnement du conseil qui est régi par les dispositions légales.

Sur le plan individuel, outre les obligations de réserve et de secret professionnel liées à l'objet même de la société, les administrateurs doivent en leur qualité d'élus respecter le code de déontologie en vigueur dans le Groupe.

En 2011, le conseil s'est réuni à sept reprises. Le taux de présence est en moyenne de 75 %.

Pour chaque conseil, un dossier complet sur les points à l'ordre du jour est adressé par courrier à l'ensemble des administrateurs, censeurs et représentants du comité d'entreprise.

Lors de chaque réunion, les cadres responsables d'activités concernant un ou plusieurs points à l'ordre du jour sont invités pour les présenter, commenter ou répondre à toute question.

Les procès-verbaux des réunions sont communiqués aux administrateurs et soumis à l'approbation du conseil.

Toutes les réunions de conseil sont l'occasion de faire un tour d'horizon sur l'évolution de nos activités.

La réunion du 24 février 2011 a été dédiée à l'examen et à l'arrêté des comptes ainsi qu'à la préparation des assemblées générales ordinaire et extraordinaire qui se sont tenues le 11 mai 2011. Le conseil a pris connaissance du compte-rendu du comité d'audit et des comptes Groupe du 21 février 2011.

Conformément à l'arrêté du 13 décembre 2010 modifiant le règlement 97-02, il a également approuvé la note de cadrage sur la politique de rémunération variable des professionnels exerçant une activité régulée, qui reprend les principes règlementaires adaptés à notre Groupe.

Il a examiné, comme lors de chaque réunion, le tableau de bord des affaires financières du Groupe (refinancement, crédits, compte propre).

Le conseil du 8 avril 2011 a porté sur l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du 11 mai 2011. Il a nommé M. Alain FRADIN, directeur général délégué de la BFCM.

Le conseil du 11 mai 2011 s'est réuni à l'issue de l'assemblée générale pour renouveler le mandat de M. Michel LUCAS en qualité de Président-directeur général de la BFCM.

Le conseil du 1^{er} juillet 2011 a décidé de procéder à l'augmentation de capital autorisée par l'assemblée générale extraordinaire pour le porter de 1 302 192 250 euros à 1 324 813 250 euros.

Il a pris connaissance du compte-rendu du comité d'audit et des comptes du 2 mai 2011 ainsi que du compte-rendu du comité de suivi des risques Groupe du 18 avril 2011.

La réunion du 28 juillet 2011 a été consacrée à l'arrêté des comptes sociaux et consolidés semestriels au 30 juin 2011. Le conseil a également constaté la réalisation définitive de l'augmentation du capital social et a décidé en conséquence de modifier l'article 6 des statuts.

Le sixième conseil de l'année qui s'est réuni le 6 octobre 2011 a eu pour objet de donner tous pouvoirs à M. Michel LUCAS à l'effet de signer le protocole final de collaboration avec le Groupe DESJARDINS.

La dernière réunion de l'année s'est tenue le 18 novembre 2011.

Le conseil a pris connaissance des travaux du comité de suivi des risques groupe du 25 octobre 2011 ainsi que du rapport du comité d'audit et des comptes groupe du 12 septembre 2011.

Il a analysé les activités réseau du périmètre CM10, examiné les comptes et estimé le résultat prévisionnel.

Il a également fait le point sur l'évolution du budget 2011 et la préparation du budget pour l'année 2012.

Tous les conseils abordent les points concernant les participations, les relations financières intra-groupe, les décisions de crédit prises par le comité de crédits et, le cas échéant, l'affiliation de nouvelles Caisses locales.

La durée des réunions varie selon l'importance de l'ordre du jour et la nature des sujets.

Le nombre de réunions peut varier d'un exercice à un autre en fonction des circonstances ; quatre réunions constituent un minimum depuis plusieurs années.

Des consultations écrites peuvent exceptionnellement être organisées en cas d'urgence. Les décisions prises dans ce cas sont réitérées lors du conseil suivant.

B LE DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE ET DE SURVEILLANCE DES RISQUES

Le contrôle interne et de gestion des risques de la BFCM s'intègre dans le dispositif global de contrôle interne mis en œuvre pour le Groupe CM10²-CIC, tel qu'il est décrit ci-dessous.

Les travaux en matière de contrôle interne et de gestion des risques ont pour objet de veiller à l'application de l'ensemble des règles définies par les autorités de tutelle pour l'exercice des activités du Groupe en s'appuyant sur les normes internes et les outils, référentiels et procédures mis en place à cet effet. C'est dans ce cadre que ce rapport a été rédigé avec le concours des services concernés par le contrôle interne et la gestion des risques, en accomplissant les diligences utiles à son établissement et en se référant, en tant que de besoin, au cadre de référence et au guide d'application recommandés par l'Autorité des Marchés Financiers.

² Crédit Mutuel Centre Est Europe, Crédit Mutuel du Sud-Est, Crédit Mutuel Ile-de-France, Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc, Crédit Mutuel Midi Atlantique, Crédit Mutuel Normandie, Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais, Crédit Mutuel Méditerranée, Crédit Mutuel Loire Atlantique Centre Ouest.

1. Le dispositif général de contrôle interne du Groupe CM10-CIC

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques fait pleinement partie de l'organisation du Groupe avec l'objectif de veiller au respect des dispositions réglementaires, à une bonne maîtrise des risques et à la sécurisation des opérations ainsi qu'à l'amélioration des performances.

1.1 Un dispositif commun, structuré et indépendant

Le Groupe veille à ce que le dispositif mis en place soit adapté à sa taille, à ses opérations et à l'importance des risques auxquels ses activités l'exposent.

En s'appuyant sur des méthodes et des outils communs, le système de contrôle interne et de mesure des risques mis en place vise notamment à :

- couvrir de manière exhaustive l'ensemble des activités du Groupe ;
- recenser, appréhender, suivre et agréger les risques de manière homogène et sur une base consolidée,
- assurer le respect des lois et règlements en vigueur ainsi que des normes internes,
- veiller au bon fonctionnement des processus internes et à la fiabilité des informations financières.

L'organisation mise en œuvre a notamment pour objet de vérifier la qualité et l'exhaustivité du système de contrôle interne. Le Groupe veille, pour lui-même et pour les entreprises qu'il contrôle, à ce que le dispositif en place se fonde sur un ensemble de procédures et de limites opérationnelles conformes aux prescriptions réglementaires et aux normes qui ont été arrêtées. Il s'appuie dans ses travaux sur les méthodes et outils définis au niveau du Groupe ainsi que sur les règles habituellement pratiquées en matière d'inspection et de contrôle.

L'identification des principaux risques à travers des référentiels ou des cartographies ainsi que leur suivi avec des limites adaptées, des procédures formalisées et des outils dédiés constituent un objectif constant à la réalisation duquel les services de contrôle de l'ensemble du Groupe contribuent. Outre leurs actions en vue de la détection et de la réduction des risques, ils sont associés aux travaux qui visent à en accroître la maîtrise. Parallèlement, les outils d'analyse et les états de suivi permettent d'effectuer un examen régulier des différents risques auxquels le Groupe est exposé au titre de ses activités, qu'il s'agisse des risques de contrepartie, de marché, de liquidité, de gestion de bilan ou des risques opérationnels. Conformément aux dispositions réglementaires, il est établi en outre chaque année, en complément du rapport de contrôle interne, un rapport sur la mesure et la surveillance des risques pour lequel il est procédé à une revue détaillée du dispositif de contrôle des risques.

La bonne adéquation entre les objectifs qui sont assignés au contrôle interne et les moyens qui lui sont attribués est constamment recherchée.

L'indépendance nécessaire des contrôles est assurée par l'absence chez ceux qui les exercent, dans le cadre des structures dédiées au contrôle, de toute responsabilité opérationnelle et par un rattachement hiérarchique qui préserve leur liberté de jugement et d'appréciation.

1.2. L'organisation des contrôles

Le dispositif de contrôle du Groupe CM10-CIC répond à un double objectif :

- séparer les différents types de contrôle existants au sein de fonctions distinctes (périodique, permanent et conformité), conformément aux dispositions réglementaires ;
- harmoniser les travaux réalisés au sein du Groupe en matière de contrôle avec la mise en place d'une organisation commune fondée notamment sur des méthodes et outils homogènes et complémentaires.

Pour l'exercice de leurs fonctions, les responsables des services de contrôle ont accès en permanence et sans restriction aux personnes, aux locaux, matériels, logiciels et aux informations de toute nature sur la totalité du périmètre du Groupe. Ils peuvent déléguer en tant que de besoin à leurs collaborateurs, dans le cadre de missions définies, tout ou partie de leurs prérogatives.

Une répartition par types de contrôle

Indépendamment des contrôles exercés par les hiérarchies dans le cadre de leurs activités quotidiennes, l'exercice des contrôles est du ressort :

- du contrôle périodique pour les missions approfondies, à caractère d'inspection, réalisées dans le cadre d'un cycle de contrôle s'étendant sur plusieurs exercices ;

- des contrôles permanents pour tous les travaux de nature récurrente exercés notamment avec des outils de contrôle à distance ;
- du contrôle de conformité notamment pour tout ce qui se rapporte à l'application des dispositions réglementaires et des normes internes (*lutte anti-blanchiment, contrôles des services d'investissements, veille réglementaire, déontologie ...*).

Le contrôle périodique est chargé de veiller à la qualité globale du dispositif de contrôle interne dans son ensemble et à l'efficacité de la gestion et de la surveillance des risques ainsi qu'au bon fonctionnement des contrôles permanents et de conformité.

Une répartition réseaux / métiers

Dans le cadre des filières de contrôle, les travaux sont répartis entre une branche réseaux correspondant à la banque de détail (*Fédérations régionales du CM, banques régionales du CIC, réseaux à l'étranger*) et une branche métiers (*filiales spécialisées, grands comptes, activités de marché, gestion d'actifs, services financiers et flux...*) avec la nomination pour chacune d'elles d'un responsable exerçant ses fonctions au niveau du Groupe CM10-CIC.

Un pôle de support commun aux différents types de contrôle

Ce pôle dédié aux fonctions de contrôle a pour vocation de :

- développer et maintenir à niveau les outils nécessaires à un contrôle efficace ;
- assurer l'élaboration des outils de reporting requis pour le suivi des opérations et missions de contrôle, ainsi que pour l'information des organes dirigeants, au niveau central et au niveau local (*régions et filiales*),
- veiller à la complémentarité des outils de contrôle entre les différentes fonctions de contrôle pour une couverture optimale des risques du Groupe.

Le pôle support s'appuie largement sur les moyens informatiques du Groupe.

1.3. Le pilotage du dispositif par le Comité de Contrôle et de Conformité du Groupe (CCC)

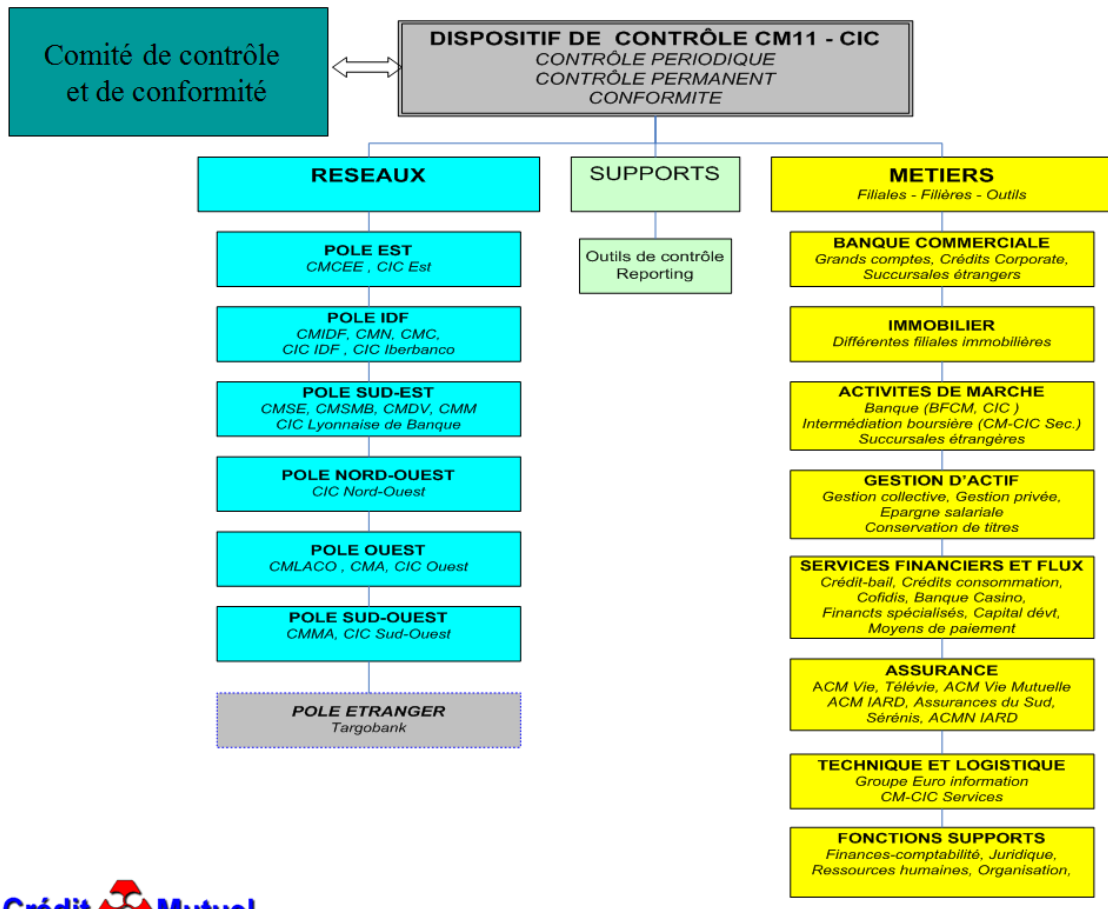
Sous l'autorité d'un membre de l'organe exécutif, le Comité de Contrôle et de Conformité réunit régulièrement les responsables du Groupe en matière de contrôle (*périodique, permanent, conformité*) et de risques avec les objectifs suivants :

- arrêter les plans de contrôle, examiner les résultats des missions de contrôle effectuées par les services de contrôle périodique ainsi que les travaux menés par le contrôle permanent et la fonction conformité et proposer le cas échéant les améliorations requises à l'organe exécutif,
- analyser les conclusions des missions de contrôle externes, notamment des autorités de tutelle et suivre la mise en œuvre des recommandations par les entités du Groupe,
- veiller à la complémentarité des actions et des missions des différents acteurs du contrôle et de la conformité,
- valider toute nouvelle procédure de contrôle ou évolution touchant à l'organisation des fonctions de contrôle ; il a ainsi été conduit en 2011 à approuver une évolution limitée et contrôlée des règles du recueil de déontologie relative aux possibilités d'intervention des fonctions sensibles sur certains instruments financiers.

Il s'est réuni 4 fois en 2011 (*7 février, 30 mai, 3 octobre, 5 décembre 2011*).

Lors de la réunion du 30 mai 2011, M. Nicolas THERY est nommé membre permanent du CCC, en raison des nouvelles fonctions de M. Alain FRADIN, qui en garde cependant la présidence.

Schéma général de l'organisation mise en place (01/2012)



Le Comité de Contrôle et de Conformité rend lui-même compte au Comité d'Audit et des Comptes Groupe, représentant les organes délibérant du Groupe.

1.4. Le Comité d'Audit et des Comptes Groupe

En vue de répondre aux exigences issues de la transposition de la directive européenne 2006/43/CE relative au contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008, et à celles qui résultent des nouvelles normes de gouvernance, un Comité d'Audit et des Comptes Groupe (CACG) a été mis en place au niveau du Groupe CM11-CIC.

Le Comité d'Audit et des Comptes Groupe est composé d'administrateurs représentant les Fédérations de Crédit Mutuel adhérentes à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (*en principe un par Fédération*) et de deux membres du conseil d'administration du CIC.

Trois de ces membres disposent de compétences particulières en matière comptable et financière.

En 2011, les cinq nouvelles fédérations du CM10 ont désigné leurs représentants au CACG (*François DURET - CMC, Alain PUPEL - CMDV, Albert TAILLANDIER - CMLACO, Danielle JOANNES - CMM, JP BERTIN - CMN*).

Le 27 juillet 2011, M. Claude FREIXANET, représentant du Crédit Mutuel Midi Atlantique est désigné Président du CACG, en remplacement de M. Constant KLEIN, Président sortant.

L'indépendance des membres du Comité est assurée par le fait qu'ils sont tous issus de la base mutualiste du Groupe et à ce titre élus par les sociétaires de leur Caisse locale respective. Cette indépendance se trouve renforcée par le bénévolat qui prévaut pour la fonction de membre du CACG.

Au plan du contrôle interne, le Comité d'Audit et des Comptes Groupe :

- examine le programme prévisionnel de contrôle interne,
- reçoit communication du rapport annuel de contrôle interne consolidé,
- est informé des conclusions des principales missions menées par le contrôle périodique ainsi que des résultats des contrôles permanents et de conformité,
- prend connaissance des conclusions des contrôles externes, notamment des éventuelles évolutions préconisées par les Autorités de tutelle,
- est informé des actions mises en œuvre pour donner suite aux principales recommandations émises dans les rapports de contrôle interne et externe,
- apprécie l'efficacité des systèmes de contrôle interne.

Le CACG propose aux différents organes délibérants les améliorations qu'il juge nécessaires à la vue des constats dont il a pris connaissance.

En ce qui concerne le reporting financier, le Comité :

- est chargé du suivi du processus d'élaboration de l'information financière,
- supervise le contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés,
- participe au choix des commissaires aux comptes et a libre accès à eux pour prendre connaissance de leur programme de travail, pour s'assurer qu'ils sont en mesure d'exercer leur mission et pour débattre avec eux des conclusions de leurs travaux,
- examine les comptes annuels et consolidés,
- apprécie les conditions de leur établissement et s'assure de la pertinence et de la permanence des principes et méthodes comptables.

Il s'est réuni à quatre reprises durant l'exercice écoulé (21 février, 2 mai, 27 juillet et 12 septembre 2011). Les réunions du CACG font l'objet de comptes rendus destinés aux organes délibérants des différentes Fédérations et du CIC afin de permettre aux administrateurs d'être pleinement informés.

1.5 Le dispositif de surveillances des risques

La Direction des Risques Groupe

Ayant vocation à procéder à une analyse et à une revue régulière des risques de toute nature au regard de la rentabilité des fonds propres réglementaires alloués, la Direction des Risques Groupe a pour mission de contribuer au développement et à la rentabilité du Groupe tout en veillant à la qualité des dispositifs de maîtrise des risques.

Le Comité des Risques Groupe (CRG)

Ce comité réunit trimestriellement les opérationnels, à savoir le responsable de la Direction des Risques et les responsables des métiers et fonctions concernés (*Direction des Engagements, Direction des Marchés, Direction financière, banque de détail, BFI, immobilier, capital investissement*) en présence de la Direction Générale. Ce Comité assure la surveillance globale des risques a posteriori, tout autant que prospective.

Le Comité de suivi des risques Groupe (CSRG)

Ce comité est composé de membres des organes délibérants et se réunit semestriellement pour examiner les enjeux stratégiques du Groupe en termes de risques.

En 2011, les cinq nouvelles fédérations du CM10 ont désigné leurs représentants au CSRG (*Claude LEVEQUE - CMC, Michel VIEUX - CMDV, Guy HALAIS - CMLACO, Jean-Paul PANZANI - CMM, P. GALLIENNE - CMN*).

Le Comité propose aux organes délibérants du Groupe – à la vue des constats effectués - toute décision de nature prudentielle applicable à l'ensemble des établissements du Groupe.

Le responsable de la Direction des Risques anime les réunions du Comité et a en charge la présentation des dossiers établis pour les différents domaines de risques sur la base des travaux du Comité des Risques Groupe. La Direction Générale est également conviée aux réunions du Comité qui a en outre la possibilité d'inviter les responsables des métiers concernés par les points à l'ordre du jour de la réunion.

2. Les procédures de contrôle interne spécifique à la BFCM

Société holding du Groupe, propriété de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, des Assurances du Crédit Mutuel et des Caisses de Crédit Mutuel Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi Atlantique, Normandie, Dauphiné-Vivaraais, Méditerranée, Loire Atlantique Centre Ouest, la BFCM gère les participations détenues dans les filiales spécialisées du Groupe, toutes soumises au dispositif général de contrôle interne du Groupe.

Partie intégrante du Groupe CM10-CIC, la BFCM a également déployé pour les activités qu'elle gère à son niveau, un dispositif de contrôle interne répondant aux mêmes objectifs de prévention et de maîtrise des risques.

La BFCM gère la trésorerie du Crédit Mutuel et du CIC et intervient sur les marchés financiers. Elle développe une activité d'ingénierie financière et assure la correspondance avec les partenaires internationaux.

Partie intégrante de la BFCM et du CIC, CM-CIC Marchés regroupe au sein d'une salle des marchés toutes les activités de marché du Groupe CM10-CIC, pour refinancer l'ensemble du Groupe CM10-CIC, via une équipe unique de gestion de la trésorerie, développer la capacité à vendre des produits de marchés à la clientèle, renforcer un métier de compte propre.

Les méthodologies de suivi, les procédures et le système de limites sont référencés dans un corps de règles.

Le conseil d'administration du CIC et le conseil d'administration de la BFCM approuvent la stratégie de chaque métier (refinancement, commercial, compte propre), l'allocation de fonds propres, le suivi des limites et les budgets.

Dans ce dispositif, les activités de marché sont pilotées par plusieurs instances :

- la Direction de CM-CIC Marchés définit la stratégie, analyse l'activité, les résultats, les risques et le respect des limites et coordonne les aspects opérationnels (système d'information, budget, ressources humaines, procédures),
- le Comité des Risques de Marché (mensuel) assure le suivi du respect du corps de règles et des décisions de la Direction de CM-CIC Marchés et valide les limites opérationnelles à l'intérieur des limites générales fixées par le Directoire du CIC et le Conseil d'Administration de la BFCM,
- le Comité de Crédit CM-CIC Marchés (hebdomadaire) statue sur les demandes de lignes de crédit dans le cadre des délégations attribuées par le Comité des Engagements CM10-CIC.

Le système de contrôle interne s'appuie d'une part sur les missions des services post-marché, en charge du contrôle des risques, des résultats, du contrôle comptable et réglementaire, et d'autre part sur une équipe dédiée au suivi des activités de marché, rattaché au responsable du contrôle permanent métiers ainsi que sur la fonction conformité.

A l'instar du regroupement des interventions sur les marchés dans une structure unique, les Grands comptes BFCM et Grands comptes CIC ont mis en œuvre un regroupement de leurs activités au sein de CM-CIC Grands Comptes, en harmonisant leurs outils et procédures. La coordination des tâches de contrôle via un portail unique est assurée par le responsable du contrôle permanent métiers ; les résultats des contrôles réalisés durant l'année ont été intégrés dans le même portail.

L'activité dépositaire Groupe est dévolue à la BFCM. Le plan de contrôle dépositaire est basé sur la définition d'un ensemble de tâches de contrôle et est établi en concertation avec le contrôle permanent métiers et la conformité BFCM. Ce plan renforce l'approche du risque client et du risque produit, en mettant en œuvre respectivement un processus contrôlé d'entrées en relations et un processus contrôlé d'analyse à la création d'OPC. Il permet d'exercer un contrôle a posteriori complet et de cerner l'ensemble des risques liés à la gestion collective.

Les dispositions déontologiques sont intégrées dans un recueil de déontologie reprenant tant les principes généraux que les dispositions spécifiques mises en place dans le cadre des activités de la BFCM. Les principes fondamentaux du respect de la primauté des intérêts du client et de l'intégrité du marché y sont notamment rappelés.

Dans le cadre de la gestion des risques opérationnels, l'évaluation des risques opérationnels découlant des activités de marché a été réalisée.

La BFCM participe à l'actualisation de la cartographie de ses risques spécifiques et des modèles de valorisation s'y référant.

S'agissant des mesures de protection, un Plan de Continuité d'Activité concernant l'ensemble des activités de marché est en place. Ce PCA permet de faire face aux risques majeurs d'indisponibilité des locaux, des moyens techniques et des hommes. Il repose respectivement sur l'existence de deux sites polyvalents, l'un assurant le back

up de l'autre, sur des moyens informatiques de secours et sur l'organisation du travail en binôme, voire en trinôme, ainsi que sur l'équipement du quart des effectifs en portables permettant de se connecter à distance. Le PCA est actualisé et testé régulièrement.

Le contrôle périodique est exercé par l'Audit Groupe selon un rythme pluriannuel. Les conclusions de ces missions sont présentées au Comité de Contrôle et de Conformité, au Comité d'Audit et des Comptes Groupe et figurent dans le rapport annuel transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel. Les missions peuvent être de portée générale ou à caractère ponctuel.

3. Le contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

3.1. Le rôle des organes de gouvernance et du Comité d'Audit et des Comptes Groupe

Lors de chaque arrêté correspondant à des comptes ou des éléments d'information financière qui sont publiés, ceux-ci sont présentés par la Direction financière au Conseil d'Administration. La formation du résultat, la présentation de la situation financière et de l'activité font l'objet d'un exposé intégrant des rapprochements avec des données de gestion non comptables (*taux, capitaux moyens, etc.*).

Les principes comptables retenus qui ont un impact significatif ont préalablement été revus et validés par les commissaires aux comptes. Ces derniers sont régulièrement convoqués au Conseil d'Administration arrêtant les comptes. Ils sont invités à faire part de leur mission et à communiquer les résultats de leurs travaux à l'organe délibérant.

Les principes comptables du Groupe utilisés en consolidation des comptes sont exposés en détail dans les annexes aux comptes.

Les travaux comptables font l'objet d'une présentation régulière au Comité d'Audit et des Comptes du Groupe, indépendant de la Direction financière, et notamment chargé de procéder à un examen du processus d'élaboration des comptes et de l'information financière communiquée par le Groupe.

Au cours de l'exercice, les communications au Comité d'Audit et des Comptes du Groupe ont porté sur :

- l'évolution du périmètre du Groupe et ses impacts sur les comptes consolidés (*passage de CM5 à CM10, avec l'adhésion nouvelle de cinq Fédérations de Crédit Mutuel au périmètre d'agrément collectif commun, prise de participation dans la Banque Casino, ...*),
- les résultats consolidés et leur analyse approfondie (*analyse des différents postes des soldes intermédiaires de gestion, analyses sectorielles par métier, analyse des frais généraux, du coût du risque avéré et des provisions collectives, ...*),
- l'évolution des éléments de calcul du ratio de solvabilité (*fonds propres et risques*).

3.2. Les spécificités propres à l'activité bancaire

Le pilotage de l'organisation comptable et financière est organisé pour répondre aux spécificités propres à l'activité d'un établissement de crédit :

- la quasi-totalité des opérations économiques réalisées par une banque se traduit par un flux financier ou un engagement qu'il convient de comptabiliser ;
- une volumétrie d'écritures comptables considérable s'appuyant sur des processus d'enregistrement entièrement automatisés des opérations réalisées ;
- contrairement aux entreprises industrielles et commerciales, une décentralisation des enregistrements comptables au sein de l'ensemble de l'organisation et non d'une seule Direction comptable.

Ainsi, l'immense majorité des enregistrements comptables est réalisée par le système informatique selon des schémas préétablis. Ces circuits automatisés ont pour objectif d'assurer :

- l'exhaustivité, la réalité, la mesure et la classification correcte de la traduction comptable des opérations économiques réalisées ;
- la prévention du risque de fraude en prédefinisant de manière centralisée les opérations réalisables ou non par chaque acteur ;
- une centralisation comptable rapide et régulière, les enregistrements étant réalisés en temps réel ou au plus tard lors de traitements « batch » chaque jour ouvré ;

- une homogénéisation de facto des données comptables entre toutes les sociétés du Groupe.

3.3. Le système comptable

L'architecture comptable

La société partage une plate-forme informatique commune à 15 Fédérations de Crédit Mutuel et aux banques du CIC, qui comprend des fonctionnalités comptables et réglementaires communes concernant notamment :

- le plan de compte, dont la structure est commune à tous les établissements gérés sur cette plate-forme ;
- la définition des schémas et procédures automatisés communs à l'ensemble des banques (moyens de paiement, dépôts et crédits, opérations courantes, etc.) ;
- les outils de restitution (BAFI, alimentation des logiciels de consolidation...) et de pilotage (contrôle de gestion).

Dans ce cadre, l'administration du système d'information comptable commun est confiée à des divisions dédiées, les divisions « Procédures et schémas comptables », qui constituent des cellules autonomes selon le cas au sein de la Direction Financière CM10-CIC « banques de détail / réseaux » ou de la Direction Financière CM10-CIC « filières-métiers spécialisés ».

Ces dernières sont plus particulièrement chargées :

- de la gestion du plan de comptes commun (création des comptes, définition des caractéristiques des comptes, etc.) ;
- de la définition des procédures et schémas comptables communs, dans le respect des prescriptions fiscales et réglementaires. Pour ce, lorsque nécessaire, le service fiscal est consulté et la mise en place des schémas fait l'objet d'une procédure de validation impliquant différents responsables opérationnels.

Les Divisions « Procédures et schémas comptables » sont indépendantes tant hiérarchiquement qu'opérationnellement des services de production comptable proprement dits, permettant ainsi une séparation entre les fonctions de conception et d'administration de l'architecture comptable et les autres services opérationnels.

Au sein de la société, tous les comptes sont obligatoirement dédiés à un service opérationnel qui sera en charge de son fonctionnement et de son contrôle ; aucun compte ne peut être ainsi en déshérence et sans qu'une responsabilité de suivi soit clairement désignée.

L'organisation et les procédures en place permettent d'être en conformité avec l'article 12 du règlement CRBF 97-02 et de garantir l'existence de la piste d'audit.

Le plan de comptes

Le plan de comptes est articulé autour de deux grands types de comptes : les comptes de tiers, qui retracent des avoirs et créances sur des tiers individualisés, et les comptes de comptabilité générale.

Ainsi, l'utilisation de comptes dédiés aux dépôts de tiers comme aux crédits accordés à des tiers permet un suivi de ceux-ci. Concernant la conservation de valeurs mobilières, il existe d'une part une comptabilité « matières » chez CM-CIC Titres, qui distingue la propriété des titres entre les tiers et le compte propre (*titres de participation*), d'autre part une ségrégation externe, lorsque la conservation n'est plus assurée dans le Groupe (*activité « refinancement et marchés »*).

La nomenclature du plan de comptes de tous les établissements de crédit gérés sur la plate-forme informatique commune est unique (plan NPCI – Nouveau Plan de Comptes Interne) et elle est gérée par les divisions « Procédures et schémas comptables ».

Ce plan de comptes définit les propriétés des comptes portant notamment sur :

- les attributs réglementaires (correspondance avec le plan de comptes des établissements de crédit officiel – PCEC, raccordement au poste des états financiers publiables etc.),
- certaines caractéristiques fiscales (position TVA, etc.),
- les caractéristiques de gestion (présence obligatoire ou non, lien avec le plan de compte de consolidation, durée de conservation des mouvements en ligne, présence en siège/guichet, etc.).

Les outils de traitement

Les outils de traitement de l'information comptable reposent essentiellement sur les applicatifs internes élaborés par les services informatiques du Groupe.

S'y ajoute un certain nombre d'applicatifs spécialisés, externes ou internes, en particulier un logiciel de production du reporting de gestion, un logiciel de production des balances ou états comptables, un utilitaire de traitement de requêtes sur fichiers, un logiciel de consolidation, un logiciel de traitement des états réglementaires, un logiciel de gestion des immobilisations et des logiciels de déclarations fiscales.

Les contrôles automatisés

Le traitement des fichiers comptables fait l'objet d'une série de contrôles automatisés avant imputation : équilibre des fichiers, validité des fichiers, mise à jour de la piste d'audit des comptes concernés par le mouvement comptable.

Des outils internes permettent de contrôler les mouvements de la journée comptable et de détecter les anomalies éventuelles.

Un applicatif dédié de contrôle des comptes automatisés est déployé depuis 2010, pour gérer des montants limites de plafonds d'imputation comptable, différenciés par type de comptes (*tiers/comptabilité générale*), par sens (*débit/crédit*), par code application informatique, par entité et par secteur d'activité de l'entité.

L'outil comporte deux niveaux de contrôle portant sur :

- un seuil limite,
- un seuil d'alerte.

Le contrôle s'applique aux traitements en temps réel ou en batch de tous les applicatifs qui ne nécessitent pas une validation des mouvements selon le principe des « 4 yeux ». Le dépassement de seuil a pour effet de bloquer le flux comptable, qui est alors dévié vers un compte de régularisation. Après analyse, l'utilisateur peut :

- pour le niveau « alerte », valider le mouvement après contrôle,
- pour le niveau « limite », la finalisation de l'opération suppose une validation selon le principe des « 4 yeux ».

Dans tous les cas, les mouvements passés au-dessus du seuil d'alerte (automatiquement en traitement de fichiers et après forçage pour le temps réel) sont tracés et archivés en gestion des événements.

4. Le contrôle interne dans l'élaboration des comptes sociaux et dans le processus de consolidation

Les contrôles des arrêtés des comptes sociaux

Lors de chaque arrêté, les résultats comptables font l'objet d'une comparaison avec les données de gestion prévisionnelles, pour validation. Les données de gestion prévisionnelles sont élaborées par des pôles indépendants des services de production comptable (contrôle de gestion et contrôle budgétaire).

Cet examen analytique porte en particulier sur :

- la marge d'intérêt ; pour les instruments de taux (dépôts, crédits et hors bilan), le contrôle de gestion calcule les rendements et les coûts attendus à partir de capitaux moyens observés ; ces derniers sont ensuite comparés aux intérêts effectivement comptabilisés, pour une validation secteur d'activité par secteur d'activité ;
- le niveau des commissions ; à partir d'indicateurs d'activités, le contrôle de gestion estime le volume des commissions reçues et à verser, comparé aux données comptabilisées ;
- les frais généraux (frais de personnel et autres charges générales d'exploitation) ;
- la charge du risque (niveau de provisionnement et pertes constatées).

Les procédures comptables ainsi que les schémas comptables sont formalisés. Pour le réseau, les procédures figurent sur l'Intranet de la banque.

Les contrôles comptables quotidiens sont exercés par les collaborateurs concernés au niveau de chaque guichet.

Les services de contrôle comptable assurent en outre une mission générale de contrôle portant notamment sur les contrôles réglementaires, le suivi des justifications des comptes internes, le suivi des guichets, le contrôle de la position de change, le contrôle du PNB par activité, les procédures et les schémas comptables, l'interface entre les back-offices et les Commissaires aux comptes.

Par ailleurs, les services de contrôle (périodique, permanent, conformité) sont appelés à réaliser des travaux dans le domaine comptable. Un portail de contrôle dédié à la fonction comptable est en préparation.

Les contrôles sur les comptes consolidés

Le système est périodiquement adapté pour répondre aux évolutions réglementaires (IFRS) ou pour améliorer la fiabilité de la production des comptes.

Les principes comptables fixés par les normes IFRS sont appliqués depuis le 1er janvier 2005 dans les entités du Groupe. Un résumé des principes comptables IFRS est communiqué dans les états financiers consolidés.

Le Groupe CM10-CIC définit les principes et méthodes comptables français (CNC) et internationaux (IFRS) à appliquer par toutes les entités du Groupe dans leurs comptes individuels. Les filiales étrangères en prennent connaissance pour procéder au passage de leurs normes locales aux normes françaises et internationales dans les liasses de consolidation et les reporting financiers.

Les comptes individuels selon les principes comptables internationaux (IFRS) sont établis dans le système d'information central pour les entités utilisant le système d'information commun. Les comptes individuels IFRS sont arrêtés avec la même organisation et la même équipe que les comptes individuels établis selon les principes comptables français (CNC).

Le Groupe dispose d'un plan de comptes de consolidation. Au sein du système informatique commun, chaque compte du plan de comptes commun comporte une correspondance avec le plan de comptes de consolidation. Cette correspondance est donc unique pour un même compte pour toutes les sociétés gérées sous ce plan.

L'élaboration des comptes consolidés est effectuée selon un calendrier diffusé à toutes les filiales et aux Commissaires aux comptes et comprenant le cas échéant les changements de procédure ou de norme à intégrer. Au sein de chaque filiale consolidée sont désignés le responsable comptable de l'arrêté des comptes de la filiale et le responsable du recensement des comptes réciproques entre sociétés intégrées globalement.

Les Commissaires aux comptes de la consolidation adressent parallèlement aux auditeurs légaux des sociétés intégrées des instructions d'audit visant à s'assurer du respect des différentes normes par la filiale, conformément à leurs normes professionnelles.

La consolidation des comptes est effectuée sur un logiciel dédié, qui est l'un des principaux standards du marché. L'alimentation du logiciel de consolidation (liasses de consolidation) est partiellement automatisée à partir d'une interface développée sur le système d'information comptable, permettant une récupération automatique des balances et assurant ainsi l'homogénéité entre données sociales et données consolidées.

D'autre part, la liasse de consolidation ne peut être transmise par les sociétés que sous la condition d'un certain nombre de vérifications de cohérence directement programmées dans la liasse. Ces règles de contrôle (plus de 600 actuellement) sont élaborées par les services de consolidation et portent sur un nombre varié d'éléments (variation des capitaux propres, des provisions, des actifs immobilisés, des flux, etc.). Les contrôles qualifiés de « bloquants » empêchent la transmission de la liasse par la filiale, sauf dérogation accordée par les services de consolidation. Des contrôles de cohérence avec les données sociales sont également effectués par le service de consolidation à réception des liasses (niveau de résultat, soldes intermédiaires de gestion, etc.).

Enfin, des états de rapprochements systématiques entre données sociales et données consolidées sont élaborés concernant les capitaux propres et le résultat. Ce processus, permettant de s'assurer de la cohérence du passage entre ces deux séries, sociales et consolidées, est effectué hors logiciel de consolidation, permettant ainsi la validation de ces éléments consolidés.

En conclusion, le dispositif de contrôle interne et de surveillance des risques de la BFCM, fondé sur des méthodes et des outils communs, s'inscrit dans le cadre de l'organisation des contrôles du Groupe CM10-CIC. En poursuivre le renforcement et en améliorer encore l'efficacité constituent un objectif permanent.

C. LIMITATION DES POUVOIRS DU PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

Le conseil n'a pas apporté de limitations aux pouvoirs du président-directeur général tels qu'ils sont définis par la loi et par nos statuts et règlements internes.

D. PRINCIPES DE DETERMINATION DES REMUNERATIONS ACCORDEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Les dispositions de l'article L 225-37 du code de commerce précisent que le président du conseil d'administration, dans les sociétés dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé, présente en outre les principes et les règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

Le conseil d'administration de la BFCM a mis en place un règlement intérieur du Comité des rémunérations qui s'inscrit dans le cadre des dispositions du règlement CRBF 97-02.

La communication annuelle à l'Autorité de Contrôle Prudentiel au regard des articles 43-1, 43-2 et 43-3 sur la mise en œuvre de la politique de rémunération a été réalisée par un « rapport à l'ACP sur la politique de rémunération et les pratiques en matière de rémunération », notamment à partir des éléments fournis par la DRH, tant pour ce qui concerne le processus décisionnel, les principales caractéristiques de la politique de rémunération, que les informations quantitatives concernant les dirigeants et les professionnels des marchés financiers. Ce rapport est commun à la BFCM et au CIC.

Le président du conseil d'administration

3.4 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration (Établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce)

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
1, cours Valmy
92923 Paris-La Défense Cedex

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

BFCM

Exercice clos le 31 décembre 2011

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la BFCM

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société BFCM et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris-La Défense, le 19 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département KPMG S.A.

ERNST & YOUNG et Autres

Jean-François Dandé

Isabelle Santenac

3.5 Rapport sur le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme

3.5.1. Responsable du dispositif et formation du personnel

La fonction centrale de conformité Groupe a un rôle de coordination, d'animation, de formation, d'organisation et de contrôle du dispositif LAB/FT au sein du Groupe. Le responsable de la conformité Groupe (Stéphane Cador, cadorst@cic.fr) rapporte directement à l'exécutif du Groupe ; il est assisté d'un responsable national pour la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (Raoul d'Estaintot, raoul.destaintot@creditmutuel.fr).

Pour l'exécution des missions qui lui sont confiées, la fonction centrale de conformité dispose au sein des services de contrôle permanent et de conformité dans les différents pôles régionaux, dans les entités métiers et les entités implantées à l'étranger, de correspondants qui lui sont fonctionnellement rattachés, notamment les correspondants et déclarants Tracfin.

L'intégration des cinq Fédérations début 2011 s'est traduite par :

- la constitution d'un pôle IDF mettant en commun les ressources CMIDF et CIC Paris,
- la constitution d'un pôle Grand Sud-Est regroupant les Fédérations régionales de CMM, CMDV, CMSMB et CMSE,
- la prise en charge, par le CMC, des travaux de contrôle de second niveau pour le compte du CMN à partir du 1er avril 2011.

L'exercice 2011 a vu le déploiement d'un portail de contrôle de deuxième niveau consacré à la lutte anti-blanchiment. Ce portail constitue en soi le programme de contrôle dans lequel le Correspondant TRACFIN enregistre le résultat de ses contrôles en fonction de la fréquence prévue. A cette occasion, il doit évaluer si le risque de blanchiment et de financement du terrorisme est couvert.

A côté des seize modules de formation, auxquels s'ajoute un module de synthèse afin de permettre des animations dans les guichets, le didacticiel d'autoformation intègre un nouveau parcours TRACFIN VERSION 2011 depuis octobre 2011, en remplacement du parcours TRACFIN 3ème directive ; il doit avoir été suivi avant fin 2013. Les nouveautés comprennent une mise à jour réglementaire, de nouvelles questions et le renouvellement des cas et situations ; le parcours ne sera validé que si le taux de bonnes réponses au quiz final de 25 questions, est d'au moins 75%.

3.5.2. Classification des risques, description des procédures

Classification et obligations de vigilances

La classification des risques de blanchiment et de financement du terrorisme a été poursuivie en 2011 selon la méthodologie et les principes décrits dans le rapport sur l'exercice 2010. Sont ainsi disponibles les classifications des risques de blanchiment et de financement du terrorisme suivantes :

- Réseau
- Assurance-vie, Assurance IARD,
- Gestion collective, Gestion de fortune,
- Crédit bail mobilier, Crédit bail immobilier,
- Activité internationale,
- Epargne salariale,
- Financement sur le lieu de vente,
- Filière immobilière,
- Filière Grands comptes.

A fin décembre 2011, la répartition de la clientèle présentant un risque de blanchiment et de financement du terrorisme (*c'est-à-dire codifiée avec un risque de blanchiment*) est la suivante et fait apparaître que pour 0,13 % des clients une vigilance renforcée est nécessaire :

Par rapport à 2010, la principale modification a été la mise en place d'une nouvelle codification des risques « RIE 046 -Vigilance LAB ». Ce code risque est adaptable à tout type de situation nécessitant la mise en œuvre de mesures de vigilance complémentaire ou renforcée sur la relation clientèle. Il peut notamment être positionné par une filière ou un métier en raison de ses propres spécificités, en particulier pour le mode d'entrée en relation (*par exemple sans*

rencontre physique avec le client) ou sur le mode de fonctionnement du compte (*par exemple compte fonctionnant toujours avec un mandataire*).

Les opérations en lien avec des pays sous embargo (*1633 flux émis et reçus pour 51,6 M€*) sont réalisées par la clientèle dans le cadre d'opérations d'import export de marchandises et de services parfaitement justifiées économiquement, qui font l'objet d'un contrôle renforcé, notamment à l'aide de questionnaires spécifiques, prenant en compte les évolutions réglementaires, et d'un contrôle documentaire.

Pour faire face aux mesures liées aux évolutions politiques dans les pays du Maghreb ainsi qu'aux messages d'alerte de TRACFIN demandant une surveillance des PPE (*personnes politiquement exposées*) de ces pays avant la publication de listes officielles, une procédure opérationnelle d'urgence « Situation de crise dans certains pays » a été publiée dès le 3 mars 2011. Elle indique les personnes à joindre dans le Groupe, la configuration des fichiers à récupérer, le périmètre concerné et la teneur des messages pour constituer et diffuser les listes.

Afin d'améliorer l'actualisation de la connaissance de la clientèle risquée, une rubrique dédiée a été créée dans l'application TRACFIN, pour demander aux responsables de guichet de mettre à jour une fois par an le questionnaire de connaissance (KYC) propre à cette clientèle. Des liens permettent de consulter le fonctionnement du compte, d'examiner l'équipement du client, de consulter son historique commercial et de faire le point sur les éventuelles alertes LAB (*lutte anti blanchiment*). Une tâche de contrôle de second niveau a été mise en place afin de s'assurer de la réalité et de la qualité de ces mises à jour.

De même, une nouvelle tâche de contrôle est prévue en 2012 portant sur les questionnaires des entrées en relation et des clients autres que ceux codifiés en risques RIE LAB.

Suivi et analyse spécifique en cas d'une mesure de gel des avoirs

La liste de l'Union européenne des terroristes est chargée automatiquement. Les entrées en relation et le stock de la base tiers sont filtrés régulièrement. De même, les flux font l'objet d'une surveillance a priori afin de pouvoir, le cas échéant, bloquer l'opération s'il est avéré qu'une des parties figure sur la liste des terroristes ou est susceptible de faire l'objet d'un embargo (*outil OVF*).

Pour le financement de l'activité des entreprises françaises qui interviennent dans des pays faisant l'objet de mesures d'embargo, la Direction des Activités Internationales met en œuvre des procédures spécifiques, basées sur des questionnaires adaptés et des contrôles documentaires, notamment les factures, des documents de transports et douaniers.

La principale modification par rapport à 2010 porte sur l'aménagement de l'outil de filtrage (TIESUS devenu SUSPECTS) pour automatiser au maximum les processus de contrôle de la base tiers et des entrées en relation.

Modalités de contrôles des obligations de vigilance vis-à-vis des filiales et succursales implantées à l'étranger

Dès 2006, des dispositions propres à ces entités (« *Guidelines* ») ont été diffusées et mises à jour en 2010 à l'occasion de la transposition de la troisième Directive. Elles rappellent que la réglementation du pays d'accueil s'applique si elle est plus stricte que celle en vigueur en France. Elles rappellent également l'obligation de mettre en place un programme de lutte anti-blanchiment adapté à la classification des risques spécifiques de l'entité, d'informer la Conformité nationale à l'occasion de la rédaction d'un rapport sur une opération ou une activité suspecte ou au travers du rapport annuel de contrôle interne qui doit comporter une partie relative à la lutte anti-blanchiment. Les comptes rendus du comité de conformité doivent également lui être envoyés.

Des contacts ont été établis avec les interlocuteurs des filiales et succursales implantées à l'étranger. Des rencontres et réunions ont eu lieu avec TARGOBANK Allemagne et Espagne, Banque de Luxembourg et CIC Suisse. Des travaux ont démarré afin d'établir une procédure d'échanges d'informations intra-groupe.

Conditions de recours à un tiers pour l'identification de la clientèle

(Articles L561-7 et R561-13-1)

Des travaux ont débouché sur la mise en place d'un outil de gestion des relations et des conventions (PRESC) avec des tiers « organismes financiers » (statut d'IOBSP) dans le but de distribuer des crédits immobiliers et des prêts professionnels. Cet outil a été déployé dans le groupe CM10-CIC le 1er janvier 2011. L'ensemble des prescripteurs ayant le statut d'IOBSP est ainsi référencé dans l'applicatif PRESC. Toutes les conventions éditées dans l'outil PRESC comportent un mandat d'Intermédiaire en Opération de Banque.

Les éléments d'information relatifs à l'identité du client ainsi que, le cas échéant, au bénéficiaire effectif et à l'objet et la nature de la relation d'affaires sont mis à la disposition de la banque avant toute entrée en relation puisque le

dossier complet doit être transmis à la banque qui seule peut décider, au vu des éléments transmis, de l'octroi ou non du crédit (*sauf les cas où le futur emprunteur est déjà client de la Banque auquel cas les diligences auront été préalablement accomplies par la Banque*).

S'agissant du pays d'implantation du prestataire, il n'y a pas de restriction dans la convention mais des contrôles peuvent être mis en œuvre facilement par le biais de l'outil.

La convention actuelle entre la banque et le tiers définissant les modalités de transmission des éléments recueillis et de contrôle des diligences mises en œuvre est en cours de mise à jour pour ce qui concerne la collecte des pièces justificatives et leur certification.

Conditions de recours à des prestataires pour l'identification de la clientèle

(Articles R561-13-II)

Ces dispositions sont applicables uniquement dans certaines lignes métiers notamment chez SOFEMO, CM-CIC BAIL, COFIDIS, C2C et Banque CASINO.

L'exercice 2010 avait été consacré à mettre à jour les conventions avec ces tiers conformément à l'article 11-10 du règlement 97-02.

La procédure de financement sur le lieu de vente (crédit consommation) est en cours de mise à jour dans l'objectif d'harmoniser, en termes de méthodes, les contrôles de lutte anti-blanchiment entre les établissements.

Modalités de mise en œuvre des obligations en matière de virements de fonds

Ces modalités sont demeurées les mêmes que celles décrites dans le rapport au titre de 2010.

En tant que prestataire de paiement du donneur d'ordre

La procédure LAB pour le réseau indique qu'en ce qui concerne les transferts « sortants », il ne doit y avoir aucune équivoque sur le fait que notre client « donneur d'ordre » est à l'origine de l'opération. Parallèlement, l'identité du bénéficiaire ainsi que ses coordonnées doivent être indiquées sur l'ordre de transfert :

- le bénéficiaire doit être clairement identifié sur l'ordre de transfert, ainsi que ses coordonnées bancaires,
- ces points doivent être détaillés en fonction de la zone géographique (hors ou dans l'Union européenne) de destination des fonds.

En tant que prestataire de paiement intermédiaire

Ne sont visés dans ce paragraphe que la BFCM et le CIC Paris. Les modalités sont les suivantes :

- contrôle sur la présence des données relatives à l'identification du donneur d'ordre,
- transmission des informations reçues au prestataire de service de paiement du bénéficiaire pour les opérations individuelles et reconduction pour chaque opération individuelle des informations reçues dans le « Header » du fichier pour les opérations de masse,
- transmission en 3 jours ouvrés des informations complètes sur le donneur d'ordre,
- conservation des informations pendant 5 ans et l'année en cours.

En tant que prestataire de paiement du bénéficiaire

La procédure LAB pour le réseau indique qu'en ce qui concerne les transferts « entrants » ou rapatriements, il ne doit y avoir aucune équivoque sur le fait que notre client « bénéficiaire » est le bénéficiaire effectif de l'opération.

Pour permettre d'identifier le donneur d'ordre, les informations minimales suivantes sont exigées :

- dans le cas de transferts provenant d'une banque établie dans un pays de l'Union européenne : au minimum, mention de l'identifiant unique,
- dans le cas de transferts provenant hors de l'Union européenne, l'identité du donneur d'ordre devra être détaillée : Nom + n° de compte ou identifiant unique + adresse ou date et lieu de naissance ou n° national d'identité,
- à défaut de ces précisions, une clarification devra être sollicitée ; toute anomalie interrogative devra être signalée au Correspondant Tracfin pour analyse de l'opportunité d'une déclaration.

Enfin, une alerte (EVT 656) informe le réseau de toute opération en provenance de l'étranger incomplet en matière d'identification du donneur d'ordre étant précisé que toutes ces opérations sont détectées et suivies par CM-CIC Services qui relance, le cas échéant, les établissements défaillants.

Modalités de circulation des informations au sein du Groupe

Informations nécessaires à l'organisation de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

Le Guide TRACFIN commun a été remplacé par deux guides, l'un dédié aux réseaux, l'autre aux métiers. Un troisième guide dédié aux correspondants déclarants TRACFIN et aux personnes travaillant dans les services de lutte anti-blanchiment a été diffusé.

Ces guides comprennent :

- les principes généraux,
- la charte de déontologie,
- les procédures et classification des risques par ligne métier ainsi que par filières (chèques et virements),
- les fiches de procédure, de conformité, de réglementation et jurisprudence ainsi que les méthodologies (déclaration de soupçon et QLB)
- la documentation sur les outils (application TRACFIN, de contrôle de second niveau et portail Conformité LAB),
- la documentation émise par les Pouvoirs publics (principalement les lignes directrices de l'ACP et les rapports d'activité de TRACFIN).

Informations relatives à l'existence et au contenu des déclarations

Outre la codification intra-groupe (RIF), une démarche a été enclenchée afin de définir une procédure d'échanges d'informations concernant les données nominative de la clientèle dans le cadre de la mise en œuvre de la tierce introduction, l'échange sur l'existence et le contenu d'une déclaration de soupçon et sur la codification risque de blanchiment de la clientèle entre les différentes entités du Groupe en France et à l'étranger (Luxembourg, Suisse, Allemagne, USA, UK, Singapour, Monaco, Belgique, Espagne) prenant en compte les contraintes légales de secret professionnel, de prévention du blanchiment et de protection des données personnelles.

Modalités de définition des critères et seuils de significativité des anomalies

La refonte de l'Application TRACFIN a permis la mise en place d'un infocentre dont des éléments de suivi ainsi que des statistiques peuvent être tirés. Ainsi, des statistiques ont pu être faites par Banques, par Fédérations et délégations régionales, pour les Correspondants TRACFIN et pour le Comité de Contrôle et de Conformité (CCC).

Ces statistiques comprennent :

- La répartition de la clientèle par catégorie de risque de blanchiment (RIE LAB) en nombre et pourcentage,
- La répartition des flux émis et reçus par pays de la liste rouge et ceux faisant l'objet d'un embargo
- Le suivi du traitement des alertes, des dossiers d'analyse, des propositions de déclaration de soupçon et des déclarations de soupçon,
- La formation,
- Le suivi des tâches de contrôle sur la LAB par les guichets (Contrôle de premier niveau),
- Le suivi des tâches de contrôle de second niveau.

3.5.3. Contrôles permanents

Le plan de contrôle de premier niveau est restitué dans l'outil de contrôle dédié (*CINT*), agence par agence ou Caisse par Caisse au Crédit Mutuel. Il est supervisé par les équipes de contrôle permanent réparties en région.

Concernant le contrôle permanent de deuxième niveau, les résultats sont retranscrits via les portails réseaux (*CINT*) et métiers (*CINTMT*).

Toutefois, les contrôles de second niveau mettent encore en évidence des marges de progrès quant à la qualité des commentaires qui accompagnent les vérifications. Le taux de complétude des dossiers à l'entrée en relation a continué à s'améliorer, mais il conviendra d'être attentif à la numérisation des justificatifs d'identification de la clientèle.

Les principales insuffisances relevées concernent :

- la complétude des dossiers des anciens clients, qui reste à parfaire notamment quant à la présence d'une pièce d'identité numérisée, étant précisé que ces pièces existent mais sont, le plus souvent, archivées dans les journées comptables ;
- des dossiers qui restent parfois trop longtemps en suspens dans l'application TRACFIN, même s'il faut relever une nette amélioration depuis la mise en place de l'EVT 730 qui rappelle quotidiennement aux agents concernés les instances dans l'outil ;
- des formations internes encore insuffisamment relayées par les directeurs des entités,
- une justification des opérations formalisées dans l'application TRACFIN perfectible,
- une utilisation de l'application TRACFIN à optimiser au niveau des guichets.

Parmi les principales mesures correctrices engagées pour remédier aux insuffisances relevées on peut citer les suivantes :

- le contrôle permanent s'assure chaque trimestre de la régularité du traitement des contrôles exercés par les entités du réseau et de la qualité de la formalisation des constats, par analyse du niveau de qualité de chaque point de contrôle pour un échantillon aléatoire de guichets ;
- dans l'application TRACFIN, une rubrique de clients codifiés à risque élevé de blanchiment, conjuguée à la présence d'un pictogramme à côté du nom du client qui signale l'absence de justificatif d'identité numérisée, permet de prioriser les actions à mener ;
- des recommandations ont été faites aux guichets concernant l'utilisation des formations énoncées dans le guide TRACFIN – réseau et l'obligation de suivre le didacticiel d'auto-formation mis à jour en octobre 2011 ;
- les guichets mal notés figurent dans les priorités de contrôle de l'exercice suivant.

En conclusion, ce premier exercice avec un plan de contrôle de second niveau dédié à la lutte contre le blanchiment montre une bonne appropriation des outils par les contrôleurs. Leurs contrôles indiquent une maîtrise suffisante des risques, sans anomalies significatives. Le principal effort pour 2012 devra porter sur la réduction des délais d'instruction des dossiers.

Un contrôle mensuel de « validation WEBCHEQUES » a pour objectif de vérifier la bonne application par le réseau de la procédure de contrôle des chèques émis. Les contrôles et les statistiques montrent la bonne appropriation de cette procédure par les réseaux. Le nombre de guichets en anomalie est faible et les relances sont systématiques.

3.5.4. Principales insuffisances relevées par les autorités de contrôle nationales et étrangères et mesures correctrices décidées

La CF de CM (10278) a fait l'objet d'un contrôle de l'ACP spécifiquement sur la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Le rapport n'a pas été réceptionné à la date de rédaction de la présente note.

L'ACP a également procédé en fin d'année à la vérification du bureau de change de l'aéroport de Marseille qui dépend de la Fédération régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen.

Siccfina a procédé aux contrôles des guichets monégasques de la Fédération régionale du CMM et du CIC LB. Concernant le CIC LB, SICCFINA a conclu au bon suivi des recommandations faites lors de la précédente mission fin 2008 et n'a pas relevé d'anomalie majeure. Quant au CMM, la tenue des dossiers de la clientèle (papier et électronique) mérite d'être sensiblement améliorée notamment par le biais de la mise en place d'une fiche synthétique.

Chapitre IV INFORMATIONS SUR LES COMPTES SOCIAUX

4.1 Rapport de gestion sur les comptes sociaux

Les commentaires d'activité 2011 de la BFCM et de ses filiales (point 6.1.1) complètent le rapport des comptes sociaux ci-dessous.

ELEMENTS FINANCIERS RELATIFS AUX COMPTES SOCIAUX DE LA BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL*

* Nota : l'ensemble des évolutions en pourcentage est communiqué à périmètre constant

Le bilan

Le bilan arrêté au 31 décembre 2011 totalise 176,2 milliards d'euros, en hausse de 21,1% par rapport à l'exercice précédent.

Au passif, les dettes envers les établissements de crédit comprennent principalement des emprunts à terme aux filiales du groupe. Ils se montent à 46,8 milliards dont la majorité est empruntée au CIC et ses banques régionales (17,4 Milliards) et à CM-CIC SFH (23,2 Milliards).

Les comptes créditeurs de la clientèle inscrits au passif s'élèvent à 20,6 milliards. Ce poste est principalement constitué des comptes créditeurs à vue d'OPCVM (3,6 milliards) et de comptes et emprunts à terme de la clientèle financière (16,4 milliards).

Les titres donnés en pension livrée, les titres du marché interbancaire (8,6 milliards) et les titres de créances (24,1 milliards) ajoutés aux emprunts obligataires (23,6 milliards) permettent d'atteindre un total de ressources sous forme de titres de 57 milliards.

Le fonds pour risques bancaires généraux d'un montant de 61,6 millions ainsi que le montant des Titres Super Subordonnés (TSS) pour un montant de 2,1 milliards (contre 2,3 Milliards en 2010) sont restés quasi stables. Un montant de 196,1 M€ de TSS a été remboursé en décembre 2011. Après une augmentation de capital en juillet 2011 de 181 millions destinée aux nouveaux partenaires du Groupe CM10-CIC, l'ensemble des fonds propres et assimilés atteint 5,6 milliards, hors résultat de l'exercice.

A l'actif, le rôle de centrale de trésorerie du Groupe CM10-CIC se traduit notamment par des créances détenues sur les établissements de crédit à hauteur de 121,3 milliards. Le refinancement accordé à la CFdeCM afin de nourrir les crédits distribués par les Caisses de Crédit Mutuel et les emplois spécifiques représentent 47,1 milliards. L'activité de refinancement de la Banque Fédérative s'étend également à la Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique, aux entités du Groupe CIC et au groupe COFIDIS. L'enveloppe accordée à ces entités est de 66,3 milliards.

Les opérations avec la clientèle totalisent 8,3 milliards. Ce montant correspond à des interventions en crédit, principalement orientées vers les grandes entreprises, ainsi qu'au refinancement de structures d'acquisition de participations détenues par la BFCM.

Les titres de transaction, de placement et d'investissement constituent les autres emplois de trésorerie (31 milliards). Les parts dans les entreprises liées, qui atteignent 7 milliards, sont majoritairement composées par les participations dans le CIC (2,9 milliards), dans le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (1 milliard) et Cofidis (0,7 milliard). Les titres de participation s'élèvent à 1,7 milliard. Ce poste est constitué pour l'essentiel par les participations dans la Banque Marocaine du Commerce Extérieur, la Banque de Tunisie et la Banco Popular Español.

Les articles L441-6-1 et D441-4 du code de commerce prévoient une information spécifique sur les dates d'échéance des dettes à l'égard des fournisseurs ; les sommes en question sont négligeables pour notre société.

Le compte de résultat

Les intérêts et produits assimilés s'élèvent à 7 milliards d'euros. Ce total est formé à hauteur de 5,9 milliards par des opérations avec les établissements de crédit.

Les intérêts et charges assimilées ressortent à 6,9 milliards. Les intérêts servis aux établissements de crédit (4,7 milliards) et les intérêts sur titres émis (1,8 milliard) en constituent la majorité.

Les revenus des titres à revenu variable (actions) sont majoritairement constitués de dividendes reçus des filiales de la BFCM.

Les impacts négatifs constatés sur les portefeuilles de négociation pour 125,1 millions sont principalement issus de moins-values latentes sur le portefeuille obligataire swappé, qui ont fait l'objet de provisions à titre de prudence.

De même, les dotations aux provisions pour dépréciations latentes (58,2 millions) constituent l'essentiel du poste gains et pertes sur portefeuilles de placement (-77 millions). Les moins-values de cessions sur ce même portefeuille se montent à 18,8 millions.

Compte tenu des commissions et des autres éléments liés à l'exploitation, le produit net bancaire atteint 374,7 millions d'euros contre 222,5 millions en 2010.

Les charges générales d'exploitation totalisent 48,9 millions contre 50,2 millions en 2010.

En 2011, le montant inscrit en coût du risque pour 62,8 millions est pour l'essentiel lié au provisionnement d'obligations souveraines émises par la Grèce.

D'autre part, le solde du poste résultat exceptionnel de -15 millions correspond principalement à un apport de 13,5 millions à une filiale du groupe.

Par ailleurs, un montant de 12 760 euros correspondant aux loyers et aux amortissements des véhicules de fonction non déductibles fiscalement a été réintégré au résultat imposable au taux de droit commun.

L'impôt dû par les sociétés intégrées fiscalement a été imputée sur l'impôt à payer de la BFCM, permettant ainsi d'enregistrer un produit d'impôt sur les bénéfices de 41,8 millions.

Finalement, le résultat de l'exercice atteint 289,8 millions en 2011 contre 302,1 millions en 2010.

Les propositions du conseil à l'assemblée

L'affectation proposée à l'assemblée générale porte sur les sommes suivantes :

Bénéfice 2011 :	289 765 321,77 €
Report à nouveau :	+ 662 237,10 €
soit un total de :	<u>290 427 558,87 €</u>

Nous vous proposons :

- de verser un dividende de 2,00 € à chacune des 26 043 845 actions portant jouissance sur l'année complète et un dividende de 0,83 € à chacune des 452 420 actions nouvelles portant jouissance à partir du 28 juillet 2011, soit une distribution de 52 463 198,60 € au total. Ces dividendes sont éligibles à l'abattement prévu par l'article 158 du CGI ;
- d'affecter à la réserve légale un montant de 2 262 100,00 euros, la portant ainsi à 10% du capital social de la BFCM ;
- d'affecter à la réserve facultative un montant de 235 000 000,00 euros ;
- de reporter à nouveau le solde de 702 260,27 euros.

Il sera proposé aux actionnaires de percevoir le dividende sous forme d'actions nouvelles ; un rapport spécial sera présenté à cet effet.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, nous vous rappelons que les dividendes versés par action au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	2008	2009	2010
Montant en €	-	4,96 €	-
Dividende éligible à l'abattement prévu par l'article 158 du CGI	-	oui	-

4.2 Etats financiers

A C T I F <i>(en euros)</i>	31-12-11	31-12-10
CAISSE, BANQUES CENTRALES, CCP	617 937 786,92	361 743 425,97
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	3 196 459 292,64	2 201 701 795,69
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	121 312 705 636,15	103 375 572 407,94
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	8 288 352 130,47	8 720 894 952,87
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	30 930 328 574,91	19 618 075 329,08
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	203 919 099,25	275 066 727,13
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A L.T	1 650 811 808,84	1 593 406 490,42
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	7 005 408 004,97	6 545 126 035,05
CREDIT-BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	0,00	0,00
LOCATION SIMPLE	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 000 141,00	3 000 141,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 949 455,20	7 014 478,87
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE	0,00	0,00
ACTIONS PROPRES	0,00	0,00
AUTRES ACTIFS	938 184 414,17	1 709 112 007,82
COMPTES DE REGULARISATION	2 052 309 190,17	1 118 264 395,26
TOTAL DEL'ACTIF	176 206 365 534,69	145 528 978 187,10

H O R S - B I L A N	31-12-11	31-12-10
ENGAGEMENTS DONNES		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	3 937 454 729,22	3 599 524 308,88
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	4 407 163 285,09	2 986 394 429,23
ENGAGEMENTS SUR TITRES	0,00	0,00

P A S S I F <i>(en euros)</i>	31-12-11	31-12-10
BANQUES CENTRALES, CCP	0,00	0,00
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	84 071 255 704,59	61 224 063 596,07
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	20 615 004 647,40	14 879 139 629,62
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	56 979 058 251,53	55 790 681 977,01
AUTRES PASSIFS	1 029 337 278,84	443 653 441,36
COMPTES DE REGULARISATION	1 451 675 847,50	1 474 168 490,94
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	237 451 202,54	120 663 330,99
DETTES SUBORDONNEES	8 027 324 525,30	8 272 108 226,89
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	61 552 244,43	61 552 244,43
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	3 733 705 832,56	3 262 947 249,79
CAPITAL SOUSCRIT	1 324 813 250,00	1 302 192 250,00
PRIMES D'EMISSION	736 051 582,87	577 704 582,87
RESERVES	1 382 179 938,82	1 080 756 261,82
ECARTS DE REEVALUATION	0,00	0,00
PROV. REGLEMENTEES ET SUBVENTIONS D'INVEST.	233 502,00	208 241,00
REPORT A NOUVEAU	662 237,10	10 984,78
RESULTAT DE L'EXERCICE	289 765 321,77	302 074 929,32
TOTAL DUPASSIF	176 206 365 534,69	145 528 978 187,10

H O R S - B I L A N	31-12-11	31-12-10
ENGAGEMENTS RECUS		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	19 865 124 233,96	21 581 639 438,08
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	29 728 205,18	18 821 277,91
ENGAGEMENTS SUR TITRES	185 705 000,39	162 384 483,60

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	31-12-11	31-12-10
+ INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	6 979 060 769,30	6 074 574 001,22
- INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	-6 922 032 090,19	-6 039 120 659,64
+ PRODUITS SUR OPERATIONS DE CREDIT BAIL & DE L.O.A	0,00	0,00
- CHARGES SUR OPERATIONS DE CREDIT BAIL & DE L.O.A	0,00	0,00
+ PRODUITS SUR OPERATIONS DE LOCATION SIMPLE	0,00	0,00
- CHARGES SUR OPERATIONS DE LOCATION SIMPLE	0,00	0,00
+ REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	510 091 845,57	234 982 960,55
+ COMMISSIONS (Produits)	21 995 164,31	40 633 534,12
- COMMISSIONS (Charges)	-35 912 730,30	-17 608 999,14
+/- GAINS SUR OP. des PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	-125 064 013,98	-3 309 488,62
+/- GAINS SUR OP. des PORTEFEUILLES PLACEMENT et ASSIMILES	-77 004 515,63	-35 588 629,05
+ AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	63 467 686,68	29 472 072,11
- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-39 866 366,39	-61 514 180,75
<u>PRODUIT NET BANCAIRE</u>	374 735 749,37	222 520 610,80
- CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-48 869 731,93	-50 242 728,52
- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	-64 179,24	-94 522,33
<u>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</u>	325 801 838,20	172 183 359,95
+/- COUT DU RISQUE	-62 794 450,02	141 240 755,48
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>	263 007 388,18	313 424 115,43
+/- GAINS ou PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES	-34 794,23	-23 734 064,46
<u>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</u>	262 972 593,95	289 690 050,97
+/- RESULTAT EXCEPTIONNEL	-14 973 209,31	-879 395,15
- IMPOT SUR LES BENEFICES	41 791 198,13	13 277 983,50
+/- DOTATION/REPRISE de FRBG ET PROVISIONS REGLEMENTEES	-25 261,00	-13 710,00
<u>RESULTAT NET</u>	289 765 321,77	302 074 929,32

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) sont établis conformément aux principes comptables généraux et aux règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) homologués par arrêté ministériel.

Ils respectent la règle de prudence et les conventions de base concernant :

- la continuité de l'exploitation,
- la permanence des méthodes,
- l'indépendance des exercices.

Note n° 1.1 ***Evaluation des créances et dettes et utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers***

Les créances et dettes sur la clientèle et les établissements de crédit sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition, s'il est différent de la valeur nominale.

Les créances et dettes rattachées (intérêts courus ou échus, à recevoir et à payer) sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.

La préparation des états financiers peut nécessiter la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes. Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires.

C'est notamment le cas concernant :

- la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif ;
- les régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- la valorisation des titres de participation ;
- les provisions pour risques et charges.

Note n° 1.2 ***Créances douteuses***

Les créances de toute nature sont déclassées en créances douteuses dans les cas suivants :

- en cas de survenance d'une échéance impayée depuis plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales, de plus de six mois pour les crédits immobiliers aux acquéreurs de logement, de plus de trois mois pour les autres concours ;
- lorsque la créance présente un caractère contentieux judiciaire (procédures d'alerte, de redressement, de liquidation judiciaire, etc.) ;
- lorsque la créance présente d'autres risques de non recouvrement total ou partiel.

La classification en créance douteuse d'un concours accordé à une personne physique ou morale entraîne le transfert de l'intégralité des engagements sur cette personne vers les rubriques d'encours douteux.

Les créances douteuses font l'objet de dépréciations individualisées créance par créance.

Les intérêts sur créances douteuses non réglés et inscrits au compte de résultat sont couverts par des dépréciations à hauteur de l'intégralité du montant comptabilisé. Les dotations ou reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties se rapportant à des intérêts sur créances douteuses sont enregistrées au poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Le principal de la créance est provisionné selon l'estimation la plus probable de la dépréciation, conformément aux principes généraux de prudence. Le calcul de la dépréciation tient compte de la valeur de réalisation des garanties personnelles ou réelles liées à la créance.

La provision constituée couvre la perte prévisionnelle actualisée au taux d'intérêt d'origine du crédit. Les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux et les flux prévisionnels de recouvrement. La détermination des flux de recouvrement repose notamment sur des statistiques qui permettent d'estimer les séries de recouvrement moyennes dans le temps à partir de la date de déclassement du crédit. Une reprise de provision du fait du passage du temps est enregistrée en produit net bancaire.

Conformément au règlement CRC n° 2002/03 modifié, les encours douteux pour lesquels la déchéance du terme a été prononcée ou qui sont classés depuis plus d'un an en créances douteuses, sont spécifiquement identifiés dans la catégorie « encours douteux compromis ». La banque a défini des règles internes de déclassement automatique, qui présument le caractère nécessairement compromis de la créance dès lors qu'elle a été classée plus d'un an en créance douteuse, sauf à démontrer formellement l'existence et la validité de garanties couvrant la totalité des risques. La comptabilisation des intérêts sur la créance cesse à partir du classement en « encours douteux compromis ».

Le règlement CRC 2002/03 modifié, prescrit un traitement spécifique de certains encours restructurés. Lorsqu'ils sont significatifs, les encours restructurés sont isolés dans une catégorie spécifique. Dans cette hypothèse, les abandons de principal ou d'intérêts, échus ou courus, ainsi que les écarts d'intérêts futurs, sont immédiatement constatés en perte, puis réintégrés au fur et à mesure de l'amortissement du prêt. Le nombre de prêts concernés et les montants en cause sont faibles et le calcul d'une décote serait sans impact significatif sur les états financiers de l'exercice.

Note n° 1.3 ***Opérations sur titres***

Les postes du bilan :

- "Effets publics et valeurs assimilées"
- "Obligations et autres titres à revenu fixe"
- "Actions et autres titres à revenu variable"

enregistrent des titres de transaction, de placement et d'investissement, selon leur nature. Cette classification résulte de l'application du règlement CRBF n° 90/01 modifié, qui prescrit la ventilation des titres en fonction de leur destination.

Titres de transaction

Sont classés dans ce portefeuille les titres acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance (moins de six mois en principe) et qui sont négociables sur un marché dont la liquidité est assurée. Ils sont enregistrés frais d'acquisition et coupon couru éventuel à l'achat inclus. A la date de clôture, les titres de transaction sont évalués au prix de marché. Le solde global des gains et des pertes résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

Titres de placement

Les titres de placement sont acquis avec l'intention de les détenir plus de six mois, afin d'en tirer un revenu direct ou une plus-value. Cette détention n'implique pas, pour les titres à revenu fixe, une conservation jusqu'à l'échéance. Les primes ou décotes constatées lors de l'acquisition de titres à revenu fixe sont étalées sur la durée de vie de l'instrument concerné, conformément à l'option offerte par le règlement CRBF n° 90/01. A la clôture de l'exercice, les moins-values latentes sur titres de placement, corrigées éventuellement des amortissements et reprises des différences visées ci-dessus, font l'objet d'un provisionnement individuel. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Titres d'investissement

Sont classés dans ce portefeuille les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir durablement, en principe jusqu'à leur échéance, et pour lesquels il existe soit des ressources de financement adossées en durée, soit une couverture permanente contre le risque de taux. L'écart constaté entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalé sur la durée de vie du titre. Les moins-values latentes ne font pas l'objet de dépréciations.

Les bons du Trésor, titres de créances négociables et instruments du marché interbancaire classés dans les portefeuilles de placement et d'investissement sont enregistrés au prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. Les produits d'intérêts sont calculés au taux négocié, le montant de la prime ou de la décote faisant l'objet d'un amortissement selon la méthode actuarielle.

Les obligations comprises dans les portefeuilles de placement et d'investissement sont comptabilisées hors coupon couru. Les produits d'intérêts sont calculés au taux nominal des titres. Lorsque leur prix d'acquisition est différent de leur valeur de remboursement, cette différence est amortie linéairement et portée en charges ou produits selon le cas.

Les titres libellés en devises sont évalués au cours de change à la date de clôture ou à la date antérieure la plus proche. Les différences d'évaluation sont portées en pertes ou en gains sur opérations financières.

Reclassement d'actifs financiers

Dans un souci d'harmonisation et de cohérence avec les normes IFRS, le Conseil National de la Comptabilité a publié le Règlement 2008-17 du 10 décembre 2008 modifiant le règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres. Ce règlement reprend les dispositions de l'Avis 2008-19 du 8 décembre 2008 relatif aux transferts de titres hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement ».

Le reclassement hors de la catégorie des titres de transaction, vers les catégories des titres d'investissement et des titres de placement est désormais possible dans les deux cas suivants :

- a) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie
- b) lorsque des titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif, et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

La date d'effet des transferts hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement » susmentionnés ne peut être antérieure au 1er juillet 2008 et doit être la même que celle retenue pour l'établissement des comptes consolidés.

A l'arrêté comptable de l'exercice au cours duquel a eu lieu le transfert hors de la catégorie "titres de transaction" et hors de la catégorie "titres de placement", et à chaque arrêté comptable suivant

ce transfert jusqu'à la sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes, la plus ou moins-value latente qui aurait été comptabilisée dans le résultat si le titre de transaction n'avait pas été reclassé ou la moins-value latente qui aurait été comptabilisée dans le résultat si le titre de placement n'avait pas été reclassé, et le profit, la perte, le produit et la charge comptabilisés en résultat sont mentionnés en annexe.

L'impact des reclassements opérés sur l'exercice 2011 est détaillé en note 2.9.

Cessions temporaires de titres

Les cessions temporaires de titres sont destinées à garantir des prêts ou des emprunts de trésorerie par des titres. Elles prennent principalement deux formes distinctes, selon le mécanisme juridique utilisé, à savoir :

- les pensions,
- les prêts et emprunts de titres.

La pension consiste juridiquement à céder en pleine propriété des titres, l'acheteur s'engageant irrévocablement à les rétrocéder et le vendeur à les reprendre, à un prix et une date convenus lors de la conclusion du contrat. Comptablement, les titres donnés en pension sont maintenus dans leur poste d'origine et continuent à être évalués selon les règles applicables aux portefeuilles auxquels ils se rattachent. Parallèlement, la dette représentative du montant encaissé est enregistrée au passif. La créance représentative d'une pension sur titres reçus est enregistrée à l'actif.

Les prêts de titres sont des prêts à la consommation régis par le Code civil dans lesquels l'emprunteur s'engage irrévocablement à restituer les titres empruntés à l'échéance. Ces prêts sont généralement garantis par la remise d'espèces, qui restent acquises au prêteur en cas de défaillance de l'emprunteur. Dans ce dernier cas, l'opération est assimilée à une opération de pension et enregistrée comptablement comme telle.

Note n° 1.4 *Options*

Les primes payées ou perçues sont enregistrées en compte de bilan lors de leur paiement ou à leur encaissement. Au dénouement, elles sont enregistrées immédiatement au compte de résultat s'il s'agit d'opérations spéculatives.

Les primes sur options non dénouées sont évaluées à la clôture de l'exercice lorsqu'elles sont traitées sur un marché organisé. L'écart est enregistré au compte de résultat.

Note n° 1.5 *Titres de participation*

Les titres de participation et de filiales sont comptabilisés au coût historique. Ils font l'objet de dépréciations individuelles lorsque leur valeur d'inventaire appréciée par référence notamment à la situation nette et/ou aux perspectives futures, est inférieure au prix d'acquisition.

Note n° 1.6 *Immobilisations*

Conformément au règlement CRC 2002-10, les immobilisations corporelles sont amorties sur la durée d'utilité correspondant à la durée réelle d'utilisation du bien, en tenant compte, le cas échéant, de leur valeur résiduelle. Dans le cas où les composants d'un actif ont des durées d'utilité différentes, chacun d'entre eux est comptabilisé séparément et fait l'objet d'un plan d'amortissement propre. Un amortissement dérogatoire peut être pratiqué dans les conditions admises par la réglementation, lorsque la durée d'usage admise fiscalement est plus courte que la durée d'utilité du bien ou du composant.

Lorsqu'il existe des indices de perte de valeur tels qu'une diminution de la valeur de marché, l'obsolescence ou la dégradation physique du bien, des changements dans le mode d'utilisation du bien, etc., un test de dépréciation visant à comparer la valeur comptable du bien à sa valeur actuelle est effectué. En cas de comptabilisation d'une dépréciation, la base amortissable de l'actif est modifiée de manière prospective.

Note n° 1.7 *Conversion des opérations en devises*

Les créances et dettes, ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan, sont convertis au cours de marché à la clôture de l'exercice, à l'exception des éléments libellés en devises participant à la monnaie unique européenne, pour lesquels le taux de conversion officiel a été retenu.

Les actifs corporels sont maintenus au coût historique. Les actifs financiers sont convertis au cours de clôture (voir précisions notes précédentes).

Les produits et charges en devises sont enregistrés en résultat au cours de change en vigueur le dernier jour du mois de leur perception ou de leur paiement ; les charges et produits courus mais non payés à la date de clôture sont convertis au cours de change à cette date.

Les gains et pertes de change latents ou définitifs résultant des opérations de conversion sont constatés à chaque arrêté comptable.

Note n° 1.8 *Contrats d'échange (swaps)*

En application de l'article 2 du règlement CRBF n° 90/15, la banque est susceptible de constituer trois portefeuilles distincts enregistrant les contrats selon qu'ils ont pour objet de maintenir des positions ouvertes et isolées (a), de couvrir le risque de taux d'un élément isolé ou d'un ensemble d'éléments homogènes (b), ou de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (d). Il n'existe pas de portefeuille de contrats d'échange destinés à couvrir le risque global de taux, dit portefeuille de catégorie (c).

Dans ces conditions, les transferts d'un portefeuille à l'autre ne sont possibles que du :

- Portefeuille (a) vers le portefeuille (b)
- Portefeuille (b) vers les portefeuilles (a) ou (d)
- Portefeuille (d) vers le portefeuille (b).

La valeur de marché retenue pour les contrats d'échange dits de transaction est issue de l'application de la méthode d'actualisation des flux futurs avec une courbe de taux zéro coupon. La branche à taux fixe est estimée à partir des différentes échéances actualisées en fonction de la courbe de taux, alors que la valeur actuelle de la branche à taux variable est estimée à partir de la valeur du coupon en cours majoré du nominal. La valeur de marché résulte de la comparaison de ces deux valeurs actualisées, après prise en compte du risque de contrepartie et des frais de gestion futurs. Le risque de contrepartie est calculé conformément aux dispositions de l'annexe 3 du règlement CRBF n° 91-05 relatif au ratio de solvabilité, auquel est appliqué un coefficient de fonds propres de 8%. Les frais de gestion sont ensuite déterminés en majorant ce montant de fonds propres d'un taux de 10%.

Les soultes éventuellement perçues ou versées lors de la conclusion d'un contrat d'échange sont constatées au compte de résultat *prorata temporis* sur la durée du contrat. En cas de résiliation anticipée d'un contrat, la soulte perçue ou versée est immédiatement constatée en résultat, sauf lorsque le contrat a été initié dans le cadre d'une opération de couverture. La soulte est alors rapportée au compte de résultat en fonction de la durée de vie de l'élément initialement couvert.

Afin de mesurer et de suivre les risques encourus en raison de ces opérations, des limites globales de sensibilité incluant les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises sont fixées par activité. Ces positions font l'objet d'une information régulière à l'organe exécutif de la banque, pris au sens de l'article L 511-13 du Code monétaire et financier.

Note n° 1.9 *Engagements en matière de retraite, indemnités de fin de carrière et primes de médaille du travail*

La comptabilisation et l'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires sont conformes à la recommandation n°2003-R01 du Conseil National de la comptabilité. Le taux d'actualisation utilisé repose sur les titres d'Etat à long terme.

Régimes de retraite des employés

Les pensions de retraite sont prises en charge par diverses institutions auxquelles la banque et ses salariés versent périodiquement des cotisations. Ces dernières sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont dues.

D'autre part, les salariés de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire financé par l'employeur, au travers de deux contrats d'assurance. Le premier contrat de type article 83 CGI assure le service d'un régime de capitalisation en points à cotisations définies. Le second contrat est de type article 39 CGI est un régime à prestations définies additives sur les tranches B et C. Les engagements relatifs à ces régimes sont entièrement couverts par les réserves constituées. En conséquence, aucun engagement résiduel n'en résulte pour l'employeur.

Indemnités de fin de carrière et primes de médaille du travail

Les futures indemnités de fin de carrière et les primes à verser pour l'attribution de médailles du travail sont intégralement couvertes par des contrats d'assurance souscrits auprès de la compagnie d'assurance « Assurances du Crédit Mutuel ». Les primes versées annuellement prennent en compte les droits acquis au 31 décembre de chaque exercice, pondérés par des coefficients de rotation et de probabilité de survie du personnel.

Les engagements sont calculés suivant la méthode des unités de crédits projetés conformément aux normes IFRS. Sont notamment pris en compte, la mortalité selon la table INSEE TF 00-02, le taux de rotation du personnel, le taux d'évolution des salaires, le taux de charges sociales dans les cas prévus et le taux d'actualisation financière.

Les engagements correspondants aux droits acquis par les salariés au 31 décembre sont intégralement couverts par les réserves constituées auprès de la compagnie d'assurances. Les indemnités de fin de carrière et primes médailles du travail arrivées à échéance et versées aux salariés au cours de l'année font l'objet de remboursements par l'assureur.

Les engagements d'indemnité de fin de carrière sont déterminés sur la base de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite à l'initiative du salarié qui atteint son 62ème anniversaire.

Note n° 1.10 *Fonds pour risques bancaires généraux*

Institué par le règlement CRBF n° 90/02 relatif aux fonds propres, ce fonds est le montant que la banque décide d'affecter aux risques bancaires généraux, parmi lesquels son exposition globale aux risques de taux et de contrepartie.

Les montants affectés à ce fonds s'élèvent à 61,6 millions d'euros, aucun mouvement n'ayant affecté ce poste durant l'exercice.

Note n° 1.11 *Provisions*

Les provisions affectées à des postes d'actifs sont déduites des créances correspondantes qui apparaissent ainsi pour leur montant net. Les provisions relatives aux engagements hors bilan sont inscrites en provisions pour risques.

La BFCM peut être partie à un certain nombre de litiges ; leurs issues possibles et leurs conséquences financières éventuelles sont examinées régulièrement et, en tant que de besoin, font l'objet de dotations aux provisions reconnues nécessaires.

Note n° 1.12 *Impôt sur les bénéfices*

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel est à la tête d'un groupe d'intégration fiscale qu'elle a constitué avec certaines de ses filiales. Elle est seule redevable de l'impôt sur les sociétés, des contributions additionnelles sur l'impôt sur les sociétés et du précompte mobilier de l'ensemble. Les filiales contribuent à la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale. En cas d'éventuelle sortie du périmètre, elles bénéficieraient conventionnellement d'une indemnité correspondant à tous les surcoûts fiscaux qui résulteraient de leur appartenance au groupe d'intégration.

Le poste "Impôt sur les bénéfices" comprend :

- l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice et les gains liés à l'intégration fiscale, majorés des contributions additionnelles ;
- les dotations et reprises de provisions se rapportant aux éléments précédents.

L'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice et les contributions additionnelles sont déterminés selon la réglementation fiscale applicable. Les crédits d'impôt attachés aux revenus de valeurs mobilières ne sont pas comptabilisés. Leur imputation est faite directement en déduction de la charge d'impôt.

Les provisions pour impôts sont calculées selon la méthode du report variable, en intégrant les contributions additionnelles en fonction des échéances concernées. Il n'est fait aucune compensation avec d'éventuelles créances sur le Trésor.

Provision pour impôt différé sur les résultats futurs de certains GIE

Une provision spécifique pour impôt différé a été constituée pour compenser l'incidence des résultats déficitaires de certains GIE. Cette provision pour risques et charges est ensuite reprise au fur et à mesure de l'imposition ultérieure des résultats bénéficiaires des GIE.

Provisions pour impôts sur contrats de crédit-bail

Elles correspondent à la charge future d'impôt visée par l'article 239 *sexies* du Code Général des Impôts sur les contrats de crédit-bail immobilier.

Des redressements fiscaux portant sur l'impôt sur les sociétés dû au titre des exercices 2001 à 2004 ont été notifiés à la BFCM. Certains motifs de ces notifications sont contestés ; le risque qui en résulte a fait l'objet de provisions inscrites au passif du bilan.

Note n° 1.13 **Consolidation**

La société est intégrée globalement dans le périmètre de consolidation du Groupe CM10-CIC.

Note n° 1.14 **Implantation dans les Etats ou territoires non coopératifs en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.**

La banque ne possède pas d'implantation directe ou indirecte dans les Etats ou territoires visés par l'article L511-45 du Code monétaire et financier.

2. NOTES ANNEXES AU BILAN

Les chiffres donnés dans les différents tableaux qui suivent sont exprimés en milliers d'euros.

2.0 Mouvements ayant affecté les postes de l'actif immobilisé

	Valeur brute au 31.12.10	Acquisitions	Cessions	Transferts ou Remboursement	Valeur brute au 31.12.11
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	21 354 660	16 653 949	28 070	(5 168 066)	32 812 473
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 510		33		8 477
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 000				3 000
TOTAUX	21 366 170	16 653 949	28 103	(5 168 066)	32 823 950

2.1 Amortissements et dépréciations sur actif immobilisé

AMORTISSEMENTS

	Amortissements au 31.12.10	Dotations	Reprises	Amortissements au 31.12.11
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 495	65	34	1 526
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0			
TOTAUX	1 495	65	34	1 526

DEPRECIATIONS

	Dépréciations au 31.12.10	Dotations	Reprises	Dépréciations au 31.12.11
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	53 028			53 028
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0			0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0			0
TOTAUX	53 028	0	0	53 028

2.2 Ventilation des créances et dettes selon leur durée résiduelle

<u>ACTIF</u>	inférieure ou égale à trois mois	de trois mois à un an	de un à cinq ans	plus de cinq ans et à durée indéterminée	Intérêts courus et échus	TOTAL
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT						
A vue	4 158 070				6	4 158 076
A terme	45 421 304	12 195 719	40 723 845	18 101 808	711 954	117 154 630
CREANCES SUR LA CLIENTELE						
Créances commerciales	589 246					589 246
Autres concours à la clientèle	1 010 569	411 394	3 922 679	2 138 740	47 024	7 530 406
Comptes ordinaires débiteurs	168 700					168 700
OBLIGATIONS & AUTRES TITRES A REVENU FIXE	3 841 286	3 952 547	13 343 463	9 723 920	131 824	30 993 040
<i>dont titres de transaction</i>	385 000	270 000				655 000
TOTAUX	55 189 175	16 559 660	57 989 987	29 964 468	890 808	160 594 098

Les créances douteuses sont considérées comme étant remboursables à plus de 5 ans.

<u>PASSIF</u>	inférieure ou égale à trois mois	de trois mois à un an	de un à cinq ans	plus de cinq ans et à durée indéterminée	Intérêts courus et échus	TOTAL
DETTE ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT						
A vue	30 581 363				220	30 581 583
A terme	14 499 215	4 502 660	22 348 832	11 671 705	467 261	53 489 673
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE						
Comptes d'épargne à régime spécial						
A vue						0
A terme						0
Autres dettes						
A vue	3 554 804					3 554 804
A terme	2 641 991	2 428 332	8 899 069	3 000 000	90 809	17 060 201
DETTE REPRESENTEE PAR UN TITRE						
Bons de caisse						
						0
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables						
	15 822 863	7 414 932	2 957 638	6 535 851	229 712	32 960 996
Emprunts obligataires						
	142 717	1 970 000	15 238 773	6 252 643	413 929	24 018 062
DETTE SUBORDONNEES						
			2 600 000	5 353 896	73 429	8 027 325
TOTAUX	67 242 953	16 315 924	52 044 312	32 814 095	1 275 360	169 692 644

2.3 Répartition des créances sur les établissements de crédit

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	2011	Variation	2010
A vue	4 158 076	2 079 045	2 079 031
A terme	117 154 630	15 858 089	101 296 541
dt Créances douteuses compromises	0	0	0
(Dépréciations)	(0)	0	(0)

2.4 Répartition des créances sur la clientèle

	2011		
	Créances brutes	dt Créances douteuses	Dépréciations
hors créances rattachées de 47 024 milliers d' € sur créances brutes			
Répartition par grands types de contrepartie			
. Sociétés	8 236 053	1 875	1 002
. Entrepreneurs individuels			
. Particuliers	5		
. Administrations publiques			
. Administrations privées	6 272		
Total	8 242 330	1 875	1 002
Répartition par secteurs d'activité			
. Agriculture et industries minières			
. Commerces de détails et de gros	264 658		
. Industries	21 137		
. Services aux entreprises et holding	1 187 982	1 875	1 002
. Services aux particuliers	54 356		
. Services financiers	6 453 417		
. Services immobiliers	54 662		
. Transports et communication	205 555		
. Non ventilé et autres	563		
Total	8 242 330	1 875	1 002
Répartition par secteurs géographiques			
. France	3 400 424	1 875	1 002
. Europe hors France	4 805 718		
. Autres pays	36 188		
Total	8 242 330	1 875	1 002
Parmi les créances douteuses ne figure aucune créance compromise.			

2.5 **Montant des engagements sur participations et filiales intégrées globalement**

ACTIF

	Montant 2011	Montant 2010
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
A vue	3 434 507	326 994
A terme	66 518 306	54 917 956
CREANCES SUR LA CLIENTELE		
Créances commerciales		
Autres concours à la clientèle	5 056 243	5 420 884
Comptes ordinaires débiteurs	0	636
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	19 504 117	13 245 476
CREANCES SUBORDONNEES	2 343 033	2 334 059
TOTAL	96 856 206	76 246 005

PASSIF

	Montant 2011	Montant 2010
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
A vue	13 173 827	16 858 971
A terme	36 639 232	25 127 056
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE		
Comptes d'épargne à régime spécial		
A vue		
A terme		
Autres dettes		
A vue	437 532	418 130
A terme	10 000 000	3 029 300
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE		
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	737 726	697 184
Emprunts obligataires	2 290 316	2 174 230
Autres dettes représentées par un titre		
DETTES SUBORDONNEES	1 742 552	1 820 871
TOTAL	65 021 185	50 125 742

Ce tableau comprend les engagements reçus et donnés sur les participations et filiales intégrées par intégration globale dans la consolidation du Groupe "Crédit Mutuel Centre Est Europe"

2.6 Répartition des actifs subordonnés

	Montant 2011		Montant 2010	
	Montant subordonné	dont prêts participatifs	Montant subordonné	dont prêts participatifs
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT				
A terme	1 355 037	22 537	1 344 614	20 677
Indéterminée	291 000		291 000	
CREANCES SUR LA CLIENTELE				
Autres concours à la clientèle	700 000	700 000	700 000	700 000
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	1 459 461	99 475	1 429 370	101 714
TOTAL	3 805 498	822 012	3 764 984	822 391

2.7 Dettes subordonnées

	Emp. TSR 2	Emp. TSR 3	Emp. TSR 4	Emp. TSR 5	Emp. TSR 6
Montant	700 000	800 000	300 000	300 000	500 000
Échéance	19/07/2013	30/09/2015	18/12/2015	16/06/2016	16/12/2016
	Emp. TSR 7	Emp. TSR 8	Emp. TSR 9	Emp. TSS	
Montant	1 000 000	1 000 000	1 250 000	2 103 896	
Échéance	06/12/2018	22/10/2020	indéterminée	indéterminée	
Conditions	Les emprunts et les titres subordonnés occupent un rang inférieur par rapport aux créances de tous les autres créanciers, à l'exclusion des titres participatifs. Les titres super subordonnés occupent le dernier rang, car ils sont expressément subordonnés à toutes les autres dettes de l'entreprise, qu'elles soient chirographaires ou subordonnées.				
Possibilité remboursement anticipé	Pas de possibilité les 5 premières années sauf si augmentation concomitante du capital. Interdit pour l'emprunt TSR, sauf en cas de rachat en bourse, OPA ou OPE. Restreintes pour les titres super subordonnés (TSS) car ils sont assimilés à des Fonds Propres de base.				

Le montant des dettes subordonnées est de 8 027 325 milliers d'euros (dettes rattachées comprises).

2.8 Portefeuille titres : ventilation entre portefeuilles de transaction, de placement et d'investissement

	Portefeuille de transaction	Portefeuille de placement	Portefeuille investissement	TOTAL
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES		3 183 378	13 081	3 196 459
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	655 000	6 114 704	24 160 625	30 930 329
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE		203 919		203 919
TOTAUX	655 000	9 502 001	24 173 706	34 330 707

2.9 Portefeuille titres : titres ayant fait l'objet d'un transfert d'un portefeuille à un autre

	Portefeuille investissements transféré en 2008	Montant échu au 31-12-2011	Encours Portefeuille au 31-12-2011	Moins value latente dépréciée sans transfert	Montant de la dotation sans transfert
PORTEFEUILLE DE PLACEMENT	1 318 640	869 578	449 062	52 010	22 864
TOTAUX	1 318 640	869 578	449 062	52 010	22 864

Suite aux modifications du règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres introduites par le règlement CRC n° 2008-17 du 10 décembre 2008 afférent aux transferts de titres hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement », la BFCM n'a opéré aucun reclassement au 31-12-2011

2.10 Portefeuille titres : différences entre prix d'acquisition et prix de remboursement des titres de placement et des titres d'investissement

NATURE DES TITRES	DECOTES/SURCOTES NETTES RESTANT A AMORTIR	
	Décote	Surcote
TITRES DE PLACEMENT		
Marché obligataire	43 240	22 280
Marché monétaire	213	
TITRES D'INVESTISSEMENT		
Marché obligataire	8 097	157
Marché monétaire	2	

2.11 Portefeuille titres : plus et moins-values latentes sur titres

Montant des plus-values latentes sur titres de placement :	438 315
Montant des moins-values latentes sur titres de placement et ayant fait l'objet d'une dépréciation :	286 232
Montant des moins-values latentes sur titres d'investissement :	113 075
Montant des plus-values latentes sur titres d'investissement :	93 048

2.12 Portefeuille titres : montant des créances représentatives des titres prêtés

	Montant 2011	Montant 2010
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	0	0
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	0	0
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	0	0

2.13 Portefeuille titres : montant des créances et dettes se rapportant à des pensions livrées sur titres

	Créances se rapportant aux pensions livrées	Dettes se rapportant aux pensions livrées
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
A vue		
A terme		
CREANCES SUR LA CLIENTELE		
Autres concours à la clientèle		
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
A vue		
A terme		
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE		
Autres dettes		
A vue		
A terme		
TOTAL	0	0

2.14 Portefeuille titres : ventilation des obligations et autres titres à revenu fixe selon l'émetteur

	Emetteur		Créances rattachées	TOTAL
	Organismes publics	Autres		
EFFETS PUBLICS, OBLIG ET AUT. TITRES A REVENU I	3 962 166	29 990 257	174 365	34 126 788

2.15 Portefeuille titres : ventilation selon la cotation

	Montant des titres cotés	Montant des titres non cotés	Créances rattachées	TOTAL
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	3 151 756	498	44 205	3 196 459
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	23 967 346	6 832 823	130 160	30 930 329
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	182 437	21 482		203 919
TOTAUX	27 301 539	6 854 803	174 365	34 330 707

2.16 **Portefeuille titres : informations sur les OPCVM**

	Montant des parts d'OPCVM français	Montant des parts d'OPCVM étrangers	TOTAL
TITRES A REVENU VARIABLE : OPCVM	5 088	26 052	31 140

	Montant des parts d'OPCVM de capitalisation	Montant des parts d'OPCVM de distribution	TOTAL
TITRES A REVENU VARIABLE : OPCVM	31 140	0	31 140

2.17 **Portefeuille titres : participations et parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit**

	Montant détenu dans des établissements de crédit en 2011	Montant détenu dans des établissements de crédit en 2010
PARTICIPATIONS ET ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	1 505 269	1 455 646
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	3 844 978	3 729 266
TOTAL	5 350 247	5 184 912

2.18 **Portefeuille titres : information sur l'activité de portefeuille**

Au 31-12-2011, il n'y a pas d'encours de titres sur l'activité de portefeuille.

2.19 **Sociétés à responsabilité illimitée dans lesquelles l'établissement est associé**

Nom de la société	siège social	forme juridique
REMA	STRASBOURG	Société en Nom Collectif
CM-CIC FONCIERE	STRASBOURG	Société en Nom Collectif
STE CIVILE GESTION DES PARTS DANS L'ALSACE	STRASBOURG	Société Civile de Participations
VULCAIN ENERGIE	PARIS	GIE à capital

2.20 Ventilation du poste "Réserves"

	Montant 2011	Montant 2010
RESERVE LEGALE	130 219	119 795
RESERVES STATUTAIRES ET CONTRACTUELLES	1 242 466	951 466
RESERVES REGLEMENTEES		
AUTRES RESERVES	9 495	9 495
TOTAL	1 382 180	1 080 756

2.21 Frais d'établissement, frais de recherche et de développement et fonds commerciaux

	Montant 2011	Montant 2010
FRAIS D'ETABLISSEMENT		
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital et d'opérations diverses		
FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT		
FONDS COMMERCIAUX		
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 000	3 000
TOTAL	3 000	3 000

2.22 Créances éligibles au refinancement d'une banque centrale

Au 31-12-2011, les crédits sur la clientèle éligibles au refinancement d'une banque centrale se montent à 416 731 milliers d'euros.

2.23 Intérêts courus à recevoir ou à payer

Intérêts courus à recevoir	Intérêts courus à payer
----------------------------------	-------------------------------

ACTIF

CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P.	
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	44 205
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	
A vue	6
A terme	711 954
CREANCES SUR LA CLIENTELE	
Créances commerciales	
Autres concours à la clientèle	47 024
Comptes ordinaires débiteurs	
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	130 161
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	
PARTICIPATIONS ET ACTIVITES DE PORTEFEUILLE	
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	

PASSIF

BANQUES CENTRALES, C.C.P.	
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	
A vue	220
A terme	467 261
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	
Comptes d'épargne à régime spécial	
A vue	
A terme	
Autres dettes	
A vue	
A terme	90 809
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	
Bons de caisse	
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	229 712
Emprunts obligataires	413 929
Autres dettes représentées par un titre	
DETTES SUBORDONNEES	73 429

TOTAL	933 350	1 275 360
--------------	----------------	------------------

2.24 Postes "Autres actifs" et "Autres passifs"

<u>AUTRES ACTIFS</u>	Montant 2011	Montant 2010
INSTRUMENTS CONDITIONNELS ACHETES	2 752	3 370
COMPTES DE REGLEMENT RELATIFS AUX OPERATIONS SUR TITRES	13 556	36 127
DEBITEURS DIVERS	921 876	1 669 615
CREANCES DE CARRY BACK		
AUTRES STOCKS ET ASSIMILES		
AUTRES EMPLOIS DIVERS		
TOTAL	938 184	1 709 112

<u>AUTRES PASSIFS</u>	Montant 2011	Montant 2010
AUTRES DETTES DE TITRES		
INSTRUMENTS CONDITIONNELS VENDUS	2 755	3 494
DETTES DE TITRES DE TRANSACTION		
<i>dont dettes sur titres empruntés</i>		
COMPTES DE REGLEMENT RELATIFS AUX OPERATIONS SUR TITRES	4 500	11 594
VERSEMENT RESTANT A EFFECTUER SUR TITRES NON LIBERES	21	188
CREDITEURS DIVERS	1 022 061	428 377
TOTAL	1 029 337	443 653

2.25 Comptes de régularisation

<u>ACTIF</u>	Montant 2011	Montant 2010
SIEGE ET SUCCURSALE - RESEAU		
COMPTES D'ENCAISSEMENT		
COMPTES D'AJUSTEMENT	331 423	5 829
COMPTES D'ECARTS		
PERTES POTENTIELLES SUR CONTRATS DE COUVERTURE D'INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME NON DENOUES		
PERTES A ETALER SUR CONTRATS DE COUVERTURE D'INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME DENOUES	65 968	42 153
CHARGES A REPARTIR	139 119	154 727
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	10 635	19 237
PRODUITS A RECEVOIR	1 405 692	879 899
COMPTES DE REGULARISATION DIVERS	99 472	16 419
TOTAL	2 052 309	1 118 264

PASSIF

	Montant 2011	Montant 2010
SIEGE ET SUCCURSALE - RESEAU		
COMPTES INDISPONIBLES SUR OPERATIONS DE RECOUVREMENT	1 724	1 064
COMPTES D'AJUSTEMENT	5 711	262 832
COMPTES D'ECARTS		
GAINS POTENTIELS SUR CONTRATS DE COUVERTURE D'INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME NON DENOUES		
GAINS A ETALER SUR CONTRATS DE COUVERTURE D'INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME DENOUES	218 034	153 689
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	10 249	10 891
CHARGES A PAYER	1 108 011	932 102
COMPTES DE REGULARISATION DIVERS	107 947	113 590
TOTAL	1 451 676	1 474 168

Les articles L441-6-1 et D441-4 du Code de commerce prévoient une information spécifique sur les dates d'échéance des dettes à l'égard des fournisseurs ; les sommes en question sont négligeables pour notre société.

2.26 Solde non amorti de la différence entre montant initialement reçu et prix de remboursement des dettes représentées par un titre

	Montant 2011	Montant 2010
PRIME D'EMISSION DES TITRES A REVENU FIXE	160 095	105 446
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES TITRES A REVENU FIXE	37 073	29 043
TOTAL	197 168	134 489

2.27 Provisions

	Montant 2011	Dotation	Reprise	Montant 2010	Délai de retournement
SUR SWAPS	192 984	139 520		53 464	< 1 an
POUR IMPOT	1 750		321	2 071	< 1 an
POUR ENGAGEMENT DE GARANTIE	5 388			5 388	> 3 ans
AUTRES PROVISIONS	37 329	37 259	59 670	59 740	< 1 an
	237 451	176 779	59 991	120 663	

2.28 **Contre-valeur en euros de l'actif et du passif en devises hors zone Euro**

ACTIF

	Montant 2011	Montant 2010
CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P.		
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES		
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	11 296 303	10 485 957
CREANCES SUR LA CLIENTELE	226 313	348 210
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	20 937	20 355
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	30 903	33 869
PROMOTION IMMOBILIERE		
PRETS SUBORDONNES		
PARTICIPATIONS ET ACTIVITES DE PORTEFEUILLE	1 128 435	1 121 345
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
AUTRES ACTIFS	1 065	9 172
COMPTES DE REGULARISATION	71 858	94 545
TOTAL ACTIVITE DEVISES	12 775 814	12 113 453
Pourcentage du total actif	7,25%	8,32%

PASSIF

	Montant 2011	Montant 2010
BANQUES CENTRALES, C.C.P.		
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	6 389 777	5 659 371
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	2 762 595	3 684 294
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	4 428 558	9 603 281
AUTRES PASSIFS	68 183	21 265
COMPTES DE REGULARISATION	65 290	92 001
PROVISIONS	31	8 606
DETTES SUBORDONNEES		
TOTAL ACTIVITE DEVISES	13 714 434	19 068 818
Pourcentage du total passif	7,78%	13,10%

3. NOTES ANNEXES AU HORS BILAN

3.1 Actifs donnés en garantie d'engagements

	Montant 2011	Montant 2010
VALEURS AFFECTEES EN GARANTIE D'OP. SUR MARCHES A TERM	0	0
AUTRES VALEURS AFFECTEES EN GARANTIE	34 308 285	30 572 544
<i>dt BDF</i>	27 866 902	21 582 540
<i>dt SFEF</i>	6 441 383	8 990 004
TOTAL	34 308 285	30 572 544

La société CM-CIC COVERED Bonds (CM-CIC CB) est une filiale à 99,99% de la BFCM. Elle a pour objet d'émettre pour le compte exclusif de sa société mère des titres sécurisés par des crédits hypothécaires et assimilés distribués par les réseaux du Crédit Mutuel et du CIC. En application des dispositions contractuelles liées à ces opérations, la BFCM serait tenue d'apporter des actifs en garantie des émissions de CM-CIC CB sous certaines conditions potentielles (telles que la dégradation de la notation en dessous d'un certain niveau, dimensionnement des crédits hypothécaire. Au 31-décembre 2011 ce mécanisme dérogatoire n'a pas eu à être mis en œuvre.

3.2 Actifs reçus en garantie

	Montant 2011	Montant 2010
VALEURS RECUES EN GARANTIE D'OPERATIONS SUR MARCHES A TERME		
AUTRES VALEURS RECUES EN GARANTIE	947 011	1 778 442
<i>dt SFEF</i>	947 011	1 778 442
TOTAL	947 011	1 778 442

La banque se refinance auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat par émission de billets à ordre en mobilisation de créances visées à l'article L313-42 du Code Monétaire et financier pour un total de 8 588 962 milliers d'euros au 31 décembre 2011. Les prêts à l'habitat garantissant ces billets à ordre sont apportés par le Groupe de Crédit Mutuel dont la BFCM est filiale et s'élèvent à la même date à 9 496 351 milliers d'euros.

3.3 Opérations à terme en devises non encore dénouées à la date de clôture du bilan

	Montant 2011		Montant 2010	
	contre		contre	
OPERATIONS DE CHANGE A TERME				
Euros à recevoir contre devises à livrer	4 939 914	5 016 057	4 973 688	4 944 074
<i>dont SWAPS de devises</i>	409 950	384 582	733 793	701 742
Devises à recevoir contre euros à livrer	7 001 049	6 676 178	13 110 376	13 048 570
<i>dont SWAPS de devises</i>	3 788 136	3 568 982	5 174 484	5 203 959
Devises à recevoir contre devises à livrer	4 598 827	4 518 490	10 351 071	10 636 556
<i>dont SWAPS de devises</i>				

3.4 **Autres opérations à terme non encore dénouées à la date de clôture du bilan**

	Montant 2011	Montant 2010
OPERATIONS EFFECTUEES SUR MARCHES ORGANISES ET ASSIMILES D'INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET		
Opérations fermes de couverture		
<i>dont Ventes de contrats FUTURES</i>		
<i>dont Achats de contrats FUTURES</i>		
Opérations conditionnelles de couverture		
Autres opérations fermes		
<i>dont Ventes de contrats FUTURES</i>		
OPERATIONS EFFECTUEES DE GRE A GRE SUR INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET		
Opérations fermes de couverture	199 027 489	185 968 026
<i>dont SWAPS de taux</i>	192 378 504	181 631 861
<i>SWAPS de taux en devises</i>	6 648 985	4 336 165
<i>Achat de FRA</i>		
<i>Vente de FRA</i>		
Opérations conditionnelles de couverture	916 800	
<i>dont Achat SWAP OPTION</i>		
<i>Vente SWAP OPTION</i>		
<i>dont Achat de CAP/FLOOR</i>	458 400	
<i>Vente de CAP/FLOOR</i>	458 400	
Autres opérations fermes	482 496	1 001 526
<i>dont SWAPS de taux</i>	482 496	1 001 526
<i>SWAPS de taux en devises</i>		
Autres opérations conditionnelles		
OPERATIONS EFFECTUEES DE GRE A GRE SUR INSTRUMENTS DE COURS DE CHANGE		
Opérations conditionnelles de couverture	11 466	295 582
<i>dont Achat d' option change</i>	5 733	147 791
<i>Vente d' option change</i>	5 733	147 791
OPERATIONS EFFECTUEES DE GRE A GRE SUR D'AUTRES INSTRUMENTS QUE LES INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET ET DE COURS DE CHANGE		
Opérations fermes de couverture		
<i>dont Achat d'engagement à terme (NDF)</i>		
<i>Vente d'engagement à terme (NDF)</i>		
Opérations conditionnelles de couverture		7 154
<i>dont Achat d'option</i>		3 577
<i>Vente d'option</i>		3 577

3.5 Ventilation des opérations à terme non encore dénouées selon la durée résiduelle

	Montant 2011			Montant 2010		
	Moins d'un an	Plus d'un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Moins d'un an	Plus d'un an à cinq ans	Plus de cinq ans
OPERATIONS EN DEVISES	14 283 668	1 790 032	137 024	25 182 243	3 494 032	2 925
OP. EFFECTUEES SUR MARCHES ORGANISES D'INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET						
Opérations fermes						
<i>dont Ventes de contrats FUTURES</i>						
<i>dont Achats de contrats FUTURES</i>						
Autres opérations fermes						
<i>dont Ventes de contrats FUTURES</i>						
OP. EFFECTUEES DE GRE A GRE SUR INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET						
Opérations fermes	121 100 466	42 598 288	35 811 231	117 184 882	35 599 155	34 185 515
<i>dont SWAPS</i>	121 100 466	42 598 288	35 811 231	117 184 882	35 599 155	34 185 515
<i>Achat de FRA</i>						
<i>Vente de FRA</i>						
Opérations conditionnelles de couverture	80 000	836 800				
<i>dont Achat de SWAP OPTION</i>						
<i>Vente de SWAP OPTION</i>						
<i>dont Achat de CAP/FLOOR</i>	40 000	418 400				
<i>Vente de CAP/FLOOR</i>	40 000	418 400				
Autres opérations conditionnelles						
OP. EFFECTUEES DE GRE A GRE SUR INSTRUMENTS DE COURS DE CHANGE						
Opérations conditionnelles de couverture	11 466			284 302	11 280	
<i>dont Achat d' option change</i>	5 733			142 151	5 640	
<i>Vente d' option change</i>	5 733			142 151	5 640	
OP. EFFECTUEES DE GRE A GRE SUR AUTRES INSTRUMENTS A TERME						
Opérations fermes						
<i>dont Achat d'engagement à terme (NDF)</i>						
<i>Vente d'engagement à terme (NDF)</i>						
Opérations conditionnelles					7 154	
<i>dont Achat d'option</i>					3 577	
<i>Vente d'option</i>					3 577	

3.6 Engagements avec participations et filiales intégrées globalement

Engagements donnés

	Montant 2011	Montant 2010
Engagements de financement	203 000	
Engagements de garantie	3 213 403	2 899 242
Engagements sur opérations devises	2 790 662	3 590 779
Engagements sur instruments financiers à terme	5 745 702	7 975 583
TOTAL	11 952 767	14 465 604

Engagements reçus

	Montant 2011	Montant 2010
Engagements de financement		
Engagements de garantie	11 606	13 699
Engagements sur opérations devises	2 672 182	3 568 357
Engagements sur instruments financiers à terme	2 942	85 119
TOTAL	2 686 730	3 667 175

Ce tableau comprend les engagements reçus et donnés sur les participations et filiales intégrées par intégration globale dans la consolidation du Groupe "Crédit Mutuel Centre Est Europe"

3.7 Juste valeur des instruments dérivés

	Montant 2011		Montant 2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Risques de taux - comptabilité de couverture (macro-micro)				
Instruments conditionnels ou optionnels	90	90		
Instruments fermes autres que swaps				
Dérivés incorporés	133 437	163 855	80 457	153 317
Swaps	2 558 586	2 255 226	1 923 929	2 392 143
Risques de taux - hors comptabilité de couverture				
Instruments conditionnels ou optionnels				
Instruments fermes autres que swaps				
Swaps	645 022	647 979	92	186
Risques de change				
Instruments conditionnels ou optionnels				
Instruments fermes autres que swaps	9 596	9 431	17 370	20 291
Swaps	16 770	11 375	27 762	18 263

La présentation de cette annexe résulte de l'application des règlements du CRC n°2004-14 à 2004-19 relatifs aux informations à fournir sur la juste valeur des instruments financiers. La juste valeur des instruments dérivés est déterminée par rapport à la valeur de marché, ou à défaut par l'application de modèles de marchés.

4. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 Produits et charges d'intérêts

	Produits 2011	Produits 2010
PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS	5 896 677	5 246 565
PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	212 491	172 726
PRODUITS SUR OBLIGATIONS OU AUTRES TITRES A REVENU FIXE	741 118	528 467
PRODUITS SUR PRETS SUBORDONNES	105 154	97 666
AUTRES PRODUITS A CARACTERE D'INTERETS	23 621	29 113
REPRISES / DOTATIONS SUR PROVISIONS RELATIVES AUX INTERETS SUR CREANCES DOUTEUSES		37
REPRISES / DOTATIONS SUR PROVISIONS A CARACTERE D'INTERETS		
TOTAL	6 979 061	6 074 574

	Charges 2011	Charges 2010
CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS	4 685 200	4 325 126
CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	380 880	402 223
CHARGES SUR OBLIGATIONS OU AUTRES TITRES A REVENU FIXE	1 400 841	963 408
CHARGES SUR EMPRUNTS SUBORDONNEES	366 713	320 369
AUTRES CHARGES A CARACTERE D'INTERETS	52 609	27 995
DOTATIONS / REPRISES SUR PROVISIONS RELATIVES AUX INTERETS SUR CREANCES DOUTEUSES		
DOTATIONS / REPRISES SUR PROVISIONS A CARACTERE D'INTERETS	35 789	
TOTAL	6 922 032	6 039 121

4.2 Ventilation des revenus des titres à revenu variable

	Montant 2011	Montant 2010
REVENUS DES ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE DE PLACEMENT	8 098	6 095
REVENUS DES TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES	501 994	228 888
REVENUS DES TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE		
TOTAL	510 092	234 983

4.3 Commissions

	Produits 2011	Produits 2010
COMMISSIONS SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS	285	10 109
COMMISSIONS SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	2 975	10 648
COMMISSIONS RELATIVES AUX OPERATIONS SUR TITRES	71	91
COMMISSIONS SUR OPERATIONS DE CHANGE	2	9
COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICE FINANCIERS	17 466	18 936
COMMISSIONS SUR OPERATIONS DE HORS BILAN		68
COMMISSIONS DIVERSES D'EXPLOITATION	1 196	773
REPRISES SUR PROVISIONS RELATIVES A DES COMMISSIONS		
TOTAL	21 995	40 634

	Charges 2011	Charges 2010
COMMISSIONS SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS	641	745
COMMISSIONS SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE		
COMMISSIONS RELATIVES AUX OPERATIONS SUR TITRES	25 824	8 131
COMMISSIONS SUR OPERATIONS DE CHANGE	1 185	1 184
COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICE FINANCIERS	6 843	6 626
COMMISSIONS SUR OPERATIONS DE HORS BILAN		
COMMISSIONS DIVERSES D'EXPLOITATION	1 420	923
DOTATIONS AUX PROVISIONS RELATIVES A DES COMMISSIONS		
TOTAL	35 913	17 609

4.4 Gains ou pertes sur portefeuille de négociation

	Montant 2011	Montant 2010
TITRES DE TRANSACTION	10 660	3 925
CHANGE	4 269	6 119
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	(481)	(178)
DOTATIONS / REPRISES NETTES DE PROVISIONS	(139 512)	(13 175)
TOTAL	(125 064)	(3 309)

4.5 Gains ou pertes sur portefeuille titres de placement et assimilés

	Montant 2011	Montant 2010
FRAIS D'ACQUISITION SUR TITRES DE PLACEMENT		256
PLUS OU MOINS-VALUES NETTES DE CESSIONS	(18 910)	(2 642)
DOTATIONS OU REPRISES NETTES DE PROVISIONS	(58 095)	(33 203)
TOTAL	(77 005)	(35 589)

4.6 Autres produits ou charges d'exploitation

	Montant 2011	Montant 2010
PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION	63 468	29 472
CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION	(39 866)	(61 514)
TOTAL	23 602	(32 042)

4.7 Charges générales d'exploitation

	Montant 2011	Montant 2010
SALAIRES ET TRAITEMENTS	4 859	7 301
CHARGES DE RETRAITES	588	649
AUTRES CHARGES SOCIALES	1 417	1 919
INTERESSEMENT ET PARTICIPATION DES SALARIES	325	339
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS	825	1 216
AUTRES IMPOTS ET TAXES	12 734	8 294
SERVICES EXTERIEURS	34 472	40 029
DOTATIONS/REPRISES SUR PROVISIONS SUR CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION		(2 535)
CHARGES REFACTUREES	(6 350)	(6 969)
TOTAL	48 870	50 243

Le montant global des rémunérations directes et indirectes versées aux dirigeants de la BFCM par le Groupe s'est élevé à 5 334 461,79 € contre 3 934 936 € en 2010. Aucun jton de présence n'a été alloué.

Concernant les transactions avec les parties liées :

- Le conseil d'administration du CIC du 19 mai 2011 a décidé d'une indemnité de cessation de mandat de PDG de M. Lucas, versée sous condition de performance, représentant une année d'indemnité de mandataire social, soit un engagement estimé de 770 000 euros (charges sociales incluses) actuellement ;
 - Le conseil d'administration de la BFCM du 8 mai 2011 a décidé d'une indemnité de cessation de mandat de DG délégué de M. Fradin, versée sous condition de performance, représentant une année d'indemnité de mandataire social, soit un engagement estimé de 1 120 000 euros (Charges sociales incluses) actuellement.
- Pour son mandat social, M. Fradin bénéficie également d'un régime supplémentaire de retraite dont les conditions sont identiques à celles des salariés de la BFCM et dont les cotisations versées à la société d'assurance couvrant l'intégralité de cet engagement se sont élevées à 11.407 euros en 2011.

"Les droits acquis en fin d'exercice au titre du dispositif de droit individuel à la formation (DIF) prévu par les articles L933-1 à L933-6 du Code du travail sont de 2 752 heures".

Conformément au décret 2008-1487 du 30 novembre 2008 relatif aux commissaires aux comptes, les honoraires payés au titre du contrôle légal des comptes se sont élevés 544 263,82 €. Ceux décaissés au titre des conseils et prestations de services entrant dans le cadre des DDL (diligences directement liées) se sont élevés à 1 052 418,05 €.

4.8 Coût du risque

	Montant 2011	Montant 2010
DOTATIONS AUX PROVISIONS LIEES A DES CREANCES	(62 794)	(386)
REPRISES DE PROVISIONS LIEES A DES CREANCES		261 036
PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES COUVERTES PAR PROVISIONS		(119 409)
TOTAL	(62 794)	141 241

La principale dotation aux provisions découle du risque sur la Grèce. Risque provisionné à hauteur de 72%.

4.9 Gains/Pertes sur actifs immobilisés

	Montant 2011	Montant 2010
GAINS OU PERTES SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1	3
GAINS OU PERTES SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES	(36)	8 841
DOTATIONS / REPRISES DE PROVISIONS SUR ACTIFS IMMOBILISES		(32 578)
TOTAL	(35)	(23 734)

5.0 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

	Montant 2011	Montant 2010
(A) IMPOT DU AFFERENT AU RESULTAT ORDINAIRE	7 337	31 712
(B) IMPOT DU AFFERENT AUX ELEMENTS EXCEPTIONNELS		
(C) EFFETS DE L'INTEGRATION FISCALE	(48 807)	(43 455)
(A+B+C) IMPOT SUR LES BENEFICES DU AU TITRE DE L'EXERCICE	(41 470)	(11 743)
DOTATIONS AUX PROVISIONS A CARACTERE D'IMPOT SUR LES BENEFICES		
REPRISES DE PROVISIONS A CARACTERE D'IMPOT SUR LES BENEFICES	(321)	(1 535)
IMPOT SUR LES SOCIETES DE L'EXERCICE	(41 791)	(13 278)

5.1 Déficits reportables

	Montant 2011	Montant 2010
DEFICIT COMPTABLE DE LA SOCIETE		
DEFICIT FISCAL REPORTABLE DE LA SOCIETE		
DEFICIT FISCAL DU GROUPE INTEGRE		44 680

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE au cours des cinq derniers exercices (montant en €)

	2007	2008	2009	2010	2011
1. Capital en fin d'exercice					
a) Capital Social	1 302 192 250,00	1 302 192 250,00	1 302 192 250,00	1 302 192 250,00	1 324 813 250,00
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	26 043 845	26 043 845	26 043 845	26 043 845	26 496 265 (a)
c) Valeur nominale des actions	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
d) Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
2. Opérations et résultats de l'exercice					
a) Produit net bancaire, produits du portefeuille-titres et divers	287 983 430,27	-21 567 381,78	339 294 315,93	222 520 610,80	374 735 749,37
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	330 939 819,96	489 733 977,32	48 974 566,71	284 102 040,62	485 783 259,18
c) Impôts sur les bénéfices	-4 036 425,35 (NB)	-79 003 762,46	-106 072 636,66	-11 742 875,03	-41 469 790,81
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	66 099,08	65 584,31	217 872,50	93 768,43	120 989,88
e) Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	254 274 957,81	-130 608 227,75	330 938 950,34	302 074 929,32	289 765 321,77
f) Résultat distribué	194 807 960,60	0,00	129 177 471,20	0,00	52 463 198,60
3. Résultats par actions					
a) Résultats après impôts, participation salariés mais avant dotations aux amortissements et provision	12,71	21,75	5,95	11,36	19,89
b) Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	9,76	-5,01	12,71	11,60	10,94
c) Dividende attribué à chaque action	7,48	0,00	4,96	0,00	2,00 (b)
					0,83 (b)
4. Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	30	29	25	27	26
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	5 656 716,16	5 624 329,26	4 736 290,22	7 300 519,96	4 859 236,29
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, oeuvres sociales)	2 095 605,05	2 070 186,20	1 915 023,19	2 567 884,95	2 004 643,97

(a) : 26 043 845 actions portant jouissance sur l'année complète et 452 420 actions nouvelles portant jouissance à partir du 28 juillet 2011.

(b) : Le dividende versé est de 2 € pour les actions portant jouissance sur l'année complète et de 0,83 € pour les actions nouvelles portant jouissance à partir du 28 juillet 2011.

(NB) : "Le montant de l'impôt sur les bénéfices indiqué comprend en sus des impôts dus au titre de l'exercice, les mouvements sur provisions se rapportant à ces impôts.
Ce changement résulte de l'application des principes définis par le règlement CRC n° 2000-03, qui s'applique à compter de l'exercice 2001."

4.3 Renseignements relatifs aux filiales et participations

A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR COMPTABLE BRUTE EXCEDE 1 % DE NOTRE CAPITAL A SAVOIR : 13 248 132,90 euros	Capital au dernier bilan connu	Capitaux propres autres que le capital et le résultat au dernier bilan	Quote-part du capital détenu au 31.12.2011 en %	Valeur comptable des titres détenus au 31.12.2011		Prêts et avances consentis par la Banque et non remboursés au 31.12.2011	Montant des cautions et autres fournis par la Banque au 31.12.2011	Chiffre d'affaires au dernier exercice	Bénéfice net ou perte au dernier exercice	Dividendes nets encaissés par la Banque au 31.12.2011	Observations : Exercice clos le :
				Brute	Netté						
1) Filiales (plus de 50 % du capital est détenu par notre société)											
VENTADOUR INVESTISSEMENT 1, S.A, Paris	600 000 000	-60 886 207	100,00	600 293 790	600 293 790	457 616 000	0	32 224 369	11 992 557	0	31/12/2010
CM AKQUISITIONS GmbH, Düsseldorf	25 000	200 454 570	100,00	200 225 000	200 225 000	4 760 000 000	0	43 155 152	49 348 530	0	31/12/2010
CREDIT MUTUEL-CIC Home Loan SFH (ex CIM-CIC COVERED BONDS)	120 000 000	1 400 000	100,00	119 999 980	119 999 980	7 419 439 000	0	1 635 000 (5)	700 000	0	31/12/2011
GRUPE REPUBLICAIN LORRAIN COMMUNICATION, SAS, Woippy	1 512 400	76 470 049	100,00	94 514 159	94 514 159	11 263 251	0	3 489 268	-910 457	0	31/12/2011 (1)
CIC IBERBANCO, SA à Directeur et Conseil de Surveillance, Paris	25 143 000	44 887 000	100,00	84 998 448	84 998 448	46 000 000	0	16 565 000 (5)	609 000	0	31/12/2011
EBRA, SAS	40 038 000	-98 205 532	100,00	40 037 316	0	85 204 643	0	2 163 866	-6 454 942	0	31/12/2011 (1)
BANQUE DU CREDIT MUTUEL ILE-DE-FRANCE, SA, Paris	15 200 000	3 902 417	100,00	19 040 589	19 040 589	0	0	171 575 (5)	99 121	0	31/12/2011
CIM-CIC IMMOBILIER (ex ATARAXIA)	31 137 360	33 874 413	100,00	79 421 358	79 421 358	0	0	2 181 858	-136 074	0	31/12/2011
BANQUE DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE LA MONETIQUE, BECOM, SAS, Strasbourg	100 560 780	410 977 109	96,22	201 122 267	201 122 267	9 758 138 000	2 750 000 000	206 476 680	88 983 528	23 871 355	31/12/2011
SOCIETE FRANCAISE D'EDITION DE JOURNAUX ET DIMPRIMES COMMERCIAUX "L'ALSACE", SAS, Mulhouse	10 210 200	5 674 087	95,60	15 945 250	13 794 250	5 489 066	0	1 828 288	-11 718 991	0	31/12/2011 (1)
France EST, SAS, Houdefont	34 400 000	106 575 820	80,00	128 000 000	128 000 000	11 973 191	0	3 389 293	-92 199	0	31/12/2011 (1)
SOCIETE DU JOURNAL L'EST REPUBLICAIN	2 400 000	-20 762 894	72,75	78 361 732	78 361 732	0	0	102 757 851	-3 962 083	0	31/12/2011 (1)
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, SA, Paris	608 439 888	4 448 000 000	72,48	2 932 540 410	2 932 540 410	41 695 908 000	392 483 000	3 781 357 000	275 000 000	242 587 849	31/12/2011
CARMEN HOLDING INVESTISSEMENT, SA, Paris	489 966 960	490 976 246	83,50	833 973 777	833 973 777	0	0	35 594 059	34 971 761	27 820 885	31/12/2011 (1)
GRUPE DES ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL, SA, Strasbourg	1 118 792 960	1 431 372 246	52,81	974 660 599	974 660 599	0	0	8 165 409 000	297 688 872	158 176 308	31/12/2011
2) Participation (de 10 à 50 % du capital sont détenus par notre société)											
TARGOBANK Espagne (ex BANCO POPULAR HIPOTECARIO)	176 050 000	81 710 000	50,00	312 500 000	312 500 000	15 000 000	0	2 476 710 000	5 420 000	0	31/12/2010
BANQUE DU GROUPE CASINO (à compter du 01/01/2012)	NC (4)	NC (4)	50,00	89 655 000	89 655 000	304 000 000	203 000 000	NC (4)	NC (4)	0	
CIM-CIC LEASE, SA, Paris	64 399 232	50 664 118	45,94	47 778 610	47 778 610	2 563 163 000	22 486 000	443 418 317	5 611 887	4 586 120	31/12/2011
BANQUE de Luxembourg, Luxembourg	104 784 000	500 416 000	27,63	144 746 191	144 746 191	0	0	267 900 000 (5)	57 300 000	8 800 800	31/12/2011 (1)
CLUB SAGEM, SAS, Paris	130 767 692	112 139 536	25,26	101 004 463	101 004 463	0	0	0	154 282 441	0	31/12/2010
BANQUE MAROCAINE DU COMMERCE EXTERIEUR, Casablanca	1 719 634 000 (3)	3 388 542 000 (3)	25,00	1 044 597 063	1 044 597 063	0	0	7 236 779 000 (3)	521 741 000 (3)	10 082 739	31/12/2010
BANQUE DE TUNISIE, Tunis	112 500 000 (2)	299 548 000 (2)	20,00	91 418 621	91 418 621	0	0	218 078 000 (2)	55 575 000 (2)	2 735 562	31/12/2010
CAISSE DE FINANCEMENT DE L'HABITAT, SA, Paris	299 702 000	11 397 000	23,00	71 502 470	71 502 470	99 028 726	417 108 500	1 785 162 000	979 000	0	31/12/2011
3) Autres titres de participation (le capital détenu par notre société est inférieur à 10 %)											
BANCO POPULAR ESPAGNOL	137 530 000	8 775 630 000	5,00	298 161 710	298 161 710	0	0	3 462 008 000 (5)	604 454 000	12 555 663	31/12/2010
SICOVAM HOLDING, SA, Paris	10 264 764	522 967 380	2,50	14 545 687	14 545 687	0	0	0	5 457 066	187 250	31/07/2011

(1) bilan et comptes non encore arrêtés

(2) montants exprimés en dinars tunisiens

(3) montants exprimés en dirhams marocains

(4) Non communiqué

(5) Produit Net Bancaire

B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES PARTICIPATIONS	Capital au dernier bilan	Capitaux propres autres que le capital et le résultat au dernier bilan	Quote-part du capital détenu au 31.12.2011 en %	Valeur comptable des titres détenus au 31.12.2011		Prêts et avances consentis par la Banque et non remboursés au 31.12.2011	Montant des cautions et avais fournis par la Banque au 31.12.2011	Chiffre d'affaires au dernier exercice	Bénéfice net ou perte au dernier exercice	Dividendes nets encaissés par la Banque au 31.12.2011
				Brute	Nette					
1) Filiales non reprises au paragraphe A										
a) filiales françaises (ensemble) dont <i>SNC Rena, Strasbourg</i>				39 750 602	29 488 830	1 183 546 700	0			4 697 925
b) filiales étrangères (ensemble)				304 883	304 883	0	0			101 895
2) Participation non reprises au paragraphe A				0	0	0	0			0
a) participations françaises (ensemble) dont <i>Société de Gestion des Parts du Crédit Mutuel dans le Journal "L'Alsace", Société Civile, Strasbourg</i>				22 342 695	22 330 115	206 933	0			540 337
b) participations étrangères (ensemble)				6 003 519	6 003 519	0	0			3 829 921
3) Autres titres de participation non repris au paragraphe A				4 444 989	4 444 989	0	0			0
a) autres titres de participations dans les sociétés françaises (ensemble) dont <i>GIE Vulcain Energie, Paris</i>				16 112 188	15 545 388	300 500 000	23 186 000			1 205 091
b) autres titres de participations dans les sociétés étrangères (ensemble)				58 110	58 110	0	0			0
				434 554	434 554	0	0			0

4.4 Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

BFCM

Exercice clos le 31 décembre 2011

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la BFCM, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro (et en particulier la Grèce), qui est accompagnée d'une crise économique et d'une crise de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des positions sur certains instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions, tel que cela est décrit dans la note 1 de l'annexe. Nous avons examiné le dispositif de contrôle des modèles utilisés et de la détermination du caractère inactif du marché et des paramètres utilisés.

Comme indiqué dans les notes 1 et 2.3 de l'annexe aux états financiers, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture, à l'actif par des dépréciations spécifiques et au passif par des provisions générales pour risques de crédit.

Votre société procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses états financiers, qui portent, notamment, sur la valorisation des titres de participation et des autres titres détenus à long terme, sur l'évaluation des engagements de retraite comptabilisés et les provisions pour risques juridiques. Nous avons examiné les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense, le 19 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

ERNST & YOUNG et Autres

Jean-François Dandé

Isabelle Santenac

Chapitre V ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

5.1 Rapport de gestion du Groupe BFCM

Bilan économique de l'année 2011

Une année en dents de scie

2011 avait débuté sous le signe de la reprise, mais une succession d'événements (séisme au Japon, incertitudes liées au Printemps arabe, intervention militaire en Libye, crise de la dette en Europe) ont fini par briser le dynamisme de l'économie mondiale.

Le rythme de la croissance en Europe a très nettement ralenti après un début d'année prometteur. A l'inverse, la situation des Etats-Unis s'est constamment améliorée. Les pays émergents ont fait face à des pressions inflationnistes persistantes qui les ont obligés à sacrifier une partie de leur potentiel pour les contenir.

Dans ce contexte, les places boursières ont été chahutées et ont terminé l'année dans le rouge, mis à part certains indices américains particulièrement tenaces. Les taux des obligations souveraines européennes se sont quant à eux encore écartés en faveur des Etats les plus sûrs, et l'euro n'a pas résisté aux craintes de regain d'inflation après que la Banque centrale européenne (BCE) ait aidé les banques de la zone à se refinancer à grande échelle.

Europe : la crise sans fin

La crise de la dette n'a cessé de s'aggraver durant l'année. Les phases d'inquiétude se sont succédé, les dirigeants ne parvenant pas à traiter le problème dans son ensemble. Ces derniers ont tenté de circonscrire la question d'abord à la Grèce et à l'Irlande puis au Portugal, à l'Espagne et à l'Italie.

Aujourd'hui, l'enjeu n'est plus la contagion mais la survie de la zone monétaire dans sa globalité. Pour mettre un terme à cette spirale infernale, les autorités ont tenté de résoudre trois problèmes : la réduction des déficits, les défaillances de gouvernance et la fragilité du système bancaire.

De nombreux traités ont été adoptés (Pacte de stabilité et de croissance, *Euro pact plus*,...) créant des mécanismes (Fonds Européen de Stabilité Financière, Mécanisme Européen de Stabilité, Semestre Européen, Règle d'or,...) pour améliorer la convergence fiscale, les règles de fonctionnement, la solidarité et la solidité de l'Union. Mais les délais de mise en œuvre et l'absence de réponse au soutien à la conjoncture ont nui à leur efficacité.

Aujourd'hui, les investisseurs s'inquiètent autant de la réduction de l'endettement public que de la faiblesse de l'activité : l'enjeu pour le Vieux Continent est donc de rassurer quant à sa capacité à diminuer les déficits publics, avec un rythme suffisamment modéré pour éviter de pénaliser cette dernière.

Or, pour avoir l'opportunité de temporiser, il est nécessaire que les créanciers aient confiance, ce qui n'est pas le cas pour les pays périphériques du sud. Pour regagner cette crédibilité, les Etats en difficulté ont accepté des contraintes extérieures et recouru à l'aide financière de l'Union européenne et du Fonds Monétaire International. C'est un premier pas sur un chemin très long.

2012 sera encore marquée par une forte volatilité au moment des sommets entre dirigeants. La zone euro devrait cependant pouvoir sortir progressivement par le haut, eu égard à la détermination des créanciers d'exiger de ceux-ci la poursuite des efforts. Plusieurs trimestres de récession ne pourront pas être évités pour les pays les plus fragiles. Le challenge consiste en fait à protéger ce qu'il reste de dynamisme, en s'assurant en particulier que les banques, qui sont au cœur de la tourmente, aient bien les moyens de continuer à financer les besoins des entreprises et des ménages.

Les institutions financières pourront sans aucun doute compter sur la Banque Centrale Européenne qui met tout en œuvre pour éviter un assèchement du crédit (*credit crunch*). Ainsi, après avoir remonté ses taux en avril 2011 en raison des craintes sur la montée des prix, elle les avait abaissés en octobre pour soutenir l'activité. Par ailleurs, elle a mis à disposition des banques des liquidités illimitées et poursuivi ses rachats de dettes souveraines sur le marché secondaire. Malgré ces interventions, beaucoup d'investisseurs attendent plus de la BCE, notamment qu'elle s'érige

en prêteur en dernier ressort non seulement pour les banques mais aussi pour les Etats. Cette solution qui offrirait un véritable soulagement à court terme, serait plus délicate à moyen terme car génératrice d'inflation et déresponsabilisante pour les gouvernements qui rechignent à prendre des décisions électoralement douloureuses.

Etats-Unis : année d'élections

A l'inverse, la croissance américaine s'est accélérée au cours de l'année 2011. Elle est partie d'extrêmement bas puisqu'après révision en août, elle s'est révélée inférieure à 1% au cours des six premiers mois. Les statistiques publiées au titre du dernier trimestre ont fait apparaître des signes plus positifs avec un regain de confiance lié à la poursuite de la baisse du chômage, qu'il conviendra de confirmer.

Le pays a en fait été impacté plus durement qu'attendu par les distorsions des chaînes de production dépendantes du Japon. Surtout, la baisse des dépenses publiques a été nettement plus forte que prévu. Le blocage entre Républicains et Démocrates a porté d'abord sur le budget 2011 puis sur le relèvement du plafond de la dette, les modalités de réduction du déficit durant les dix prochaines années et enfin sur le prolongement de mesures de soutien.

Chaque négociation a été l'occasion pour les Républicains de diminuer les dépenses. Ceci explique en grande partie l'atonie économique du premier semestre. Par ailleurs, le fossé, plus large que jamais, entre les deux partis a créé une instabilité fiscale et réglementaire.

Le manque de visibilité a incité les ménages et les entreprises à l'attentisme. *Standard & Poor's* a retiré aux Etats-Unis le fameux AAA (évaluation de la note de crédit).

2012 restera sous le signe des tensions politiques avec en ligne de mire les élections présidentielles de novembre : les passes d'armes devraient se poursuivre, menaçant les perspectives du pays. De nombreuses mesures de soutien budgétaire adoptées au cœur de la tempête arriveront à leur terme au cours de l'année.

Si aucun accord n'émergeait, l'impact sur le PIB se chiffrerait en centaines de milliards de dollars, lequel pourrait alors ne progresser que très modérément. Tout au long de 2011, la Banque centrale américaine (Fed) a soutenu l'activité sans excès. Elle devrait garder la même attitude en 2012, mais une accélération de la dégradation de la conjoncture avec une remontée du chômage l'obligerait probablement à intensifier sa politique monétaire expansionniste.

Pays émergents : lente érosion de la croissance

En 2011, les pays émergents sont restés dans une dynamique de création de richesse élevée (supérieure à 6%) mais en ralentissement par rapport à 2010. En effet, les politiques monétaires restrictives pour lutter contre les pressions inflationnistes ont eu des répercussions sur l'activité, plus ou moins fortes selon les zones.

L'instabilité sociale liée au renchérissement des produits de base a obligé les gouvernements à agir pour limiter ses conséquences sur le pouvoir d'achat des ménages. Des subventions, des gels de prix et des augmentations de salaires ont été instaurés.

Ces dispositions ont détérioré la compétitivité et rendu les investissements moins rentables. Cette tendance a été renforcée par la hausse des taux de change par rapport aux devises des pays développés, menaçant d'autant plus la balance commerciale des pays.

A cette dégradation est venue s'ajouter une baisse de la demande extérieure en deuxième partie d'année, liée notamment à l'austérité en Europe. La confirmation de cette tendance conduirait les banques centrales à assouplir leurs politiques monétaires afin de limiter le choc sur la croissance.

Ce changement d'attitude qui a déjà débuté au Brésil, en Russie et en Indonésie, devrait se confirmer courant 2012, avec pour effet de détendre les coûts du crédit mais également un mouvement de capitaux à destination du monde développé. Une baisse des parités des monnaies des pays émergents devrait être observée. Elle soutiendrait les exportations mais favoriserait l'inflation importée et pourrait déstabiliser l'économie de certains pays tels la Turquie ou le Brésil (risque de crise de change).

Dans ce contexte passé incertain et avec une visibilité limitée notre groupe a bien entendu subi sa part d'effets de cette situation. Cependant davantage orienté vers la banque de détail sur le marché domestique, notre groupe a été moins

exposé que d'autres plus tournés vers l'international et la banque d'investissement.

Les résultats de l'exercice s'en ressentent mais bien qu'en recul par rapport à l'année passée, sont très satisfaisants. L'implication des élus, le travail et la formation des salariés ainsi que les bons choix de gestion ont été les clés de cette réussite en cette période agitée.

2011 a également été une année particulière au sein du groupe. Le partenariat qui était formé jusqu' en 2010 par cinq Fédérations, s'est élargi aux Fédérations du Centre, Dauphiné-Vivarais, Loire Atlantique Centre-Ouest, Méditerranée et Normandie. Ce regroupement formé désormais par 10 groupes régionaux constitue le CM10 avec en perspective la venue en 2012 du groupe d'Angers et former ainsi le CM11.

Ce rapprochement, unique par le nombre de Fédérations concernées et par son importance s'accompagne d'un dispositif de développement et de renforcement des moyens communs, rendant le groupe plus solide et plus efficace.

Éléments financiers relatifs aux comptes consolidés de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2011. Ce référentiel IFRS comprend les normes IAS 1 à 41, les normes IFRS 1 à 8 et leurs interprétations SIC et IFRIC adoptées à cette date. Aucune norme non adoptée par l'Union Européenne n'est appliquée. Les documents de synthèse sont présentés selon la recommandation CNC 2009-R.04.

L'ensemble des normes IAS/IFRS a été mis à jour le 3 novembre 2008 par le règlement 1126/2008 qui a remplacé le règlement 1725/2003. Ce référentiel est disponible sur le site de la commission européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les informations relatives à la gestion des risques requises par la norme IFRS 7 font l'objet d'un chapitre dédié du rapport de gestion.

Note : Le tableau des nouveaux textes comptables, en application à partir du 1^{er} janvier 2011, est détaillé page 137.

Évolution du périmètre de consolidation

Les évolutions du périmètre au 31 décembre 2011 sont les suivantes :

- Entrées dans le périmètre :

Réseau bancaire et filiales réseau : Banque Casino

Assurances : Voy Mediacion, Atlancourtage.

Autres sociétés : CM-CIC Immobilier, France Est, L'Est Républicain, Journal de la Haute Marne, Affiches d'Alsace Lorraine, Alsatic, Alsace Média Participations, Alsacienne de Portage des DNA, A.Télé, Les Dernières Nouvelles d'Alsace, Les Dernières Nouvelles de Colmar, France Régie, Publicité Moderne, Roto Champagne, Société Alsacienne de Presse de l'Audiovisuel, SDV Plurimédia, Société de Presse Investissement, Top Est 88, SEHLJ, Est Bourgogne Média.

- Fusions / absorptions : CIC Investissements avec CMCIC Investissement, Financière Voltaire avec CMCIC Capital Finance, GPK Finance avec Transatlantique Gestion, Société Foncière et Financière avec CMCIC Capital Finance, IPO avec CMCIC Investissement et IPO Ingénierie avec CMCIC Capital Finance, les Journaux de Saône et Loire avec Est Bourgogne Media et le Bien Public avec Est Bourgogne Media.

- Sorties du périmètre : Alsace publicité, Cofidis Roumanie, Euro Protection Services, ICM Ré, Vizille de Participations.

Activité et résultats du Groupe

Analyse du bilan consolidé

Le total du bilan consolidé IFRS du Groupe BFCM est de 382,2 milliards d'euros, contre 375,3 milliards en 2010 (+1,7%)³.

Les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat s'élèvent à 30,9 milliards d'euros en 2011, contre 34,2 milliards en 2010. Il s'agit essentiellement des dérivés et des autres passifs financiers de transaction ainsi que des dettes envers les établissements de crédit évalués en juste valeur par résultat.

Les autres dettes envers les établissements de crédit s'élèvent à 49,1 milliards d'euros contre 38,2 milliards en 2010 (+28,2%)³.

Les émissions de titres autres que ceux évalués à la juste valeur par résultat s'élèvent à 86,7 milliards d'euros au total contre 94,6 milliards en 2010 (-8,4%). Les titres du marché interbancaire et les titres de créance négociables en représentent l'essentiel, avec un encours de 46,6 milliards d'euros, suivis des emprunts obligataires (40,0 milliards). Le solde du poste est constitué des bons de caisse et de titres divers.

Le poste «Dettes envers la clientèle» au passif du bilan est constitué des dépôts de la clientèle sous forme d'épargne comptable, créances rattachées incluses. Ces dépôts ont progressé de 11,5%³ pour atteindre 119,7 milliards en 2011⁴, confirmant une nette reprise de la collecte d'épargne. La contribution des entités du CIC représente à elle seule 79% de ce total, soit 99,9 milliards, tandis que TARGOBANK Allemagne contribue à hauteur de 8% (9,6 milliards), le Groupe Cofidis pour 0,5 milliard et TARGOBANK Espagne pour 0,8 milliard.

Les provisions techniques des contrats d'assurance, représentatives des engagements envers les assurés, s'élèvent à 55,9 milliards d'euros (+ 0,8%), dont 52,6 milliards sont constitués par l'épargne des clients confiée aux sociétés d'assurance vie du Groupe Assurances du Crédit Mutuel (GACM).

Les intérêts minoritaires au passif, 3,1 milliards d'euros fin 2011, concernent pour l'essentiel les autres Groupes de Crédit Mutuel associés dans le GACM (dont ils détiennent 28% du capital), les actionnaires externes dans le CIC (8% du capital) et les actionnaires externes du Groupe Cofidis (57% du capital).

A l'actif, les placements sur le marché interbancaire augmentent de 1,0%³ entre 2010 et 2011 pour atteindre 66,1 milliards d'euros.

L'encours global des créances à la clientèle passe de 159,5 milliards à 165,4 milliards (+ 3,5%³)

Les crédits sont accordés à près de 80% par l'intermédiaire des entités du CIC. Les encours de TARGOBANK Allemagne, représentent 10,0 milliards d'euros, soit un peu plus de 6% de l'encours global. Les encours de Cofidis s'élèvent à 7,6 milliards (5% de l'encours global) tandis que TARGOBANK Espagne contribue à hauteur de près d'1 milliard et Banque Casino pour 0,3 milliard.

Les instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat s'élèvent à 36,9 milliards d'euros, contre 40,1 milliards d'euros l'an passé.

Les écarts d'acquisition à l'actif (4,2 milliards d'euros au total) découlent essentiellement de l'acquisition des titres TARGOBANK Allemagne en décembre 2008 (2,8 milliards), de la prise de participation dans le Groupe Cofidis pour 0,4 milliard début mars 2009, des titres CIC (506 millions d'écart d'acquisition résiduel) et des titres TARGOBANK Espagne pour 183 millions.

Analyse du compte de résultat consolidé

Le groupe BFCM a enregistré une charge nette d'impôt de 330 millions d'euros sur son portefeuille de titres souverains grecs. L'encours comptable résiduel de sa dette souveraine grecque dépréciée par rapport à la valeur d'achat de 70% pour le secteur bancaire (193 millions d'encours nets comptables) et de 78% pour le secteur assurance (13 millions d'encours nets comptables) s'inscrit au total à 206 millions d'euros.

Le PNB total s'élève à 7 753 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 8 481 millions d'euros en 2010.

³ Evolution 2011/2010 à périmètre constant.

⁴ Dépôts de la clientèle hors encours SFEF (6,4 milliards)

Le coût du risque se situe à 1 336 millions d'euros au 31 décembre 2011. Après retraitement de l'impact des titres grecs, il est ramené à 885 millions d'euros. Rapporté aux encours de crédits, le coût du risque clientèle global s'améliore (0,52% contre 0,72% fin 2010) et le ratio de couverture global des créances douteuses est de 69,86%. Le résultat net comptable atteint 1 050 millions d'euros contre 1 751 millions en 2010.

La BFCM est une filiale du Groupe CM10-CIC. Pour ce dernier, le ratio européen de solvabilité tier one s'établit à 11,0% et les fonds propres prudentiels tier one à 21,5 milliards d'euros au 31 décembre 2011.

Le groupe est noté à long terme A+ par Standard & Poor's, Aa3 par Moody's et A+ par Fitch.

Analyse par activité :

Description des pôles d'activité

Les activités retenues correspondent à l'organisation du groupe BFCM. Le lecteur pourra se reporter utilement à la note 2 des annexes (page 156) qui fournit une répartition du bilan et du compte de résultat par activité, ainsi que la note 3 des annexes (page 158) qui détaille les regroupements retenus par activités.

- **La banque de détail**, cœur de métier du Groupe BFCM, regroupe :
Le réseau de la BECM, le réseau des banques régionales du CIC et celui du CIC en Ile-de-France, les agences CIC Iberbanco, le réseau TARGOBANK Allemagne, le Groupe Cofidis, le réseau TARGOBANK Espagne (ex: Banco Popular Hipotecario), ainsi que toutes les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau : crédit-bail mobilier et LOA, crédit-bail immobilier, crédit vendeur PNF, affacturage, gestion collective, épargne salariale, immobilier.
- **L'assurance** est constituée par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel et ses filiales dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau. Les sociétés du GACM sont présentes sur le marché de l'assurance vie et non vie, du courtage assurance, de la réassurance, et de la couverture financière de la maintenance automobile.
- **La banque de financement** regroupe : l'activité grands comptes (financements des grandes entreprises et clients institutionnels), l'activité de financements spécialisés (financements d'acquisitions, d'actifs et de projets...), l'international et les succursales étrangères (accompagnements de notre clientèle, financements d'entreprises et d'acquisitions...).
- **Les activités de marché** de la BFCM et du CIC regroupées au sein de CM-CIC Marchés, sont organisées au sein de trois métiers, refinancement, commercial et compte propre, y compris l'intermédiation boursière. Les opérations réalisées sur les sites de Paris et Strasbourg sont enregistrées dans deux bilans :
 - * Celui de la BFCM, pour le métier Refinancement
 - * Celui du CIC, pour les métiers Commercial et Compte Propre ;
- **La banque privée** développe un savoir-faire en matière de gestion financière et d'organisation patrimoniale, mis au service de familles d'entrepreneurs et d'investisseurs privés.
- **Le capital-développement** réunit les activités de prises de participations, de conseils en fusions-acquisitions et d'ingénierie financière et boursière.
- **Le pôle "logistique et holding"** rassemble les éléments non affectables à un autre pôle d'activité ainsi que les structures à vocation purement logistique : les holdings intermédiaires, l'immobilier d'exploitation logé dans les sociétés spécifiques, la presse.

Activité commerciale du groupe

La mobilisation de tous ses collaborateurs, à l'écoute des besoins de ses clients et forts de leur confiance renouvelée, a permis d'accompagner au mieux particuliers, associations, professionnels et entreprises .

Ainsi, les encours de crédits à la clientèle ont enregistré une hausse de 5,8 milliards d'euros (+3,5%), à 165,4 milliards d'euros portés par les crédits d'investissement (+11,4%), les prêts à l'habitat évoluant de +3,3%.

Les dépôts ont augmenté de 12,4 milliards d'euros (+11,5%) à 119,7 milliards.

2,5 millions de nouveaux contrats d'assurance ont été souscrit (+11,7%) dont 1,6 million provenant de Cofidis, portant le portefeuille à 23,5 millions.

S'appuyant sur toutes ses compétences, notamment technologiques, le groupe a renforcé sa position dans le domaine de la monétique, de la gestion des flux et dans la téléphonie mobile. Il s'ouvre ainsi de nombreuses et nouvelles perspectives répondant à des attentes des consommateurs et générant des revenus supplémentaires.

La banque de détail

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010	Evolution %⁵
Produit net bancaire	6 214	6 293	-2,3%
Résultat brut d'exploitation	2 535	2 602	-3,3%
Résultat avant impôt	1 785	1 551	+15,1%
Résultat net	1 192	1 028	+15,9%

La banque de détail a affiché une progression des encours de prêts à la clientèle de 5,1 milliards d'euros pour un encours total de 141,5 milliards (+3,5%).

Les dépôts ont cru de 15,5% à plus de 96,4 milliards d'euros.

Avec 22,4 milliards d'euros d'encours de crédits bruts, l'activité des nouvelles filiales (TARGOBANK Allemagne, TARGOBANK Espagne, Cofidis et Banque Casino) s'est maintenue malgré les nouvelles contraintes réglementaires et le contexte économique difficile.

Le PNB de la banque de détail s'élève à 6 214 millions d'euros contre 6 293 millions d'euros en 2010 (-2,3%)⁵.

Les frais généraux diminuent à 3 679 millions contre 3 691 millions à fin 2010 (-1,5%)⁵.

Le coût du risque à 781 millions d'euros baisse sensiblement (-29,1%)⁵ et le résultat avant impôt ressort à 1 785 millions contre 1 551 millions (+15,1%)⁵.

L'assurance

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010	Evolution %
Produit net bancaire	875	1 114	-21,4%
Résultat brut d'exploitation	544	767	-29,1%
Résultat avant impôt	587	764	-23,1%
Résultat net	414	595	-30,4%

Le chiffre d'affaires de l'assurance, à près de 7,8 milliards d'euros accuse un recul de 11,7% par rapport à 2010 : -24,0% pour l'assurance vie et +14,3% pour l'assurance dommages.

Le produit net assurance est de 875 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 1 114 millions d'euros, après rémunération des réseaux de distribution à hauteur de 1 006 millions d'euros. Le résultat avant impôt se monte à 587 millions d'euros contre 764 millions.

La banque de financement

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010	Evolution %
Produit net bancaire	485	456	+6,2%
Résultat brut d'exploitation	401	376	+6,7%
Résultat avant impôt	369	341	+8,3%
Résultat net	240	236	+1,8%

En hausse de 3,1% sur un an, l'encours de crédits à la clientèle de la banque de financement atteint 15,5 milliards d'euros.

Le PNB passe de 456 millions d'euros en 2010 à 485 millions d'euros en 2011 (+6,2%) et le coût du risque de 35 millions d'euros à 32 millions sur la même période (-8,7%).

Le résultat avant impôt progresse de 8,3% à 369 millions d'euros.

⁵ Evolution 2011/2010 à périmètre constant

Activités de marché

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010	Evolution %
Produit net bancaire	401	618	-35,1%
Résultat brut d'exploitation	228	436	-47,7%
Résultat avant impôt	112	440	-74,6%
Résultat net	61	355	-82,8%

Au 31 décembre 2011, le PNB est de 401 millions d'euros contre 618 millions d'euros en 2010.

Le coût du risque atteint 116 millions contre une reprise (produit) de 4 millions en 2010.

Le résultat avant impôt évolue de 440 millions d'euros à 112 millions d'euros après imputation d'une perte de valeur des titres souverains grecs de 154 millions d'euros.

La banque privée

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010	Evolution %
Produit net bancaire	431	404	+6,8%
Résultat brut d'exploitation	115	84	+36,1%
Résultat avant impôt	85	71	+21,1%
Résultat net	68	62	+9,2%

Le PNB augmente de 6,8% à 431 millions d'euros au 31 décembre 2011 (404 millions en 2010) et le résultat avant impôt de 21,1% à 85 millions d'euros en 2011 (71 millions en 2010).

Le capital développement

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010	Evolution %
Produit net bancaire	93	191	-51,3%
Résultat brut d'exploitation	59	155	-61,9%
Résultat avant impôt	59	155	-61,8%
Résultat net	57	153	-62,6%

Le PNB est de 93 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 191 millions en 2010 et le résultat avant impôt de 59 millions d'euros contre 155 millions.

Les encours investis s'élèvent à 1,7 milliard d'euros dont 373 millions pour 2011.

Le portefeuille est composé de 575 participations.

Logistique et holding

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010	Evolution %⁶
Produit net bancaire	(692)	(536)	+46,0%
Résultat brut d'exploitation	(1 065)	(851)	+28,1%
Résultat avant impôt	(1 408)	(966)	+48,2%
Résultat net	(983)	(677)	+47,5%

Le PNB du métier 'Logistique et holding' comprend :

- le PNB de l'activité logistique et divers pour 289 millions contre 224 million à fin 2010, comprenant les marges commerciales du Groupe Est Républicain/DNA, du Groupe EBRA, du Groupe Républicain Lorrain, du Groupe L'Alsace et le PNB des filiales logistiques de TARGOBANK Allemagne et Cofidis.
- le PNB de l'activité holding (-981 millions d'euros), incluant notamment le coût de l'insuffisance du fonds de roulement de cette activité (-258 millions d'euros), le coût du refinancement de TARGOBANK Allemagne (-218 millions), les amortissements des écarts d'évaluation sur cette filiale et sur Cofidis (-176 millions), les dépréciations sur des titres de participation (-221 millions), les plans de développement CIC (-76 millions d'euros), les dividendes des titres de participation (+48 millions) ;

⁶ Evolution 2011/2010 à périmètre constant

Le coût du risque atteint 322 millions et tient compte de la dépréciation des titres souverains grecs pour 259 millions.

Le résultat avant impôt comprend également cette année une charge nette de 33 millions d'euros concernant des dépréciations sur des participations mises en équivalence.

5.2 Evolutions récentes et perspectives

La situation économique est incertaine. L'évolution des problématiques structurelles en Europe et en France risque d'être neutralisée par l'absence de marges de manœuvre. Sauf événements exceptionnels liés notamment aux élections dans plusieurs pays, 2012 devrait ressembler à 2011.

Notre activité sera étroitement liée à ces incertitudes sur l'évolution économique.

5.3 Rapport sur les risques

Sommaire :

- I) [Les risques de crédit](#)
- II) [Les risques de gestion de bilan](#)
- III) [Les risques des activités de marché](#)
- IV) [Le ratio européen de solvabilité](#)
- V) [Les risques opérationnels](#)
- VI) [Les autres risques](#)

I) Risques de crédit

Sont développés, en reprenant les informations chiffrées, les :

- Risques sur crédits à la clientèle : pages 111 à 118
- Risques sur crédits interbancaires : pages 118 à 119
- Risques sur Titres de créances, instruments dérivés et pensions : page 119

Des informations complémentaires sur le risque de crédit sont développées dans la note 12 des comptes consolidés.

1.1 -Organisation de la filière engagements

Conformément à la réglementation en vigueur, l'organisation de la gestion des engagements distingue principalement les deux dispositifs suivants :

- l'octroi de crédits ;
- la mesure des risques, la surveillance des engagements et la gestion de la masse risquée.

L'organisation de la filière engagements et la gestion de ces derniers s'appuient sur un référentiel unique qui fixe les règles et les pratiques en usage dans le groupe.

1.1.1) Le dispositif d'octroi de crédits

Il s'articule autour de la connaissance du client, de l'évaluation du risque et de la prise de décision d'engagement.

*La connaissance du client

Celle-ci et le ciblage des prospects s'appuient sur les liens étroits tissés avec l'environnement économique. La segmentation de la clientèle et sa répartition en plusieurs catégories au regard du risque orientent la prospection commerciale. Un dossier de crédit sert de support à la décision d'octroi.

*L'évaluation du risque

Elle repose sur les analyses menées à plusieurs stades selon des processus formalisés avec notamment :

- la cotation clientèle ;
- les groupes risques ;
- la pondération des encours liée à la nature du produit et à la garantie retenue.

Les collaborateurs disposent d'une formation à la maîtrise des risques, régulièrement renouvelée.

La cotation clientèle : un système unique pour l'ensemble du groupe

En conformité avec la réglementation, la cotation est au centre du dispositif des risques de crédit : octroi, paiement, tarification et suivi. À ce titre, toutes les délégations s'appuient sur la cotation de la contrepartie. D'une manière générale, la filière engagements valide la cotation interne de tous les dossiers qu'elle est amenée à traiter.

Les algorithmes de notation ainsi que les modèles experts ont été développés afin d'améliorer l'évaluation des risques de crédit du groupe et répondre aux exigences réglementaires relatives aux approches de notation interne.

Ce système de notation est commun à l'ensemble du Groupe Crédit Mutuel.

La définition des méthodologies de notation est réalisée sous la responsabilité de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) pour l'ensemble des portefeuilles. Néanmoins, les entités régionales sont directement impliquées dans la réalisation et la validation des chantiers des groupes de travail sur des sujets spécifiques ainsi que sur les travaux relatifs à la qualité des données et la recette des applicatifs.

Les contreparties du groupe éligibles aux approches internes sont notées par un système unique.

La discrimination et la bonne qualification du risque sont assurées par des modèles (algorithmes ou grilles). L'échelle de valeurs reflète la progressivité du risque et se décompose en neuf positions exclusives du défaut (A+, A-, B+, B-, C+, C-, D+, D-, E+) et trois positions pour le défaut (E-, E= et F).

Le suivi des modèles de notation s'articule autour de trois principaux volets que sont l'étude de la stabilité, des performances et des analyses complémentaires. Ce suivi est réalisé sous l'égide de la CNCM sur chaque modèle de notation.

Les groupes risques (contreparties)

« Sont considérées comme un même bénéficiaire les personnes physiques ou morales qui sont liées de telle sorte qu'il est probable que si l'une d'entre elles rencontrait des problèmes financiers, les autres connaîtraient des difficultés de remboursement ».

Les groupes risques sont constitués sur la base d'une procédure qui reprend les dispositions de l'article 3 du CRBF 93-05.

La pondération des produits et des garanties

Pour l'évaluation du risque de contrepartie, une pondération de l'engagement nominal peut s'appliquer, laquelle est une combinaison de la nature du crédit et de celle de la garantie.

***La décision d'engagement**

Elle est principalement fondée sur :

- une analyse risque formalisée de la contrepartie
- la cotation de la contrepartie ou du groupe de contreparties ;
- les niveaux de délégations ;
- le principe du double regard ;
- les règles de plafonnement des autorisations en fonction des fonds propres ;
- la rémunération adaptée au profil de risque et à la consommation de fonds propres.

La gestion des circuits de décision est automatisée et se fait en temps réel : dès la fin de l'instruction d'une demande de crédit, le dossier électronique est transmis au bon niveau décisionnaire.

Niveaux de délégations

Réseau

Le chargé de clientèle est responsable de l'exhaustivité, de la qualité et de la fiabilité des informations collectées. Conformément à l'article n° 19 du CRBF 97-02, il constitue des dossiers de crédit destinés à formaliser l'ensemble des informations de nature qualitative et quantitative sur chaque contrepartie. Il vérifie la pertinence des éléments recueillis soit auprès des clients soit à partir des outils externes (études sectorielles, rapports annuels, informations légales, agences de notation) ou internes mis à sa disposition. Chaque chargé de clientèle est responsable des décisions qu'il prend ou fait prendre et dispose d'une délégation intuitu personae.

Pour les dossiers dont le montant excède les délégations intuitu personae, la décision relève d'une Commission décision engagements (CDE) dont les règles de fonctionnement font l'objet de procédures.

Les délégations reposent sur une modulation des plafonds d'engagement en fonction :

- de la cotation ;
- du montant total des engagements sur une contrepartie ou sur un groupe risques, éventuellement pondéré par la nature du crédit concerné ou par les garanties éligibles ;
- des exclusions de délégation.

Banque de financement et d'investissement

Les décisions ne sont pas prises individuellement et relèvent des commissions de décision engagements. Les succursales étrangères bénéficient de délégations spécifiques

Rôle de la filière engagements

La filière Engagements, directement rattachée à la Direction Générale, est présente à différents niveaux opérationnels

Les Engagements au niveau centralisé

Une coordination de la filière et une intervention sur les principaux travaux et dossiers sont exercées depuis Strasbourg (CM) et Paris (CIC).

Les Engagements au niveau régional

Une présence régionale est assurée sur l'ensemble du périmètre CM-CIC par des équipes spécialisées à la fois dans les Directions Régionales mais également, le cas échéant, dans les différents périmètres « sous régionaux »

Première catégorie d'intervenants de la filière Engagements : les acteurs impliqués dans l'octroi de crédits

En conformité avec la réglementation, les acteurs de la filière Engagements concernés par l'octroi, exercent leurs responsabilités de second regard indépendamment des acteurs opérationnels directement et structurellement en lien avec la clientèle.

Les acteurs des Engagements impliqués dans l'octroi de crédits contribuent de manière générale aux travaux de la filière dans le domaine de la surveillance des crédits et de la gestion de la masse risquée. Ces interventions concernent d'une part une implication opérationnelle sur les dossiers et d'autre part une participation en tant qu'« expert » aux travaux d'organisation.

Seconde catégorie d'intervenants de la filière Engagements : les acteurs non impliqués dans l'octroi de crédits

De manière indépendante par rapport au traitement opérationnel de l'octroi de crédit, la filière Engagements intervient dans de nombreux domaines de surveillance des crédits, d'organisation ou de procédures.

*surveillance des engagements : cette surveillance concerne l'ensemble des engagements (contreparties, division des risques, métiers, ...) mais aussi les différents critères qui permettent de suivre les engagements (cotation, groupe tiers, ...).

*organisation : la filière Engagements assure la maîtrise d'ouvrage des nombreux outils informatiques qui permettent de gérer les engagements.

*procédures : contribution à la rédaction de procédures, de référentiel et d'aide à la décision dans les domaines qui sont liés aux engagements.

1.1.2) Le dispositif de mesure des risques, de surveillance des engagements et de gestion de la masse risquée

En conformité avec les dispositions réglementaires, le suivi des engagements est assuré par les structures nationales et régionales.

Mesure des risques

Le Groupe BFCM dispose de différents outils permettant une approche agrégée, statique et dynamique :

- de l'exposition sur une contrepartie ou un groupe de contreparties ;
- de la production et des encours selon des axes adaptés aux lignes métiers concernés (cotation, marché, produits-crédits, secteurs d'activité, rémunération, ...).

Chaque entité commerciale dispose des outils d'information lui permettant de vérifier quotidiennement le respect des plafonds alloués à chacune de ses contreparties.

Surveillance des engagements

La filière engagements contribue, au côté des autres acteurs concernés, à une surveillance trimestrielle et formalisée de la qualité des risques de crédit sur chaque ligne de métiers.

Le dispositif de surveillance de la filière engagements intervient, de manière indépendante de l'octroi, en complément et en coordination avec les actions menées principalement par le contrôle de premier niveau, le contrôle permanent et la direction des risques. L'objectif est de détecter le plus en amont possible les situations à risques, à partir de critères

définis par segments de clientèle, de manière informatique ou par l'intermédiaire des responsables opérationnels et engagements compétents.

Les limites « grands risques », déterminées en fonction soit des fonds propres dans le cadre du règlement CRBF 93-05 pour les limites réglementaires, soit des fonds propres et de la cotation interne des contreparties pour les limites corporate, sont suivies selon des modalités (y compris fréquences) définies dans des procédures dédiées.

Le suivi des dépassements et des anomalies de fonctionnement de compte est assuré à travers des outils de détection avancée du risque (gestion des débiteurs / risques sensibles / remontées automatiques en recouvrement amiable / ...), basés à la fois sur des critères externes et internes, notamment la cotation et le fonctionnement des comptes. Ces indicateurs visent à permettre une identification et une prise en charge des dossiers le plus en amont possible. Cette détection est automatisée, systématique et exhaustive.

Contrôle permanent des engagements

Un contrôle de second niveau, assuré par des compétences dédiées et indépendantes de la fonction engagements, recense les anomalies selon des critères spécifiques et analyse mensuellement les engagements jugés risqués ; les mesures correctrices appropriées sont arrêtées en conséquence.

Une analyse automatique d'une vingtaine de ratios permet en outre d'identifier chaque mois les agences connaissant des difficultés dans la gestion de leurs engagements et de mettre en place rapidement les actions de régularisation nécessaires.

Une sécurité complémentaire est ainsi apportée à la gestion des risques de crédit.

Gestion de la masse risquée

Une définition unifiée du défaut conforme aux exigences bâloises et comptables

Une définition unifiée du défaut a été mise en œuvre pour l'ensemble du groupe Crédit Mutuel. Basée sur l'alignement du prudentiel sur le comptable (CRC 2002-03), celle-ci se traduit par la correspondance entre la notion bâloise de créance en défaut et la notion comptable de créances douteuses et litigieuses. Les outils informatiques prennent en compte la contagion, permettant d'étendre le déclassement aux encours liés.

Détection de la masse risquée

La pratique consiste à identifier de manière exhaustive les créances à placer « sous surveillance » puis à les affecter à la catégorie correspondant à leur situation : sensible (non déclassés), douteux ou contentieux. Toutes les créances sont soumises à un traitement automatisé mensuel de détection en fonction d'indicateurs d'origine interne ou externe paramétrés dans le système d'information. Le déclassement, selon les critères réglementaires en vigueur, se fait de manière automatisée.

Passage en défaut, provisionnement, retour en sain

Les traitements de passage en défaut, provisionnement et reclassement en sain répondent aux règles prudentielles en vigueur avec une automatisation sur base mensuelle qui permet l'exhaustivité du processus.

Gestion des clients déclassés en douteux, contentieux

Les contreparties concernées sont gérées de façon différenciée en fonction de la gravité de la situation : en agence par le chargé de clientèle ou par des équipes dédiées et spécialisées par marché, type de contrepartie, ou mode de recouvrement.

Reporting

Comité des risques

Conformément aux dispositions du règlement CRBF 97-02, les différentes instances, notamment le comité des risques, sont informées de l'évolution des engagements de crédits selon une périodicité au moins trimestrielle. Par ailleurs, elles sont informées et participent aux décisions sur l'évolution des différents dispositifs de gestion des engagements de crédits.

Information des dirigeants

Une information détaillée sur les risques de crédit et les procédures les concernant est présentée aux dirigeants. Ces données sont en outre soumises à un comité de suivi des risques chargé d'examiner les enjeux stratégiques du Groupe BFCM en termes de risques, dans le respect de la réglementation en vigueur.

1.2 -Les données chiffrées

Synthèse chiffrée du risque crédit (bilan et hors bilan)

Les entrées de périmètre retenues pour le calcul du périmètre constant comprennent essentiellement les données de la Banque Casino.

Exposition

	31/12/2011	31/12/2011 à périmètre constant	31/12/2010
(en millions d'euros capitaux fin de mois)			
Prêts et créances			
Etablissements de crédit	65 227	65 209	64 022
Clientèle	171 110	170 819	165 167
Exposition brute	236 337	236 028	229 189
Provisions pour dépréciation			
Etablissements de crédit	-310	-310	-350
Clientèle	-6 485	-6 464	-6 566
Exposition nette	229 543	229 254	222 274

Source comptabilité - Hors pensions

Exposition sur engagements donnés

	31/12/2011	31/12/2011 à périmètre constant	31/12/2010
(en millions d'euros capitaux fin de mois)			
Engagements de financement donnés			
Etablissements de crédit	1 622	1 622	1 720
Clientèle	40 578	39 693	41 047
Engagements de garantie donnés			
Etablissement de crédit	2 257	2 257	5 061
Clientèle	13 188	13 188	9 035
Provision pour risques sur engagements donnés	126	126	138

Source comptabilité - Hors pensions

1.2.1) Crédits à la clientèle

Encours

Le total des créances clientèle est de 171,1 milliards d'euros, en hausse de 3,4%** par rapport à 2010, essentiellement sur les crédits à moyen et long terme (progression des encours bilan à moyen ou long terme de 5,4 %). Hors éléments exceptionnel, l'année 2011 a également été marquée par une diminution du coût du risque.

(** variations 2011/2010 à périmètre constant)

Encours au bilan

(en millions d'euros capitaux fin de mois)	31/12/2011	31/12/2011 à périmètre constant	31/12/2010
Crédits court terme	53 337	53 112	52 578
Comptes ordinaires débiteurs	6 220	6 220	6 425
Créances commerciales	5 081	5 081	4 307
Crédits de trésorerie	41 534	41 309	41 557
Créances export	503	503	289
Crédits moyen et long terme	108 148	108 124	102 613
Crédits d'équipement	29 572	29 572	26 557
Crédit habitat	63 311	63 311	61 298
Crédit-bail	8 334	8 334	8 011
Autres crédits	6 932	6 907	6 746
Total brut des créances clientèle Hors créances douteuses	161 486	161 236	155 191
Créances Douteuses	9 282	9 243	9 631
Créances rattachées	342	342	346
Total brut des créances clientèle	171 110	170 822	165 168

Source comptabilité - Hors pensions

A fin 2011, les encours globaux tiennent compte essentiellement, de la consolidation par intégration proportionnelle de la Banque Casino. Pour cette entité, les encours à fin 2011 se décomposent comme suit :

(en millions d'euros capitaux fin de mois)	31/12/2011 entrée périmètre	Poids relatif 31/12/2011
Crédits court terme	225	90,2%
Comptes ordinaires débiteurs	0	0,0%
Créances commerciales	0	0,0%
Crédits de trésorerie	225	90,2%
Crédits moyen et long terme	24	9,8%
Crédits d'équipement	0	0,0%
Crédit habitat	0	0,0%
Crédit-bail	0	0,0%
Autres crédits	24	9,8%
Total brut des créances clientèle Hors créances douteuses et créances rattachées	249	100%
Créances Douteuses	39	
Créances rattachées	0	
Total brut des créances clientèle	289	
Provision pour dépréciation	0	

Sauf indication spécifique, les commentaires, les encours et les analyses qui vont suivre (sauf les points b et h) n'intègrent pas les éléments de TARGOBANK Allemagne, du groupe Cofidis et de TARGOBANK Espagne.

a) Qualité du portefeuille

Le portefeuille de créances clientèle est de qualité. Sur l'échelle de cotations internes réparties sur 9 niveaux (hors défaut), les clients cotés sur les 8 meilleures catégories représentent 94,4 % de l'encours.

Répartition par note interne des encours sains à la clientèle

Répartition des encours sains de la clientèle par note interne	31/12/2011 en %	31/12/2010 en %
A+ et A-	26,1%	25,4%
B+ et B-	32,9%	31,8%
C+ et C-	26,5%	27,2%
D+ et D-	12,3%	12,8%
E+	2,2%	2,8%

Source : Suivi des risques

(périmètre consolidé BFCM hors TARGOBANK Allemagne, TARGOBANK Espagne et Cofidis)

Notation CM-CIC	Correspondance Moody's	Correspondance Standard & Poors
A +	AAA à Aa1	AAA à AA+
A -	Aa2 à Aa3	AA à AA-
B +	A1 à A2	A+ à A
B -	A3 à Baa1	A- à BBB+
C +	Baa2	BBB
C -	Baa3	BBB-
D +	Ba1 à Ba2	BB+ à BB
D -	Ba3 à B1	BB- à B+
E+	B2 et <	B et <

b) Prêts habitat

Sur l'exercice, l'encours sur les prêts habitats a augmenté de 3,3 % à périmètre constant et représente 39,3 % du total brut bilan des créances clientèle. Par nature réparti entre un très grand nombre de clients, il est adossé à des suretés immobilières réelles ou des garanties de premier ordre.

(en millions d'euros capitaux fin de mois)	31/12/2011	31/12/2010
Prêts à l'habitat	63 311	61 298
Avec garantie Crédit Logement ou Cautionnement Mutuel		
Habitat	22 235	21 062
Avec hypothèque ou garantie similaire de premier rang	33 952	33 668
Autres Garanties *	7 124	6 569

Source comptabilité * hypothèques autres rangs, nantissements, gage... y compris nouvelles acquisitions

c) Répartition des crédits par type de clientèle

Répartition des crédits par type de clientèle	31/12/2011 en %	31/12/2010 en %
Grand Public	61%	63%
Entreprises	30%	27%
Grandes entreprises	6%	6%
Financements spécialisés et autres	3%	3%

Source : Suivi des Risques

(périmètre consolidé BFCM hors succursales étrangères. du CIC, TARGOBANK All. , TARGOBANK Espagne et Cofidis)

La répartition des crédits par type de clientèle est basée sur toutes les entités du Groupe BFCM situées sur le territoire français.

d) Risque géographique

97 % des risques pays recensés se situent sur la zone Europe.

L'exposition du portefeuille des risques pays porte, sauf exception marginale, sur la France et les pays de l'OCDE.

Répartition géographique des risques clientèle

Répartition géographique des risques clientèle	31/12/2011 en %	31/12/2010 en %
France	92%	85%
Europe hors France	5%	13%
Autres pays	3%	2%

source comptabilité: y compris nouvelles acquisitions

e) Risque de concentration

Les tableaux présentés ci-dessous sont issus du calculateur Bâle II pour le Groupe CM10-CIC.

Pour mémoire et conformément à l'article 4.1 du règlement CRBF 2000-03, les filiales suivantes sont exemptées de surveillance sur base individuelle ou sous-consolidée: BFCM, Sofemo, BCMI, CMCIC Home Loan et CIC Iberbanco. Les autres entités régulées sont soumises à une surveillance sur base individuelle ou sous-consolidée.

Exposition par catégorie du Groupe CM10-CIC*

En Milliards d'euros	Expositions au 31/12/2011*	Expositions Moyenne 2011*	Expositions au 31/12/2010**
Administrations centrales et banques centrales	48,7	49,1	38,5
Etablissements	42,8	39,4	50,7
Entreprises	101,9	100,4	95,4
Clientèle de détail	231,3	229,3	201,8
Actions	3,3	3,6	3,4
Titrisation	5,7	6,1	7,7
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	5,3	5,3	5,3
TOTAL	438,9	433,3	402,8

Source : Calculateur Bâle 2

*Périmètre consolidé Gr. CM10-CIC **Périmètre consolidé Gr. CM5-CIC

Historiquement, le Crédit Mutuel a pour priorité de développer un sociétariat de particuliers. Le CIC, à l'origine davantage sur le marché des entreprises, s'est renforcé progressivement sur le segment des particuliers. Il demeure néanmoins présent auprès des entreprises.

La composition du portefeuille du groupe traduit bien ces fondamentaux, avec une part de la clientèle de détail qui se renforce régulièrement pour atteindre 52% au 31.12.2011 (contre 50% au 31.12.2010).

Exposition par pays de résidence de la contrepartie du Groupe CM10-CIC*

Catégorie d'exposition au 31/12/2011*	France	Allemagne	Autres pays membres de l'EEE	Reste du Monde	Total
Administrations centrales et banques centrales	8,7%	0,5%	1,7%	0,8%	11,6%
Etablissements	6,8%	0,3%	1,2%	1,1%	9,4%
Entreprises	19,1%	0,8%	2,0%	2,0%	23,9%
Clientèle de détail	49,0%	3,4%	1,6%	1,2%	55,2%
TOTAL	83,6%	4,9%	6,6%	5,0%	100,0%

Source : Calculateur Bâle 2 *Périmètre consolidé groupe CM10-CIC

Catégorie d'exposition au 31/12/2010**	France	Allemagne	Autres pays membres de l'EEE	Reste du Monde	Total
Administrations centrales et banques centrales	5,9%	0,5%	2,1%	1,5%	10,0%
Etablissements	9,5%	0,3%	1,5%	1,8%	13,1%
Entreprises	19,7%	0,8%	2,0%	2,1%	24,7%
Clientèle de détail	45,7%	3,8%	1,5%	1,2%	52,2%
TOTAL	80,9%	5,5%	7,1%	6,6%	100,0%

Source : Calculateur Bâle 2 *Périmètre consolidé groupe CM5-CIC

Le groupe est un acteur essentiellement français et européen. La ventilation géographique des expositions brutes en est le reflet avec 95% des engagements dans l'Espace Economique Européen.

Exposition par secteur du Groupe CM10-CIC

La répartition par secteur d'activité est effectuée sur le périmètre des administrations centrales et des banques centrales, des établissements, des entreprises et de la clientèle de détail.

	31/12/2011 en % (*)	31/12/2010 en %(**)
Administrations publiques	12,5%	10,8%
Particuliers	46,3%	44,3%
Banques et Etablissements financiers	9,0%	12,3%
Entrepreneurs individuels	3,3%	3,2%
Agriculteurs	1,3%	0,8%
Voyages & loisirs	1,1%	1,1%
Distribution	3,6%	3,7%
Industrie automobile	0,8%	0,8%
Batiment & matériaux de construction	2,6%	2,8%
Biens & services industriels	2,3%	2,5%
Santé	0,6%	0,6%
Autres act. financières	2,1%	2,2%
Transport industriel	1,4%	1,4%
Produits ménagers	0,6%	0,7%
Immobilier	3,5%	3,1%
Services aux collectivités	0,6%	0,6%
Agro-alimentaire & boissons	1,3%	1,5%
Media		0,7%
Holdings, Conglomérats	2,7%	2,9%
Technologies de pointe	0,8%	0,9%
Pétrole & gaz, Matières premières	1,5%	1,6%
Télécommunications		0,6%
Divers	2,0%	0,9%
Total	100,0%	100,0%

Source : Calculateur Bâle 2

*Périmètre consolidé groupe CM10-CIC **Périmètre consolidé groupe CM5-CIC

f) Grands risques

Entreprise

Concentration des risques clientèle	31/12/2011	31/12/2010
* Engagements dépassant 300 M€		
nombre de groupes de contreparties	40	37
total Engagements en M€	25 667	23 552
dont total bilan en M€	9 569	9 255
dont total hors bilan de garantie et de financement	16 098	14 298
* Engagements dépassant 100 M€		
nombre de groupes de contreparties	124	117
total Engagements en M€	39 588	36 570
dont total bilan en M€	16 429	14 952
dont total hors bilan de garantie et de financement	23 159	21 617

Source : DGR 4003

Engagements : utilisations pondérées bilan + hors bilan garantie & financement

Banque

	31/12/2011	31/12/2010
Concentration des risques clientèle		
* Engagements dépassant 300 M€		
nombre de groupes de contreparties	16	16
total Engagements en M€	14 747	8 097
dont total bilan en M€	11 440	6 201
dont total hors bilan de garantie et de financement	3 307	1 896

Source : DGR 4003

Engagements : utilisations pondérées bilan + hors bilan garantie & financement

g) Masse risquée et coût du risque

Les créances douteuses et litigieuses s'élèvent à 9 282 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 9 631 millions d'euros au 31 décembre 2010, soit une baisse de 4,0 % à périmètre constant.

Elles représentent 5,4% des crédits bilan à la clientèle contre 5,8 % au 31 décembre 2010.

Au 31 décembre 2011, le coût du risque avéré clientèle représente 0,529 % de l'encours brut des créances clientèle, contre 0,717% au 31 décembre 2010. Le coût du risque global clientèle, intégrant les provisions pour dépréciations collectives, ressort à 0,521% de l'encours brut des créances contre 0,718% au 31 décembre 2010. Le tableau ci-dessous en synthétise les principales composantes.

Groupe BFCM	31/12/2011	31/12/2010*
Coût du risque global clientèle	0,52%	0,72%
Réseaux bancaires **	0,15%	0,24%
Particuliers	0,07%	0,15%
Crédits à l'habitat	0,04%	0,15%
Crédit consommation TARGOBANK Allemagne	1,92%	3,02%
Crédit consommation Cofidis	4,48%	5,53%
Banque de financement ***	0,14%	0,22%
Banque privée	0,09%	0,26%

* Périmètre CM5-CIC

** Réseaux CIC, BECM, CIC Iberbanco, TARGOBANK Espagne (hors TARGOBANK Allemagne, Cofidis et filiales support du réseau)

*** Grandes entreprises, International (yc Succursales étrangères), Financements spécialisés

Qualité des risques clientèle

Qualité des risques clientèle (en millions d'euros capitaux fin de mois)	31/12/2011	31/12/2011 à périmètre constant	31/12/2010
Créances dépréciées individuellement	9 282	9 243	9 631
Provisions pour dépréciation individuelle	6 048	6 028	6 225
Provision collective des créances	437	437	341
Taux de couverture global	69,9%	69,9%	68,2%
Taux de couverture (provision individuelle seulement)	65,2%	65,2%	64,6%

Source : comptabilité

Encours des prêts à la clientèle ayant subi des impayés non déclassés en créances douteuses

2011

	< 3 mois	> 3 mois < 6 mois	> 6 mois < 1 an	> 1an	TOTAL
Instruments de dette (1)	0	0	0	0	0
Prêts et créances	1 588 899	24 029	86	2 377	1 615 391
Administrations centrales	1 248	0	0	0	1 248
Etablissements de crédit	17 824	0	0	0	17 824
Institutions non établissements de crédit	3 194	0	0	0	3 194
Grandes entreprises	292 436	1 905	0	2 333	296 674
Clientèle de détail	1 274 197	22 124	86	44	1 296 451
Total	1 588 899	24 029	86	2 377	1 615 391

(1) Titres de créances disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance

2010

	< 3 mois	> 3 mois < 6 mois	> 6 mois < 1 an	> 1an	TOTAL
Instruments de dette (1)	0	0	0	0	0
Prêts et créances	1 698 804	17 746	3 173	1 452	1 721 175
Administrations centrales	5 360	0	0	0	5 360
Etablissements de crédit	12 436	0	0	0	12 436
Institutions non établissements de crédit	8 720	0	0	0	8 720
Grandes entreprises	272 464	4 960	776	0	278 200
Clientèle de détail	1 399 824	12 786	2 397	1 452	1 416 459
Total	1 698 804	17 746	3 173	1 452	1 721 175

(1) Titres de créances disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance

1.2.2) Crédits interbancaires *

Répartition géographique des prêts interbancaires

Répartition géographique des prêts interbancaires	31/12/2011 en %	31/12/2010 en %
France	47,6%	28,5%
Europe hors France	31,7%	35,9%
Autres pays	20,7%	35,6%

Source IFC -Banques uniquement- Hors TARGOBANK Allemagne, TARGOBANK Espagne et Cofidis

La répartition est basée sur le pays de la maison mère.

* Chiffres non audités par les commissaires aux comptes

A fin 2011, les expositions sont majoritairement centrées sur des banques européennes (France, Allemagne, Royaume-Uni notamment) et nord-américaines. La réduction des expositions sur les systèmes bancaires européens les plus sensibles s'est poursuivie.

Structure des encours interbancaires par note interne

Structure des encours interbancaires par note interne	Equivalent note externe	31/12/2011 en %	31/12/2010 en %
A +	AAA/AA+	0,4%	0,6%
A -	AA/AA-	25,4%	28,5%
B +	A+/A	52,5%	43,7%
B -	A-	12,7%	6,3%
C et en dessous	BBB+ et moins	8,9%	19,5%
Non noté		0,0%	1,4%

Source IFC -Banques uniquement- Hors TARGOBANK Allemagne, TARGOBANK Espagne et Cofidis

La structure des expositions interbancaires du Groupe BFCM par note interne a sensiblement évolué en 2011, avec : i/une augmentation importante des encours notés B+ (équivalent externe A+/A), concentrée sur plusieurs grandes banques françaises ; ii/ et une réduction des encours sur les contreparties les plus faibles. Au global, 91% des encours sont notés dans les tranches B ou A, c'est-à-dire au minimum A- en équivalent externe, contre 79% l'année précédente.

1.2.3) Risques souverains

L'information relative aux risques souverains est présentée dans la note 7c des annexes aux comptes consolidés, page 164.

1.2.4) Titres de créance, instruments dérivés et pensions

Les portefeuilles de titres sont principalement du ressort des activités de marché et marginalement de l'activité gestion de bilan.

Titres de créance (en millions d'euros capitaux fin de mois)	31/12/2011 Valeur comptable	31/12/2010 Valeur comptable
Effets publics	16 795	16 769
Obligations	71 823	71 054
Instruments dérivés	3 634	2 745
Pensions & prêts de titres	8 969	11 131
Exposition brute	101 220	101 699
Provisions pour dépréciation des titres	-191	-94
Exposition nette	101 029	101 606

Source : comptabilité

II) Risques de gestion de bilan

2.1 Organisation de l'activité

Le Groupe CM10-CIC a centralisé les fonctions de gestion de bilan du Groupe jusqu'alors soumises à une

décentralisation encadrée.

Les comités décisionnaires du Groupe CM10-CIC en matière de gestion du risque de liquidité et du risque de taux, sont les suivants :

- Le Comité technique ALM gère le risque de liquidité et le risque de taux d'intérêt, en fonction des limites de risque en vigueur dans le Groupe CM10CIC. Il est composé des responsables des métiers concernés (direction financière, gestion de bilan, refinancement et trésorerie, marketing et risques) et se tient au moins trimestriellement. Les indicateurs restitués, au niveau consolidé et par entité, sont les impasses de liquidité statiques et dynamiques, les impasses de taux statiques, les sensibilités du PNB et de la VAN.
- Le Comité de suivi ALM, composé des dirigeants du Groupe CM10-CIC, examine l'évolution des risques de gestion de bilan et valide les limites de risque.

Les décisions de couvertures visent à maintenir les indicateurs de risque dans les limites fixées, au niveau global CM10-CIC et pour chacune des entités composant le Groupe. Les couvertures sont affectées aux entités concernées, en fonction de leurs besoins.

Les différents indicateurs de risque de gestion de bilan sont également présentés chaque trimestre au Comité des risques du Groupe CM10-CIC.

Le rôle et les principes de fonctionnement de la gestion de bilan sont définis comme suit :

- La gestion de bilan est identifiée comme une fonction distincte de la salle des marchés, disposant de moyens propres.
- La gestion de bilan a pour objectif prioritaire l'immunisation des marges commerciales contre les variations de taux et de change d'une part, le maintien d'un niveau de liquidité permettant à la banque de faire face à ses obligations et la mettant à l'abri d'une crise de liquidité éventuelle d'autre part.
- La gestion de bilan n'est pas un centre de profit mais une fonction au service de la rentabilité et de la stratégie de développement de la banque et de la maîtrise du risque de liquidité et de taux lié à l'activité du réseau.

La gestion de bilan participe à la définition de la politique commerciale en matière de conditions clientèle, de règles de taux de cession interne ; elle assure un lien permanent avec les commerciaux du réseau.

2.2 Gestion du risque de taux*

Le risque de taux est généré par l'activité commerciale du Groupe et résulte des différences de taux et d'index de référence entre les emplois et les ressources. Son analyse tient aussi compte de la volatilité des encours de produits sans échéance contractuelle et des options cachées (options de remboursement anticipé de crédits, de prorogation, d'utilisation de droits à crédit, etc.).

La gestion du risque de taux sur l'ensemble des opérations issues des activités du réseau est analysée et couverte globalement sur la position résiduelle du bilan par des opérations dites de macro couverture. Les opérations d'un montant élevé ou de structure particulière peuvent faire l'objet de couvertures spécifiques. Des limites de risques sont fixées par rapport au PNB annuel de chaque banque et du groupe. Le comité technique décide des couvertures à mettre en place et les répartit au prorata des besoins de chaque entité.

L'analyse du risque de taux s'appuie sur les indicateurs suivants, réactualisés chaque trimestre.

1 - **L'impasse statique à taux fixe** correspondant aux éléments du bilan et du hors bilan, dont les flux sont réputés certains, et ce sur un horizon de temps de 1 à 10 ans, encadrée par des limites de 3 à 7 ans, mesurées par un ratio sur le PNB.

* Chiffres non audités par les commissaires aux comptes

2 - L'impasse statique « inflation » sur un horizon de temps de 1 à 10 ans

3 - **La sensibilité de la marge nette d'intérêts** calculée sur des scénarios nationaux et encadrée par des limites. Elle se mesure par pas annuel, sur un horizon de deux ans et est exprimée en pourcentage du PNB de chaque entité.

Quatre scénarios sont calculés :

- Scénario 1 (scénario de référence) : hausse de 1 % des taux de marché et de 0,33 % de l'inflation
- Scénario 2 : hausse de 1 % des taux de marché et stabilité de l'inflation
- Scénario 3 : hausse de 2 % des taux de marché et de 0,66 % de l'inflation
- Scénario 4 (stress) : hausse de 3 % des taux courts, baisse de 1 % des taux longs et stabilité de l'inflation.

Au 31 décembre 2011, les produits nets d'intérêts du Groupe BFCM et du Groupe CM10-CIC sont, selon le scénario de référence, exposés à la baisse des taux. Pour ces deux périmètres, les sensibilités sont proches :

- Pour le périmètre consolidé du Groupe BFCM (hors activité de refinancement), la sensibilité est de -140,4 millions d'euros en année 1 et -166,2 millions d'euros en année 2 soit respectivement 3,2% et 3,6% du PNB prévisionnel de chaque année.
- Pour le périmètre de la Banque commerciale du Groupe CM10-CIC (hors holding), la sensibilité est de -151,1 millions d'euros en année 1 et -252,7 millions d'euros en année 2 soit respectivement 2,2% et 3,6% du PNB prévisionnel de chaque année.

Les limites de risque (3% du PNB à 1 an et 4% à 2 ans) s'appliquant à la Banque commerciale sont respectées.

Indicateurs à la hausse des taux de la Banque commerciale CM10-CIC (hors holding) :

Sensibilité en % du PNB	1 an	2 ans
Scénario 1	2,2%	3,6%
Scénario 2	3,4%	5,4%
Scénario 3	4,1%	6,8%
Scénario 4	4,4%	4,2%

4 - **La sensibilité de la VAN** qui résulte de l'application du calcul de l'indicateur Bâle 2 standard :

Une translation uniforme de 200 bp appliquée à tout le bilan, à la hausse et à la baisse, permet de mesurer en pourcentage des fonds propres la variation de la valeur actualisée des postes du bilan selon les différents scénarios.

Sensibilité de la VAN	en % des fonds propres
Sensibilité + 200 bp	+0,1 %
Sensibilité - 200 bp	+1,1 %

Groupe BFCM : Echancier statique à taux fixe en millions d'euros *

MACRO-AGREGAT	Encours 31/12/2011	1 an	2 ans	5 ans	10 ans
INTERBANCAIRE ACTIF	76 107	3 641	1 966	603	432
CREDITS	142 310	85 245	67 415	36 188	13 199
TITRES	19 757	1 762	1 355	408	246
VALEURS IMMOBILISEES	17 073	14 514	14 405	14 383	13 683
AUTRES ACTIFS	12 673	482	426	351	303
Total Actif	267 920	105 644	85 567	51 933	27 863
INTERBANCAIRE PASSIF	-93 879	-6 336	-5 846	-777	-494
DEPOTS	-106 294	-45 075	-35 470	-19 911	-8 997
TITRES	-35 527	-24 658	-21 938	-11 438	-1 773
FONDS PROPRES	-15 724	-15 447	-15 447	-15 447	-15 447
AUTRES PASSIFS	-10 824	-405	-405	-405	-405
Total Passif	-262 248	-91 920	-79 107	-47 978	-27 116
Total Bilan	5 672	13 724	6 459	3 954	747
HB ACTIF FINANCIER	65 538	23 004	20 513	8 849	1 810
HB PASSIF FINANCIER	-66 803	-28 828	-24 114	-9 594	-208
Total Hors bilan	-1 265	-5 825	-3 601	-745	1 602
Total Général	4 407	7 899	2 859	3 209	2 348

* Chiffres non audités par les commissaires aux comptes

2.3. Gestion du risque de liquidité

Le Groupe CM10-CIC attache une grande importance à la gestion du risque de liquidité

Le dispositif de pilotage du risque de liquidité du Groupe CM10-CIC repose sur les axes suivants :

- le respect du coefficient de liquidité à un mois, représentatif de la situation de liquidité à court terme du Groupe.
- la détermination de l'impasse de liquidité statique qui s'appuie sur les échéanciers contractuels et conventionnels, intégrant les engagements de hors bilan. Des ratios de transformation (ressources/emplois) sont calculés sur les maturités de 3 mois à 7 ans et font l'objet de niveaux cibles, afin de sécuriser et d'optimiser la politique de refinancement.
- le calcul de l'impasse de liquidité dynamique sur cinq ans, intégrant les éléments de production nouvelle, permettant de mesurer les besoins de financements futurs liés au développement de l'activité commerciale.
- l'examen d'un scénario de stress sur l'impasse statique et sur les ratios de transformation, caractérisé notamment par une baisse de 30 % des ressources à vue et un tirage accru des crédits confirmés.
- le comité technique ALM décide des opérations de couvertures de liquidité à mettre en place au regard de tous ces indicateurs. Les répartitions se font au prorata des besoins cumulés.

Ventilation du bilan consolidé groupe BFCM selon la durée résiduelle des flux futurs contractuels de trésorerie (capital et intérêts)

2011	Maturités résiduelles contractuelles							Indéterm. (b)	Total
	≤ 1 mois (a)	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans			
<i>En millions d'euros</i>									
Actif									
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	467	294	3 207	4 268	4 569	3 104	465	16 374	
Actifs fin. désignés à la JV par le biais du cpte de résultat	5 276	1 060	890	23	2 030	4	60	9 343	
Dérivés utilisés à des fins de couverture (actifs)	3	1	1 004	27	40	24	1	1 099	
Actifs fin. disponibles à la vente	324	248	2 873	3 101	10 438	7 031	1 684	25 699	
Prêts et créances (yc les contrats de LF)	39 938	17 569	20 239	20 369	53 299	78 550	1 439	231 403	
Placements détenus jusqu'à leur échéance	32	2 878	2 036	142	715	42	0	5 845	
Autres actifs	722	12 855	1 479	2	17	15	379	15 469	
Passif									
Dépôts de banques centrales	16	13	67	47	95	44	0	282	
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	577	126	1 106	839	2 522	1 502	4	6 676	
Passifs fin. désignés à la JV par le biais du compte de résultat	9 959	6 273	6 163	0	0	0	0	22 395	
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)	11	5	598	319	753	1 287	2	2 974	
Passifs fin. évalués au coût amorti	117 216	33 901	28 887	16 676	47 850	23 615	6 450	274 594	

hors activités d'assurance

(a) Comprend les créances et dettes rattachées, les titres donnés et reçus en pension livrée.

(b) Comprend les titres de créance à durée indéterminée, les actions, les créances douteuses et litigieuses et les dépréciations.

Comprend également pour les instruments financiers marqués au marché les différences entre la juste valeur et la valeur de remboursement.

2010	Maturités résiduelles contractuelles							Indéterm. (b)	Total
	≤ 1 mois (a)	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans			
<i>En millions d'euros</i>									
Actif									
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	660	690	3 304	3 194	4 551	4 939	1 172	18 509	
Actifs fin. désignés à la JV par le biais du cpte de résultat	3 914	3 076	1 488	57	1 368	36	679	10 617	
Dérivés utilisés à des fins de couverture (actifs)	10	4	8	16	58	31	6	134	
Actifs fin. disponibles à la vente	581	428	1 859	3 772	10 680	8 618	3 219	29 157	
Prêts et créances (yc les contrats de LF)	40 975	18 478	18 504	20 065	49 749	75 020	2 147	224 939	
Placements détenus jusqu'à leur échéance	7	43	30	27	268	623	0	998	
Autres actifs	453	11 603	2 025	10	19	13	201	14 324	
Passif									
Dépôts de banques centrales	11	7	24	2	0	0	0	44	
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	636	119	1 111	693	2 870	1 875	0	7 305	
Passifs fin. désignés à la JV par le biais du compte de résultat	9 919	7 999	7 168	0	0	0	0	25 086	
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)	24	8	593	173	743	911	4	2 457	
Passifs fin. évalués au coût amorti	118 849	39 783	31 368	17 272	28 026	18 384	7 841	261 522	

hors activités d'assurance

(a) Comprend les créances et dettes rattachées, les titres donnés et reçus en pension livrée.

(b) Comprend les titres de créance à durée indéterminée, les actions, les créances douteuses et litigieuses et les dépréciations.

Comprend également pour les instruments financiers marqués au marché les différences entre la juste valeur et la valeur de remboursement.

2.4. Risque de change

Les positions de change de chaque entité du Groupe sont centralisées automatiquement sur la holding CIC et sur la BFCM.

Cette centralisation se fait de façon quotidienne pour les opérations commerciales de transferts et pour les encaissements et décaissements de produits et charges en devises.

Les résultats latents en devises sont convertis en euro chaque fin de mois et la position de change qui en résulte est également centralisée.

Ainsi, aucune entité du Groupe ne supporte de risque de change à son niveau. La holding se charge de solder les positions de change dans le marché quotidiennement et mensuellement.

Seules les activités de marché de CMCIC Marchés bénéficient d'une limite propre de position de change.

Les positions de change structurelles résultant des dotations en devises des succursales à l'étranger ne sont pas couvertes.

Le résultat de change est constaté dans les comptes de conversion actif ou passif et ne transitent donc pas par le compte de résultat.

Les résultats des succursales étrangères sont laissés dans les succursales étrangères et viennent ainsi se cumuler à la position de change structurelle.

2.5. Risque actions

Le risque actions couru par le Groupe BFCM est de différentes natures.

Actifs en juste valeur par résultat

Les portefeuilles actions détenus à des fins de transaction s'élevaient à 473 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 1 171 au 31 décembre 2010 et concernaient exclusivement les activités de marché du CIC (cf. note 5a de l'annexe aux états financiers consolidés).

Les actions comptabilisées en juste valeur par résultat sur option concernaient :

- 1 877 millions d'euros en juste valeur sur option, dont 1 840M€ d'encours pour le métier capital développement (cf. note 5a de l'annexe aux états financiers consolidés).
- 8 606 M€ d'actions détenus par le pôle assurance GACM (cf. note annexe 1.3.4. aux comptes consolidés), dans le cadre de contrats en unité de comptes des activités d'assurance par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs

Actifs disponibles à la vente

Les encours des actions classées en actifs disponibles à la vente et en titres immobilisés se situaient respectivement à 4 438 millions d'euros et 1 988 millions d'euros (cf. note 7 de l'annexe aux états financiers consolidés).

Les titres immobilisés comprenaient notamment :

a) les titres de participation pour 1 463 millions d'euros et les parts dans les entreprises liées pour 280 millions d'euros : les principaux titres compris dans ces rubriques sont les titres Banco Popular Espagne pour 248 millions, les titres Club Sagem pour 175 millions, les titres Desjardins pour 61 millions, les titres Foncières des Régions pour 209 millions et les titres CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat) pour 72 millions d'euros ;

b) les autres titres détenus à long terme pour 242 millions d'euros dont Veolia Environnement pour 86 millions d'euros.

Dépréciation des actions:

- les actions ont fait l'objet d'une revue pour déceler des dépréciations qui sont constatées pour les actions cotées en cas de baisse significative ou prolongée en dessous du prix de revient ;
- les dépréciations constatées en résultat atteignent 150 millions d'euros en 2011 contre 46 millions d'euros en 2010 ;
- au 31 décembre 2011, la valeur d'achat des actions dépréciées s'élève à 4 156 millions d'euros et le montant

des dépréciations correspondantes à 1 996 millions d'euros.

Leur valeur de marché s'élève à 2 160 millions d'euros.

2.6. Capital-développement

L'activité est effectuée via des entités dédiées à ce métier avec un portefeuille intégralement valorisé en juste valeur par option.

Les investissements se répartissaient sur environ 600 lignes et concernaient principalement des petites et moyennes entreprises.

Risques liés à l'activité du capital-développement

	31/12/2011	31/12/2010
Nombre de lignes cotées	38	67
Nombre de lignes non cotées actives	567	449
Portefeuille réévalué pour compte propre en M€	1 784	1 638
Capitaux gérés pour comptes de tiers en M€	725	723
Nombre de fonds gérés pour compte de tiers	39	32

source : suivi des risques

III) Risques des activités de marché

3.1. Organisation générale

CM-CIC Marchés regroupe les activités de marché de la BFCM et du CIC en France et celles des succursales de Francfort (BFCM), Londres, New York et Singapour (CIC).

Elles sont organisées autour de trois métiers : refinancement (opérations pour l'essentiel enregistrées dans le bilan de la BFCM), commercial et compte propre (enregistrées dans le bilan du CIC).

Refinancement

Une équipe dédiée à la gestion de la trésorerie assure le refinancement de l'ensemble des activités du groupe CM10-CIC. Elle poursuit une politique de diversification de sa base d'investisseurs à Paris, Francfort et Londres et d'outils de refinancement dont Crédit Mutuel-CIC HL SFH.

Les produits traités sont principalement des instruments monétaires et des instruments fermes de couverture de taux et change.

Au-delà des strictes positions de refinancement, ce métier abrite également un portefeuille de liquidité en AFS (Available For Sale), composé essentiellement de titres obligataires émis par des institutions financières et présentant une notation de bonne qualité (au moins investment grade).

Commercial

Les équipes de vente opérant depuis Paris ou au sein des banques régionales disposent d'une gamme d'outils et de produits unifiée. Un pôle technique dédié (conception adossement retournement : CAR) a été mis en place avec pour objectifs la recherche du meilleur prix, la préservation des marges commerciales et le retournement des positions de change et de taux.

L'activité porte également sur la vente de produits de placement tels que Libre Arbitre ou Stork (commercial compte propre) qui s'adressent aux entreprises des différents réseaux CM-CIC, entreprises et particuliers.

Compte propre

Le métier est organisé avec des desks spécialisés pour les arbitrages sur actions / hybrides, crédit (spread), taux et volatilité. Nécessairement créatrices de valeur dans un cadre de risques maîtrisés, ces activités doivent servir de socle au développement commercial.

3.2. Structures de contrôle

En 2011, la filière de contrôle a poursuivi ses efforts d'amélioration de son organisation et de ses méthodologies de suivi. Elle a continué d'ajuster ses procédures pour prendre en compte un système de limites unifié intégrant les activités de marché des succursales, présenter les évolutions réglementaires *CRD3*, en particulier la *VaR stressée* et l'*IRC* en plus de la mesure de risques en *VaR / stress-tests* et de la mesure de risques réglementaires (*CAD* et *RES* en normes Bâle II).

L'ensemble des méthodologies est référencé dans un « corps de règles ». Des mises à jour intègrent les nouveaux produits et perfectionnent le suivi de la mesure des risques, régulièrement tout au long de l'année.

Les activités de marché du CIC reposent sur l'organisation suivante :

- elles sont rattachées à un membre de la direction générale en charge des activités de marché ;
- les unités engageant les opérations (*front office*) sont séparées de celles chargées de la surveillance des risques et des résultats (contrôle) et de celles qui assurent la validation, le règlement et l'enregistrement comptable (*back office*) ;
- les organes de contrôle sont encadrés par la direction des risques groupe qui élabore les tableaux de bord présentant les synthèses des expositions de risques et fait valider les niveaux de fonds propres alloués/consommés par les conseils d'administration du CIC et de la BFCM ;
- le système de contrôle permanent s'appuie sur un contrôle de premier niveau qui s'articule autour de trois équipes :
 - risques-résultats (CRR) valide la production, effectue le suivi quotidien des résultats et s'assure du respect des limites,
 - comptable et réglementaire (CCR), responsable du rapprochement des résultats comptables et économiques ainsi que des aspects réglementaires et de contrôle des risques opérationnels,
 - juridique *CM-CIC Marchés*, en charge des aspects juridiques de premier niveau ;
- un contrôle de second niveau organisé autour :
 - du contrôle permanent métiers marchés (CPMM) qui, rattaché au contrôle permanent métiers (CPM), supervise le contrôle permanent de premier niveau exercé par *CM-CIC Marchés* et effectue ses propres contrôles directs sur les activités,
 - de la direction des engagements du CIC qui suit les encours de risques par groupe de contreparties,
 - de la direction juridique et fiscale du CIC qui collabore avec l'équipe juridique *CM-CIC Marchés*,
 - de la direction financière du CIC qui supervise les schémas comptables, le plan de comptes et les contrôles comptables et réglementaires ;
- du contrôle périodique métiers du groupe CM10-CIC qui intervient avec une équipe spécialisée d'inspecteurs assurant le contrôle périodique et de conformité des activités de marché.

Un comité des risques de marché mensuel (CRM) est en charge du suivi de la stratégie, des résultats et des risques de *CM-CIC Marchés* (en France et dans les succursales) dans le cadre des limites attribuées par les conseils d'administration du CIC et de la BFCM. Il est présidé par le membre de la direction générale en charge de *CM-CIC Marchés*, il comprend le directeur général délégué du CIC et de la BFCM, les responsables *front office*, du post-marché, du *back office*, du CCR, du contrôle CRR et celui de la direction des risques et du CPM groupe. Les conseils d'administration du CIC et de la BFCM sont régulièrement informés des risques et des résultats de ces activités.

3.3. Gestion des risques*

Le système de limites de risques de marché repose sur :

- une limite globale en fonds propres réglementaires (*CAD/RES*) et en *VaR* ;
- des règles et scénarios internes (risques *CAD*, *VaR* historique et *stress-tests*) permettant de convertir les expositions en pertes potentielles.

Les limites couvrent les différents types de risques de marché (taux, change, actions et risque de signature) et sont divisées en sous-limites par type de risque pour chacun des périmètres d'activité.

En cas de dépassement de la limite globale et/ou de la limite allouée à chaque métier, la direction des risques groupe pilote la surveillance et la gestion du (ou des) dépassement(s).

Le suivi des risques s'opère avec des indicateurs de premier niveau (sensibilités aux différents facteurs de risques de marché), principalement destinés aux opérateurs et de second niveau (pertes potentielles) qui apportent une vision

* Chiffres non audités par les commissaires aux comptes

plus synthétique et directement accessible aux instances décisionnelles.

Les fonds propres alloués en 2011 pour les métiers compte propre et commercial en métropole sont restés stables par rapport à 2010.

L'activité de *RMBS* exercée dans la succursale de New York a vu sa consommation de fonds propres poursuivre sa baisse au fur et à mesure des amortissements des titres du portefeuille placé en gestion extinctive. Les activités de *trading* sont maintenues dans des limites réduites sous la supervision de *CM-CIC Marchés*.

La position de trésorerie au jour le jour de *CM-CIC Marchés* ne doit pas excéder une limite avec un palier intermédiaire d'alerte, définis par la direction et validés par le conseil d'administration. La durée de refinancement des actifs en portefeuille fait également l'objet de surveillance et de limites.

Les principaux risques de la salle sont relatifs aux activités suivantes.

a) - refinancement

Les risques de marché de la *BFCM* concernent principalement le portefeuille de liquidité. Ceux-ci sont calculés réglementairement à partir de la *CAD* et du *RES*. Au cours de l'année 2011, la consommation en fonds propres est passée globalement de 110 M€ à 95 M€. Cette variation provient d'une baisse du *RES* (en raison de l'échéance d'opérations du portefeuille bancaire), compensée partiellement par une hausse de la *CAD* au titre du Risque Général de Taux.

b) - hybrides

La consommation en fonds propres s'est établie à 71 millions d'euros en moyenne en 2011, pour terminer l'année à 74 millions en raison de positions globalement longues sur le compte propre des activités de marché. Le stock d'obligations convertibles a atteint 2,5 milliards d'euros fin 2011 (2,8 milliards en 2010).

c) - crédit:

Les positions correspondent soit à des arbitrages titres / *CDS* (*credit default swap*), soit à des positions de corrélation de crédit (tranches *ItraXX/CDX*) ou d'*ABS* (*asset backed securities*). Sur le portefeuille arbitrage crédit, la consommation en fonds propres est restée stable autour de 40 millions d'euros jusqu'en septembre 2011 pour finir en légère baisse à 34 millions en décembre. Sur le portefeuille *ABS*, la consommation de risques est restée stable autour de 70 millions au cours de l'année, avant d'augmenter à 92 millions en fin d'année. Cette hausse technique de 20 millions d'euros provient de l'entrée en vigueur de *CRD3* sur le portefeuille de titrisation au 31 décembre 2011. Sur l'activité corrélation de crédit, exclusivement basée sur des tranches *ItraXX/CDX*, la consommation de fonds propres est restée stable autour de 15 millions d'euro en moyenne sur l'année.

d) - M&A et divers actions

La consommation de fonds propres s'est établie à 42 millions d'euros en moyenne en 2011, pour terminer l'année à 32 millions. Cette baisse suit l'évolution des encours et la sortie d'*OST* sur le *M&A*. L'encours de ce dernier s'élevait ainsi à 256 millions d'euros en décembre 2011 contre 283 millions fin 2010.

e) - fixed income:

Les positions concernent du directionnel ou des arbitrages de courbes, avec le plus souvent un support de titres d'États essentiellement européens. Les positions sur les états périphériques y compris la Grèce (provisionnée à plus de 70 % en fin d'année) sont très limitées. Sur l'Italie, la position a été réduite de 40 % environ sur les deux dernières années pour tomber à 3 milliards d'euros environ, dont l'essentiel vient à échéance en 2012 et 2014. L'encours global de titres d'États se montait à 8,8 milliards d'euros fin 2011 contre 9,5 milliards en 2010 dont 4,8 milliards sur la France.

Les limites de ces activités ont été révisées à la baisse pour l'exercice 2012.

3.4. Dérivés de crédit

Ces produits sont utilisés par *CM-CIC Marchés* et comptabilisés dans son portefeuille de négociation.

La salle de marché observe de son côté des limites de risque par émetteur/contrepartie sur l'ensemble des supports. Les encours y sont suivis quotidiennement et encadrés par des limites revues périodiquement par les instances désignées à cet effet (comités des engagements, comités des risques de marché).

IV) Ratio européen de solvabilité(RES) *

En application de l'article 4 .1 du règlement CRBF n°2000-03 du 06 septembre 2000 relatif à la surveillance prudentielle sur base consolidée et la surveillance complémentaire, la BFCM incluse dans la consolidation du groupe CM10-CIC, n'est pas soumise au respect sur base sous-consolidée des ratios de gestion, ainsi que des dispositions relatives à l'adéquation du capital interne visées à l'article 17 bis du règlement CRBF n°97-02. Cette dispense s'applique également au dispositif Bâle 2 (cf. article 1 de l'arrêté CRBF du 20 février 2007).

Les éléments qui suivent (y compris sur la présentation du dispositif et les commentaires sur les risques opérationnels) concernent l'entreprise mère, le Groupe CM10-CIC.

Depuis le 1er janvier 1996, les risques de marché, principalement de taux d'intérêt, de change, sur actions et de règlement/contrepartie afférents au portefeuille de négociation des banques sont soumis à des exigences de fonds propres spécifiques au titre de la directive européenne sur l'adéquation des fonds propres (CAD).

L'exigence globale des fonds propres est donc égale à l'addition de celle liée aux risques de crédit sur la totalité des risques pondérés, hors portefeuille de négociation, de celle liée aux risques de marché du portefeuille de négociation, de celle liée au titre du risque opérationnel et autres exigences plancher et de celle éventuellement constituée au titre des grands risques.

Le groupe calcule l'exigence de fonds propres liée aux risques de marché à l'aide du modèle standard réglementaire. L'exigence de fonds propres est égale à 8 % des risques nets pondérés.

Depuis le 1er janvier 2008, le Groupe CM10-CIC est soumis au calcul du ratio de solvabilité défini par l'arrêté ministériel du 20 février 2007 (Bâle 2). Dans ce cadre, les risques pondérés doivent être au moins égaux à 80 % des risques calculés selon le règlement CRBF 91-05 et 95-02 (Bâle 1).

Le ratio de solvabilité global doit être supérieur à 8 %. Les ratios réglementaires auxquels est soumis le groupe étaient respectés au 31 décembre 2011.

* Chiffres non audités par les commissaires aux comptes

**Ratio de solvabilité Bâle 2
du groupe CM10-CIC au 31 décembre 2011**

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
	Consolidé CM10-CIC	Consolidé CM5-CIC
FONDS PROPRES GLOBAUX	21 541,1	19 406,8
Fonds propres de base - Tier 1	22 739,3	19 340,4
Déductions transitoires des fonds propres de base	-1 198,2	0,0
Fonds propres complémentaires - Tier 2	4 085,6	4 737,0
Déductions transitoires des fonds propres complémentaires	-4 085,6	-4 670,6
Fonds propres nets	21 541,1	19 406,8
Fonds propres sur-complémentaires - Tier 3	0,0	0,0
EXIGENCE DE FONDS PROPRES SUR LE RISQUE DE CREDIT	12 098,7	11 655,0
Risque de crédit	151 234,1	145 687,3
. Administrations centrales et banques centrales	89,4	146,5
. Etablissements	7 738,3	8 177,1
. Entreprises	77 075,9	71 167,7
. Clientèle de détail	40 588,4	39 247,1
. Actions	7 522,2	8 206,9
. Autres actifs	18 219,9	18 742,0
EXIGENCE DE FONDS PROPRES SUR LES RISQUES DE MARCHE	380,9	346,6
EXIGENCE DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE OPERATIONNEL	1 265,5	1 181,4
EXIGENCE ADDITIONNELLE DE FONDS PROPRES AU TITRE DES NIVEAUX PLANCHERS	1 968,2	1 209,2
RATIO DE SOLVABILITE	11,0 %	10,8 %
(avec exigence additionnelle des niveaux planchers)		
dont RATIO TIER 1 (sur noyau dur)	11,0 %	10,8 %

exigence de fonds propres = risques pondérés x 8%

Ratio de solvabilité = fonds propres prudentiels / risques pondérés

V) Risque opérationnel*

Dans le cadre de la réglementation prudentielle Bâle 2, le Groupe Crédit Mutuel – CIC a mis en place un dispositif complet de gestion des risques opérationnels sous la responsabilité des organes dirigeants, avec un référentiel de risques unique et des méthodes d'évaluation quantitatives communes.

Il dispose d'une fonction globale de gestion des risques opérationnels clairement identifiée et répartie en pratique entre la fonction nationale et les fonctions régionales. Elle porte sur les risques opérationnels, les plans de continuité d'activité et les assurances couvrant ces risques.

Le système de mesure et de surveillance du risque opérationnel est basé sur un socle commun à l'ensemble du Groupe

* Chiffres non audités par les commissaires aux comptes

Crédit Mutuel - CIC, sur une démarche d'identification et une démarche de modélisation des risques aboutissant au calcul de l'exigence finale de fonds propres affectés à ce risque.

Depuis le 1er janvier 2010, le groupe Crédit Mutuel – CIC est autorisé à utiliser son approche de mesure avancée pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel, à l'exception de la déduction des pertes attendues de ses exigences en fonds propres et de la prise en compte des assurances, pour le périmètre consolidé en dehors des filiales étrangères du groupe, de Factocic et de Cofidis.

Principaux objectifs

La mise en place de la politique de gestion des risques opérationnels poursuit les objectifs suivants :

- contribuer au pilotage du Groupe par la maîtrise des risques et de leurs coûts ;
- du point de vue humain : protéger les personnes, développer la responsabilité, l'autonomie et les contrôles, capitaliser sur les compétences du groupe ;
- du point de vue économique : préserver les marges en gérant au plus près les risques sur toutes les activités, assurer un retour sur investissement de la mise en conformité réglementaire, optimiser les fonds propres alloués au coût du risque et adapter les programmes d'assurances aux risques identifiés ;
- du point de vue réglementaire : répondre efficacement à la réglementation Bâle 2 et aux demandes des autorités de contrôle, s'appuyer sur le contrôle interne (CRBF 97.02), optimiser les plans de continuité d'activité (PCA) des activités essentielles, adapter la communication financière (pilier 3 de Bâle 2).

Rôle et positionnement de la fonction de gestionnaire

La fonction nationale coordonne et consolide l'ensemble du dispositif, dispose d'une équipe dédiée au service du Groupe, anime les gestionnaires de risques opérationnels des groupes régionaux.

La fonction régionale met en œuvre le dispositif et ses évaluations cohérentes avec le global. Elle est animée par le gestionnaire de risques opérationnels régional.

Dispositif de mesure et de maîtrise

Pour ses modélisations, le Groupe s'appuie notamment sur la base nationale des sinistres internes, sur une base de données externes et sur les scénarios développés dans le cadre des cartographies et des travaux statistiques. Ces travaux sont conduits dans le respect des procédures communes et des exigences réglementaires.

Les cartographies des risques homogènes par ligne de métier, par type de risque et par objet de risque sont réalisées pour toutes les activités avec des évaluations à dire d'expert, puis des modèles probabilistes. La validation de ces derniers est faite par le comité technique des risques opérationnels. Les exigences de fonds propres sont calculées au niveau national puis réparties régionalement.

Les orientations générales de réduction des risques opérationnels comprennent :

- les actions de prévention efficaces identifiées lors des cartographies et mises en œuvre directement par les opérationnels ou le contrôle permanent ;
- les actions de protection prioritairement tournées vers la généralisation des plans de continuité d'activité métiers, logistique et informatique pour les activités essentielles afin de limiter la gravité d'un sinistre en cas de crise.

Un dispositif de gestion de crise cohérent dans le Groupe, en lien avec celui de la place pour l'interbancaire, couvre la communication de crise et les trois phases des PCA : plans de secours, de continuité, de retour à la normale.

Reporting et pilotage général

L'application de la politique de gestion de risque opérationnel et le profil de risque sont suivis avec des indicateurs clés, seuils et alertes couvrant l'évaluation des risques potentiels, l'évolution de la sinistralité, l'efficacité des mesures de réduction et de financement décidées. Ils font l'objet d'une information régulière aux organes exécutifs et délibérants et intègrent les exigences du CRBF 97-02.

Documentation et procédure

Le Groupe dispose d'un ensemble de procédures en mode pérenne, validées par les instances dirigeantes et régulièrement mises à jour, comportant :

- la gouvernance : procédures traitant des rôles et responsabilités des instances dirigeantes, de décision et de pilotage, de la fonction nationale, de la périodicité et des destinataires des *reportings*, du périmètre de suivi des entités du

Groupe, de la méthodologie d'intégration des filiales ;

- la collecte des sinistres : procédures donnant les règles de collecte et de contrôle des pertes internes ;
- le système de mesure : procédures concernant notamment les modélisations à dire d'expert et probabilistes, les règles de collectes des *Key Risk Indicator (KRI)*, les clés de répartition des exigences de fonds propres, les déclarations COREP.

Plans de continuité d'activité (PCA)

Les PCA relèvent des actions de protection mises en œuvre par l'entreprise pour limiter la gravité d'un sinistre, dans le cadre de son programme de gestion des risques opérationnels.

Une « méthodologie d'élaboration d'un PCA », document de référence du Groupe Crédit Mutuel-CIC, est accessible à toutes les équipes concernées et appliquée au niveau des groupes régionaux.

Ils sont identifiés selon deux types :

- les PCA métiers sont relatifs à une fonction bancaire donnée, reliée à l'une des lignes de métiers de Bâle 2 ;
- les PCA transversaux concernent des métiers dont l'objet est de donner aux autres métiers les moyens de fonctionner (PCA logistique, RH, informatique).

Ils s'articulent autour de trois phases :

- le plan de secours est immédiat et constitué des actions visant à traiter les urgences et à mettre en place la solution de traitement dégradée ;
- le plan de continuité correspond à la reprise de l'activité en environnement dégradé suivant les modalités qui ont été retenues avant la survenance de la crise ;
- le plan de retour à la normale se prépare peu après le démarrage du plan de continuité ; le temps de mise en œuvre dépend de l'ampleur des dégâts.

Organisation de la gestion de crise

Le dispositif de gestion de crise mis en place au niveau du Groupe et des régions couvre la communication et l'organisation la plus efficace pour traiter ses trois phases : plans de secours, de continuité, de retour à la normale.

Il est basé sur :

- un comité de crise, présidé en région par le directeur général de la banque et au niveau national par le directeur général du Groupe. Ce comité de crise prend les décisions de fond, priorise les actions et assure la communication interne et externe ;
- une cellule de crise qui centralise les informations, met en œuvre les décisions et suit leur réalisation ;
- un point de crise par métier qui coordonne sur le terrain les opérations en relation avec la cellule de crise et notamment l'activation des PCA jusqu'au retour à la normale.

Assurance en déduction des fonds propres

Les programmes de financement des risques opérationnels sont revus au fil des résultats de l'évaluation des risques, après actions de réduction et en fonction des principes suivants :

- assurer les risques graves et majeurs qui peuvent l'être et développer l'auto-assurance du Groupe en deçà des franchises et pour les risques intragroupe ;
- assurer les risques de fréquence lorsque cela le justifie ou les financer en rétention sur le compte d'exploitation ;
- les risques de gravité non assurables et le solde non assuré font l'objet de la réserve de fonds propres prudentiels ;
- les risques majeurs des systèmes d'échanges et de paiement interbancaires font l'objet de fonds de réserve de liquidité constitués et affectés par système.

Le Groupe dispose d'un programme d'assurances, couvrant notamment les dommages aux biens, la globale de banque/fraude et la responsabilité civile professionnelle, qu'il compte faire valoir pour réduire la consommation de fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels,

Formation

Chaque année des actions de formation aux risques opérationnels concernent les directeurs des réseaux, les contrôleurs internes et les opérationnels chargés de leur suivi.

Inventaire des sinistres du groupe BFCM

Le total a atteint 57,7 millions d'euros en 2011, dont 70,4 millions de pertes et 12,6 millions de reprises nettes de provisions sur des sinistres passés.

Il s'est réparti comme suit :

- fraude : 23,9 millions d'euros ;
- relation du travail : 2,6 millions d'euros ;
- erreur humaine ou défaillance de procédure : 11,7 millions d'euros ;
- risque juridique: 17 millions d'euros ;
- événement naturel et dysfonctionnements des systèmes : 2,3 millions d'euros.

VI) Autres risques

Risques juridiques

Les risques juridiques sont intégrés dans les risques opérationnels et concernent, entre autres, l'exposition à des amendes, pénalités et dommages pour faute imputable à l'entreprise au titre de ses opérations.

Risques industriels et environnementaux

Les risques industriels et environnementaux sont intégrés dans les risques opérationnels et sont analysés sous l'angle de la défaillance des systèmes et de la survenance d'événements naturels majeurs (crue centennale, déluge, tremblement de terre, pollution...), de leur impact sur l'entreprise et des moyens de prévention et de protection à mettre en place, notamment la gestion de crise et les plans de continuité des activités.

5.4 Etats financiers consolidés

Les informations financières sont présentées les pages suivantes.
Les états financiers consolidés BFCM IFRS au 31 décembre 2011

Bilan actif - IFRS

En millions	31.12.2011	31.12.2010	Notes
Caisse, Banques centrales	5 430	6 543	4a
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	36 875	40 120	5a, 5c
Instruments dérivés de couverture	1 099	134	6a, 5c, 6c
Actifs financiers disponibles à la vente	64 374	68 041	7, 5c
Prêts et créances sur les établissements de crédits	66 055	65 415	4a
Prêts et créances sur la clientèle	165 358	159 542	8a
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	738	580	6b
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	14 377	8 926	9
Actifs d'impôts courants	907	697	13a
Actifs d'impôts différés	1 478	1 168	13b
Comptes de régularisation et actifs divers	15 870	14 723	14a
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 697	1 589	15
Immeubles de placement	869	791	16
Immobilisations corporelles	1 971	1 965	17a
Immobilisations incorporelles	902	935	17b
Ecarts d'acquisition	4 203	4 096	18
Total de l'actif	382 200	375 264	

Bilan passif - IFRS

En millions	31.12.2011	31.12.2010	Notes
Banques centrales	282	44	4b
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	30 928	34 194	5b, 5c
Instruments dérivés de couverture	2 974	2 457	6a, 5c, 6c
Dettes envers les établissements de crédit	49 114	38 193	4b
Dettes envers la clientèle	126 146	116 325	8b
Dettes représentées par un titre	86 673	94 646	19
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-1 664	-1 331	6b
Passifs d'impôts courants	387	395	13a
Passifs d'impôts différés	771	850	13b
Compte de régularisation et passifs divers	7 596	10 429	14b
Provisions techniques des contrats d'assurance	55 907	55 442	20
Provisions	1 365	1 420	21
Dettes subordonnées	8 025	8 619	22
Capitaux propres totaux	13 695	13 581	
Capitaux propres part du Groupe	10 623	10 430	
Capital et réserves liées	2 061	1 880	23a
Réserves consolidées	8 824	7 508	23a
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-1 078	-363	23c
Résultat de l'exercice	817	1 405	
Intérêts minoritaires	3 072	3 151	
Total du passif	382 200	375 264	

COMPTE DE RESULTAT - IFRS

En millions	31.12.2011	31.12.2010	Notes IFRS
Intérêts et produits assimilés	14 844	15 748	25
Intérêts et charges assimilées	-10 468	-10 915	25
Commissions (produits)	2 833	3 098	26
Commissions (charges)	-841	-843	26
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	24	77	27
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	-86	123	28
Produits des autres activités	9 344	11 248	29
Charges des autres activités	-7 898	-10 055	29
Produit net bancaire IFRS	7 753	8 481	
Charges générales d'exploitation	-4 651	-4 613	30a,30b
Dot/Rep sur amortissements et provisions des immos corporelles et incorporelles	-284	-298	30c
Résultat brut d'exploitation IFRS	2 818	3 570	
Coût du risque	-1 336	-1 214	31
Résultat d'exploitation IFRS	1 482	2 356	
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	15	35	15
Gains ou pertes sur autres actifs	102	8	32
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-9	-45	33
Résultat avant impôt IFRS	1 590	2 355	
Impôts sur les bénéfices	-541	-604	34
Résultat net	1 050	1 751	
Intérêts minoritaires	233	346	
Résultat net (part du Groupe)	817	1 405	
Résultat par action en euros*	31,10	53,93	35

* le résultat dilué par action est identique au résultat par action

Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

En millions	31.12.2011	31.12.2010	Notes IFRS
Résultat net	1 050	1 751	
Ecarts de conversion	-5	0	
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-730	-300	
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-16	-45	
Réévaluation des immobilisations	0	0	
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-13	21	
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-764	-324	23c,23d
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	285	1 426	
<i>Dont part du Groupe</i>	102	1 095	
<i>Dont part des intérêts minoritaires</i>	184	332	

Les rubriques relatives aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont présentées pour leur montant net d'impôt.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En millions	Capital	Primes	Réserves consolidées (1)	Réserve de conversion	Gains/pertes latents ou différés (nets d'IS)	Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variations de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Résultat net part du groupe	Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 1er janvier 2010	1 302	578	6 814	-40	-10			-43	9 409	2 881	12 290
Augmentation de capital			808					-808	-129	-53	-182
Affectation du résultat 2009			-129					-808	-129	-53	-182
Distribution 2010 au titre du résultat 2009			679								
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires											
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-265			-45	-310	-14	-324
Résultat 2010					-265			-45	1 405	346	1 751
Sous-total								1 405	1 095	332	1 427
Effet des changements de périmètre			10						10	-20	-10
Variation des taux de conversion			0	46				0	46	11	57
Autres variations	0	0	0					0	-1	-1	-1
Capitaux propres au 31 décembre 2010	1 302	578	7 503	6	-275			-88	10 430	3 151	13 581
Capitaux propres au 1er janvier 2010	1 302	578	7 503	6	-275			-88	10 430	3 151	13 581
Augmentation de capital	23	158	1 405					-1 405	181	-153	181
Affectation du résultat 2010											
Distribution 2011 au titre du résultat 2010											
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	23	158	1 405					-1 405	181	-153	28
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-698			-17	-715	-49	-764
Résultat 2011					-698			-17	817	233	1 050
Sous-total								817	102	184	285
Effet des changements de périmètre			-105						-105	-112	-217
Changement de méthodes comptables				15					15	3	17
Variation des taux de conversion									1	1	1
Autres variations	0	0									
Capitaux propres au 31 décembre 2011	1 325	736	8 803	20	-973			-105	10 623	3 072	13 695

(1) Les réserves sont constituées au 31 décembre 2011 par la réserve légale pour 130 M€, les réserves statutaires pour 7 292 M€, et les autres réserves pour 7 380 M€.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE NETTE

	31.12.2011	31.12.2010
Résultat net	1 050	1 751
Impôt	540	604
Résultat avant impôts	1 590	2 355
+/- Dotations nettes aux amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	282	294
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	33	2
+/- Dotations nettes aux provisions	567	154
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-43	-36
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	-131	-17
+/- /charges des activités de financement	0	0
+/- Autres mouvements	731	-2 451
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	1 438	-2 054
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	6 228	-20 819
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	4 560	2 767
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-17 418	6 713
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-3 631	322
- Impôts versés	-642	-557
= Diminution/ nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-10 904	-11 573
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE	-7 876	-11 272
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-4 974	-466
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-104	-121
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-76	-199
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-5 154	-786
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	28	-182
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	7 317	2 642
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	7 344	2 460
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET ASSIMILEE	103	127
Augmentation/ nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-5 582	-9 471
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	-7 876	-11 272
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-5 154	-786
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	7 344	2 460
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	103	127
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	-4 805	4 667
Caisse, banques centrales, CCP	6 499	6 790
Comptes et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-11 304	-2 123
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	-10 387	-4 805
Caisse, banques centrales, CCP	5 147	6 499
Comptes et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-15 534	-11 304
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	-5 582	-9 471

NOTE 1 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1.1 Référentiel comptable

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2011. Ce référentiel IFRS comprend les normes IAS 1 à 41, les normes IFRS 1 à 8 et leurs interprétations SIC et IFRIC adoptées à cette date. Aucune norme non adoptée par l'Union Européenne n'est appliquée. Les documents de synthèse sont présentés selon la recommandation CNC 2009-R.04.

L'ensemble des normes IAS/IFRS a été mis à jour le 3 novembre 2008 par le règlement 1126/2008 qui a remplacé le règlement 1725/2003. Ce référentiel est disponible sur le site de la commission européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les informations relatives à la gestion des risques requises par la norme IFRS 7 font l'objet d'un chapitre dédié du rapport de gestion.

<i>Nouveaux textes comptables en application à partir du 1er janvier 2011</i>	Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)	Date d'application dans l'UE (exercices ouverts à compter du)
IAS 32 - Classement des émissions de droits	1/02/2010	1/02/2010
IFRIC 19 - Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres	1/07/2010	1/07/2010
IAS 24 - Parties liées	1/01/2011	1/01/2011
IFRIC 14 - Paiement d'avance d'exigences de financement minimal	1/01/2011	1/01/2011
<i>Améliorations de normes existantes</i>		
Amendements IFRS 3 - regroupements d'entreprises	1/07/2010	1/07/2010
Amendement IFRS 7 - instruments financiers - informations à fournir	1/01/2011	1/01/2011
Amendement IAS 1 - présentation des états financiers	1/01/2011	1/01/2011
Amendement IFRIC 13 - programmes de fidélisation de la clientèle	1/01/2011	1/01/2011
Amendement IAS 34 - information financière intermédiaire	1/01/2011	1/01/2011

<i>Normes et interprétations non encore appliquées</i>	Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)	Date d'application dans l'UE (exercices ouverts à compter du)
Amendement IFRS 7 - Disclosures - Transfers of Financial Assets	1/07/2011	1/07/2011
Amendement IAS 12 - Deferred tax : Recovery of Underlying Assets	1/01/2012	Non adoptée
IFRS 9 - Financial Instruments	1/01/2015	Non adoptée
IFRS 10 - Consolidated Financial Statements	1/01/2013	Non adoptée
IFRS 11 - Joint arrangements	1/01/2013	Non adoptée
IFRS 12 - Disclosures of Interests in other entities	1/01/2013	Non adoptée
IFRS 13 - Fair value measurement	1/01/2013	Non adoptée
IAS 28 - Investments in associates and joint ventures	1/01/2013	Non adoptée
IAS19 - Employee benefits	1/01/2013	Non adoptée
Amendment IAS 1 - Presentation of financial statements - presentation of items of other comprehensive income	1/01/2013	Non adoptée
IFRIC 20 - Stripping Costs in the Production Phase of a Surface Mine	1/01/2013	Non adoptée

1.2 Périmètre et méthodes de consolidation

Périmètre de consolidation

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IAS 27, IAS 28 et IAS 31. Le périmètre de consolidation est composé :

- **Des entités contrôlées de manière exclusive** : il y a présomption de contrôle exclusif lorsque le groupe détient, directement ou indirectement, une participation majoritaire en capital ou la majorité des droits de vote, ou le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, ou lorsque le groupe exerce une influence dominante. Les comptes des entités contrôlées de manière exclusive sont consolidés par intégration globale.

- **Des entités sous contrôle conjoint** : le contrôle conjoint est le partage, en vertu d'un accord contractuel, du contrôle d'une activité économique, quelles que soient les structures ou les formes selon lesquelles sont menées les activités. Les entités sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

- **Des entités sous influence notable** : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Les entités contrôlées ou sous influence notable qui ne présentent pas un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés sont exclues du périmètre de consolidation. Cette situation est présumée lorsque le total de bilan ou le résultat d'une société n'a pas d'impact supérieur à 1% sur l'équivalent consolidé ou sous-consolidé (en cas de consolidation par palier). Ce critère quantitatif n'est que relatif ; une entité peut être incluse dans le périmètre de consolidation nonobstant ce seuil, lorsque son activité ou son développement escompté lui confère la qualité d'investissement stratégique.

Une entité ad hoc est consolidée si les conditions définies par SIC 12 (activités de l'entité menées pour le compte exclusif du Groupe, pouvoir de décision ou de gestion pour obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité, capacité de bénéficier des avantages de l'entité, conservation de la majorité des risques) sont remplies.

Les participations détenues par des sociétés de capital développement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont exclues du périmètre de consolidation et sont comptabilisées en juste valeur sur option.

□ Variations du périmètre

Les évolutions du périmètre au 31 décembre 2011 sont les suivantes :

- Entrées dans le périmètre :

Réseau bancaire et filiales réseau : Banque Casino

Assurances : Voy Mediacion, Atlancourtage.

Autres sociétés : CM-CIC Immobilier, France Est, L'Est Républicain, Journal de la Haute Marne, Affiches d'Alsace Lorraine, Alsatic, Alsace Média Participations, Alsacienne de Portage des DNA, A.Télé, Les Dernières Nouvelles d'Alsace, Les Dernières Nouvelles de Colmar, France Régie, Publicité Moderne, Roto Champagne, Société Alsacienne de Presse de l'Audiovisuel, SDV Plurimédia, Société de Presse Investissement, Top Est 88, SEHLJ, Est Bourgogne Média.

- **Fusions / absorptions** : CIC Investissements avec CMCIC Investissement, Financière Voltaire avec CMCIC Capital Finance, GPK Finance avec Transatlantique Gestion, Société Foncière et Financière avec CMCIC Capital Finance, IPO avec CMCIC Investissement et IPO Ingénierie avec CMCIC Capital Finance, les Journaux de Saône et Loire avec Est Bourgogne Media et le Bien Public avec Est Bourgogne Media.

- **Sorties du périmètre** : Alsace publicité, Cofidis Roumanie, Euro Protection Services, ICM Ré, Vizille de Participations.

Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

❑ Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

❑ Intégration proportionnelle

Cette méthode consiste à intégrer dans les comptes de l'entité consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes de l'entité consolidée, après retraitements éventuels ; aucun intérêt minoritaire n'est donc constaté. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

❑ Mise en équivalence

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique aux entités sous influence notable.

Date de clôture

Toutes les sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

Elimination des opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les profits résultant de cessions entre les entités du groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

Les créances, dettes, engagements réciproques, charges et produits internes sont éliminés pour les entités consolidées par intégration globale et proportionnelle.

Conversion des comptes en devises étrangères

Concernant les comptes des entités étrangères exprimés en devises, le bilan est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans les capitaux propres, dans le compte "Réserves de conversion". Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice (le Groupe considère que la différence avec l'application du cours aux dates de transaction n'est pas significatif en l'occurrence). Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte "Réserves de conversion". Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

Le groupe a opté pour la mise à zéro des réserves de conversion dans le bilan d'ouverture du 1er janvier 2004 comme le permet IFRS 1.

Ecarts d'acquisition

❑ Ecarts d'évaluation

A la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs, ainsi que les passifs éventuels d'exploitation sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

❑ Ecarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3R, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs

détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la juste valeur nette des coûts de vente. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du goodwill total); dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquire (goodwill partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « Effet net positif des regroupements d'entreprises ».

Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession est comptabilisé en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont présentés sur une ligne distincte du bilan pour les sociétés intégrées globalement et au sein du poste « participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque les entités sont consolidées selon cette méthode.

Les écarts d'acquisitions n'intègrent plus les coûts directs liés aux acquisitions qui selon IFRS3R, sont comptabilisés en résultat,

Le Groupe procède régulièrement et au moins une fois par an à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affectée l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le Groupe suit son activité.

Intérêts minoritaires

Ils correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

1.3 Principes et méthodes comptables

Les normes IFRS offrent des choix de méthodes de comptabilisation sur certains sujets. Les principales options retenues par le groupe concernent :

- l'utilisation de la juste valeur ou d'une réévaluation comme coût présumé des immobilisations au moment de la conversion : cette option peut s'appliquer à toute immobilisation corporelle, tout actif incorporel qui satisfait les critères de réévaluation, ou tout immeuble de placement évalué sur la base du coût. Le groupe a choisi de ne pas retenir cette option ;
- la constatation immédiate en capitaux propres des écarts actuariels liés aux avantages du personnel n'a pas été appliquée par le groupe ;
- Le groupe a opté pour la mise à zéro des réserves de conversion.
- la valorisation au prix de marché de certains passifs émis par l'entreprise n'appartenant pas au portefeuille de négociation.
- l'éligibilité aux relations de couverture de juste valeur des opérations de macrocouverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif des positions à taux fixe (incluant notamment les dépôts à vue de la clientèle) autorisée par le règlement n° 2086/2004 de la Commission européenne, a été appliquée par le groupe.
- le Groupe a utilisé l'amendement d'IAS39 d'octobre 2008 permettant de reclasser certains instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en prêt et créances ou en actifs détenus jusqu'à l'échéance. Les reclassements vers les actifs disponibles à la vente sont également possibles.

1.3.1 Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils comprennent les prêts consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués, les prêts acquis et les titres de dettes non cotés sur un marché actif. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur qui est généralement le montant net décaissé, lors de leur entrée dans le bilan.

Les taux appliqués aux prêts octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents. Ces

encours sont ensuite valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (sauf pour ceux qui ont été comptabilisés selon la méthode de la juste valeur par option).

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

La juste valeur des crédits est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêt : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend un coût de signature inhérent au débiteur.

1.3.2 Dépréciation des prêts et créances, des engagements de financement et garanties financières données, et des instruments de dettes disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance

□ Dépréciation individuelle des prêts

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts - susceptible de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêt par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

L'existence d'échéances dues et impayées depuis plus de 3 mois, 6 mois pour l'immobilier et 9 mois pour les collectivités locales représente une preuve objective d'un événement de perte. De même lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues ou lorsqu'il y a déchéance du terme ou encore en cas de liquidation judiciaire une indication objective de perte est identifiée.

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque pour la partie relative à la variation du risque et en marge d'intérêts pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif dans le poste « provisions » pour les engagements de financement et de garantie.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

□ Dépréciation collective des prêts

Les prêts à la clientèle non dépréciés sur une base individuelle font l'objet d'une provision par portefeuilles homogènes de prêts en cas de dégradation de notes internes ou externes, sur la base des pertes en cas de défaut et de la probabilité de défaut jusqu'à maturité observées en interne ou en externe appliquées aux encours. Elle est comptabilisée en déduction des encours correspondants à l'actif et les variations de l'exercice sont enregistrées dans la rubrique « coût du risque » du compte de résultat.

1.3.3 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

□ Opérations de location financement bailleur

Conformément à IAS 17, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au groupe figurent au bilan consolidé pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette, égale à la différence entre :

- l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice ;
- la valeur nette comptable des immobilisations louées ;
- la provision pour impôts différés.

❑ Opérations de location financement preneur

Conformément à IAS 17, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'un emprunt auprès d'établissements de crédit au passif. Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

1.3.4 Titres acquis

Les titres détenus sont classés dans les trois catégories définies par IAS 39, instruments financiers en juste valeur par résultat, actifs financiers détenus jusqu'à maturité et actifs financiers disponibles à la vente.

❑ Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

▪ *Classification*

La catégorie des « Instruments financiers évalués en juste valeur par résultat » comprend :

- a) les instruments financiers détenus à des fins de transaction. Il s'agit principalement des instruments qui :
 - a. ont été acquis pour être revendus ou rachetés à court terme, ou
 - b. sont intégrés à un portefeuille d'instruments financiers gérés globalement pour lequel un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme existe, ou bien encore
 - c. constituent un instrument dérivé non qualifié de couverture ;
- b) les instruments financiers classés par choix dès l'origine à la juste valeur par résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39 dont les conditions d'application ont été précisées par l'amendement publié en juin 2005. L'application de l'option juste valeur a pour objet de produire une information financière plus pertinente, avec notamment :
 - a. l'évaluation en juste valeur de certains instruments financiers composites sans séparation des dérivés incorporés, dont l'évaluation distincte n'aurait pas été suffisamment fiable,
 - b. la réduction significative de distorsions de traitement comptables entre certains actifs et passifs,
 - c. la gestion et le suivi des performances d'un groupe d'actifs et/ou passifs correspondant à une gestion des risques ou à une stratégie d'investissement effectuée en juste valeur.

Le groupe a utilisé cette option notamment dans le cadre de contrats en unité de comptes des activités d'assurance par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs ainsi que pour les titres de l'activité de capital développement et certaines dettes émises recelant des dérivés incorporés.

▪ *Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits*

Les instruments classés en « actifs et passifs à la juste valeur par résultat » sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur les titres à revenus fixe classés dans cette catégorie sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat. L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est prise en compte dans la juste valeur.

▪ *Juste valeur ou valeur de marché*

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales. Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, sa juste valeur est généralement le prix de transaction.

La juste valeur en cas de cotation de l'instrument financier sur un marché actif est le prix coté ou valeur de marché car celui-ci est la meilleure estimation de la juste valeur.

Le prix coté dans le cadre d'un actif détenu ou d'un passif à émettre est généralement le prix offert à la vente (*bid*) et le prix offert à l'achat (*ask*) lorsqu'il s'agit d'un passif détenu ou d'un actif à acquérir.

En cas de positions actives et passives symétriques, seule la position nette est valorisée selon le prix offert à la vente s'il s'agit d'un actif net ou d'un passif net à émettre et selon le prix offert à l'achat s'il s'agit d'un passif net ou d'un actif net à acquérir.

Le marché est dit actif lorsque les prix cotés sont aisément et fréquemment disponibles et que ces cours représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement dans des conditions de concurrence normale sur des instruments financiers très similaires.

Lorsque le marché de cotation n'est pas actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Les produits dérivés sont réévalués à partir de données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La notion de bid/ask doit alors être appliquée sur ces données observables.

Pour les titres de l'activité de capital développement, une approche multi critères est effectuée, complétée par l'expérience en matière de valorisation d'entreprises non cotées.

- *Critères de classement et règles de transfert*

Les conditions de marché peuvent conduire le Groupe Crédit Mutuel à revoir sa stratégie de placement et l'intention de gestion de ces titres. Ainsi, lorsqu'il apparaît inopportun de céder des titres initialement acquis dans un objectif de cession à court terme, ces titres peuvent faire l'objet d'un reclassement, dans le respect des dispositions spécifiques prévues par l'amendement IAS 39 d'octobre 2008. Les transferts vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à échéance » sont autorisés en cas de situation exceptionnelle. Les transferts vers la catégorie « Prêts et créances » sont conditionnés à l'intention et la capacité du groupe de détenir ces titres dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance. Ces transferts de portefeuille ont pour objectif de traduire au mieux la nouvelle intention de gestion de ces instruments et de refléter de manière plus fidèle, leur impact sur le résultat du Groupe.

- Actifs financiers disponibles à la vente

- *Classification*

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés en « prêts et créances », ni en « actifs financiers détenus jusqu'à maturité » ni en « juste valeur par résultat ».

- *Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits*

Ces actifs sont comptabilisés à leur entrée au bilan à leur valeur de marché au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation durable. Lors de la cession, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente », ainsi que les plus et moins-values de cession. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

- *Dépréciation des instruments de dettes disponibles à la vente*

Les dépréciations sont comptabilisées dans la rubrique « coût du risque » et sont réversibles. En cas de dépréciation, les plus ou moins values latentes ou différées sont reprises en résultat.

- *Dépréciation des instruments de capitaux propres disponibles à la vente*

Un instrument de capitaux propres est déprécié en présence d'indication objective de dépréciation, soit en cas a) d'une baisse importante ou prolongée de la juste valeur en deçà de son coût ou b) d'informations portant sur des changements importants ayant un effet négatif qui sont survenus dans l'environnement technologique de marché économique ou juridique dans lequel l'émetteur opère et indiquent que le coût de l'investissement pourrait ne pas être recouvré.

S'agissant des instruments de capitaux propres, il est considéré qu'une dévalorisation d'au moins 50% par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 36 mois consécutifs entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus mais pour lesquels le Groupe estime que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche.

Les dépréciations sont comptabilisées dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et sont irréversibles tant que l'instrument est porté au bilan. Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en résultat. En cas de dépréciation, les plus ou moins values latentes ou différées sont reprises en résultat.

- *Critères de classement et règles de transfert*

Les titres à revenu fixe peuvent être reclassés :

- en « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », en cas de modification de l'intention de gestion, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;
- en « Prêts et créances » : en cas de modification de l'intention de gestion, de capacité de détention du titre dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;

En cas de transfert, la juste valeur de l'actif financier à sa date de reclassement devient son nouveau coût ou coût amorti. Aucun gain ou perte comptabilisé avant la date du transfert ne peut être repris.

En cas de transfert de titre de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » vers les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à échéance » ou « Prêts et créances » d'instruments ayant une échéance fixe, les gains ou pertes latents antérieurement différés en capitaux propres sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'actif. En cas de transfert d'instruments n'ayant pas une échéance fixe vers la catégorie « Prêts et créances », les gains et pertes latents antérieurement différés sont maintenus en capitaux propres jusqu'à la cession des titres.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

- *Classification*

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable nécessairement cotés sur un marché actif, que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance et n'a pas décidé de classer en instruments financiers en juste valeur par résultat ou en instruments financiers disponibles à la vente. Les critères d'intention et de capacité de détention des titres jusqu'à leur échéance sont vérifiés à chaque arrêté.

- *Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits*

Les titres sont enregistrés lors de leur acquisition à leur juste valeur. Les coûts de transaction sont étalés car ils sont intégrés dans le calcul du taux d'intérêt effectif sauf lorsqu'ils ne sont pas significatifs auquel cas ils sont enregistrés en résultat à l'initiation. Lors des arrêts ultérieurs, les titres sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement actuariel des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

- *Dépréciation*

Les actifs financiers détenus jusqu'à maturité sont dépréciés de la même façon que les prêts et créances dès lors que la valeur est affectée par un risque de crédit.

- *Critères de classement et règles de transfert*

Cette catégorie comprend les titres à revenu fixe ou déterminable ayant une date d'échéance fixe que le Groupe Crédit Mutuel a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les éventuelles opérations de couverture du risque de taux d'intérêt mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Par ailleurs, les possibilités de cessions ou de transfert de titres de ce portefeuille sont très limitées compte tenu des dispositions prévues par la norme IAS 39, sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille au niveau Groupe et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans.

❑ Hiérarchie de juste valeur des instruments financiers

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers, conformément à ce qui a été défini par la norme IFRS 7 :

- Niveau 1 : des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ;
- Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

❑ Dérivés et comptabilité de couverture

- *Instruments financiers en juste valeur par résultat - dérivés*

Un dérivé est un instrument financier :

- dont la juste valeur est fonction de taux d'intérêt, de prix d'instrument financier, de prix de matière première, de taux de change, d'index de prix, de taux ou de crédit, ou d'autres variables appelées « sous-jacent » ;
- qui requiert un investissement net faible ou nul ou plus faible qu'un instrument financier non dérivé pour avoir la même sensibilité à la variation du sous-jacent ;
- qui est dénoué à une date future.

Les dérivés font partie des instruments financiers détenus à des fins de transaction sauf lorsqu'ils entrent dans une relation de couverture.

Ils sont comptabilisés au bilan parmi les instruments financiers en juste valeur par résultat pour leur juste valeur. Les variations de juste valeur et les intérêts courus ou échus sont comptabilisés parmi les gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

Les dérivés de couverture qui satisfont aux critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture sont classés dans les catégories « Couverture de juste valeur » ou « Couverture de flux de trésorerie » selon le cas approprié. Les autres dérivés sont par défaut tous classés dans la catégorie actifs ou passifs de transaction, même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte,
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

- *Instruments financiers en juste valeur par résultat - dérivés - produits structurés*

Les produits structurés sont des montages financiers proposés aux clients pour répondre de manière plus précise à leurs besoins. Ils sont construits à partir de produits élémentaires généralement des options. Il existe différentes catégories de produits structurés fondés sur les produits élémentaires suivants : options classiques, options binaires, options à barrière, options asiatiques, options look back, options sur plusieurs actifs, swaps d'indices.

Il existe trois grandes familles de méthodes de valorisation de ces produits : les méthodes provenant de la résolution d'une équation différentielle partielle, les méthodes d'arbres en temps discret et les méthodes de Monte-Carlo. La première et la dernière méthode sont utilisées. Les méthodes analytiques appliquées sont celles retenues par le marché pour la modélisation des sous-jacents utilisés.

Les paramètres utilisés pour la valorisation sont ceux observés ou déduits via un modèle standard des valeurs observées, à la date d'arrêté. Dans le cas où il n'existe pas de marché organisé, les valeurs utilisées sont relevées chez les courtiers les plus actifs sur les produits correspondants et ou extrapolées à partir des valeurs cotées. Tous les paramètres utilisés sont historisés. Les instruments financiers à terme non cotés sont réévalués à partir de prix observables dans le marché, selon la procédure dite de "flashage". Cette dernière méthode consiste à relever

chaque jour à la même heure les prix offerts et demandés de plusieurs contributeurs via les logiciels de flux de marchés. Un prix unique est retenu pour chaque paramètre de marché utile.

Certains instruments financiers complexes et principalement les produits structurés actions mono et multi sous-jacents à barrière, généralement construits sur mesure, peu liquides et d'échéances longues sont valorisés en utilisant des modèles développés en interne et des paramètres de valorisation telles que les volatilités longues, les corrélations, les estimations de dividendes pour partie non observables sur les marchés actifs. Lors de leur comptabilisation initiale, ces instruments complexes sont enregistrés au bilan au prix de la transaction qui est considéré comme la meilleure indication de la valeur de marché bien que la valorisation issue des modèles puisse être différente. Cette différence entre le prix de négociation de l'instrument complexe et la valeur obtenue à l'aide du modèle interne, généralement un gain, est appelée « Day one profit ». Les textes comptables prohibent la constatation de la marge réalisée sur les produits valorisés à l'aide de modèles et de paramètres non observables sur des marchés actifs. Elle est donc différée dans le temps. Lorsqu'il s'agit de produits mono sous-jacent sans barrière, la marge est étalée sur la durée de vie de l'instrument. Pour les produits intégrant des options à barrière, compte tenu des risques spécifiques liés à la gestion de ces barrières, la marge est reconnue à l'échéance du produit structuré.

▪ *Comptabilité de couverture*

La norme IAS 39 permet trois formes de relation de couverture. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert. La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers, elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe ainsi que les dépôts à vue dans le cadre des possibilités ouvertes par l'Union européenne. La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou de passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises. La couverture d'investissements nets en devises est un cas particulier de la couverture de flux de trésorerie.

Le groupe documente la relation entre l'instrument couvert et l'instrument de couverture, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation inclut les objectifs de gestion de la relation de couverture, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente, l'identification de l'instrument de couverture et de l'élément couvert, ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture.

Le groupe évalue cette efficacité lors de la mise en place de la relation de couverture puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêté.

La partie inefficace de la couverture est comptabilisée au compte de résultat au sein du poste « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Couverture de juste valeur

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts – Dérivés de couverture » symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont évalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation du risque des éléments couverts en résultat. Cette règle s'applique également si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou s'il s'agit d'un actif financier classé en actif disponible à la vente. Si la relation de couverture est parfaitement efficace, la variation de juste valeur de l'instrument de couverture compense celle de l'élément couvert.

La couverture doit être considérée comme « hautement efficace » pour pouvoir être qualifiable pour la comptabilité de couverture. La variation de l'instrument de couverture en juste valeur ou en flux de trésorerie doit pratiquement compenser la variation de l'élément couvert en juste valeur ou en flux de trésorerie. Le ratio entre ces deux variations doit se situer dans l'intervalle de 80% à 125%.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en instrument de transaction et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur et les ajustements cumulés au titre du traitement de couverture sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

Couverture de juste valeur par portefeuille du risque de taux d'intérêt

Les modifications apportées par l'Union européenne à la norme IAS 39 en octobre 2004 permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixe.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs, la banque vérifie qu'il n'y a pas de sur couverture et ceci par pilier et à chaque arrêté.

Le portefeuille de passif est échéancé en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Les variations de juste valeur du risque de taux d'intérêt des portefeuilles d'instruments couverts sont enregistrées dans une ligne spécifique du bilan « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les gains ou pertes de l'instrument de couverture considéré comme efficace sont enregistrés dans une ligne spécifique des capitaux propres « gains ou pertes latents ou différés sur couverture de flux de trésorerie » alors que la partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat. Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

Reclassements d'instruments de dette

Les titres à revenu fixe ou instruments de dette classés en juste valeur par résultat peuvent être reclassés en catégorie :

- i. « détenus jusqu'à l'échéance » que dans des cas rares, en cas de modification de l'intention de gestion, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;
- ii. « prêts et créances » en cas de modification de l'intention de gestion, de capacité de détention du titre dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie.
- iii. « disponible à la vente » que dans des cas rares ;

Les titres à revenu fixe ou instruments de dettes disponibles à la vente peuvent être reclassés en catégorie :

- a- « détenus jusqu'à l'échéance » en cas de modification de l'intention de gestion ou la capacité, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;
- b- « prêts et créances » en cas d'intention et de capacité de détenir l'actif financier dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie.

En cas de transfert, la juste valeur de l'actif financier à sa date de reclassement devient son nouveau coût ou coût amorti. Aucun gain ou perte comptabilisé avant la date du transfert ne peut être repris.

En cas de transfert de titre de la catégorie « disponible à la vente » vers les catégories « détenus jusqu'à échéance » ou « prêts et créances » d'instruments de dette ayant une échéance fixe, les gains ou pertes latents antérieurement différés en capitaux propres sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'actif. En cas de transfert d'instruments de dette n'ayant pas une échéance fixe vers la catégorie « Prêts et créances », les gains et pertes latents antérieurement différés sont maintenus en capitaux propres jusqu'à la cession des titres.

1.3.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire...), non classées en juste valeur par résultat sur option, sont comptabilisées à leur valeur d'émission, généralement diminuée des coûts de transaction.

Ces dettes sont ensuite valorisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Certains instruments de dettes « structurés » peuvent comporter des dérivés incorporés. Ces dérivés incorporés sont séparés des contrats hôtes dès lors que les critères de séparation sont satisfaits et qu'ils sont évaluables de manière fiable.

Le contrat hôte est ultérieurement comptabilisé au coût amorti. La détermination de la juste valeur est basée sur les prix de marché cotés ou sur des modèles d'évaluation.

1.3.6 Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Ces dettes sont valorisées au coût amorti.

1.3.7 Distinction Dettes et Capitaux propres

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

1.3.8 Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants. La provision est inscrite au passif du bilan.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé le cas échéant pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le Groupe couvrent notamment :

- les risques juridiques ;
- les engagements sociaux ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

1.3.9 Dettes sur la clientèle et sur les établissements de crédit

Les dettes sont des passifs financiers à revenu fixe ou déterminable. Elles sont comptabilisées à leur valeur de marché lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf pour celles qui ont été comptabilisées à la juste valeur sur option.

□ Contrats d'épargne réglementée

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour

des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

1.3.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

Dans le cadre du tableau des flux de trésorerie, les OPCVM sont classés en activité « opérationnelle » et ne font donc pas l'objet d'un reclassement en trésorerie.

1.3.11 Avantages au personnel

Les avantages au personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19. Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « Provisions pour risques et charges ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « charges de personnel ».

□ Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux à long terme des emprunts d'entreprises de première catégorie à la clôture de l'exercice
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âge, des catégories Cadre/Non cadre et des caractéristiques régionales
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT inflaté pour les différentes maturités
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions et licenciements rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans
- la mortalité selon la table INSEE TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuariel.

Le groupe a opté pour la constatation immédiate des écarts actuariels en compte de résultat de l'exercice sous forme de provisions, sans étalement sur la durée d'activité résiduelle des salariés. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Retraites complémentaires relevant des caisses de retraite

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Depuis le 1er janvier 1994, les banques adhèrent aux régimes nationaux Arrco et Agirc. Les quatre caisses de retraite auxquelles adhèrent, selon les cas, les banques du groupe, ont été fusionnées. Elles assurent le paiement des différentes charges prévues dans l'accord d'étape, au moyen de leurs réserves complétées en cas de besoin par un surcroît de cotisations annuelles à la charge des banques concernées et dont le taux moyen sur les dix prochaines années est plafonné à 4% de la masse salariale. La caisse de retraite issue des fusions a été transformée en IGRS en 2009. Elle n'a pas d'insuffisance d'actifs.

Autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les indemnités de fin de carrière et les compléments de retraite, y compris les régimes spéciaux, sont provisionnés. Ils sont évalués sur la base des droits acquis pour l'ensemble du personnel en activité, en fonction notamment du taux de rotation du personnel spécifique aux entités consolidées et du salaire futur estimé qu'aura le bénéficiaire lors de son départ à la retraite majoré le cas échéant des charges sociales. Les indemnités de fin de carrière des banques du groupe en France sont couvertes par une assurance à hauteur d'au moins 60% auprès des ACM Vie, société d'assurance du groupe Crédit Mutuel et consolidée par intégration globale.

❑ Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation doit être payée.

❑ Avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, payables à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail, le compte épargne temps...

L'engagement du groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période, la méthode du corridor n'étant pas autorisée.

Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurances. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

❑ Retraite supplémentaire des salariés

Les salariés des groupes de Crédit Mutuel CM10 et du groupe CIC bénéficient, en complément des régimes de retraite obligatoires, d'une couverture de retraite supplémentaire assurée par les ACM Vie SA.

Les salariés du groupe CM10 bénéficient de deux régimes supplémentaires, l'un à cotisations définies et l'autre à prestations définies. Les droits à cotisations définies sont acquis même en cas de départ de l'entreprise, contrairement aux droits issus du régime à prestations définies qui, conformément à la nouvelle réglementation, ne sont définitivement acquis que si on quitte l'entreprise pour prendre la retraite. Le total des engagements est de 719 millions d'euros au 31 décembre 2011, couvert par 692 millions d'euros de provisions techniques spéciales et 39 millions d'euros de provisions mathématiques des contrats à prestations définies inscrits au passif du bilan d'ACM VIE SA pour l'ensemble des participants.

Les salariés des groupes du groupe CIC, quant à eux, bénéficient, en complément des régimes de retraite obligatoires, d'une couverture de retraite supplémentaire à cotisations définies assurée par les ACM Vie SA. Le total des engagements est de 287 millions d'euros au 31 décembre 2011, couvert par 302 millions d'euros de provisions techniques spéciales inscrites au passif du bilan d'ACM VIE SA pour l'ensemble des participants.

❑ Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité. Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

❑ Les avantages à court terme

Il s'agit des avantages payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

1.3.12 Activités d'assurance

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance, sont établis conformément à la norme IFRS 4. Elle s'applique également aux contrats de réassurance émis ou souscrits, et aux contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe.

□ Actifs

Les actifs financiers, immeubles de placement et immobilisations suivent les méthodes de comptabilisation décrites par ailleurs.

En revanche, les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont présentés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

□ Passifs

Les passifs d'assurance, représentatifs des engagements vis-à-vis des souscripteurs et bénéficiaires, figurent dans le poste « provisions techniques des contrats d'assurance ». Ils restent valorisés, comptabilisés et consolidés comme en normes françaises.

Les provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont constituées principalement de provisions mathématiques, correspondant généralement aux valeurs de rachat des contrats. Les risques couverts sont principalement le décès, l'invalidité et l'incapacité de travail (pour l'assurance emprunteur).

Les provisions techniques des contrats en unité de compte sont évaluées, à la date de clôture, sur la base de la valeur de réalisation des actifs servant de supports à ces contrats.

Les provisions des contrats d'assurance non-vie correspondent aux primes non acquises (portion des primes émises relative aux exercices ultérieurs) et aux sinistres à payer.

Les contrats d'assurance, bénéficiant d'une clause de participation aux bénéfices discrétionnaires font l'objet d'une « comptabilité reflet ». La provision pour participation aux bénéfices différée en résultant représente la quote-part des plus et moins values des actifs, revenant aux assurés. Ces provisions pour participation aux bénéfices différée sont présentées au passif ou à l'actif, par entité juridique et sans compensation entre entités du périmètre. A l'actif, elles figurent dans un poste distinct.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés, tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. Une insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).

□ Compte de résultat

Les produits et charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le Groupe sont présentés dans les postes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

Les produits et charges relevant des activités pour compte propre des entités d'assurance sont comptabilisés dans les rubriques qui leur sont relatives.

1.3.13 Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administratives. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des

loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Les coûts d'emprunt encourus lors de la construction ou l'adaptation des biens immobiliers ne sont pas activés.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » du compte de résultat

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles :

- Terrain aménagements réseaux : 15-30 ans
- Constructions – gros œuvre structure : 20-80 ans (en fonction du type d'immeuble concerné)
- Constructions – équipements : 10-40 ans
- Agencements et installations : 5-15 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 5-10 ans
- Matériel de sécurité : 3-10 ans
- Matériel roulant : 3-5 ans
- Matériel informatique : 3-5 ans

Immobilisations incorporelles :

- Logiciels acquis ou créés en interne : 1-10 ans
- Fonds de commerce acquis : 9-10 ans (si acquisition de portefeuille de contrats clientèle)

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

1.3.14 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

□ Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en utilisant les taux de l'impôt sur les sociétés connus et applicables au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

1.3.15 Intérêts pris en charge par l'Etat de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

1.3.16 Garanties financières et engagements de financement

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit, ...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce

cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IAS 39. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

1.3.17 Opérations en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêté.

Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la JV par résultat ».

Actifs ou passifs financiers non monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur les instruments financiers en juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers disponibles à la vente.

Lorsque des titres en devises consolidés sont financés par un emprunt dans la même devise, celui-ci fait l'objet d'une couverture de flux futurs de trésorerie.

La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans le compte de réserves de conversion dans les capitaux propres. Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte de réserve de conversion. Cette réserve de conversion est réintégrée en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation dans l'entité étrangère.

1.3.18 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

1.3.19 Jugements et estimations utilisés dans l'élaboration des états financiers

La préparation des états financiers peut nécessiter la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes.

Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. C'est notamment le cas :

- des dépréciations des instruments de dette et des instruments de capitaux propres,

- de l'usage de modèles de calcul pour la valorisation d'instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en « disponibles à la vente » ou en « juste valeur par résultat »,
- de l'appréciation du caractère actif des marchés,
- du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en « prêts et créances » ou « détenus jusqu'à l'échéance » pour lesquels cette information doit être portée dans l'annexe des états financiers,
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels,
- de la détermination des provisions dont les engagements au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs sociaux.

Notes relatives aux postes des états financiers

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros.

NOTE 2 - Répartition du bilan et du compte de résultat par activité et par zone géographique

Les activités sont les suivantes :

- La banque de détail regroupe le réseau des banques régionales du CIC, Targobank Allemagne, Targobank Espagne, Cofidis, Banque Marocaine du Commerce Exterieur ainsi que, toutes les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau : crédit-bail mobilier et immobilier, affacturage, gestion collective, épargne salariale, immobilier.
- L'activité d'assurance est constituée par le groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

• Les activités de financement et de marché regroupent :

- a) le financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, les financements spécialisés, l'international et les succursales étrangères ;
- b) les activités de marché au sens large, c'est-à-dire les activités sur taux, change et actions, qu'elles soient exercées pour le compte de la clientèle ou pour compte propre, y compris l'intermédiation boursière.

• Les activités de banque privée regroupent les sociétés dont c'est la vocation principale, tant en France qu'à l'étranger.

• Le capital-développement exercé pour compte propre et l'ingénierie financière constituent un pôle d'activité.

• La logistique et holding rassemble les éléments non affectables à une autre activité (holding) ainsi que les structures de logistique : les holdings intermédiaires, l'immobilier d'exploitation logé dans des entités spécifiques et les entités informatiques.

Les entités consolidées sont affectées en totalité à leur activité principale sur la base de leur contribution aux comptes consolidés. Seules deux entités font exception, le CIC et la BFCM en raison de leur présence dans plusieurs activités. Dans ce cas, les comptes sociaux font l'objet d'une répartition analytique. La répartition du bilan s'effectue de la même façon.

2a - Répartition du bilan par activité

31.12.2011	banque de détail	assurance	financements et marchés	banque privée	capital développnt	logistique et holding	Total
ACTIF							
Caisses, Banques centrales, CCP - Actif	1 376	0	1 490	985	0	1 579	5 430
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	128	11 158	23 380	150	1 804	255	36 875
Instruments dérivés de couverture - Actif	346	0	290	4	0	459	1 099
Actifs financiers disponible à la vente	666	37 680	21 650	3 755	8	614	64 374
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3 398	12	59 658	2 946	9	32	66 055
Prêts et créances sur la clientèle	141 522	217	16 441	7 124	0	53	165 358
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	64	8 531	362	6	0	5 413	14 377
Participations dans les entreprises MEE	594	398	(0)	1	0	705	1 697
PASSIF							
Banques centrales, CCP - Passif	0	0	0	282	0	0	282
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	80	1 858	28 858	133	0	0	30 928
Instruments dérivés de couverture - Passif	330	0	2 656	461	0	(473)	2 974
Dettes envers les établissements de crédit	5 829	(0)	43 286	(0)	(0)	0	49 114
Dettes envers la clientèle	96 391	81	6 176	14 609	0	8 889	126 146
Dettes représentées par un titre	32 660	0	53 965	36	0	13	86 673
31.12.2010							
	banque de détail	assurance	financements et marchés	banque privée	capital développnt	logistique et holding	Total
ACTIF							
Caisses, Banques centrales, CCP - Actif	1 100	0	3 978	449	0	1 016	6 543
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	188	10 993	26 877	113	1 653	295	40 120
Instruments dérivés de couverture - Actif	(18)	0	(201)	8	0	346	134
Actifs financiers disponible à la vente	721	38 884	22 614	4 816	3	1 004	68 041
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 621	14	58 252	4 437	6	86	65 415
Prêts et créances sur la clientèle	136 459	228	16 641	5 629	0	585	159 542
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	68	7 928	339	7	0	585	8 926
Participations dans les entreprises MEE	508	325		1	0	755	1 589
PASSIF							
Banques centrales, CCP - Passif	0	0	0	44	0	0	44
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	67	1 804	32 161	162	0	0	34 194
Instruments dérivés de couverture - Passif	395	0	1 577	423	0	63	2 457
Dettes envers les établissements de crédit	17 894	0	19 955	344	0	(0)	38 193
Dettes envers la clientèle	83 473	56	6 826	13 621	0	12 349	116 325
Dettes représentées par un titre	21 601	0	70 280	32	0	2 733	94 646

2b - Répartition du compte de résultat par activité

31.12.2011	banque	assurance	financements	banque	capital	logistique	inter	Total
	de détail		et marchés	privée	développnt	et holding	activités	
Produit net bancaire	6 215	875	885	432	93	-692	-55	7 753
Frais généraux	-3 679	-332	-256	-317	-34	-374	55	-4 935
Résultat brut d'exploitation	2 535	544	630	115	59	-1 065		2 818
Coût du risque	-781	-41	-149	-43	0	-322		-1 336
Gains sur autres actifs	31	85	0	13	0	-21		108
Résultat avant impôts	1 785	587	481	86	59	-1 408	0	1 590
Impôt sur les sociétés	-594	-173	-180	-18	-2	426		-541
Résultat net comptable	1 192	414	301	68	57	-983	0	1 050
Minoritaires								233
Résultat net part du groupe								817

31.12.2010	banque	assurance	financements	banque	capital	logistique	inter	Total
	de détail		et marchés	privée	développnt	et holding	activités	
Produit net bancaire	6 293	1 114	1 074	404	191	-536	-59	8 481
Frais généraux	-3 691	-347	-262	-320	-35	-314	59	-4 910
Résultat brut d'exploitation	2 602	767	812	84	155	-851		3 569
Coût du risque	-1 076		-32	-15		-92		-1 215
Gains sur autres actifs*	24	-3		1		-24		-2
Résultat avant impôts	1 550	764	780	71	155	-966		2 354
Impôt sur les sociétés	-522	-169	-190	-8	-3	289		-603
Résultat net comptable	1 028	595	590	62	153	-677		1 751
Minoritaires								346
Résultat net part du groupe								1 405

2c - Répartition du bilan par zone géographique

	31.12.2011				31.12.2010			
	France	Europe hors France	Autres pays*	Total	France	Europe hors France	Autres pays*	Total
ACTIF								
Caisses, Banques centrales, CCP - Actif	1 889	2 050	1 490	5 430	1 400	1 166	3 977	6 543
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	34 961	929	985	36 875	37 453	1 080	1 586	40 120
Instruments dérivés de couverture - Actif	1 091	6	2	1 099	122	10	1	134
Actifs financiers disponibles à la vente	58 624	4 931	818	64 374	60 611	6 189	1 241	68 041
Prêts et créances sur les établissements de crédit	60 532	3 387	2 136	66 055	57 632	4 841	2 942	65 415
Prêts et créances sur la clientèle	140 063	21 966	3 329	165 358	135 087	21 371	3 084	159 542
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	14 371	6	0	14 377	8 920	6	0	8 926
Participations dans les entreprises MEE	842	299	557	1 697	952	169	468	1 589
PASSIF								
Banques centrales, CCP - Passif	0	282	0	282	0	44	0	44
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	30 345	353	230	30 928	32 486	1 518	190	34 194
Instruments dérivés de couverture - Passif	2 466	466	43	2 974	2 007	426	23	2 457
Dettes envers les établissements de crédit	32 260	9 748	7 106	49 114	20 979	13 446	3 768	38 192
Dettes envers la clientèle	102 488	23 029	629	126 146	92 862	22 539	924	116 325
Dettes représentées par un titre	85 722	464	488	86 673	76 856	9 985	7 805	94 646

* USA, Singapour, Tunisie et Maroc

2d - Répartition du compte de résultat par zone géographique

	31.12.2011				31.12.2010			
	France	Europe hors France	Autres pays*	Total	France	Europe hors France	Autres pays*	Total
Produit net bancaire **	5 643	1 861	249	7 753	6 126	2 011	343	8 481
Frais généraux	-3 600	-1 267	-68	-4 935	-3 507	-1 330	-74	-4 911
Résultat brut d'exploitation	2 044	593	181	2 818	2 619	681	269	3 570
Coût du risque	-904	-429	-3	-1 336	-432	-602	-180	-1 214
Gains sur autres actifs ***	59	3	46	108	-23	-12	33	-2
Résultat avant impôts	1 199	168	224	1 590	2 164	68	122	2 355
Résultat net global	786	116	148	1 050	1 558	71	121	1 751
Résultat net part du Groupe	610	70	136	817	1 275	20	110	1 405

* USA, Singapour, Tunisie et Maroc

** 22% du PNB (hors activités logistique et holding) a été réalisé à l'étranger en 2011

*** y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition

NOTE 3 - Composition du périmètre de consolidation

	31.12.2011			31.12.2010		
	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode *	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode *
A. Réseau bancaire						
Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique	96	96	IG	96	96	IG
Banque du Crédit Mutuel Ile-de-France (BCMI)	100	100	IG	100	100	IG
CIC Banque Nord Ouest	100	93	IG	100	93	IG
CIC Est	100	93	IG	100	93	IG
CIC Iberbanco	100	100	IG	100	100	IG
CIC Lyonnaise de Banque (LB)	100	93	IG	100	93	IG
CIC Ouest	100	93	IG	100	93	IG
CIC Sud Ouest	100	93	IG	100	93	IG
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	93	93	IG	93	93	IG
Targobank AG & Co. KgaA	100	100	IG	100	100	IG
Targobank Espagne (ex Banco Popular Hipotecario)	50	50	IP	50	50	IP
B. Filiales du réseau bancaire						
Banca Popolare di Milano	7	6	ME	5	4	ME
Banque Casino	50	50	IP			NC
Banque de Tunisie	20	20	ME	20	20	ME
Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE)	25	25	ME	25	25	ME
C2C	100	43	IG	100	34	IG
CM-CIC Asset Management	74	73	IG	74	73	IG
CM-CIC Bail	99	92	IG	99	92	IG
CM-CIC Epargne salariale	100	92	IG	100	92	IG
CM-CIC Gestion	100	93	IG	100	93	IG
CM-CIC Home Loan SFH	100	100	IG	100	100	IG
CM-CIC Laviolette Financement	100	88	IG	100	93	IG
CM-CIC Lease	100	96	IG	100	96	IG
CM-CIC Leasing Benelux	100	92	IG	100	92	IG
CM-CIC Leasing GmbH	100	92	IG	100	92	IG
Cofidis Argentine	66	28	IG	66	23	IG
Cofidis Belgique	100	43	IG	100	34	IG
Cofidis Espagne			FU	100	34	IG
Cofidis France	100	43	IG	100	34	IG
Cofidis Italie	100	43	IG	100	34	IG
Cofidis République Tchèque	100	43	IG	100	34	IG
Cofidis Roumanie			NC	100	34	IG
Cofidis Slovaquie	100	43	IG	100	34	IG
Creatis	100	43	IG	100	34	IG
Factocic	96	88	IG	85	79	IG
FCT CM/CIC Home loans	100	100	IG	100	100	IG
Monabanq	100	43	IG	100	34	IG
Saint-Pierre SNC	100	93	IG	100	93	IG
SCI La Tréflière	46	46	ME	46	46	ME
SOFEMO - Société Fédérative Europ.de Monétique et de Financement	100	98	IG	100	98	IG
Sofim	100	93	IG	100	93	IG
Targo Dienstleistungs GmbH	100	100	IG	100	100	IG
Targo Finanzberatung GmbH	100	100	IG	100	100	IG
C. Banques de financement et activités de marché						
Cigogne Management	100	96	IG	100	96	IG
CM-CIC Securities	100	93	IG	100	93	IG
Diversified Debt Securities	100	95	IG	100	95	IG
Divhold	100	95	IG	100	95	IG
Ventadour Investissement	100	100	IG	100	100	IG
D. Banque privée						
Agefor SA Genève	70	65	IG	70	65	IG
Alternative gestion SA Genève	45	57	ME	45	57	ME
Banque de Luxembourg	100	95	IG	100	95	IG
Banque Pasche (Liechtenstein) AG	53	49	IG	53	49	IG
Banque Pasche Monaco SAM	100	93	IG	100	93	IG
Banque Transatlantique	100	93	IG	100	93	IG
Banque Transatlantique Belgium	100	92	IG	100	91	IG
Banque Transatlantique Luxembourg	90	86	IG	90	86	IG
Banque Transatlantique Singapore	100	93	IG	100	93	IG
Calypso Management Company	70	65	IG	70	65	IG
CIC Private Banking - Banque Pasche	100	93	IG	100	93	IG
CIC Suisse	100	93	IG	100	93	IG
Dubly-Douilhet	63	58	IG	63	58	IG
GPK Finance			FU	100	93	IG
LRM Advisory SA	70	65	IG	70	65	IG
Pasche Bank & Trust Ltd Nassau	100	93	IG	100	93	IG
Pasche Finance SA Fribourg	100	93	IG	100	93	IG
Pasche Fund Management Ltd	100	93	IG	100	93	IG
Pasche International Holding Ltd	100	93	IG	100	93	IG
Pasche SA Montevideo	100	93	IG	100	93	IG
Serficom Brasil Gestao de Recursos Ltda	50	46	IG	52	48	IG
Serficom Family Office Inc	100	93	IG	100	93	IG
Serficom Family Office Brasil Gestao de Recursos Ltda	52	48	IG	52	48	IG
Serficom Family Office SA	100	93	IG	100	93	IG
Serficom Investment Consulting (Shanghai)	100	93	IG	100	93	IG
Serficom Maroc SARL	100	93	IG	100	93	IG
Transatlantique Gestion	100	93	IG	100	93	IG
Valeroso Management Ltd	100	93	IG	100	93	IG
E. Capital développement						
CM-CIC Investissement (ex banque de Vizille)	100	92	IG	98	90	IG
CM-CIC Capital Finance (ex CIC Finance)	100	93	IG	100	93	IG

	31.12.2011			31.12.2010		
	Pourcentage Contrôle	Intérêt	Méthode *	Pourcentage Contrôle	Intérêt	Méthode *
CIC Investissement			FU	100	93	IG
CIC Vizille Participation			NC	100	90	IG
Financière Voltaire			FU	100	93	IG
Institut de Participations de l'Ouest (IPO)			FU	100	93	IG
IPO Ingénierie			FU	100	93	IG
Sudinnova	66	61	IG	63	57	IG
CM-CIC Conseil (ex Vizille Capital Finance)	100	93	IG	100	90	IG
CM-CIC Capital Innovation (ex Vizille Capital innovation)	100	92	IG	100	90	IG
F. Logistique et holding						
Adepi	100	93	IG	100	93	IG
Carmen Holding Investissement	84	84	IG	67	67	IG
CIC Migrations	100	93	IG	100	93	IG
CIC Participations	100	93	IG	100	93	IG
Cicor	100	93	IG	100	93	IG
Cicoval	100	93	IG	100	93	IG
CM Akquisitions	100	100	IG	100	100	IG
CMCP - Crédit Mutuel Cartes de Paiement	45	46	ME	45	46	ME
Cofidis Participations	51	43	IG	51	34	IG
Efsa	100	93	IG	100	93	IG
Est Bourgogne Rhone Alpes (EBRA)	100	100	IG	100	100	IG
Euro-Information	26	25	ME	26	25	ME
France Est	100	98	IG			NC
Gesteurop	100	93	IG	100	93	IG
Gestunion 2	100	93	IG	100	93	IG
Gestunion 3	100	93	IG	100	93	IG
Gestunion 4	100	93	IG	100	93	IG
Groupe Républicain Lorrain Communication (GRLC)	100	100	IG	100	100	IG
Impex Finance	100	93	IG	100	93	IG
L'Est Républicain	92	91	IG			NC
Marsovalor	100	93	IG	100	93	IG
Pargestion 2	100	93	IG	100	93	IG
Pargestion 4	100	93	IG	100	93	IG
Placinvest	100	92	IG	100	92	IG
Société Civile de Gestion des Parts dans l'Alsace (SCGPA)	50	50	IG	50	50	IG
Société Française d'Edition de Journaux et d'Imprimés Commerciaux (SFEJIC)	99	97	IG	100	97	IG
Sofiholding 2	100	93	IG	100	93	IG
Sofiholding 3	100	93	IG	100	93	IG
Sofiholding 4	100	93	IG	100	93	IG
Sofinaction	100	93	IG	100	93	IG
Targo Akademie GmbH	100	100	IG	100	100	IG
Targo Deutschland GmbH	100	100	IG	100	100	IG
Targo IT Consulting GmbH	100	100	IG	100	100	IG
Targo Management AG	100	100	IG	100	100	IG
Targo Realty Services GmbH	100	100	IG	100	100	IG
Ufigestion 2	100	93	IG	100	93	IG
Ugépar Service	100	93	IG	100	93	IG
Valimar 2	100	93	IG	100	93	IG
Valimar 4	100	93	IG	100	93	IG
VTP 1	100	93	IG	100	92	IG
VTP 5	100	93	IG	100	93	IG
G. Sociétés d'assurance						
ACM IARD	96	69	IG	96	69	IG
ACM GIE	100	72	IG	100	72	IG
ACM Nord IARD	49	35	ME	49	35	ME
ACM Services	100	72	IG	100	72	IG
ACM Vie	100	72	IG	100	72	IG
Astree	30	22	ME	30	22	ME
Atlancourtage	100	72	IG			NC
Euro Protection Services			NC	100	72	IG
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	73	72	IG	73	72	IG
ICM Life	100	72	IG	100	72	IG
ICM Ré			NC	100	69	IG
Immobilière ACM	100	72	IG	100	72	IG
Partners	100	72	IG	100	72	IG
Procourtage	100	72	IG	100	72	IG
RMA Watanya	22	16	ME	22	16	ME
Serenis Assurances	100	72	IG	100	72	IG
Serenis Vie	100	72	IG	100	72	IG
Royal Automobile Club de Catalogne	49	35	ME	49	35	ME
Voy Mediation	100	63	IG			NC
H. Autres sociétés						
A. TELE	69	49	IG			NC
Affiches D'Alsace Lorraine	100	89	IG			NC
Agence Générale d'informations régionales	100	97	IG	49	49	ME
Alsace Média Participation	100	89	IG			NC
Alsacienne de Portage des DNA	100	89	IG			NC
ALSATIC	80	71	IG			NC
Cime & Mag	100	97	IG	100	97	IG
CM-CIC Immobilier	100	100	IG			NC
Distripub	100	97	IG	100	97	IG
Documents AP	100	100	IG	100	100	IG
Est Bourgogne Médias	100	100	IG			NC
Est Imprimerie	100	97	IG	100	97	IG
Europe Régie	66	64	IG	66	64	IG
Foncière Massena	78	56	IG	78	56	IG
France Régie	100	89	IG			NC

	31.12.2011			31.12.2010		
	Pourcentage Contrôle	Intérêt	Méthode *	Pourcentage Contrôle	Intérêt	Méthode *
Groupe Progrès	100	100	IG	100	100	IG
Groupe Républicain Lorrain Imprimeries - GRLI	100	100	IG	100	100	IG
Immocity	100	100	IG	100	100	IG
Imprimerie Michel	100	100	IG	100	100	IG
Interprint	100	100	IG	100	100	IG
Jean Bozzi Communication	100	100	IG	100	100	IG
Journal de la Haute Marne	50	46	ME			NC
La Liberté de L'est	96	92	IG	49	49	ME
La Tribune	100	100	IG	100	100	IG
L'Alsace	100	97	IG	100	97	IG
L'Alsace Magazines Edition - L'ame	100	97	IG	100	97	IG
Le Bien Public			FU	100	100	IG
Le Dauphiné Libéré	100	100	IG	100	100	IG
Le Républicain Lorrain	100	100	IG	100	100	IG
Les Dernières Nouvelles d'Alsace	100	89	IG			NC
Les Dernières Nouvelles de Colmar	100	89	IG			NC
Les Editions de l'Echiquier	100	97	IG	100	97	IG
Les Journaux de Saone et Loire			FU	100	100	IG
Lumedia	50	50	IP	50	50	IP
Massena Property	100	72	IG	100	72	IG
Massimob	100	69	IG	100	69	IG
Mediaportage	100	97	IG	100	97	IG
Presse Diffusion	100	100	IG	100	100	IG
Promopresse	100	100	IG	100	100	IG
Publicité Moderne	100	91	IG			NC
Publiprint Dauphiné	100	100	IG	100	100	IG
Publiprint province n°1	100	100	IG	100	100	IG
Républicain Lorrain Communication	100	100	IG	100	100	IG
Républicain Lorrain TV News	100	100	IG	100	100	IG
Républicain Lorrain Voyages	100	100	IG	100	100	IG
Roto Offset	100	97	IG	100	97	IG
SCI ADS	100	71	IG	100	71	IG
SCI Alsace	90	87	IG	90	87	IG
SCI Ecriture	100	97	IG	100	97	IG
SCI Gutenberg	100	100	IG	100	100	IG
SCI Le Progrès Confluence	100	100	IG	100	100	IG
SCI Roseau d'Or	100	97	IG	100	97	IG
SDV Plurimédia	20	19	ME			NC
Société Alsacienne de Presse et d'Audiovisuelle	60	53	IG			NC
Société de Presse Investissement	100	91	IG			NC
Société d'Edition de l'Hebdomadaire du Louhannais et du Jura	100	100	IG			NC
Société d'Edition des hebdomadaires & périodiques locaux	100	100	IG	100	100	IG
Sofitliest	100	96	IG	49	49	ME
Top Est 88	100	46	IG			NC

* Méthode :
IG = Intégration Globale
IP = Intégration Proportionnelle
ME = Mise en Equivalence
NC = Non Consolidée
FU = Fusionnée

NOTE 4 - Caisse, Banques centrales

4a - Prêts et créances sur les établissements de crédit

	31.12.2011	31.12.2010
Caisse, Banques centrales		
Banques centrales	4 920	6 001
dont réserves obligatoires	1 364	1 255
Caisse	510	542
Total	5 430	6 543
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Comptes réseau Crédit Mutuel (1)	3 114	2 401
Autres comptes ordinaires	1 974	5 156
Prêts	54 280	49 532
Autres créances	532	688
Titres non cotés sur un marché actif	3 672	4 681
Pensions	1 141	1 742
Créances dépréciées sur base individuelle	1 099	1 267
Créances rattachées	553	297
Provisions pour dépréciation	-310	-350
Total	66 055	65 415

(1) concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret bleu)

4b - Dettes envers les établissements de crédit

	31.12.2011	31.12.2010
Banques centrales	282	44
Dettes envers les établissements de crédit		
Autres comptes ordinaires	16 400	15 841
Emprunts	27 463	17 862
Autres dettes	2 597	369
Pensions	2 573	4 052
Dettes rattachées	81	69
Total	49 397	38 237

NOTE 5 - Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

5a - Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2011			31.12.2010		
	Transaction	Juste valeur sur option	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Total
. Titres	13 860	13 381	27 241	15 931	13 128	29 059
- Effets publics	1 409	24	1 433	2 766	30	2 796
- Obligations et autres titres à revenu fixe	11 977	2 875	14 852	11 994	3 446	15 440
. Cotés	11 977	2 786	14 763	11 994	3 399	15 393
. Non cotés	0	88	88	0	48	48
- Actions et autres titres à revenu variable	473	10 483	10 956	1 171	9 652	10 823
. Cotés	473	8 774	9 247	1 171	8 095	9 266
. Non cotés	0	1 709	1 709	0	1 557	1 557
. Instruments dérivés de transaction	2 534	0	2 534	2 612	0	2 612
. Autres actifs financiers		7 100	7 100		8 448	8 448
<i>dont pensions</i>		7 096	7 096		8 448	8 448
TOTAL	16 394	20 481	36 875	18 543	21 577	40 120

5b - Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2011	31.12.2010
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	6 676	7 305
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	24 252	26 889
TOTAL	30 928	34 194

L'évaluation du risque de crédit propre n'est pas significative.

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

	31.12.2011	31.12.2010
. Vente à découvert de titres	1 087	1 864
- Effets publics	0	1
- Obligations et autres titres à revenu fixe	641	1 315
- Actions et autres titres à revenu variable	447	548
. Instruments dérivés de transaction	4 786	4 680
. Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	802	760
TOTAL	6 676	7 305

Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

	31.12.2011			31.12.2010		
	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Ecart	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Ecart
. Titres émis	60	60	0	473	472	1
. Dettes interbancaires	23 577	23 564	13	25 265	25 259	6
. Dettes envers la clientèle	615	615	0	1 151	1 151	0
Total	24 252	24 239	13	26 889	26 882	7

5c - Hiérarchie de la Juste Valeur

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Disponibles à la vente	61 516	1 406	1 452	64 374
- Effets publics et valeurs assimilées - DALV	15 031	311	0	15 342
- Obligations et autres titres à revenu fixe - DALV	40 970	1 064	567	42 601
- Actions et autres titres à revenu variable - DALV	4 276	0	150	4 426
- Participations et ATDLT - DALV	1 234	9	465	1 708
- Parts entreprises liées - DALV	5	22	270	297
Transaction / JVO	21 527	12 246	2 756	36 875
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	1 094	315	0	1 409
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	24	0	0	24
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	8 985	2 075	917	11 977
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option	2 464	407	4	2 875
- Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	459	0	14	473
- Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option	8 466	346	1 671	10 483
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	2 792	0	2 792
- Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	0	4 308	0	4 308
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	35	2 349	150	2 534
Instruments dérivés de couverture	0	1 094	5	1 099
Total	83 043	15 092	4 213	102 348
Passifs financiers				
Transaction / JVO	1 929	28 942	57	30 928
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	23 577	0	23 577
- Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	0	615	0	615
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	60	0	60
- Dettes subordonnées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	1 929	4 690	57	6 676
Instruments dérivés de couverture	0	2 940	34	2 974
Total	1 929	31 882	91	33 902

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers, conformément à ce qui a été défini par la norme IFRS 7 :

- niveau 1 : Utilisation du cours de bourse. Dans les activités de marché, concerne les titres de créance cotés par au moins quatre contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé.
- niveau 2 : Utilisation de techniques de valorisation basées principalement à partir de données observables ; sont dans ce niveau, dans les activités de marché, les titres de créance cotés par deux ou trois contributeurs et les dérivés de gré à gré non présents dans le niveau 3.
- niveau 3 : Utilisation de techniques de valorisation basées principalement à partir de données non observables. Y figurent les actions non cotées, et dans les activités de marché, les titres de créance cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables.

Les encours sur la dette souveraine grecque figurant au 31 décembre 2010 dans le niveau 1 ont été transférés au 31 décembre 2011 dans le niveau 2 car la valorisation s'est appuyée sur la valeur de marché corrigée d'un facteur de liquidité.

Détail du niveau 3	Ouverture	Achats	Ventes	Gains et pertes en résultat	Autres mouvements	Clôture
- Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option	1 569	429	-383	40	16	1 671

NOTE 6 - Couverture

6a - Instruments dérivés de couverture

	31.12.2011		31.12.2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
. couverture de flux de trésorerie (Cash flow Hedge)	5	44	4	45
. couverture de juste valeur (variation enregistrée en résultat)	1 094	2 930	130	2 412
TOTAL	1 099	2 974	134	2 457

6b - Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	Juste valeur 31.12.2011	Juste valeur 31.12.2010	Variation de juste valeur
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles			
. d'actifs financiers	738	580	158
. de passifs financiers	-1 664	-1 331	-333

6c - Analyse des instruments dérivés

	31.12.2011			31.12.2010		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments dérivés de transaction						
<i>Instrument de taux</i>						
Swaps	365 377	1 540	3 987	381 936	1 724	3 650
Autres contrats fermes	8 394	4	1	10 704	4	0
Options et instruments conditionnels	32 490	116	121	48 423	213	258
<i>Instrument de change</i>						
Swaps	84 374	41	77	114 540	39	85
Autres contrats fermes	17 422	172	116	15 737	121	101
Options et instruments conditionnels	17 493	195	195	15 865	169	169
<i>Autres que taux et change</i>						
Swaps	16 567	372	242	22 289	286	347
Autres contrats fermes	1 951	0	0	3 598	0	0
Options et instruments conditionnels	788	95	48	1 624	56	70
Sous-total	544 856	2 534	4 786	614 714	2 612	4 680
Instruments dérivés de couverture						
<i>couverture de Fair Value Hedge</i>						
Swaps	83 927	1 094	2 930	77 370	129	2 412
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	1	0	0	2	1	0
<i>couverture de Cash Flow Hedge</i>						
Swaps	157	4	39	0	2	45
Autres contrats fermes	0	0	4	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	1	0	0	2	0
Sous-total	84 085	1 099	2 974	77 372	134	2 457
Total	628 941	3 634	7 760	692 086	2 745	7 137

NOTE 7 - Actifs financiers disponibles à la vente

7a - Actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2011	31.12.2010
. Effets publics	15 144	13 790
. Obligations et autres titres à revenu fixe	42 478	46 547
- Cotés	41 746	46 075
- Non cotés	732	472
. Actions et autres titres à revenu variable	4 438	5 059
- Cotés	4 335	4 971
- Non cotés	104	88
. Titres immobilisés	1 988	2 328
- Titres de participations	1 463	1 582
- Autres titres détenus à long terme	242	375
- Parts dans les entreprises liées	280	371
- Titres prêtés	3	0
. Créances rattachées	326	316
TOTAL	64 374	68 041
<i>Dont plus/moins values latentes sur obligations et autres titres à revenus fixe et sur effets publics comptabilisées directement en capitaux propres</i>	-1 329	-673
<i>Dont plus/moins values latentes sur actions et autres titres à revenu variable et sur titres immobilisés comptabilisées directement en capitaux propres</i>	296	375
<i>Dont dépréciations des obligations et autres titres à revenu fixe</i>	-684	-82
<i>Dont dépréciations des actions et autres titres à revenu variable et des titres immobilisés</i>	-1 996	-1 540

7b - Liste des principales participations non consolidées

	% détenu	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat	
Crédit logement	Non coté	< 5%	1 452	9 477	181	87
CRH (Caisse de refinancement de l'habitat)	Non coté	< 20%	208	42 846	2	0
Foncière des Régions	Coté	< 5%	6 028	14 701	751	871
Banco Popular Espagne	Coté	< 5%	8 252	130 140	3 462	604
Veolia Environnement	Coté	< 5%	10 895	51 511	34 787	872

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2010

7c - Exposition au risque souverain

L'Etat grec connaît depuis plusieurs années une crise de confiance qui se traduit par l'impossibilité de trouver auprès des marchés financiers les financements nécessaires à l'équilibre de son budget. En mai 2010, le FMI et les Etats de la zone euro ont mis en oeuvre un premier plan de soutien de 110 milliards d'euros, qui a été suivi d'un second plan en juillet 2011 de près de 160 milliards. Ce dernier incluait un plan d'échange des obligations émises par l'Etat grec auquel devraient pouvoir adhérer, sur la base du volontariat, les investisseurs du secteur privé (Private Sector Involvement). Ce mécanisme a pour double objectif de réduire l'endettement de l'Etat grec et d'allonger la maturité de sa dette, afin de les rendre compatibles avec la situation économique du pays. En conséquence, dès l'arrêté du 30 juin un impairment des titres souverains grecs a été constaté et comme la situation n'était toujours pas stabilisée à la clôture l'impairment s'est poursuivi à l'arrêté du 31 décembre 2011. Cela s'est traduit dans les comptes notamment par un recyclage en résultat dans la rubrique coût du risque des moins-values latentes sur titres classées en catégorie "Disponibles à la vente".

Les titres souverains grecs portés par le Groupe sont classés en portefeuille de transaction ou en actifs disponibles à la vente et sont valorisés à leur juste valeur. Celle-ci a été établie à partir des prix de marché observés, corrigés des facteurs de liquidité propres à chaque souche d'émission.

Les paramètres financiers de ce plan d'échange ont été fixés le 21 février 2012. Il prévoit la constatation d'une décôte de 53,5%, l'échange des titres actuellement détenus avec des titres émis par l'Etat grec pour 31,5% du nominal avec des durées variant de 11 à 30 ans, offrant une rémunération d'un taux moyen pondéré de 3,65% assortis d'autres titres de même nominal amortissable sur la période et donnant droit à un coupon si le taux de croissance du pays dépasse certains objectifs, ainsi que des titres court terme émis par le fonds européen de stabilité financière à hauteur de 15% du nominal.

Les Etats irlandais et portugais ont également bénéficié d'un plan de soutien de l'Union européenne et du FMI, la dégradation de leurs comptes publics ne permettant plus de lever les fonds nécessaires à leur financement, en raison de la défiance des marchés. A ce stade, le recouvrement prévisionnel de la dette de ces deux Etats ne paraît pas compromis et ne justifie donc pas la constatation d'une dépréciation.

Exposition au risque souverain grec

Encours nets comptables au 31 décembre 2011*	Banque	Assurance	Total
Actifs à la juste valeur par résultat	22		22
Actifs disponibles à la vente	171	11	182
Actifs détenus jusqu'à l'échéance		1	1
TOTAL	193	13	206
PNB			(58)
Coût du risque			(451)
Total avant impôt			(509)
Total après impôt			(330)

* Les montants s'entendent après prise en compte de la participation aux bénéfices des assurés pour la partie assurance.

Autres pays bénéficiant d'un plan de soutien

Expositions nettes au 31 décembre 2011*	Portugal	Irlande
Actifs à la juste valeur par résultat	50	
Actifs disponibles à la vente	104	99
Actifs détenus jusqu'à l'échéance		
TOTAL	154	99

* Les montants des expositions nettes s'entendent après prise en compte de la participation aux bénéfices des assurés pour la partie assurance.

Durée résiduelle contractuelle	Portugal	Irlande
<1 an	39	
1 à 3 ans	20	
3 à 5 ans	29	
5 à 10 ans	59	94
Sup à 10 ans	7	5
Total	154	99

Autres expositions souveraines du portefeuille bancaire

Expositions nettes au 31 décembre 2011	Espagne	Italie
Actifs à la juste valeur par résultat	131	99
Actifs disponibles à la vente	130	4 396
Actifs détenus jusqu'à l'échéance		
TOTAL	261	4 495

Durée résiduelle contractuelle	Espagne	Italie
<1 an	66	1 266
1 à 3 ans	28	2 076
3 à 5 ans	69	375
5 à 10 ans	17	545
Sup à 10 ans	81	233
Total	261	4 495

NOTE 8 - Clientèle

8a - Prêts et créances sur la clientèle

	31.12.2011	31.12.2010
Créances saines	154 058	148 292
. Créances commerciales	5 081	4 307
. Autres concours à la clientèle	148 263	143 222
- crédits à l'habitat	63 311	61 298
- autres concours et créances diverses dont pensions	84 952	81 923
. Créances rattachées	343	346
. Titres non cotés sur un marché actif	371	417
Créances d'assurance et réassurance	169	174
Créances dépréciées sur base individuelle	9 101	9 454
Créances brutes	163 327	157 920
Provisions individuelles	-5 906	-6 095
Provisions collectives	-437	-341
SOUS TOTAL I	156 985	151 483
Location financement (investissement net)	8 515	8 188
. Mobilier	5 315	5 263
. Immobilier	3 019	2 748
. Créances dépréciées sur base individuelle	181	177
Provisions pour dépréciation	-142	-130
SOUS TOTAL II	8 373	8 059
TOTAL	165 358	159 542
dont prêts participatifs	9	28
dont prêts subordonnés	12	12

Opérations de location financement avec la clientèle

	31.12.2010	Acquisition	Cession	Autres	31.12.2011
Valeur brute comptable	8 188	1 745	-1 436	18	8 515
Dépréciations des loyers non recouvrables	-130	-43	31	0	-142
Valeur nette comptable	8 059	1 702	-1 405	17	8 373

Ventilation par durée des loyers futurs minimaux à recevoir au titre de la location financement

	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans	Total
Loyers futurs minimaux à recevoir	2 736	4 507	1 708	8 951
Valeurs actualisées des loyers futurs	2 560	4 300	1 694	8 554
Produits financiers non acquis	176	207	14	397

8b - Dettes envers la clientèle

	31.12.2011	31.12.2010
. Comptes d'épargne à régime spécial	35 183	30 371
- à vue	26 217	20 328
- à terme	8 967	10 043
. Dettes rattachées sur comptes d'épargne	5	13
Sous-total	35 188	30 384
. Comptes à vue	44 367	44 606
. Comptes et emprunts à terme	45 921	39 844
. Pensions	151	684
. Dettes rattachées	438	751
. Dettes d'assurance et de réassurance	81	56
Sous-total	90 958	85 941
TOTAL	126 146	116 325

NOTE 9 - Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

	31.12.2011	31.12.2010
. Titres	14 442	8 935
- Effets publics	84	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe	14 357	8 935
. Cotés	9 436	8 906
. Non cotés	4 921	30
. Créances rattachées	13	2
TOTAL BRUT	14 454	8 938
dont actifs dépréciés	109	25
Provisions pour dépréciation	-78	-12
TOTAL NET	14 377	8 926

NOTE 10 - Variation des dépréciations

	31.12.2010	Dotation	Reprise	Autres	31.12.2011
Prêts et créances Etablissements de crédit	-350	-3	51	-8	-310
Prêts et créances sur la clientèle	-6 566	-1 414	1 518	-23	-6 485
Titres en AFS "disponibles à la vente"	-1 623	-1 047	18	-28	-2 680
Titres en HTM "détenus jusqu'à l'échéance"	-12	-66	0	0	-78
Total	-8 550	-2 530	1 587	-60	-9 553

Au 31/12/2011, les provisions sur les prêts et les créances à la clientèle s'élevaient à 6485 M€ (contre 6 566 M€ fin 2010) dont 436 M€ de provisions collectives. S'agissant des provisions individuelles, elles se concentrent essentiellement sur les comptes ordinaires débiteurs à hauteur de 745 M€ (contre 790 M€ fin 2010) ainsi que les provisions sur les créances commerciales et autres concours (dont crédits à l'habitat) à hauteur de 5160 M€ (contre 5 305 M€ fin 2010).

NOTE 11 - Instruments financiers - Reclassements

En application des nouveaux textes comptables et dans le cas rare de contexte de marché totalement disloqué, le groupe a transféré au 1er juillet 2008, 18,8 milliards d'euros d'encours du portefeuille de trading vers le portefeuille AFS (16,1 milliards d'euros) et vers le portefeuille de Loans & Receivables (2,7 milliards d'euros), et 6,5 milliards du portefeuille AFS vers le portefeuille Loans & Receivables (5,9 milliards d'euros) et vers le portefeuille HTM (0,6 milliards d'euros). Aucun nouveau transfert n'a été effectué depuis cette date.

	31.12.2011		31.12.2010	
	valeur comptable	juste valeur	valeur comptable	juste valeur
Portefeuille de Loans & Receivables	4 539	4 235	5 582	5 294
Portefeuille AFS	7 413	7 414	9 284	9 284

	31.12.2011	31.12.2010
Profits/(pertes) qui auraient été comptabilisés en résultat à la JV si les actifs n'avaient pas été reclassés	-184	140
Gains/(pertes) latents qui auraient été constatés en capitaux propres si les actifs n'avaient pas été reclassés	47	-139
Profits/(pertes) passés en résultat (PNB et coût du risque) liés aux actifs reclassés	-8	20

NOTE 12 - Note sur les expositions liées à la crise financière

Il est présenté ci-après les expositions liées à la crise financière.

Les portefeuilles ont été valorisés en prix de marché à partir de données externes venant des marchés organisés, des principaux brokers ou, lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché.

Synthèse	Valeur comptable	
	31.12.2011	31.12.2010
RMBS	3 985	5 579
CMBS	366	458
CLO	1 543	1 887
Autres ABS	897	849
CLO couverts par des CDS	721	833
Autres ABS couverts par des CDS	28	49
Lignes de liquidité des programmes ABCP	351	334
TOTAL	7 890	9 989

Sauf mention contraire, les titres ne sont pas couverts par des CDS.

Expositions au 31/12/2011	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Trading	1 173	353	26	366	1 918
AFS	966	13	192	227	1 399
Loans	1 845	0	1325	304	3 474
TOTAL	3 985	366	1 543	897	6 791
France	14	2	0	354	369
Espagne	305	0	20	206	531
Royaume Uni	413	30	0	52	496
Europe hors France, Espagne, Royaume Uni	1 306	0	694	144	2 144
USA	1 795	320	828	121	3 064
Autres	151	13	0	21	186
TOTAL	3 985	366	1 543	897	6 791
US Agencies	521	0	0	0	521
AAA	1 560	303	716	421	3 001
AA	187	30	737	107	1 062
A	242	23	51	98	413
BBB	145	2	26	121	294
BB	119	0	12	20	151
Inférieur ou égal à B	1211	8	0	131	1 350
Non noté	0	0	0	0	0
TOTAL	3 985	366	1 543	897	6 791

Expositions au 31/12/2010	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Trading	1 819	306	23	343	2 491
AFS	1 835	147	29	287	2 298
Loans	1 925	5	1 835	219	3 984
TOTAL	5 579	458	1 887	849	8 773
France	14	1	0	407	422
Europe hors France	2 803	84	889	398	4 174
USA	2 366	291	998	0	3 655
Autres	396	82	0	44	522
TOTAL	5 579	458	1 887	849	8 773
US Agencies	1 075	0	0	0	1 075
AAA	2 984	346	1 070	601	5 001
AA	322	92	600	78	1 092
A	69	20	179	7	275
BBB	71	0	26	150	247
BB	43	0	12	13	68
Inférieur ou égal à B	1 015	0	0	0	1 015
Non noté	0	0	0	0	0
TOTAL	5 579	458	1 887	849	8 773

NOTE 13 - Impôts

13a - Impôts courants

	31.12.2011	31.12.2010
Actif (par résultat)	907	697
Passif (par résultat)	387	395

13b - Impôts différés

	31.12.2011	31.12.2010
Actif (par résultat)	673	732
Actif (par capitaux propres)	805	436
Passif (par résultat)	586	643
Passif (par capitaux propres)	185	207

Répartition des impôts différés par grandes catégories

	31.12.2011		31.12.2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
. Différences temporaires sur :				
- PV/MV différées sur titres disponibles à la vente	805	185	436	207
- dépréciations	437		452	
- réserve latente de location financement		136		112
- résultats des sociétés transparentes		4		4
- réévaluation des instruments financiers	860	161	603	286
- charges à payer et produits à recevoir	114	952	52	616
- déficits fiscaux (1) (2)	123		244	
- activité d'assurance	31	192	36	209
- autres décalages temporaires	52	84	0	71
. Compensation	-944	-944	-655	-655
Total des actifs et passifs d'impôts différés	1 478	771	1 168	850

Les impôts différés sont calculés selon le principe du report variable. Pour les entités françaises, le taux de l'impôt différé est de 36,10% et correspond au taux normal d'impôt.

(1) Dont concernant les USA : 122 millions d'euros en 2011 et 176 millions d'euros en 2010.

(2) Les déficits fiscaux sont source d'actif d'impôts différés dans la mesure où leur probabilité de récupération est élevée.

NOTE 14 - Comptes de régularisation, actifs et passifs divers

14a - Comptes de régularisation et actifs divers

	31.12.2011	31.12.2010
Comptes de régularisation actif		
Valeurs reçues à l'encaissement	317	346
Comptes d'ajustement sur devises	334	13
Produits à recevoir	438	426
Comptes de régularisation divers	1 468	2 068
Sous-total	2 557	2 854
Autres actifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	110	92
Dépôts de garantie versés	7 645	6 154
Débiteurs divers	5 209	5 262
Stocks et assimilés	14	11
Autres emplois divers	-2	11
Sous-total	12 978	11 530
Autres actifs d'assurance		
Provisions techniques - Part des réassureurs	255	260
Autres	81	79
Sous-total	335	339
Total	15 870	14 723

14b - Comptes de régularisation et passifs divers

	31.12.2011	31.12.2010
Comptes de régularisation passif		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	452	463
Comptes d'ajustement sur devises	349	275
Charges à payer	551	635
Produits constatés d'avance	670	649
Comptes de régularisation divers	1 743	5 691
Sous-total	3 764	7 713
Autres passifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	83	74
Versements restant à effectuer sur titres	53	70
Créditeurs divers	3 546	2 409
Sous-total	3 682	2 553
Autres passifs d'assurance		
Dépôts et cautionnements reçus	150	163
Sous-total	150	163
Total	7 596	10 429

NOTE 15 - Participation dans les entreprises mises en équivalence

Quote-part dans le résultat net des entreprises MEE

	31.12.2011			31.12.2010		
	QP détenue	Valeur de MEE	QP de résultat	QP détenue	Valeur de MEE	QP de résultat
ACM Nord	49,00%	19	3	49,00%	17	1
ASTREE Assurance	30,00%	18	-1	30,00%	21	3
Banca Popolare di Milano (1)	6,87%	191	-31	4,84%	170	1
Banque de Tunisie	20,00%	52	6	20,00%	49	7
Banque Marocaine du Commerce Extérieur	24,64%	831	21	24,64%	833	15
CMCP		5	0		5	0
Euro Information	26,36%	206	13	26,36%	191	12
RMA Watanya	22,02%	298	16	22,02%	210	8
Royal Automobile Club de Catalogne	48,99%	62	-13	48,99%	77	-14
SCI Treflière	46,09%	11	1	46,09%	12	1
Autres participations		3	0		4	1
TOTAL		1 698	15		1 589	35

(1) l'écart d'acquisition de 41 millions d'euros concernant BPM a été totalement déprécié durant l'exercice 2011.

Données financières publiées par les principales entreprises MEE

	Total bilan	PNB ou CA	Résultat net
ACM Nord	149	125	8
ASTREE Assurance (1) (2)	277	91	16
Banca Popolare di Milano (1)	54 053	322	111
Banque de Tunisie (1) (2)	3 142	148	56
Banque Marocaine du Commerce Extérieur (1) (3)	187 187	7 552	1 426
Euro Information	717	731	71
RMA Watanya (1) (3)	222 247	4 448	2 240
Royal Automobile Club de Catalogne	101	130	8

(1) Montants 2010 (2) en millions Dinar Tunisien (3) en millions Dirham Marocain

Banca Popolare di Milano S.C.a.r.l ou "BPM"

La banque italienne a été invitée par le régulateur, la Banque d'Italie, au cours du 1er semestre 2011, à renforcer ses fonds propres. En réponse à cela, BPM a procédé à une augmentation de capital au cours du dernier trimestre 2011 au prix de 30 centimes d'euro l'action nouvelle, à laquelle le groupe a souscrit à hauteur de sa part, suivie le 29 décembre par le remboursement anticipé en actions des obligations convertibles remboursables en actions émises en 2009.

A l'issue de ces deux opérations, le nombre total d'actions émises par BPM est de 3 229 621 379 et le nombre d'actions détenues par le groupe est de 222 millions, ce qui représente une participation de 6,87% au 31 décembre 2011. Cette part était de 4,84% à l'ouverture de l'exercice. Cette augmentation du pourcentage d'intérêt provient de la part plus importante détenue par le groupe dans les OCRA que dans les actions.

L'investissement dans BPM est consolidé par mise en équivalence compte tenu de la position d'influence notable du groupe CM10-CIC qui conserve son mandat au conseil en qualité de partenaire stratégique, et qui participe également au comité exécutif ainsi qu'au comité financier. Sa valorisation dans les comptes doit ressortir de ce fait à la quote-part dans l'actif net comptable IFRS, sans cependant pouvoir excéder la valeur d'utilité. Celle-ci a été déterminée en appliquant la méthode "dividend discounted method (DDM)" qui consiste à actualiser les résultats distribuables futurs sur une longue période, eux mêmes obtenus à partir des résultats nets comptables prévisionnels diminués du montant mis en réserve pour respecter les contraintes réglementaires du ratio de solvabilité.

Les résultats prévisionnels utilisés sont ceux présentés dans l'offre d'émission du 28 octobre 2011. Il s'agit de l'information disponible la plus récente. Le taux d'actualisation utilisé est construit à partir du taux d'intérêt sans risque à long terme auquel est ajouté une prime en fonction de la volatilité de l'action BPM. Il en résulte une valeur d'utilité de 85 centimes d'euro pour une action BPM. Une analyse de sensibilité aux principaux paramètres retenus dans le modèle notamment au taux d'actualisation fait ressortir qu'une variation de 100 bp à la hausse du taux entraînerait une diminution de la valeur d'utilité de 13%.

Sur la base de cette valorisation, la valeur d'équivalence intégrée dans les comptes ressort à 191 millions d'euros après dépréciation. Pour mémoire, le cours de l'action BPM à la bourse de Milan était de 31 centimes à la clôture du 31 décembre et de 50 centimes à l'ouverture du 23 février 2012. La valeur boursière de la participation du groupe dans BPM était de 69 millions d'euros au 31 décembre 2011 et de 111 millions au 23 février 2012. Au 30 septembre 2011, selon les états financiers consolidés IFRS, le total bilan était de 51 927 millions d'euros, ses capitaux propres s'élevaient à 3 795 millions d'euros dont le résultat des neuf premiers mois de 2011 de 49 millions d'euros.

Le groupe a cédé le 4 octobre 2011 la totalité de sa participation de 6,49% dans Banca di Legnano DpA à BPM qui, après cette opération, détient la totalité de sa filiale et l'a fusionnée le 11 février 2012 avec une autre filiale, Cassa di Risparmio di Alessandria SpA.

Au cours de l'exercice, le groupe a constaté en résultat, outre sa quote-part dans le résultat de la période de BPM de 2 millions d'euros, la perte issue de la conversion des OCRA, l'effet de relution dû à l'augmentation de la participation en pourcentage, la dépréciation induite de la valeur d'utilité et le résultat de cession des actions Banca di Legnano, pour un montant total négatif de 73 millions d'euros dont -42 millions en PNB et -31 millions d'euros dans la ligne "résultat des entités consolidées par mise en équivalence".

NOTE 16 - Immeubles de placement

	31.12.2010	Augmentation	Diminution	Autres variations	31.12.2011
Coût historique	948	113	-11	-1	1 050
Amortissement et dépréciation	-158	-23	1	0	-181
Montant net	791	90	-10	-2	869

La juste valeur des immeubles comptabilisés au coût amorti est de 1 187 Meuros au 31.12.2011

NOTE 17 - Immobilisations corporelles et incorporelles

17a - Immobilisations corporelles

	31.12.2010	Augmentation	Diminution	Autres variations	31.12.2011
Coût historique					
Terrains d'exploitation	370	1	-2	13	382
Constructions d'exploitation	2 513	108	-32	93	2 680
Autres immobilisations corporelles	1 221	68	-78	39	1 250
Total	4 103	177	-112	145	4 313
Amortissement et dépréciation					
Terrains d'exploitation	-1	0	0	-2	-3
Constructions d'exploitation	-1 293	-128	28	-37	-1 430
Autres immobilisations corporelles	-844	-64	59	-60	-909
Total	-2 138	-192	87	-99	-2 342
Montant net	1 965	-15	-26	46	1 971
Total	0	0	0	0	0

17 b - Immobilisations incorporelles

	31.12.2010	Augmentation	Diminution	Autres variations	31.12.2011
Coût historique					
. Immobilisations générées en interne	14	1	-1	0	15
. Immobilisations acquises	1 245	45	-30	65	1 325
- logiciels	463	22	-10	2	476
- autres	782	23	-20	64	849
Total	1 260	46	-31	65	1 341
Amortissement et dépréciation					
. Immobilisations acquises	-325	-127	16	-2	-439
- logiciels	-192	-64	8	0	-248
- autres	-132	-63	7	-2	-190
Total	-325	-127	16	-2	-439
Montant net	935	-81	-15	63	902

NOTE 18 - Ecart d'acquisition

	31.12.2010	Augmentation	Diminution	Autres variations	31.12.2011
Ecart d'acquisition brut	4 265	120		0	4 385
Dépréciations	-169	0	-4	-9	-182
Ecart d'acquisition net	4 096	120	-4	-9	4 203

Filiales	Valeur de l'EA au 31.12.2010	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Valeur de l'EA au 31.12.2011
Targobank Allemagne	2757	5			2 763
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	506				506
Cofidis Participations	378				378
Targobank Espagne (ex Banco Popular Hipotecario)	183				183
CIC Private Banking - Banque Pasche	52	1,2			53
Banque Casino (a)	0	27			27
CM-CIC Investissement	21				21
Monabanq	17				17
CIC Iberbanco	15				15
Banque de Luxembourg	13				13
Banque Transatlantique	6				6
Transatlantique Gestion	5				5
Autres (b)	143	86	-4	-9	216
TOTAL	4 096	120	-4	-9	4 204

Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue détaillée en fin d'exercice afin de contrôler s'il y a lieu de procéder à des dépréciations définitives. Cette revue consiste selon les situations :
- à vérifier que la valeur de transaction la plus récente est au dessus de la valeur comptable, ou
- à vérifier que les hypothèses de valorisation utilisées lors de l'acquisition sont toujours d'actualité.

(a) Entrée de périmètre 2011
(b) dont entrée de périmètre Est Républicain

NOTE 19 - Dettes représentées par un titre

	31.12.2011	31.12.2010
Bons de caisse	101	84
TMI & TCN	46 584	63 206
Emprunts obligataires	38 871	30 688
Dettes rattachées	1 117	668
TOTAL	86 673	94 646

NOTE 20 - Provisions techniques des contrats d'assurance

	31.12.2011	31.12.2010
Vie	47 709	46 655
Non vie	2 083	2 015
Unités de compte	5 916	6 579
Autres	199	193
TOTAL	55 907	55 442
Dont participation aux bénéfices différée passive	1 424	2 623
Participation aux bénéfices différée active	0	0
Part des réassureurs dans les provisions techniques	255	260
TOTAL - Provisions techniques nettes	55 652	55 182

NOTE 21 - Provisions

	31.12.2010	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	31.12.2011
Provisions pour risques	440	62	-83	-60	-5	354
Sur engagements par signature	137	40	-9	-42	0	126
Sur engagements de financement et de garantie	1	0	-1	0	0	0
Sur risques pays	20	0	-2	0	0	18
Provision pour impôt	119	6	-56	0	-4	65
Provisions pour litiges	132	13	-5	-15	-2	123
Provision pour risques sur créances diverses	30	3	-10	-3	2	22
Autres provisions	772	114	-114	-112	-26	635
Provision pour épargne logement	62	0	-5	-15	1	43
Provisions pour éventualités diverses	432	48	-97	-72	3	314
Autres provisions	279	66	-12	-25	-30	278
Provisions pour engagements de retraite (1)	208	61	-17	-7	132	376
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite						
Indemnités de fin de carrière (2)	99	48	-12	-1	127	261
Compléments de retraite	66	10	-4	-3	-1	68
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	30	2	-1	-1	6	36
sous-total comptabilisé	194	61	-17	-5	131	365
Retraites complémentaires à prestations définies assurées par les caisses de retraite du groupe						
Provision de l'insuffisance de réserve des caisses de retraite (3)	13	0	0	-2	-2	11
Juste valeur des actifs						
sous-total comptabilisé	13	0	0	-2	-2	11
Total	1 420	237	-214	-179	101	1 365

Hypothèses retenues	2011	2010
Taux d'actualisation (4)	4,7%	4,0%
Augmentation annuelle des salaires (5)	Minimum 1.8%	Minimum 1.5%

Evolution de la provision relative aux indemnités de fin de carrière

	31.12.2010	Effet de l'actualisation	Produits financiers	Coût des services rendus	Autres dont coût des services	Variation des écarts actuariels	Paiement aux bénéficiaires	Cotisations d'assurance	Autres	31.12.2011
Engagements	285	8		20	4	15	-26		10	317
Etalement	-64				11					-53
Contrat d'assurance	2		0		0	0	0	0	1	3
Provisions	219	8	0	20	15	15	-26	0	9	261

- (1) Les montants des passifs sociaux du 31/12/2010 couverts par contrat d'assurance au sein du groupe ont été reclassés de la rubrique "provisions des contrats d'assurance" vers la rubrique "provisions".
(2) La provision pour indemnité de fin de carrière est pour les banques françaises égale à la différence entre l'engagement et le montant assuré auprès des ACM, entreprise d'assurance du groupe CM5-CIC.
(3) Les provisions concernant les insuffisances des caisses de retraite concernent uniquement les entités situées à l'étranger.
(4) Le taux d'actualisation retenu est le taux de rendement des obligations long terme émises par des entreprises de premier rang, estimé à partir de l'indice IBOXX.
(5) L'augmentation annuelle des salaires est l'estimation de l'inflation future cumulée à la hausse des salaires. Depuis 2010, elle est également fonction de l'âge du salarié.

Provisions pour risques sur engagements au titre de l'épargne-logement

	31.12.2011	31.12.2010
Encours des plans d'épargne logement		
Ancienneté inférieure à 10 ans	3 848	3 540
Ancienneté supérieure à 10 ans	2 103	2 245
Total	5 951	5 785
Encours de comptes d'épargne logement	642	789
Total des comptes et plans d'épargne logement	6 593	6 573

	31.12.2011	31.12.2010
Prêts d'épargne-logement		
Encours de prêts d'épargne-logement, source de provisions pour risques, inscrits à l'actif du bilan	206	241

Provisions d'épargne logement	Ouverture	Dotations ou reprises nettes	Autres variations	Clôture
Sur comptes d'épargne-logement	14	1		15
Sur plans d'épargne-logement	40	(18)		22
Sur prêts d'épargne-logement	8	(2)		6
Total	62	(19)		43

Analyse par ancienneté des provisions sur les plans d'épargne logement	Ouverture	Dotations ou reprises nettes	Autres variations	Clôture
Ancienneté inférieure à 10 ans	28	(16)		12
Ancienneté supérieure à 10 ans	12	(2)		10
Total	40	(18)		22

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle de personnes physiques. Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation)
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché.

Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

La baisse des provisions pour risques observée cet exercice est principalement due à la diminution des scénarios de taux futurs anticipés (déterminés par un modèle de taux de type Cox-Ingersoll-Ross).

NOTE 22 - Dettes subordonnées

	31.12.2011	31.12.2010
Dettes subordonnées	5 005	5 243
Emprunts participatifs	39	54
Dettes subordonnées à durée indéterminée	2 863	3 096
Autres dettes	19	130
Dettes rattachées	99	97
TOTAL	8 025	8 619

Principales dettes subordonnées

en M€	Type	Date Emission	Montant Emission	Montant fin d'exercice (1)	Taux	Echéance
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	19.07.2001	700 M€	700 M€	6,50	19.07.2013
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	30.09.2003	800 M€	800 M€	5,00	30.09.2015
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	18.12.2007	300 M€	300 M€	5,10	18.12.2015
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	16.06.2008	300 M€	300 M€	5,50	16.06.2016
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	16.12.2008	500 M€	500 M€	6,10	16.12.2016
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	06.12.2011	1000 M€	1000 M€	5,30	06.12.2018
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	22.10.2010	1000 M€	1000 M€	4,00	22.10.2020
CIC	Participatif	28.05.1985	137 M€	21 M€	(2)	(3)
CIC	TSDI	30.06.2006	200 M€	200 M€	(4)	indéterminé
CIC	TSDI	30.06.2006	550 M€	550 M€	(5)	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Emprunt	28.12.2005	500 M€	500 M€	(6)	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	15.12.2004	750 M€	749 M€	(7)	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	25.02.2005	250 M€	250 M€	(8)	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	28.04.2005	600 M€	393 M€	(9)	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	17.10.2008	147 M€	147 M€	(10)	indéterminé

(1) Montants nets d'intra-groupe

(2) Minimum 85% (TAM+TMO)/2. Maximum 130% (TAM+TMO)/2

(3) Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28.05.1997 à 130% du nominal revalorisé de 1,5% par an pour les années ultérieures

(4) Taux Euribor 6 mois + 167 points de base

(5) Taux Euribor 6 mois majoré de 107 points de base les dix premières années et pour les années suivantes et à défaut de remboursement anticipé, majoration de 207 points de base

(6) Taux Euribor 1 an + 0,3 points de base

(7) CMS 10 ans ISDA CIC +10 points de base

(8) CMS 10 ans ISDA+10 points de base

(9) Taux fixe 4,471 jusqu'au 28/10/2015, puis EURIBOR 3M + 185 points de base

(10) Taux Euribor 3 mois + 665 points de base

NOTE 23 - Capitaux propres

23a - Capitaux propres part du groupe (hors gains ou pertes latents ou différés)

	31.12.2011	31.12.2010
. Capital et réserves liées au capital	2 061	1 880
- Capital	1 325	1 302
- Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion	736	578
. Réserves consolidées	8 824	7 508
- Réserves réglementées	7	7
- Réserves de conversion	20	6
- Autres réserves (dont effets liés à la première application)	8 799	7 499
- Report à nouveau	-3	-3
. Résultat de l'exercice	817	1 405
TOTAL	11 701	10 793

23b - Gains ou pertes latents ou différés

	31.12.2011	31.12.2010
Gains ou pertes latents ou différés* liés aux :		
. Actifs disponibles à la vente		
- actions	296	375
- obligations	-1 329	-673
. Dérivés de couverture (CFH)	-105	-89
. Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	16	29
TOTAL	-1 122	-358
dont part du groupe	-1 078	-363
dont part des intérêts minoritaires	-44	5

* soldes net d'IS.

23c - Recyclage de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	Variations 2011	Variations 2010
Ecarts de conversion		
Autres mouvements	-5	0
Sous-total	-5	0
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		
Reclassement vers le résultat	216	-104
Autres mouvements	-946	-196
Sous-total	-730	-300
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	-16	-45
Sous-total	-16	-45
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-13	21
TOTAL	-764	-324

23d - Impôt relatif à chaque composante de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	Variations 2011			Variations 2010		
	Valeur brute	Impôt	Valeur nette	Valeur brute	Impôt	Valeur nette
Ecarts de conversion	-5	0	-5	0	0	0
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-1 092	361	-730	-350	50	-300
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-19	2	-16	-46	0	-45
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-13	0	-13	21	0	21
Total des variations des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres	-1 128	364	-764	-375	50	-324

NOTE 24 - Engagements donnés et reçus

	31.12.2011	31.12.2010
Engagements donnés		
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	1 622	1 720
Engagements en faveur de la clientèle	40 578	41 047
Engagements de garantie		
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	2 257	5 061
Engagements d'ordre de la clientèle	13 188	9 035
Engagements sur titres		
Autres engagements donnés	429	879
Engagements donnés de l'activité d'assurance		
	285	291
Engagements reçus		
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit	20 665	22 810
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	28 589	27 679
Engagements reçus de la clientèle	5 669	4 826
Engagements sur titres		
Autres engagements reçus	20	588
Engagements reçus de l'activité d'assurance		
	6 735	7 750
Actifs donnés en garantie de passif		
Titres prêtés	5	0
Dépôts de garantie sur opérations de marché	7 645	6 154
Titres et valeurs donnés en pension	26 645	30 211
Total	34 295	36 364

NOTE 25 - Intérêts et produits/charges assimilés

	31.12.2011		31.12.2010	
	Produits	Charges	Produits	Charges
. Etablissements de crédit & banques centrales	1 854	-1 406	2 961	-2 287
. Clientèle	9 833	-4 359	9 463	-3 845
- dont location financement et location simple	2 683	-2 361	2 603	-2 284
. Instruments dérivés de couverture	2 193	-2 416	2 511	-3 094
. Actifs financiers disponibles à la vente	772		643	
. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	192		170	
. Dettes représentées par un titre		-2 174		-1 584
. Dettes subordonnées		-113		-106
TOTAL	14 844	-10 468	15 748	-10 915

NOTE 26 - Commissions

	31.12.2011		31.12.2010	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	5	-4	15	-4
Clientèle	878	-11	876	-7
Titres	702	-87	744	-79
<i>dont activités gérées pour compte de tiers</i>	476		509	
Instruments dérivés	4	-13	5	-20
Change	17	-3	19	-4
Engagements de financement et de garantie	27	-6	28	-10
Prestations de services	1 200	-718	1 411	-719
TOTAL	2 833	-841	3 098	-843

NOTE 27 - Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2011	31.12.2010
Instruments de transaction	127	-149
Instruments à la juste valeur sur option (1)	-124	115
Inefficacité des couvertures	-31	56
. Sur couverture de flux de trésorerie (CFH)	0	2
. Sur couverture de juste valeur (FVH)	-31	54
. Variations de juste valeur des éléments couverts	-20	-388
. Variations de juste valeur des éléments de couverture	-12	442
Résultat de change	52	55
Total des variations de juste valeur	24	77

(1) dont - 98 millions d'euros provenant de l'activité Capital Développement

NOTE 28 - Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2011			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
. Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		15	0	15
. Actions et autres titres à revenu variable	9	15	-40	-15
. Titres immobilisés	68	30	-103	-5
. Autres	0	-81	0	-81
Total	77	-20	-143	-86

	31.12.2010			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
. Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		91	0	91
. Actions et autres titres à revenu variable	7	12	-19	0
. Titres immobilisés	48	9	-27	29
. Autres	0	2	0	2
Total	55	114	-46	123

NOTE 29 - Produits et charges des autres activités

	31.12.2011	31.12.2010
Produits des autres activités		
. Contrats d'assurance :	8 431	10 413
. Immeubles de placement :	1	1
- plus values de cession	0	1
. Autres produits	851	834
Sous-total	9 344	11 248
Charges des autres activités		
. Contrats d'assurance :	-7 304	-9 262
. Immeubles de placement :	-21	-19
- dotations aux provisions/amortissements (selon traitement retenu)	-20	-18
- moins values de cession	-1	-1
. Autres charges	-573	-774
Sous-total	-7 898	-10 056
Total net des autres produits et charges	1 446	1 192

Produits nets des activités d'assurance

	31.12.2011	31.12.2010
Primes acquises	7 642	8 670
Charges des prestations	-5 413	-4 739
Variations des provisions	-1 911	-4 546
Autres charges et produits techniques et non techniques	68	75
Produits nets des placements	741	1 691
Total	1 127	1 151

NOTE 30 - Frais généraux

	31.12.2011	31.12.2010
Charges de personnel	-2 650	-2 596
Autres charges	-2 285	-2 315
TOTAL	-4 935	-4 911

30 a - Charges de personnel

	31.12.2011	31.12.2010
Salaires et traitements	-1 730	-1 656
Charges sociales	-669	-647
Avantages du personnel à court terme	-7	-8
Intéressement et participation des salariés	-94	-141
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-148	-139
Autres	-3	-5
TOTAL	-2 650	-2 596

Effectifs

	31.12.2011	31.12.2010
Effectifs moyens		
Techniciens de la banque	26 294	24 489
Cadres	13 929	13 218
Total	40 223	37 707
Ventilation par pays		
France	29 789	27 733
Etranger	10 434	9 974
Total	40 223	37 707

Les effectifs des sociétés Targobank Espagne et Banque Casino, consolidées par intégration proportionnelle, ont été repris à hauteur de la quote-part du Groupe, soit respectivement 275 et 91 personnes.

	31.12.2011	31.12.2010
Effectifs inscrits*	42 901	40 403

*Les effectifs inscrits correspondent à la totalité des effectifs de fin de période des entités sous contrôle du Groupe, par différence avec les effectifs moyens en équivalent temps plein (dits ETP), limités au périmètre de la consolidation financière par intégration globale ou proportionnelle.

30 b - Autres charges d'exploitation

	31.12.2011	31.12.2010
Impôts et taxes	-205	-166
Services extérieurs	-1 811	-1 862
Autres charges diverses (transports, déplacements, ...)	15	10
Total	-2 001	-2 017

30 c - Dotations et reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

	31.12.2011	31.12.2010
Amortissements :	-284	-296
- immobilisations corporelles	-194	-197
- immobilisations incorporelles	-90	-99
Dépréciations :	0	-1
- immobilisations corporelles	0	-1
- immobilisations incorporelles	0	-1
Total	-284	-298

NOTE 31 - Coût du risque

31.12.2011	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Etablissements de crédit	-3	51	0	0	0	48
Clientèle	-1 346	1 383	-680	-359	106	-896
. Location financement	-10	6	-3	-6	0	-13
. Autres - clientèle	-1 336	1 377	-676	-353	106	-883
Sous total	-1 349	1 434	-680	-359	106	-848
HTM - DJM	-2	0	0	0	0	-2
AFS - DALV (1)	-461	1	-40	-50	44	-506
Autres	-44	67	-2	0	0	20
Total	-1 856	1 502	-722	-409	150	-1 336

(1) dont 451 millions d'euros concernant la dépréciation des titres souverains grecs. Cf. note 7c

31.12.2010	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Etablissements de crédit	-131	321	-116	-1	0	73
Clientèle	-1 530	1 317	-507	-535	63	-1 193
. Location financement	-3	2	-2	-5	1	-6
. Autres - clientèle	-1 527	1 315	-505	-530	61	-1 187
Sous total	-1 661	1 638	-623	-536	63	-1 120
HTM - DJM	-12	0	0	0	0	-12
AFS - DALV	0	1	-83	-38	0	-120
Autres	-70	144	-37	0	1	37
Total	-1 742	1 783	-743	-574	63	-1 214

NOTE 32 - Gains ou pertes sur autres actifs

	31.12.2011	31.12.2010
Immobilisations corporelles et incorporelles	102	8
. MV de cession	-8	-9
. PV de cession	110	17
PV/MV sur titres consolidés cédés	0	0
TOTAL	102	8

NOTE 33 - Variations de valeur des écarts d'acquisition

	31.12.2011	31.12.2010
Dépréciation des écarts d'acquisition	-9	-45
Ecart d'acquisition négatif passé en résultat	0	0
TOTAL	-9	-45

NOTE 34 - Impôts sur les bénéfices

Décomposition de la charge d'impôt

	31.12.2011	31.12.2010
Charge d'impôt exigible	-479	-737
Charge d'impôt différé	-79	114
Ajustements au titre des exercices antérieurs	17	20
TOTAL	-541	-604

Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

	31.12.2011	31.12.2010
Résultat taxable	1 575	2 320
Taux d'impôt théorique	36,10%	34,43%
Charge d'impôt théorique	-568	-799
Impact des régimes spécifiques des SCR et SICOMI	18	56
Impact de la variation des taux d'impôt différé	30	
Impact du taux réduit sur les plus values à long terme	7	34
Impact des taux d'imposition spécifiques des entités étrangères	7	-4
Autres	-34	109
Charge d'impôt	-541	-604
Taux d'impôt effectif	34,32%	26,03%

NOTE 35 - Résultat par action

	31.12.2011	31.12.2010
Résultat net part du Groupe	817	1 405
Nombre d'actions à l'ouverture	26 043 845	26 043 845
Nombre d'actions à la clôture	26 496 265	26 043 845
Nombre moyen pondéré d'actions	26 270 055	26 043 845
Résultat de base par action	31,10	53,93
Nombre moyen pondéré d'actions susceptibles d'être émises	0	0
Résultat dilué par action	31,10	53,93

NOTE 36 - Juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2011. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux sans risque à laquelle est ajouté pour les calculs des éléments d'actif un spread de crédit calculé globalement pour le groupe CM10CIC et revu chaque année.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et des contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est à dire sa valeur comptable.

Certaines entités du groupe peuvent également appliquer des hypothèses : la valeur de marché est la valeur comptable pour les contrats dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ou dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an.

Nous attirons l'attention sur le fait que, hormis les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas, dans la pratique, l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus values ou les moins values ne seront pas constatées.

Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 31 décembre 2011.

	31.12.2011		31.12.2010	
	valeur au bilan	valeur de marché	valeur au bilan	valeur de marché
Actifs				
Prêts et créances sur établissements de crédit	66 055	66 015	65 415	64 995
Prêts et créances à la clientèle	165 358	166 832	159 542	160 813
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	14 377	14 405	8 926	9 189
Passifs				
Dettes envers les établissements de crédit	49 114	48 872	38 193	38 145
Dettes envers la clientèle	126 146	125 195	116 325	114 662
Dettes représentées par un titre	86 673	87 920	94 646	94 320
Dettes subordonnées	8 025	8 657	8 619	9 176

NOTE 37 - Encours des opérations réalisées avec les parties liées

Éléments de bilan relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

	31.12.2011				31.12.2010			
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Autres Ets adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Groupe CM10	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Autres Ets adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Groupe CM5
Actif								
Prêts, avances et titres								
Prêts et créances sur les établissements de crédit	0	160	1 275	47 844	0	15	2 351	43 130
Prêts et créances sur la clientèle	40	0	44	0	50	0	63	0
Titres	0	0	522	352	0	0	192	95
Actifs divers	0	0	0	0	3	0	0	0
Total	40	160	1 842	48 195	53	15	2 607	43 225
Passif								
Dépôts								
Dettes envers les établissements de crédit	0	0	4 470	15 275	0	0	2 974	12 966
Dettes envers la clientèle	140	0	38	25	117	0	58	0
Dettes représentées par un titre	0	0	1 003	3	0	0	697	4
Passifs divers	32	0	174	1 250	65	0	304	1 250
Total	172	0	5 685	16 553	182	0	4 033	14 220
Engagements de financement et de garantie								
Engagements de financement donnés								
Engagements de garantie donnés	0	102	0	0	0	0	0	0
Engagements de financement reçus								
Engagements de garantie reçus	0	0	0	0	0	0	25	0
	0	0	226	564	0	0	333	265

Éléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

	31.12.2011				31.12.2010			
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Autres Ets adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Groupe CM10	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Autres Ets adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Groupe CM5
Intérêts reçus	11	0	67	1 356	11	0	116	2 192
Intérêts versés	0	0	-129	-348	0	0	-63	-1 175
Commissions reçues	8	0	0	24	6	0	0	32
Commissions versées	-5	0	-7	-240	-4	0	-15	-243
Autres produits et charges	1	1	-81	112	-4	0	-153	8
Frais généraux	-279	1	0	-35	-265	0	0	-26
Total	-264	1	-149	868	-255	0	-116	787

Les "Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale" correspondent à la Caisse Centrale de Crédit Mutuel ainsi qu'aux autres fédérations régionales du Crédit Mutuel non affiliées au groupe CM10-CIC. Les relations avec les entreprises mères sont principalement des prêts et emprunts dans le cadre de la gestion de la trésorerie. Pour les sociétés consolidées par intégration proportionnelle, Banque Casino et Targobank Espagne, les montants comprennent la part non-éliminée des intercos en consolidation.

Relations avec les principaux dirigeants du Groupe

Dans le cadre de l'évolution de la réglementation (règlement CRBF 97-02) et du respect des recommandations professionnelles, les organes délibérants du groupe et plus particulièrement le conseil d'administration de la Banque Fédérative ont pris des engagements dans le domaine des rémunérations des professionnels des marchés mais aussi pour les rémunérations des mandataires sociaux.

Ces engagements ont fait l'objet de déclarations à l'AMF et de publications sur le site internet de l'établissement. Les rémunérations perçues par les dirigeants du groupe BFCM en 2011 comportent une part relative à leurs activités au sein du Crédit Mutuel et du CIC. Pour chacune des activités elles se composent d'une partie fixe et d'une partie variable. Ces rémunérations sont fixées par les organes délibérants de la BFCM et du CIC à partir des propositions des comités de rémunérations respectifs. La partie fixe est déterminée en considération des normes usuelles pour des postes de responsabilités comparables. La partie variable est déterminée de façon discrétionnaire et forfaitaire. Les dirigeants du groupe ont également bénéficié au cours de l'exercice des dispositifs de prévoyance collective et de retraite complémentaire institués pour tous les salariés du groupe.

En revanche, les dirigeants du groupe n'ont bénéficié d'aucun autre avantage spécifique. Aucun titre de capital ou donnant accès au capital ou donnant le droit d'acquiescer des titres du capital de la BFCM ou du CIC ne leur a été attribué. De plus, ils ne perçoivent pas de jetons de présence en raison des mandats qu'ils exercent, que ce soit dans les sociétés du groupe ou dans des sociétés autres mais en raison de leurs fonctions dans le groupe. Les dirigeants du groupe peuvent par ailleurs détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel.

Rémunérations versées globalement aux principaux dirigeants

en milliers d'euros

	31.12.2011	31.12.2010
	rémunérations globales	rémunérations globales
Mandataires Sociaux* - Comité de Direction - Membres du Conseil touchant une rémunération	5 334	5 736

* Voir également point 3.2.2. du chapitre gouvernement d'entreprise

Par ailleurs, le conseil d'administration du CIC du 19 mai 2011 a décidé d'une indemnité de cessation de mandat de PDG de M. Lucas, versée sous condition de performance, représentant une année d'indemnité de mandataire social, soit un engagement estimé de 770.000 euros (charges sociales incluses) actuellement.

Le conseil d'administration de la BFCM du 8 mai 2011 a décidé d'une indemnité de cessation de mandat de DG délégué de M. Fradin, versée sous condition de performance, représentant une année d'indemnité de mandataire social, soit un engagement estimé de 1.120.000 euros (charges sociales incluses) actuellement. Pour son mandat social, M. Fradin bénéficie également d'un régime de retraite supplémentaire dont les conditions sont identiques à celles des salariés de la BFCM et dont les cotisations versées à la société d'assurance couvrant l'intégralité de cet engagement se sont élevées à 11.407 euros en 2011.

NOTE 38 - Evénements postérieurs à la clôture des comptes et autres informations

Les comptes consolidés du groupe BFCM clos au 31 décembre 2011 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 23 février 2012.

NOTE 39 - Exposition aux risques

Les informations relatives à l'exposition aux risques demandées par IFRS 7 sont présentées dans le chapitre 4 sur les risques du rapport de gestion.

NOTE 40 - Honoraires des commissaires aux comptes

En milliers d'euros HT	ERNST & YOUNG				KPMG AUDIT			
	Montant		%		Montant		%	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Audit								
comptes								
- BFCM	141	104	5%	3%	135	121	3%	2%
- Filiales intégrées globalement	2 634	2 706	86%	88%	3 625	2 888	77%	55%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes (1)								
- BFCM	200	40	7%	1%	250	25	5%	0%
- Filiales intégrées globalement	11	117	0%	4%	77	235	2%	4%
Sous-total	2 986	2 967	98%	97%	4 087	3 269	87%	63%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
- Juridique, fiscal et social	0	0	0%	0%	0	315	0%	6%
- Autres	74	99	2%	3%	630	1 631	13%	31%
Sous-total	74	99	2%	3%	630	1 946	13%	37%
Total	3 060	3 066	100%	100%	4 717	5 215	100%	100%

(1) Concernant les autres diligences directement liées à la mission de commissaires aux comptes, il s'agit principalement des diligences effectuées à la demande d'autorité de surveillance visant à s'assurer de la conformité de l'organisation et des procédures aux exigences réglementaires.

Le montant total des honoraires d'audit versés aux Commissaires aux comptes n'appartenant pas au réseau de l'un de ceux certifiant les comptes consolidés et individuels de la BFCM, mentionnés dans le tableau ci-dessus, s'élevait à 6 272 milliers d'euros au titre de l'exercice 2011.

5.5 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
1, cours Valmy
92923 Paris-La Défense Cedex

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

BFCM

Exercice clos le 31 décembre 2011

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés du groupe BFCM, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro (et en particulier de la Grèce), qui est accompagnée d'une crise économique et d'une crise de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre groupe utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions tel que cela est décrit dans les notes 1 et 12 de l'annexe. Nous avons examiné le dispositif de contrôle de ces modèles et méthodologies, des paramètres utilisés et du recensement des instruments financiers auxquels ils s'appliquent.
- Votre groupe détaille dans la note 7c de l'annexe ses expositions au risque souverain, en particulier au risque souverain grec, ainsi que les modalités de valorisation et de comptabilisation. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à leurs valorisations et à l'estimation du risque de crédit, le traitement comptable retenu, ainsi que le caractère approprié de l'information fournie dans la note précitée.
- Votre groupe comptabilise des dépréciations sur des actifs disponibles à la vente lorsqu'il existe une indication objective de baisse prolongée ou significative de la valeur de ces actifs (notes 1 et 7 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.
- Votre groupe a procédé à des tests de dépréciation de valeur des écarts d'acquisition et des participations détenues, qui ont conduit, le cas échéant, à la constatation de dépréciations au titre de cet exercice (notes 1 et 18 de l'annexe). Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, les principales hypothèses et paramètres utilisés, ainsi que les estimations qui en résultent et ayant conduit, le cas échéant, à des dépréciations.
- Votre groupe comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes 1, 8a, 10, 21 et 31 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et collectives.
- Votre groupe a comptabilisé des impôts différés actif notamment au titre des déficits fiscaux reportables (notes 1 et 13b de l'annexe). Nous avons examiné les principales estimations et hypothèses ayant conduit à la reconnaissance de ces impôts différés.
- Votre groupe constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes 1 et 21 de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les principales hypothèses et les modalités de calcul retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense, le 19 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

ERNST & YOUNG et Autres

Jean-François Dandé

Isabelle Santenac

Chapitre VI INFORMATIONS GENERALES & ELEMENTS JURIDIQUES

6.1 Assemblées Générales du 10 mai 2012

6.1.1 Extrait du Rapport de gestion du conseil d'administration à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 10 mai 2012

Activités de la BFCM

La BFCM a plusieurs activités principales :

- *elle assume la fonction de centrale de refinancement du Groupe CM11-CIC*
- *elle tient la fonction de dépositaire d'organismes de placement collectif du Groupe CM11-CIC*
- *elle assure les relations financières avec les Grandes Entreprises et les collectivités en intervenant sur le traitement des flux, les activités de crédit ainsi que les opérations d'ingénierie financière*
- *elle porte les filiales du Groupe CM11-CIC et coordonne leurs activités.*

ACTIVITE DE MARCHE - REFINANCEMENT

Une année 2011 à deux visages sur le marché de la dette :

- les 7 premiers mois de l'année ont été très actifs en émissions et plus généralement en ressources à moyen et long terme levées, grâce notamment à l'appétit des assureurs vie pour des investissements à long terme. Ainsi à fin juillet, l'encours levé ressortait déjà à près de 15 Md€ soit 74 % du total emprunté à long terme en 2011 (20,4 Md€).
- à partir du mois d'août, le contexte de marché s'est considérablement assombri suite à la perte du AAA des Etats-Unis chez S&P et la résurgence de la crise des dettes souveraines en zone euro. A noter à la rentrée 2011, la réduction brutale des ressources à court terme en USD en provenance des money-market funds américains. Notre groupe a cependant été plus faiblement impacté par ce phénomène en raison de sa moindre dépendance aux ressources en USD.

Pendant cette année 2011, le groupe a poursuivi ses efforts de fond contribuant ainsi à limiter son endettement de marché et à préserver sa liquidité, à noter :

- une poursuite de l'amélioration du ratio crédit/dépôts et une politique d'émissions obligataires régulières à destination de nos clients. Quatre émissions obligataires BFCM pour un montant total de 1 910 M€ ont été placées dans nos réseaux Crédit Mutuel, CIC et pour la 1^{ère} fois également auprès de la clientèle de TARGOBANK Allemagne en juin 2011 :

Voici les caractéristiques de ces opérations :

- Mars 2011 : 250 M€ à 5 ans au taux de 4,10 %
 - Avril 2011 : 250 M€ à 3 ans au taux de 3,60 %
 - Juin 2011 : 410 M€ à 5,3 ans au taux de 4,00 %
 - Décembre 2011 : 1 000 M€ à 7 ans au taux de 5,30 % (sous format TSR)
- au sein des ressources de marché, renforcement de la stratégie consistant à favoriser la production de ressources longues au détriment des financements levés sur le marché monétaire ; aboutissant ainsi à une ventilation des ressources de marché à fin 2011 de 37 % à court terme et de 63 % à moyen et long terme (contre 50/50 à fin 2010). Par leurs participations à nos émissions BFCM et Crédit Mutuel-CIC HL SFH, les principaux investisseurs internationaux ont confirmé leur confiance dans le groupe Crédit Mutuel-CIC.

Cette base d'investisseurs est en développement constant, à noter l'émission « samouraï » de 27 Milliards de JPY souscrite en juillet 2011 par des investisseurs institutionnels japonais, une première pour notre groupe.

- la situation de liquidité du groupe est très confortable grâce à la détention d'un important matelas d'actifs éligibles à la BCE couvrant nos besoins de refinancement sur les 12 prochains mois glissants.

A noter également en 2011 :

- l'exercice de notre call émetteur sur une émission subordonnée de 1Md€ en décembre.
- le remboursement par anticipation (tender) à 70 % d'une émission Tier 1 hybride. Près de 33 % soit 197 M€ ont été apportés à l'offre. Cette opération a permis de proposer de la liquidité aux investisseurs, la grande majorité d'entre eux n'a cependant pas souhaité le remboursement au titre de cette opération, exprimant ainsi leur confiance dans l'avenir de notre groupe.

LA FONCTION DEPOSITAIRE D'ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF (OPC)

La fonction dépositaire d'OPC (FCP, SICAV, FCPE, FCPR,...) porte réglementairement sur :

- La tenue de compte conservation (principalement les valeurs mobilières), la tenue des comptes espèces, ainsi que la tenue de position des autres valeurs (instruments financiers à terme et autres instruments financiers nominatifs purs) ;
- Le contrôle de la régularité des décisions de gestion dans les OPC ;
- La gestion du passif des OPC, lorsque la société de gestion l'a déléguée au dépositaire. Il s'agit notamment du traitement des ordres de souscriptions et de rachats de parts initiés par la clientèle. Cette activité est traitée par les structures spécialisées du Groupe.

Pour l'activité dépositaire de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, l'année 2011 a été marquée par :

- La couverture maîtrisée du Plan de Travail Général, notamment en ce qui concerne les contrôles règlementaires et les contrôles permettant de sécuriser l'environnement du dépositaire, notamment le suivi des ratios, des benchmarks et les rapprochements titres et bancaires ;
- Le renforcement de la mise en commun de moyens et l'amélioration de l'organisation opérationnelle dans l'environnement CM-CIC Dépositaires, notamment pour les développements, les contrôles des délégués/prestataires et dans le domaine juridique ;
- L'évolution des outils en collaboration avec les services informatiques dans le but d'automatiser et de sécuriser les contrôles ;
- D'importants travaux de mise en conformité règlementaire face à la richesse de l'actualité (Code Monétaire et Financier, Règlement Général de l'AMF, Directive UCITS4) ;
- L'analyse des Documents d'Information Clé de l'Investisseur avec l'entrée en vigueur de UCITS4 en juillet 2011 et en corollaire l'étude des premiers fonds commercialisés en Allemagne ;
- La mise en place de la nouvelle facturation de la commission dépositaire en trois volets (conservation des actifs, gestion du passif, contrôle règlementaire) ;
- La validation des rôles des différentes structures intervenant dans l'environnement de l'épargne salariale pour la tenue de compte émission de parts (TCEP) ;
- Le contrôle strict du respect des limites de Crédit des fonds gérés par les sociétés de gestion du Groupe. Dans ce cadre le dépositaire participe régulièrement au Comité de Crédit ;
- L'approche concertée avec CM-CIC Securities (Emetteur) dans le but d'améliorer les traitements opérationnels des fonds de capital investissement et la communication avec les sociétés de gestion ;
- L'amélioration de la sécurisation de l'environnement des sociétés de gestion de Capital Investissement externes au Groupe CM10-CIC.

A fin décembre 2011, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel est dépositaire de 750 OPC totalisant 62,5 milliards d'euros d'actifs, encours stable par rapport à 2010 (+0,5 %). Cette évolution résulte de l'effet combiné de l'importante décollecte dans les OPC monétaires et de la baisse des bourses mondiales pour les « fonds actions », d'une part, compensées par l'augmentation du programme du FCT Home Loans, d'autre part ;

La très grande majorité des OPC déposés à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel est gérée par les sociétés de gestion du Groupe à savoir CM-CIC Asset Management pour les OPC à vocation générale et d'épargne salariale, ainsi que CM-CIC capital Privé, CM-CIC LBO Partners et CIC Mezzanine pour les FCPR. La Banque Fédérative du Crédit Mutuel est également dépositaire du FCT Home Loans et d'OPC pour le compte d'une vingtaine de sociétés de gestion externes au Groupe CM-CIC.

LES GRANDS COMPTES ET LES MONTAGES STRUCTURES

Le secteur bancaire dans son ensemble a connu des évolutions très marquées :

- une liquidité tendue suite au comportement très restrictif des principaux acteurs du marché interbancaire,
- l'arrêt de l'accès aux ressources en USD, entraînant un quasi retrait des acteurs européens,
- le poids des nouvelles réglementations avec l'arrivée à horizon 2015/18 de nouveaux ratios de liquidité (LCR et NSFR) et de solvabilité dans le cadre de Bâle III.

Dans ce contexte devenu beaucoup plus difficile, particulièrement dans la deuxième partie de l'année, le Groupe a poursuivi sa politique d'accompagnement de ses clients comme il l'a fait au cours des crises successives depuis 2007.

Le premier semestre 2011 a été marqué pour l'activité Crédits essentiellement par des opérations de refinancement.

Les Grands Groupes ont poursuivi leur politique de désendettement et de désintermédiation en faisant appel de manière plus soutenue au marché obligataire et à celui des billets de trésorerie.

Les Grands Comptes ont renforcé leur présence dans ces deux activités, en participant notamment à des opérations importantes (cf. émissions obligataires de PERNOD RICARD, TECHNIP, ... ; programme de BT de VALLOUREC).

La crise des dettes souveraines à compter de l'été 2011 a marqué un coup d'arrêt aux opérations de financement, les Corporate faisant preuve d'attentisme face à la volatilité des marchés et à la tension sur les spreads.

Le Groupe, grâce à une politique commerciale très active et à sa solidité financière -reconnue et appréciée des Grands Clients- a très largement profité de l'évolution favorable de la trésorerie des entreprises et des investisseurs institutionnels. Ainsi les placements de ses clients ont continué à progresser atteignant fin 2011 près de 20Mds € dont plus de 7Md€ au bilan.

L'autre volet de l'effort commercial a porté sur les métiers transverses, avec un développement marqué des activités peu consommatrices de fonds propres et de liquidité telles que la banque privée, l'épargne salariale, ou le factoring.

Les moyens de paiements sont restés au cœur de la stratégie du Groupe,

- Avec le renforcement de notre activité monétique auprès des grands remettants, s'appuyant sur nos développements technologiques (notamment le paiement sans contact et la téléphonie) et notre approche transfrontalière ;
- Avec une amélioration constante de la qualité des services accélérée par le regroupement sur une seule plateforme des équipes « Moyens de paiements Corporate » et des équipes commerciales ;
- Et enfin avec l'accompagnement de nos clients sur les évolutions réglementaires et techniques (SEPA, arrêt ETEBAC, ...).

Dans un environnement économique qui demeure incertain, le Groupe entend poursuivre en 2012 sa politique d'appui à sa clientèle Grands Comptes.

LES PARTICIPATIONS

Le total du portefeuille des filiales et participations ainsi que des prêts participatifs ressort à 8 709 millions au 31 décembre 2011 contre 8 191 millions au 31 décembre 2010.

En application des dispositions de l'article L 233-6 alinéa 1 du code de commerce, les principaux mouvements du portefeuille titres de participation ont été les suivants :

- Carmen Holding Investissement : rachat de 8 083 629 actions (16,50 % du capital) pour un montant de 177 435 037 €,
- Crédit Industriel et Commercial : rachat de 5 878 actions au prix de 1 327 223,01 € et 3 557 actions au prix de 758 138,98 €,
- Ventadour Investissement : souscription à l'augmentation de capital à hauteur de 42 000 000 €,
- Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique : réinvestissement du dividende en actions, (souscription à 183 591 actions pour 23 971 355 €),
- Banque du Groupe Casino : acquisition de 117 350 actions, soit 50 % du capital pour un montant de 89 655 000 €,
- Société du Journal l'Est Républicain : acquisition de 109 478 actions au groupe LIGNAC pour un montant total de 52 843 400 €, la BFCM détient directement 72,75 % du capital et 18,7 % indirectement,
- CM-CIC IMMOBILIER (anciennement ATARAXIA) : acquisition de 94 % du capital détenus par la CRCM LACO, soit 818 335 actions pour un montant total de 44 386 490 €, (la BFCM détient 100 % du capital) ; souscription à l'augmentation de capital suite à l'apport des titres des 4 sociétés immobilières du groupe (CM-CIC Agence Immobilière, CM-CIC Aménagement Foncier, CM-CIC Participations Immobilières et CM-CIC Réalisations Immobilières), soit 1 205 254 actions nouvelles pour un montant total de 32 887 487 €,
- Filaction : acquisition de 60 000 actions, soit 100 % du capital pour un montant total de 1 100 000 €
- Caisse de Refinancement de l'Habitat : ajustement annuel de notre participation se traduisant par un rachat de titres à hauteur de 11 750 434 € et souscription de 1 507 437 actions pour un montant de 23 862 727 € dans le cadre de l'augmentation de capital ; la quote-part détenue est 23 %,

INFORMATION SUR L'ACTIVITE ET LES RESULTATS DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES (ARTICLE L 233-6 ALINEA 2 DU CODE DE COMMERCE)

En application du dispositif ci-dessus, le rapport présenté à l'Assemblée générale doit rendre compte par branche d'activité des résultats des filiales et des sociétés contrôlées par la BFCM.

Secteur financier et assimilé

Groupe Crédit Industriel et Commercial SA :

Résultats commerciaux :

En 2011, la mobilisation de tous les collaborateurs a permis de servir au mieux la clientèle de particuliers, d'associations, de professionnels et d'entreprises (le CIC est banquier d'une entreprise sur trois).

L'encours global de crédits s'établit à 132 milliards d'euros (+3,8%), celui des dépôts à 100 milliards (+9,7%).

La banque de détail a poursuivi l'amélioration de la qualité de son réseau lequel compte désormais 2 108 agences dont 31 créations en 2011.

Son développement a ainsi, sur un an, notamment permis de:

- enregistrer une hausse du nombre de clients du réseau bancaire de 93 947 (dont 19 871 professionnels et 2 005 entreprises) pour un total de 4 462 041 (+2%);
- accroître les encours de crédits de 3,7% à 111 milliards d'euros (dont +2% pour l'habitat et +11,1% pour les crédits d'équipement);
- augmenter les dépôts de 14,3% à 78 milliards d'euros grâce à une forte évolution des comptes à terme ;
- dynamiser l'activité d'assurances IARD (+5,5% du portefeuille à 2 865 645 contrats) ;
- et faire progresser les activités de services (banque à distance : +6,5% à 1 532 117 contrats, téléphonie : +31% à 304 635 contrats, protection vol : +9,6% à 60 207 contrats, TPE : +3,2% à 99 041 contrats).

L'encours de crédits de la banque de financement est de 13,3 milliards d'euros et celui de la banque privée de 7,1 milliards d'euros.

Résultats financiers :

Le CIC a enregistré une charge nette d'impôt de 261 millions d'euros sur son portefeuille de titres souverains grecs. L'encours comptable résiduel de sa dette souveraine grecque, dépréciée à 70%, s'inscrit à 175 millions d'euros.

Le PNB passe de 4 637 millions d'euros en 2010 à 4 166 millions au 31 décembre 2011. Les frais de gestion diminuent de 1% à 2 810 millions d'euros.

Le coût du risque s'élève à 549 millions d'euros au 31 décembre 2011. Après retraitement de l'impact des titres souverains grecs, il est ramené à 204 millions contre 441 millions en 2010. De ce fait, le coût du risque clientèle avéré rapporté aux encours de crédits passe de 0,21% à 0,16% et le ratio de couverture globale des créances douteuses est de 57% au 31 décembre 2011.

Le résultat net comptable atteint 579 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 1 144 millions en 2010.

Au 31 décembre 2011, le ratio de solvabilité tier 1 s'élève à 10,8%. Les fonds propres prudentiels tier 1 se montent à 10,8 milliards d'euros.

Le CIC, filiale de la BFCM, est noté à long terme, A+ par Standard & Poor's, Aa3 par Moody's et A+ par Fitch.

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale des actionnaires qui sera convoquée le 24 mai 2012, un dividende de 6,50 euros par action contre 8,80 euros au titre de l'exercice précédent.

Banque de détail

Au 31 décembre 2011, le PNB de la banque de détail s'établit à 3 240 millions d'euros contre 3 280 millions en 2010.

Les frais généraux sont stables à 2 166 millions d'euros (2 175 millions fin 2010).

Le coût du risque diminue à 157 millions d'euros contre 267 millions en 2010.

Il en ressort un résultat avant impôt de 1 001 millions d'euros (+5%) contre 955 millions.

Banque de financement

Le PNB croît de 3% à 417 millions d'euros.

Le coût du risque passe de 32 millions d'euros en 2010 à 34 millions en 2011.

Le résultat avant impôt progresse de 3% à 304 millions d'euros.

Activités de marché

Au 31 décembre 2011, le PNB est de 336 millions d'euros (555 millions en 2010).

Le coût du risque atteint 54 millions d'euros (139 millions en 2010).

Le résultat avant impôt évolue de 252 millions d'euros à 126 millions après imputation d'une perte de valeur des titres souverains grecs de 92 millions d'euros.

Banque privée

Le PNB augmente de 7% à 431 millions d'euros en 2011 contre 404 millions en 2010 et le résultat avant impôt de 21% à 85 millions d'euros contre 70 millions.

Capital développement

Le PNB est de 93 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 191 millions en 2010 et le résultat avant impôt de 59 millions d'euros contre 156 millions.

Les encours investis s'élèvent à 1,7 milliard d'euros dont 373 millions en 2011.

Le portefeuille est composé de 575 participations.

Perspectives :

Le CIC poursuit :

- le développement commercial de son réseau,
- l'enrichissement de sa gamme de produits et services sur l'ensemble de ses marchés,
- son objectif de rendre le meilleur service aux particuliers, associations, professionnels et entreprises,
- son soutien à l'activité économique au plus près des besoins de sa clientèle.

La BFCM a racheté 9 435 actions (2 085 362 €)

Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique SAS : la BECM est une filiale du groupe qui, dans le cadre des activités de banque de réseau, intervient en complémentarité avec le réseau des Caisses de Crédit Mutuel et en co-développement avec le réseau du CIC sur 4 grands marchés :

- les grandes et moyennes entreprises,
- le financement de la promotion immobilière, principalement dans le secteur de l'habitat,
- les sociétés foncières ayant pour objet la gestion de parcs locatifs à caractère résidentiel, commercial ou tertiaire,
- la gestion de patrimoine en prolongement des activités d'ingénierie financière au profit des associés et dirigeants d'entreprises clientes de la BECM.

De par son positionnement marché, la BECM pilote également, pour le compte du groupe, les activités liées aux professionnels de l'immobilier et aux grands donneurs d'ordres dans le domaine du traitement des flux des entreprises.

Son activité repose dorénavant sur un réseau national (27 agences entreprises, 10 de financement de la promotion immobilière, 1 foncière, 3 de gestion de patrimoine), allemand (3 succursales) et sa succursale de Saint-Martin dans les Antilles néerlandaises.

Partie intégrante du réseau de distribution du groupe, la BECM propose, avec un effet de levier par rapport à ses activités de collecte de ressources et de financement, une approche globale des besoins de ses clients avec des solutions à réelle valeur ajoutée dans le domaine de la gestion de trésorerie, de l'ingénierie financière et sociale, du traitement des moyens de paiement domestiques et internationaux, de la couverture des risques de taux et de change, et de l'accompagnement à l'étranger.

Elle prend appui sur les services fonctionnels, de logistique et de production du groupe et développe ses activités dans le cadre de référentiels métiers et marchés communs ou convergents avec ceux du Groupe CMCIC.

L'exercice 2011 a connu 2 périodes contradictoires et contrastées : un premier semestre caractérisé par un raffermissement progressif des activités et un deuxième semestre en retournement avec un ralentissement de la croissance sous l'effet de la crise des dettes souveraines et de ses impacts sur les marchés financiers.

Dans ce contexte aléatoire et incertain, la BECM a continué à mener une politique active de développement de ses activités articulée autour de 4 grandes priorités :

- extension du réseau d'agences à travers la création, fin 2010 et courant 2011, de 7 nouvelles agences (5 sur le marché des entreprises dont 2 en Allemagne, 2 sur le marché de la promotion immobilière),
- élargissement du portefeuille de clientèle en orientant davantage la prospection vers les maisons mères et filiales à travers une approche ciblée des groupes de dimension européenne,
- couverture des besoins de financement de la clientèle en cohérence avec l'évolution de leurs marchés et de leur stratégie de développement tout en menant une politique de collecte dynamique de ressources comptables pour assurer le nécessaire équilibre entre emplois et ressources dans un contexte de liquidité tendue sur les marchés,
- soutien prioritaire aux activités internationales des entreprises pour accompagner leur indispensable développement sur les marchés extérieurs.

Le maintien d'une politique délibérément volontariste au-delà des vicissitudes économiques et financières a permis d'enregistrer sur l'exercice 2011 une progression significative des capitaux gérés sur l'ensemble des marchés tant en France qu'en Allemagne.

Cette évolution a permis à la BECM d'atteindre un encours de crédit de 10,8 milliards d'euros en capitaux moyens mensuels, en progression de 15,5 %. Les crédits autorisés non tirés se stabilisent à 4,9 milliards, soit 45 % des crédits utilisés. Parallèlement, les ressources totales collectées (hors institutionnels groupe), traduisant l'amélioration de la situation financière des entreprises, sont en croissance de 13 % à 7,6 milliards d'euros. La croissance forte des ressources comptables (+53 %) est le fruit des efforts de collecte du réseau et des actions de réintermédiation de l'épargne financière hors bilan.

Un bon développement de la commercialisation de ses prestations et des produits à valeur ajoutée du groupe ont permis de dégager un PNB de 206 M€.

Le coût du risque a été réduit à 0,10 % des encours de crédit. Après une dotation au FRBG de 15 M€, le résultat net comptable ressort à 69 M€, niveau identique à celui de l'exercice 2010, après prise en compte d'une surcharge fiscale nette de 4 M€ et du financement des investissements d'extension du réseau réalisés sur l'exercice 2011.

Le total bilan s'élève, au 31/12/2011, à 15,9 milliards d'euros, en hausse de 37,4 %.

Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH : Cette Société, anciennement dénommée CM-CIC COVERED BONDS SA, a pris le statut de SFH (Société de Financement de l'Habitat) courant 2011 afin de proposer à sa base d'investisseurs ce nouveau standard de qualité et de liquidité.

Depuis l'été 2011 le marché de la dette s'est considérablement crispé en raison des crises souveraines. Les investisseurs internationaux ont manifesté une grande réticence à investir, surtout à l'égard des pays européens considérés comme étant fragiles. La France a progressivement intégré cette liste et l'ensemble des émetteurs français ont ainsi souffert de cette situation. Le mode de fonctionnement du marché a été modifié ; les opérations à caractère privé ont remplacé les émissions publiques « benchmark ».

Dans ce contexte difficile nous avons néanmoins été en mesure d'émettre près de 1,5 Md€ lors de ce dernier trimestre essentiellement par des abondements d'émissions existantes.

Globalement, le bilan 2011 est malgré tout particulièrement positif puisque 8,7 Md€ ont été émis par Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH et placés auprès d'une base investisseurs de plus en plus diversifiée ; environ 140 investisseurs différents ont acheté nos titres au cours de cette année.

Après prise en compte de l'avance de refinancement à moyen et long terme réalisée en 2011 ; nous projetons d'emprunter en 2012, si les marchés le permettent, 9 Md€ supplémentaires majoritairement sous forme de covered bonds.

Ventadour Investissement SA : La prise de participation dans d'autres sociétés reste l'activité principale de Ventadour Investissement. La valeur brute des participations extérieures au Groupe Crédit Mutuel est maintenue à 0,7 million comme pour l'exercice précédent. La ligne CIC est également maintenue à 1 060 millions, aucune opération n'ayant eu lieu en 2011. En 2011, la Banque Fédérative a souscrit 2 800 000 titres pour un montant de 42 millions dans le cadre de l'augmentation de capital.

Groupe Sofemo SA : L'activité de la société reste principalement concentrée sur la production du paiement en N fois ainsi que sur le développement du crédit vendeur.

L'encours net des crédits à la clientèle passe de 1 054 à 1 163 millions en 2011. Le résultat net comptable est de 13,6 millions.

Les fonds propres de la société, avant affectation du nouveau résultat, sont de 45 millions d'euros.

CM AKQUISITIONS GmbH :

L'activité de TARGOBANK en 2011

Alors qu'en 2010, les encours de crédits avaient baissé de 572 M€, les nouvelles campagnes de marketing ont permis de redresser de manière notable la tendance depuis janvier 2011.

La production quotidienne de prêts personnels a ainsi atteint 10 M€/jour en moyenne sur l'année 2011, niveau jamais atteint depuis Juillet 2009.

Ce niveau - *en progression de 20 % par rapport à l'année 2010* - permet de rétablir progressivement les encours de prêts personnels qui ont augmenté de 8 209 M€ au 31/12/2010 à 8 365 M€ au 31/12/2011.

En parallèle, la banque a également œuvré de manière continue à l'amélioration de son ratio « crédits /dépôts». Celui-ci a été ramené de 113 % en décembre 2010 à 104 % à fin décembre 2011, ce qui garantit à TARGOBANK une totale indépendance en matière de refinancement.

Pour cela, la banque a dû procéder à un pilotage fin de ses taux clients dans un environnement concurrentiel particulièrement rude.

Sur le plan commercial, la banque a mis l'accent sur la qualité de son service.

Une démarche qualité a ainsi été déclinée dans chaque département de la banque - *en particulier le réseau et le back-office* - afin d'améliorer l'efficacité des processus et du service aux clients.

Les études de satisfaction clientèle présentent d'ores et déjà des signaux encourageants. La banque poursuit ses efforts en 2012 afin de renforcer encore cette bonne tendance.

Enfin, au 1^{er} semestre 2011, TARGOBANK a participé pour la 1^{ère} fois à la commercialisation d'un emprunt BFCM. Le contingent réservé au marché allemand (100 M€, soit 1/5^{ème} du total) a été totalement vendu.

Par ailleurs, en complément des trois fonds de la Banque de Luxembourg commercialisés depuis décembre 2009, TARGOBANK propose depuis septembre 2011 une sélection de trois fonds gérés par CM-CIC Asset Management.

Les résultats 2011 et les perspectives 2012

La croissance allemande est restée dynamique en 2011 (+3 %), grâce à la demande intérieure et aux exportations qui ont toutes deux progressé et soutenu l'activité. Le gouvernement allemand anticipe une croissance moyenne de 0,7 % en 2012.

Le taux de chômage, quant à lui, a poursuivi sa baisse et s'est établi à 7,1 % en moyenne sur l'exercice 2011. Une poursuite de cette tendance est attendue par l'ensemble des instituts de conjoncture. Le taux de chômage devrait ainsi s'établir entre 6,8 % et 7 % pour l'exercice 2012.

Dans ce contexte, les résultats 2011 s'établissent à 398 M€, en progression de 34 % par rapport à l'exercice 2010.

Le niveau des revenus reste en baisse de 113 M€ (8%) par rapport à l'exercice précédent en raison notamment d'une baisse des taux d'intérêts octroyés aux clients (campagnes promotionnelles) et d'une hausse du coût des ressources.

A contrario, les dépenses et le coût du risque sont en amélioration par rapport à l'exercice 2010 - *de respectivement 124 M€ et 91 M€* - et permettent de compenser le déficit de revenus.

S'agissant de l'exercice 2012, les prévisions économiques, encore relativement optimistes pour l'Allemagne, nous ont conduit à fixer un objectif ambitieux en matière de production de crédit - *2,6 Md€ contre 2,3 Md€ réalisés en 2011*. Ce niveau devrait permettre à la banque de poursuivre le développement de son portefeuille de prêts personnels et d'augmenter son PNB en 2012.

Hors éléments exceptionnels, les dépenses restent par ailleurs gelées au même niveau que celles de l'exercice 2011.

Enfin, la poursuite de la baisse du chômage, si elle se confirme, devrait permettre à la banque de continuer à contenir son coût du risque.

Dans ce contexte, TARGOBANK devrait être en mesure de montrer un résultat avant impôts encore en progression en 2012.

CM-CIC SCPI Gestion SA : Cette société gère la SCPI CM-CIC Pierre Investissement, née de la fusion des SCPI commerciales Crédit Mutuel Immobilier 1 (CMI 1) et Ouest Pierre Investissement (OPI), détenue par près de 2 500 associés, clients des 2 réseaux bancaires. Le résultat attendu pour 2011 est voisin de 50 K€.

Banque de Luxembourg : Pôle de compétences en matière de private banking international au sein du Groupe CM-CIC, la Banque de Luxembourg a stabilisé son activité et ses résultats malgré l'impact significatif de la crise financière.

Activité et résultats 2011

Malgré un environnement économique peu favorable les encours de la banque privée ont atteint 17,1 milliards d'euros contre 16,8 milliards en 2010.

En banque professionnelle l'actif net des fonds d'investissement déposés est ressorti en hausse de 5,1 %. La rationalisation de la gestion a conduit à une légère réduction du nombre de compartiments. L'activité gestion tiers a obtenu de nouveaux mandats dans des marchés en croissance (Etats-Unis, Amérique latine, Suède, Royaume-Uni). Ses encours enregistrent un recul de 7,7 % compte tenu des effets valorisation.

La contribution au résultat net part du Groupe, après impôts et minoritaires, est stable à 41,5 M€.

CIC Iberbanco : En 2011, dans un contexte économique et financier difficile, CIC Iberbanco a su mettre à profit son intégration dans le Groupe et son positionnement de « banque ouverte sur deux mondes » pour fortement accélérer son développement. Le stock de clients a ainsi progressé de 9,9%, les dépôts de la clientèle ont augmenté de 9,5% et les crédits ont enregistré une progression de 24,5% sur un an.

CIC Iberbanco dispose d'un réseau de 16 agences Grand Public (clientèle de Particuliers et professionnels) situées en Ile de France, dans la région Lyonnaise et dans le sud (Bordeaux, Midi-Pyrénées et Languedoc Roussillon) ainsi que de 4 agences Entreprises et d'une agence de promotion Immobilière. Au cours de l'année 2011, d'importants travaux de rénovation et de relocalisation ont été réalisés dans ce réseau d'agences afin de le moderniser et de le mettre aux normes. Ces travaux se poursuivront en 2012, année au cours de laquelle un renforcement du maillage sera également réalisé, avec la création de 3 nouvelles agences.

Le résultat 2011 atteint 0,418 M€ (en contribution Groupe).

Boréal SAS : Au travers de BOREAL, le Groupe CM-CIC propose des prestations de services dans le domaine de la « Conservation des Titres », des « Services financiers aux Emetteurs », de la « Centralisation OPCVM » à des établissements financiers, entreprises d'investissement ou sociétés de gestion externes.

Cette offre, s'appuyant sur une technologie de pointe, maîtrisée par des équipes internes est fortement orientée « client final » (site Internet transactionnel en marque blanche, sms, mail...), modulable et adaptable aux besoins des établissements clients.

Dans un contexte de marchés sous tension depuis juillet 2011, nous observons une continuité de l'activité sans changements majeurs ; les métiers et les périmètres de nos clients n'ont pas varié de façon significative. Globalement nous enregistrons une baisse des volumes conservés, malgré une légère progression des opérations sous l'effet des fluctuations boursières.

Le chiffre d'affaires 2011 s'élève à 2.700 K€, en progression de 2,2%. Les charges d'exploitation de 1.858 K€ sont en hausse de 5,3%, de sorte que le résultat brut d'exploitation se réduit de 7,1% à 856 K€.

La remontée des taux permet de dégager un résultat financier de 107 K€ contre 32 K€ en 2010, qui vient compenser la dégradation du RBE. Ceci permet de réaliser un résultat courant de 961 K€, supérieur de 8 K€ à celui de 2010.

Après impôt sur les sociétés, le résultat de l'exercice s'élève à 641 K€, quasi identique à 2010, mais supérieur de 19 % au prévisionnel.

Il vient conforter les capitaux propres à 6.515 K€(+6,4 %) avant distribution.

Le partenariat industriel signé en 2010 n'a pas encore abouti compte tenu de la crise financière. Mais d'autres contacts importants permettent d'entrevoir un développement de l'activité sur les années à venir.

Pour 2012 nous prévoyons une progression de 5 % du chiffre d'affaires, mais une réduction de 4 % du résultat, compte tenu d'investissements à engager dans le cadre du développement de l'activité.

CM-CIC Lease SA : Le groupe CM-CIC a, au cours de l'année 2011, continué de développer et d'élargir auprès de ses clients les offres de financement de l'immobilier professionnel par voie de crédit-bail immobilier.

Les nouvelles conventions de financements ont ainsi porté sur 308 immeubles (+ 9,6 % par rapport à 2010) pour un montant de 676 millions d'euros, en croissance de 8,5 % par rapport à l'exercice précédent.

L'amélioration constante de la productivité et de la qualité dans la mise en place des concours est restée la priorité de CM-CIC Lease qui a également entrepris au cours de l'exercice un important plan de formation visant à étendre les capacités d'expertise et l'efficacité de ses équipes.

Les encours financiers, y compris les opérations en cours (hors bilan), enregistrent une croissance de 10,8 % et sont près de 3,4 milliards d'euros se composant pour 75 % de locaux industriels, locaux commerciaux et entrepôts dans des proportions respectives très proches en valeur, le solde rassemblant des locaux de secteurs très diversifiés comme l'hôtellerie, les loisirs, l'enseignement ou les soins médicaux.

Les commissions versées par CM-CIC Lease aux différents réseaux du groupe se sont élevées à 13,1 millions d'euros (+ 2,59 millions d'euros soit +24,6 % par rapport à 2010). De fait, le résultat net qui enregistre également une hausse sensible des taxes financières mais aussi des provisions sur actifs immobiliers à la clientèle s'établit à 5,6 millions d'euros contre 8,8 millions d'euros l'année précédente.

CM-CIC Asset Management SA : CM-CIC Asset Management SA, centre de métier de gestion d'actifs du groupe Crédit Mutuel-CIC, et 5ème société de gestion de la place a, comme ses concurrents, souffert d'un contexte de marché difficile. Elle a en outre subi indirectement les incidences de Bâle III et l'alourdissement de la fiscalité sur les placements financiers. La clientèle des particuliers, mais aussi celle des entreprises, a en effet poursuivi sa réorientation vers l'épargne bancaire.

Les encours de CMCIC-AM terminent toutefois l'année en moindre retrait que ceux du marché, hormis la catégorie monétaire. Cette dernière a été particulièrement touchée par le phénomène de décollecte du fait de l'importance historique dans le groupe CMCIC d'une clientèle de grandes et moyennes entreprises, institutionnels et associations.

En revanche, la prudence dans le choix des titres et des maturités a permis, en maintenant globalement les performances, de soutenir les encours de la classe obligataire. Celle-ci a été également renforcée par l'élargissement d'une gamme de fonds à échéance, qui se poursuivra en 2012. L'ensemble de la gestion de taux s'est illustré en remportant de nombreux prix en 2011, comme le Morningstar Fund Awards, pour le meilleur groupe « gamme large obligations », pour la deuxième année consécutive. Concernant les actions, qui représentent 9,9 % de l'encours global au 31 décembre 2011, la baisse des encours est restée limitée au regard du marché malgré la désaffectation pour cette classe d'actifs. CMCIC-AM dispose dans cette catégorie de fonds spécifiques et attractifs, qui continueront à être mis en valeur en 2012 : fonds relatifs aux « small and mid caps », fonds thématiques, tels Union Europe Growth (fonds de croissance à faible volatilité) ou CMCIC Or et Mat (fonds international investi sur les mines d'or et les matières premières).

Enfin, les OPCVM diversifiés, qui représentent 14 % du total au 31 décembre 2011, ont connu un faible tassement (-3,26 %) de leurs encours, en particulier grâce à la souscription de fonds profilés par la clientèle des institutionnels.

La clientèle privilégiée de la société reste celle des réseaux du groupe CM-CIC, qu'elle relève du grand public, de la banque privée, ou des entreprises. Par ailleurs, la recherche de nouveaux clients institutionnels a été poursuivie avec succès, grâce notamment à de nombreuses victoires lors d'appels d'offre. La diffusion de produits à l'international a démarré dans les filiales étrangères du groupe, en particulier auprès du réseau Targobank en Allemagne.

Enfin, avec les sociétés du groupe Crédit Mutuel-CIC œuvrant également dans le domaine des titres (CM-CIC Titres, CM-CIC Securities), CM-CIC AM a élaboré une offre intégrée en direction des sociétés de gestion (CM-CIC Investor Services).

A fin 2011, les actifs sous gestion, répartis sur 623 fonds, se sont montés à 51,2 milliards d'euros, en retrait de 12 %. CM-CIC AM est également intervenu en tant que prestataire comptable auprès de 73 sociétés de gestion couvrant 307 OPCVM.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 248 millions d'euros et le résultat net s'est établi à 3,4 millions d'euros.

Carmen Holding Investissement SA : Cette société a été créée pour organiser le partenariat capitalistique avec le Groupe 3 Suisses International dans le cadre de la prise de contrôle du Groupe Cofidis. Cette entité détenue depuis 2011 à 83,5 % par la BFCM n'a aucun rôle opérationnel. L'ensemble des opérations financières sont la conséquence des accords liés à la prise de contrôle de Cofidis et notamment le paiement du prix d'acquisition. La souscription à l'augmentation de capital réalisée dans ce cadre s'est élevée à 656 488 740 euros.

Secteur des assurances

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel – GACM – SA : Les activités d'assurances du groupe CM10-CIC sont développées à travers les filiales du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM).

En 2011, le résultat du GACM, en normes IFRS, ressort à 471,3 millions d'euros, et recule de 31,7% par rapport à un résultat 2010 record, positivement impacté par le changement de statut fiscal de la réserve de capitalisation.

Cette baisse s'explique également par deux facteurs majeurs : d'une part le recul du chiffre d'affaires suite à la baisse de la collecte en assurance vie, mais surtout par la situation sur les marchés financiers et la crise de la dette grecque qui se traduit dans les comptes du GACM par des dépréciations d'actifs (impairments) et leur comptabilisation en juste valeur par l'application des normes IAS 39 et IFRS4.

Dans le même temps, le GACM a réalisé plus de 80 millions d'euros de plus-values nettes suite à la cession de deux de ses filiales (ICM Ré et EP Services). La société EP Services a été cédée à EP Surveillance, autre société du groupe CM10-CIC détenue par Euro Information.

Dans ce contexte économique difficile, le chiffre d'affaires consolidé des activités d'assurances s'établit à 8,2 milliards d'euros contre 9,2 milliards d'euros en 2010, soit une diminution de 11,3% sur un marché globalement en recul de 9%.

Malgré une baisse significative des primes en assurance vie et capitalisation, la collecte nette reste globalement positive sur l'année permettant à l'encours géré de progresser de plus de 2%.

Le fléchissement de l'assurance vie a été en partie compensé par la croissance marquée des assurances de risques (+14,2%). Les branches automobiles et habitations présentent une évolution supérieure à la moyenne du marché avec respectivement +5,3% et +8,5%. Les assurances de personnes affichent une progression de plus de 19% notamment grâce à l'assurance des emprunteurs : en effet depuis le 1^{er} janvier 2011, les ACM assurent également les prêts commercialisés par les réseaux COFIDIS.

En l'absence d'événements climatiques d'envergures, les résultats techniques des assurances de biens sont excellents. La sinistralité de la branche santé reste également bien orientée.

S'inscrivant dans la stratégie d'internationalisation du Groupe CM-CIC, le GACM a accompagné le développement du réseau espagnol Targobank avec la création de deux succursales vie et non vie et étudie d'autres projets de développement en Espagne.

Fort de ses 6,7 milliards de fonds propres, le GACM peut aborder les nouvelles contraintes Solvabilité II avec sérénité malgré un environnement instable.

Secteur informatique

Euro-Information SAS : L'exercice 2011 s'est traduit par un bénéfice net de 47,87 millions. L'activité a été conforme aux prévisions. La Banque Fédérative du Crédit Mutuel détient 13,83 % de son capital.

Secteur Immobilier

CM-CIC Participations Immobilières SA : En accompagnant les promoteurs immobiliers par des prises de participation aux tours de table de SCI, supports de programmes immobiliers d'habitation dans toute la France, CM-CIC Participations Immobilières est intervenu en tant qu'outil groupe en 2011 dans 17 nouvelles opérations représentant environ 1270 logements pour un chiffre d'affaires de 283 M€, mobilisant 59 M€ de fonds propres.
Le résultat net comptable ressort à 0,7 M€.

CM-CIC Aménagement Foncier SA : Cette filiale, désignée commercialement sous CM-CIC SAREST, acquiert et viabilise des terrains à bâtir pour la clientèle de professionnels et de particuliers, à dominante pour l'habitat.
L'année 2011 a connu le meilleur chiffre d'affaires de la société depuis son origine avec un chiffre d'affaires de 27 200 K€ (correspondant à la vente de 278 terrains valant 30 080 K€ TTC) que nous pouvons comparer aux 18 900 K€ de l'an dernier (272 terrains valant 21 080 K€ TTC). Le résultat net attendu pour 2011 est de 2 400 K€ après IS. »

CM-CIC Agence Immobilière SAS : Société d'intermédiation dans le secteur de la commercialisation de logements neufs, CM-CIC AFEDIM développe son activité dans le cadre de la loi Hoguet et pour compte commun des réseaux du Crédit Mutuel, du CIC et de la banque privée. Cet outil groupe a pour cible les clientèles investisseurs et les accédants à la propriété. Les programmes immobiliers commercialisés sont préalablement agréés par un comité intégrant les filières engagements, gestion de patrimoine et commerciale. En 2011, 4 735 lots ont été réservés pour un montant de 924 M€. Ces réservations devraient générer 42,2 M€ d'honoraires et 38,5 M€ de rétrocessions au réseau.

CM-CIC Réalisations Immobilières SAS : Cette société dont la désignation commerciale est CM-CIC SOFEDIM a assuré des prestations de services pour le groupe CM-CIC tel que l'arbitrage, la maîtrise d'œuvre de travaux de rénovation et diverses missions d'assistance. En intégrant les produits des opérations de co-promotion immobilière sous forme de SCI, le résultat en progression de l'exercice s'élève à 700 K€ avant IS pour un chiffre d'affaires de 1 200 K€.

CM-CIC IMMOBILIER SAS : Anciennement dénommée ATARAXIA, cette société était le holding de contrôle des entités spécialisées du groupe LOIRE-ATLANTIQUE ET CENTRE-OUEST dans le domaine immobilier.

Dans le cadre du partenariat et de la convergence entre les différents groupes, cette société est devenue une filiale à 100 % de la BFCM et contrôlera progressivement l'ensemble des filières métiers qui elles-mêmes ont vocation à se rapprocher.

CM-CIC Foncière SNC : Cette société, détenue à 60% par la BFCM et à 40% par le CIC, a été créée pour structurer et organiser les travaux de construction et d'agrandissement des centres de formation du Groupe CM-CIC situés au BISCHENBERG et à Verrières-le-Buisson dans la région parisienne.

Au BISCHENBERG, après la construction du nouveau restaurant et du nouvel hôtel en 2009, puis la rénovation de l'ancien hôtel en 2010, l'année 2011 a été consacrée à la construction de l'amphithéâtre et des nouvelles salles de formation, un espace loisir et la WINSTUB ont été également été aménagés sur la même période.

Des travaux et du matériel ont été immobilisés sur l'exercice pour un montant de 14 154 240 €, la dotation annuelle aux amortissements est de 1 453 328 € ; les loyers versés par la société d'exploitation BISCHENBERG SAS ont généré 324 156 € de produits.

En 2012 aura lieu la dernière tranche des travaux destinée à la rénovation des anciennes salles de formation.

Le centre de formation de Verrières-le-Buisson a été mis en service le 1^{er} septembre 2011 et immobilisé dans les comptes de la société pour un montant global de 40 652 610 €, la dotation aux amortissements correspondante est de 397 243 €.

Le site est exploité par la société les Gâtines SAS.

Le financement des deux projets, initialement prévu par des recours aux prêts bancaires, est réalisé par le biais d'appels successifs en comptes courants d'associés qui atteignent 80 566 979 € au 31 décembre 2011.

La perte de l'exercice 2011, qui sera remontée aux associés, est de 2 534 863 €.

Secteur de la communication

Société Civile de Gestion des Parts du Crédit Mutuel dans le journal "l'Alsace" : Cette société porte historiquement la participation collective de Caisses de Crédit Mutuel et de la Fédération Centre Est Europe au capital de la société holding de l'Alsace. Les 3,11 % du capital du Journal l'Alsace sont inscrits au bilan pour 1,6 million.

Société Française d'Édition de Journaux et d'Imprimés Commerciaux "l'Alsace" SAS : Le groupe Alsace Médias intervient principalement dans la presse quotidienne régionale avec les titres L'Alsace et Le Pays, la presse thématique avec le journal des Enfants et les magazines de territoire ainsi que dans la presse gratuite d'annonces. Le chiffre d'affaires consolidés de l'exercice 2011 s'élève à 71 M€, le résultat d'exploitation est de (9,4 M€).

Devestmédia SAS : Cette société détient une participation minoritaire dans la société Espace Group holding qui contrôle des radios locales.

Ebra SAS : Le résultat comptable de la société EBRA s'élève à - 6 455 K€ pour 2011. Le résultat d'exploitation ressort à - 740 K€ résultant d'un chiffre d'affaires de 2 164 K€ et de charges d'exploitation pour 2 943 K€ (dont 1 173 K€ de salaires et charges sociales). Le résultat financier de 10 250 K€ correspond essentiellement à des produits d'intérêts de comptes courants et à la reprise de provision pour titres JSL et BP suite à la fusion de ces deux entités dans EBM.

Le résultat exceptionnel présente une perte de 17 020 K€ correspondant essentiellement à la valeur comptable des titres EBM suite à la fusion. Cette charge est diminuée du produit de cession du fonds de commerce de L'Indépendant du Louhannais à la société SEHLJ.

Groupe Républicain Lorrain Communication : Détenu à 100% par la Banque Fédérative, ce holding détient la société éditrice du journal éponyme ainsi qu'un certain nombre d'autres sociétés. L'activité et les résultats restent stables dans un contexte difficile.

France Est SAS : Contrôlée à 80% par la Banque Fédérative, cette société détient elle-même une participation minoritaire dans la société Est Républicain. Elle n'a aucune activité opérationnelle.

Services et Divers

Réma SNC : En 2011, le chiffre d'affaires de cette filiale spécialisée dans la revente de matériel a diminué de 16 %, passant de 14,9 à 12,6 millions. Le résultat de l'exercice est bénéficiaire de 96 553,13 €, en diminution de 5% par rapport à l'année précédente.

Bischenberg SA : La livraison en début d'exercice de l'avant-dernière tranche des travaux d'extension a permis de réaliser un chiffre d'affaires de 4 287 k€, en progression de 31 % par rapport à l'année précédente.

Malgré une progression substantielle des charges, l'exploitation a dégagé un bénéfice net de 149 k€ après IS. Ce résultat permet de résorber la quasi-totalité du report à nouveau négatif datant des exercices précédents.

L'extension du site touche à sa fin. Le centre de formation bénéficiera des pleines capacités d'exploitation à compter du mois d'avril 2012.

Les Gâtines SAS : Le total des produits est de 951 K€ pour 3 mois d'activité (ouverture le 3 octobre 2011). L'exercice fait ressortir un déficit de 193 K€ dû à des charges supplémentaires liées à l'ouverture : salaire du personnel embauché avant l'ouverture et achat de fourniture ou petit matériel important. L'année 2012 permettra au centre des Gâtines de prendre son rythme de croisière et de connaître sa première année complète d'activité.

CM-CIC SALP SAS : Détenu à 100% par la BFCM, cette société vient de démarrer son activité de services à la personne.

Sofédis SA : Le chiffre d'affaires, en hausse par rapport à 2010, s'établit à 57,8 millions. Le résultat est de 2,1 millions.

Strasbourg, le 23 février 2012

Le conseil d'administration

6.1.2 Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2012

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice 2011 tels qu'ils ont été présentés et qui se soldent par un bénéfice de 289 765 321,77 euros.

Elle approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale donne aux administrateurs et aux commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de répartir le bénéfice de l'exercice de 289 765 321,77 euros majoré du report à nouveau de l'exercice antérieur de 662 237,10 euros, soit la somme de 290 427 558,87 euros comme suit :

- de verser un dividende de 2,00 euros à chacune des 26 043 845 actions portant jouissance sur l'année complète et un dividende de 0,83 euros à chacune des 452 420 actions nouvelles portant jouissance à partir du 28 juillet 2011, soit une distribution de 52 463 198,60 euros au total. Ces dividendes sont éligibles à l'abattement prévu par l'article 158 du CGI ;
- d'affecter à la réserve légale un montant de 2 262 100,00 euros, la portant ainsi à 10% du capital social de la BFCM ;
- d'affecter à la réserve facultative un montant de 235 000 000,00 euros ;
- de reporter à nouveau le solde de 702 260,27 euros.

Il sera proposé aux actionnaires de percevoir le dividende sous forme d'actions nouvelles ; un rapport spécial sera présenté à cet effet.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, nous vous rappelons que les dividendes versés par action au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

<i>Exercice</i>	2008	2009	2010
Montant en €	-	4,96 €	-
Dividende éligible à l'abattement prévu par l'article 158 du CGI	-	oui	-

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2011 tels qu'ils ont été présentés par le conseil d'administration.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les conventions visées par l'article L.225-38 du code de commerce présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes et plus particulièrement, en application de l'article L.225-42-1 du même code, la convention prévoyant l'indemnité de cessation de fonctions de M. Alain Fradin, directeur général délégué, et correspondant à un an de salaire brut calculé sur la base de la moyenne des douze derniers mois précédant la fin de son mandat.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du conseil d'administration de M. Jean-Louis BOISSON.
Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du conseil d'administration de M. Gérard BONTOUX.
Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du conseil d'administration de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie représentée par M. Daniel LEROYER.
Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du conseil d'administration de M. Maurice CORGINI.
Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du conseil d'administration de M. Jacques HUMBERT.
Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du conseil d'administration de M. Albert PECCOUX.
Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

ONZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du conseil d'administration de M. Alain TETEDOIE.
Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

DOUZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, déclarations et publications qu'il appartiendra de faire.

6.2 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
1, cours Valmy
92923 Paris-La Défense Cedex

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

BFCM

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Avec M. Alain Fradin, directeur général délégué

Nature et objet

Le conseil d'administration du 11 mai 2011 a décidé d'autoriser les propositions du comité des rémunérations relatives à la rémunération, fixe et variable, et autres avantages sociaux de M. Alain Fradin.

En outre, le conseil d'administration du 11 mai 2011 a également décidé d'autoriser la proposition du comité des rémunérations relative à l'indemnité de fin de mandat de M. Alain Fradin, calculée sur la base de la moyenne des douze derniers mois précédant la fin de son mandat.

Le versement de cette indemnité est soumis à la réalisation d'une condition de performance sur les fonds propres globaux consolidés IFRS du Groupe à la date de cessation du mandat. Au titre de ce mandat, l'indemnité fixée ci-dessus s'entend sans préjudice de celle qu'il pourrait percevoir en qualité de salarié en application, notamment, des dispositions conventionnelles en vigueur dans le groupe.

M. Alain Fradin relève en sa qualité de salarié du règlement de retraite supplémentaire d'entreprise du 1^{er} janvier 2008. Par conséquent, le comité des rémunérations a proposé d'appliquer ce règlement de retraite au titre de la rémunération de M. Alain Fradin, en qualité de directeur général délégué, dans les mêmes conditions que pour l'ensemble des salariés du groupe.

Toutefois, il est rappelé que M. Alain Fradin est salarié du groupe depuis le 1^{er} juin 1983, et que son contrat de travail a été suspendu à effet du 1^{er} mai 2011.

Modalités

L'indemnité de cessation de mandat de directeur général délégué de M. Alain Fradin représente un engagement estimé de € 1.120.000 (charges sociales incluses) actuellement.

Pour son mandat social, M. Alain Fradin bénéficie également d'un régime de retraite complémentaire dont les conditions sont identiques à celles des salariés de votre société et dont les cotisations versées à la société d'assurance couvrant l'intégralité de cet engagement se sont élevées à € 11.407 en 2011.

2. Avec Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH (anciennement CM-CIC Covered Bonds)

S'agissant de l'avenant à la convention de garantie financière, sont concernés en leur qualité de présidents ou d'administrateurs de Caisses de Crédit Mutuel apporteurs de garanties et d'administrateurs de la BFCM, MM. Jean-Louis Boisson, Gérard Bontoux, Maurice Corgini, Gérard Cormoreche, Roger Danguel, Jean-Louis Girodot, Etienne Grad, Jacques Humbert, Robert Laval, Michel Lucas, Fernand Lutz, Jean-Paul Martin, Gérard Oliger, Albert Peccoux et Alain Têtedoie.

S'agissant de l'avenant à la convention d'externalisation, sont concernés les administrateurs communs entre la BFCM et le CIC : MM. Gérard Bontoux, Gérard Cormoreche, Maurice Corgini, Jean-Louis Girodot, Michel Lucas, Albert Peccoux et Alain Têtedoie.

S'agissant de l'approbation de l'adhésion de certaines caisses locales à la Convention de Garantie Financière conclue dans le cadre du programme SFH, sont concernés MM. François Duret, Pierre Filliger, Alain Têtedoie, Thomä Eckart et Michel Vieux en tant qu'administrateurs communs entre la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, la BFCM et les caisses locales dans lesquelles ils sont administrateurs ou présidents.

Nature et objet

Le groupe CM10-CIC a souhaité accroître de manière significative sa base de financement à moyen et long terme pour faire face aux besoins créés par son développement. Dans ce cadre, un projet a été engagé afin de créer les conditions d'un refinancement favorable de certains prêts immobiliers.

Depuis 2007, ce refinancement est réalisé par l'intermédiaire d'une filiale de votre société, dénommée CM-CIC Covered Bonds (nouvellement dénommé Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH du fait de l'adoption du nouveau statut de société de financement de l'habitat « SFH ») ayant pour activité exclusive le refinancement du groupe CM10-CIC par l'émission de titres obligataires sécurisés de type « covered bonds » dans le cadre d'un programme d'émission d'Euro Medium Term Notes à moyen-long terme.

Le produit de ces émissions permet à CM-CIC Covered Bonds d'alimenter les circuits de refinancement habituels du groupe CM10-CIC en consentant des prêts à votre société.

Votre conseil d'administration, dans sa séance du 3 août 2009, a autorisé les avenants aux Documents de Programme dans le cadre du relèvement du plafond des Covered Bonds.

Votre conseil d'administration, dans sa séance du 8 avril 2011, a autorisé les avenants à la convention de garantie financière et à la convention d'externalisation afin de tenir compte essentiellement de l'adoption par CM-CIC Covered Bonds du statut de société de financement de l'habitat.

Dans le cadre du Programme SFH, il est prévu que des caisses locales nouvellement affiliées à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel adhèrent à la Convention de Garantie Financière, en tant que fournisseurs de garantie (Collateral Providers). Cette adhésion se matérialisera par la signature d'une lettre d'adhésion dont un modèle figure en annexe de la Convention de Garantie Financière ou de tout document équivalent (la « Lettre d'Adhésion ») par chacune des caisses locales affiliées à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel dont le nom figure en annexe de ladite Lettre d'Adhésion (ensemble, les « Caisses Locales »).

Votre conseil d'administration, dans sa séance du 28 juillet 2011, a autorisé l'adhésion des Caisses Locales à la Convention de Garantie Financière par la signature de la Lettre d'Adhésion et a autorisé le directeur général délégué à l'effet de finaliser et de signer tout document relatif à l'adhésion des Caisses Locales, de négocier et signer tout avenant ainsi que de signer toutes pièces et documents complémentaires, réitératifs ou rectificatifs.

Modalités

Au 31 décembre 2011, les prêts consentis par Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH à votre société totalisent un encours de M€ 22.952. La charge comptabilisée à ce titre en 2011 dans les comptes de votre société s'élève à M€ 581,4.

3. Avec la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFCM)

Sont concernés MM. Michel Lucas, Jean-Louis Boisson, Jean-Louis Girodot, Albert Peccoux, Gérard Bontoux, Jacques Humbert, Gérard Cormoreche et Alain Têtedoie.

Nature et objet

Le groupe CM10-CIC a souhaité mettre en place une opération interne de titrisation de ses créances représentatives des prêts à l'habitat consentis à sa clientèle et non éligibles aux autres schémas actuels de refinancement (CRH, SFEF, programme d'obligations sécurisées « covered bonds »), afin de se constituer une source supplémentaire de refinancement.

La titrisation a été réalisée par l'intermédiaire d'un fonds commun de titrisation dénommé CM-CIC Home Loans FCT. Un « prêt titrisable » a été consenti par la CFCM à votre société qui en a utilisé le montant pour alimenter les circuits habituels de refinancement du groupe CM10-CIC. Il a ensuite été racheté par CM-CIC Home Loans FCT qui, pour financer cette acquisition, a émis des « notes ». Ces « notes » ont immédiatement été acquises par votre société et déposées par elle en « repo » auprès de la BCE en couverture des refinancements consentis par celle-ci.

Les engagements contractés par votre société au titre de ce « prêt titrisable » consenti par la CFCM sont garantis par la constitution de garanties financières sur des créances à l'habitat. Celles-ci sont délivrées par des caisses locales de Crédit Mutuel adhérent à la CFCM et par les banques du groupe CIC (les « fournisseurs de garantie ») en faveur de la CFCM pour le compte de votre société. En conséquence, quand il a racheté le « prêt titrisable », CM-CIC Home Loans FCT est devenu le bénéficiaire des garanties délivrées et peut s'en prévaloir pour obtenir la notation « AAA » émise.

Cette convention de garantie financière, dénommée « Collateral Security Agreement », est entre, d'une part, votre société en qualité d'emprunteur, d'agent au titre de la garantie financière et de « fournisseur de garantie » pour son propre compte et, d'autre part, la CFCM en qualité de banque intermédiaire devant consentir le « prêt titrisable » à votre société, enfin toutes les entités du groupe CM10-CIC appelées à fournir des garanties.

Cette convention prévoit notamment des conditions de rémunération de chaque « fournisseur de garantie ».

La mise en place de cette opération a été autorisée par le conseil d'administration dans sa séance du 3 août 2009. Dans ce cadre, plusieurs documents contractuels ont été signés par votre société avec la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Le conseil d'administration, dans sa séance du 28 juillet 2011, a autorisé la conclusion de l'avenant à la convention de garantie financière, d'un avenant-cadre à la documentation du programme et a également autorisé le directeur général délégué à l'effet de finaliser et de signer tout document relatif à l'adhésion des Caisses Locales, de négocier et signer tout avenant ainsi que de signer toutes pièces et documents complémentaires, réitératifs ou rectificatifs.

Modalités

L'incidence des conventions de garantie financière conclues avec les fournisseurs de garantie a représenté pour votre société, au titre de l'exercice 2011, une charge de K€ 953 pour un encours garanti de M€ 13.518 au 31 décembre 2011.

Par ailleurs, l'encours du prêt accordé à votre société par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel à la mise en place de l'opération, repris ensuite par CM-CIC Home Loans FCT, s'élève à M€ 10.000 au 31 décembre 2011. Les charges d'intérêts comptabilisées à ce titre par votre société au cours de l'exercice 2011 s'élèvent à M€ 93,2

4. Avec la société Est Républicain S.A.

Personne concernée

M. Michel Lucas, président-directeur général de votre société et président du conseil d'administration de la société Est Républicain S.A.

Nature et objet

Convention conclue en date du 29 décembre 2011 qui s'inscrit dans le périmètre d'une autorisation globale de M€ 35 donnée par le conseil d'administration de votre société du 18 novembre 2011.

Modalités

Au 31 décembre 2011, cette avance en compte courant s'élève à € 13.500.000. Il n'y a pas eu de versement d'intérêts en 2011.

Conventions et engagements non autorisés préalablement

En application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que les conventions et engagements suivants n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Avec la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFCM)

Sont concernés MM. Michel Lucas, Jean-Louis Boisson, Jean-Louis Girodot, Albert Peccoux, Gérard Bontoux, Jacques Humbert, Gérard Cormoreche, Alain Têtedoie.

Nature et objet

Dans le cadre de son programme de titrisation, les trois avenants suivants n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable par le conseil d'administration :

- Master Amendment to the Programme documentation (amending and/or confirming the Issuer Regulations, the Borrower Facility Agreement, the Collection Loss Collateral Agreement, the Transfer and Servicing Agreement, the Hedging Approved Form Letter, the Issuer Accounts and Cash Management Agreement and the Paying Agency Agreement, relating to CM-CIC Home Loans FCT) conclue entre France Titrisation, CM-CIC Home Loans FCT (représenté par France Titrisation), Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, CM-CIC Securities et Banque Fédérative du Crédit Mutuel le 28 septembre 2011 ;
- Amendment to the Collateral Security Agreement conclue entre CM-CIC Home Loans FCT (représenté par France Titrisation), Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, les caisses locales agissant en tant que fournisseurs de garantie (Collateral Providers) et Banque Fédérative du Crédit Mutuel le 28 septembre 2011 ;
- 2011 TEG Letter conclue entre Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Banque Fédérative du Crédit Mutuel le 28 septembre 2011.

Modalités

Les modifications apportées par les avenants avaient pour objectif :

- d'augmenter le plafond du programme de 10 à 20 milliards d'euros ;
- d'émettre trois nouvelles catégories d'obligations (les catégories A4, A5 et A6, décrites dans le prospectus d'émission en date du 28 septembre 2011 et ayant reçu le visa FCT n° 11-10) pour un montant total de 10 milliards d'euros ; et
- de mettre à jour l'ensemble de la documentation pour tenir compte des changements intervenus dans le groupe (changement du nom de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et des entités CIC) et des évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la mise en place du programme en 2009 et corriger des erreurs non substantielles.

Ces modifications sont intervenues à un moment où la situation des marchés autorisait l'extension des mécanismes de refinancement, alors même que le calendrier statutaire des réunions des organes délibérants qui étaient compétents pour autoriser ces modifications ne prévoyait pas de réunion.

La réactivité de ces modifications, pour bénéficier dans l'intérêt du Groupe des opportunités, ont conduit à modifier les conventions, sans obtenir l'autorisation préalable du conseil.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société Ebra S.A.S.

Nature et objet

Votre société a accordé au cours des exercices antérieurs une avance en compte courant dans le cadre d'une prise de participation dans la société Ebra S.A.S.

Modalités

Au 31 décembre 2011, cette avance en compte courant s'élève à € 85.204.643. La rémunération perçue au titre de l'exercice 2011 et capitalisée sur le montant de l'avance s'est élevée à € 1.943.627,62.

Paris-La Défense, le 19 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

ERNST & YOUNG et Autres

Jean-François Dandé

Isabelle Santenac

6.3 Autres éléments du document de référence

6.3.1 Informations financières figurant dans le document d'enregistrement qui ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur

Parmi les informations financières figurant dans le document d'enregistrement qui ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur, on relèvera les points suivants extraits de ou des chapitres suivants :

Chapitre I Présentation du Groupe BFCM

1.4 Position concurrentielle : page 10

Chapitre III – Facteurs de Risque (extraits)

Crédits interbancaires : page 119

Gestion de bilan, la gestion du risque de taux : page 119 et suivantes

Gestion des risques, CAD : page 126

Le ratio de solvabilité (RES) : page 128 et suivant.

6.3.2 Dates des dernières informations financières

Les dernières informations financières de la BFCM arrêtées datent du 31 décembre 2011.

6.3.3 Informations semestrielles intermédiaires

Sans objet.

6.3.4 Changement significatif de la situation financière de l'émetteur

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe BFCM n'est intervenu depuis la publication le 23 février 2012 des comptes arrêtés au 31 décembre 2011. De même aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de la BFCM depuis cette date.

6.3.5 Evènements récents propres à la BFCM et intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa solvabilité

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ont été publiés, de nature à altérer la solvabilité.

6.3.6 Prévisions ou estimations du bénéfice

Sans objet

6.3.7 Contrats importants

Il n'existe aucun contrat important (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) pouvant conférer à la BFCM ou/et à ses filiales consolidées par intégration globale et proportionnelle un droit ou une obligation ayant une incidence sur la capacité de la BFCM à remplir les obligations que lui imposent les valeurs mobilières émises à l'égard de leurs détenteurs

6.3.8 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

Sans objet.

6.3.9 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Au cours des douze derniers mois, la BFCM n'a pas eu connaissance de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage en cours, en suspens ou en préparation, qui pourrait avoir ou qui a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la BFCM et/ou de ses filiales consolidées par intégration globale et proportionnelle.

6.4 Renseignements divers

6.4.1 Raison sociale et nom commercial de l'émetteur

BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL (BFCM)

6.4.2 Lieu de constitution de la BFCM et son numéro d'enregistrement

Strasbourg B 355 801 929
Code APE / NAF : 6419 Z

6.4.3 Date de constitution et durée de vie de la BFCM

La société a été créée le 1er juin 1933 sous la dénomination de "Banque Mosellane". Sauf prorogation ou dissolution anticipée, elle prendra fin le 1er juin 2032.

6.4.4 Siège social, forme juridique, législation régissant les activités de la BFCM, pays d'origine, numéro de téléphone du siège statutaire de la BFCM

La BFCM est une Société Anonyme à Conseil d'Administration. En sa qualité d'établissement de crédit et de société anonyme, elle est soumise à un contrôle légal par deux commissaires aux comptes inscrits. Ces derniers sont nommés par l'assemblée générale de la société pour une durée de six ans, après agrément par l'ACP.

La BFCM est régie par les dispositions du Code de commerce sur les sociétés anonymes et les lois applicables aux établissements de crédit français, codifiées pour l'essentiel dans le Code monétaire et financier. La BFCM est une banque adhérente à la Fédération Bancaire Française (FBF).

Les documents juridiques relatifs à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel peuvent être consultés au siège social de la société, 34 rue du Wacken - 67000 STRASBOURG. ☎ +33 (0)3 88 14 88 14

Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet :

- d'organiser et de développer les activités de diversification du groupe qu'elle constitue avec les Caisses de Crédit Mutuel de son ressort d'activité, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe,
- de faire pour elle-même, pour le compte de tiers ou en participation, en France et à l'étranger, toutes opérations de banque ainsi que toutes opérations connexes et annexes, d'effectuer toutes activités de courtage d'assurances et plus généralement toutes activités d'intermédiation en assurances ainsi que toutes autres opérations entrant dans le champ d'activité d'une banque conformément à la réglementation et à la législation en vigueur,
- de prendre et de gérer toute participation directe ou indirecte dans toute société française ou étrangère par voie de créations de sociétés nouvelles, d'apports, souscriptions ou achats de titres ou droits sociaux, fusions, associations ou participations, syndicats de garantie ou autrement,
- et généralement faire toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets précités ou entrants dans le champ d'activité d'une banque,
- La société a également pour objet la prestation de services d'investissements régie par le Code monétaire et financier.

Exercice social

Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année

Répartition statutaire des bénéfices (article 40 des statuts)

Après dotation à la réserve légale, s'il résulte des comptes de l'exercice, tels qu'ils sont approuvés par l'Assemblée Générale, l'existence d'un bénéfice distribuable, l'Assemblée Générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserves dont elle règle l'affectation et l'emploi, de le reporter ou de le distribuer.

En cas de distribution, les dividendes seront prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice écoulé.

Après avoir constaté l'existence de réserves dont elle a la disposition, l'Assemblée Générale peut décider la distribution de sommes prélevées sur ces réserves. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution une option entre le paiement en numéraire ou en actions, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Le Conseil d'Administration peut également décider du versement d'acomptes sur dividendes en accordant à chaque actionnaire une option entre le paiement en numéraire ou en actions.

Assemblées Générales

L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration, par avis inséré dans un journal d'annonces légales du lieu du siège social. La convocation est renouvelée par lettre individuelle ordinaire adressée aux actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion ci-dessus.

Le capital n'étant composé que d'actions ordinaires, une action donne droit à une voix.

Il n'y a pas de droit de vote double.

Par ailleurs, aucun seuil déclaratif n'est prévu dans les statuts. Le capital de la BFCM est « fermé » (cf. article 10 des statuts de la BFCM page 202).

6.4.5 Dispositions spécifiques complémentaires relatives à l'émetteur

Actionnariat :

Conditions d'admission des actionnaires (extrait des statuts, article 10 de la BFCM)

Ne peuvent être actionnaires de la société que :

- ❶ La Fédération du Crédit Mutuel du Centre Est Europe, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et la société d'assurances mutuelle "Assurances du Crédit Mutuel - Vie" ;
- ❷ Les Caisses de Crédit Mutuel et les autres organismes coopératifs et mutualistes adhérents des Fédérations du Crédit Mutuel Centre Est Europe, du Sud-Est, d'Île-de-France, de Savoie Mont-Blanc, de Midi-Atlantique, de Loire Atlantique et Centre Ouest, du Centre, de Normandie, du Dauphiné-Vivaraïs, du Méditerranéen ;
- ❸ Les Caisses départementales ou interdépartementales ainsi que la Caisse Centrale du Crédit Mutuel visées par l'article 5-1 alinéas 3 et 4 de l'ordonnance du 16 octobre 1958 ; Les filiales ou participations des entités visées au 2 et 3 ci-dessus et qui sont contrôlées par une ou plusieurs Caisses départementales ou interdépartementales.
- ❹ Les membres du Conseil d'Administration de la société.

Les personnes morales ou physiques n'entrant dans aucune des catégories précitées qui sont encore propriétaires d'actions de la société pourront conserver, à titre personnel, leurs actions.

Les dispositions du présent article ne pourront être modifiées qu'après avis conforme de la Chambre Syndicale de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe et de l'Assemblée Générale de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Transfert des actions de la BFCM

Les actions sont librement négociables, mais le transfert de la propriété des actions ne peut se faire qu'entre personnes morales ou physiques remplissant les conditions ci-dessus, et après agrément du Conseil d'Administration (article 11 des statuts).

Montant du capital souscrit, nombre et catégorie de titres qui le représentent

Le capital social s'élève à la somme de € 1 324 813 250,00 ; il est divisé en 26 496 265 actions de €50,- chacune, toutes de même catégorie.

Capital autorisé non émis

Néant.

Instruments financiers non représentatifs du capital

Le tableau suivant regroupe l'ensemble des emprunts obligataires émis par la BFCM. Les cotations sont réalisées sur Eurolist d'Euronext-Paris) sous la rubrique "Obligations - Secteur privé".

Récapitulatif de l'encours des emprunts émis par la BFCM (au 31 décembre 2011)

Code	Libellé	Année d'émission	Date d'échéance	Encours (en milliers d'€)
FR0010539627	BFCM 5,10%07-15 TSR	2007	18/12/2015	300 000
FR0010615930	BFCM 5,50%08-16 TSR	2008	16/06/2016	300 000
FR0010690024	BFCM 6,10%08-16 TSR	2008	16/12/2016	500 000
FR0011138742	BFCM 5,30% 06/12/18 TSR	2011	06/12/2018	1 000 000
FR0010733626	BFCM 4,05%090413	2009	09/04/2013	400 000
FR0010762989	BFCM ZERO CPN 16/07/17	2009	16/07/2017	1 000 000
FR0010892570	BFCM 4% 16/06/20	2010	16/06/2020	300 000
FR0011018563	BFCM 4,10 % 23/03/16	2011	23/03/2016	250 000
FR0011035179	BFCM 3,6% 21/04/14	2011	21/04/2014	250 000
FR0011055631	BFCM 4% 12/10/16	2011	12/10/2016	409 416

Le tableau ne reprend que le nominal des émissions et n'inclut pas les euro medium term notes.

Obligations convertibles échangeables ou remboursables donnant accès au capital

Néant.

Tableau d'évolution du capital

Cf. page 93 , « Tableau des résultats financiers au cours des cinq derniers exercices »

Une augmentation de capital en numéraire de 22 621 000 € par création et émission de 452 420 actions nouvelles est intervenue le 28/07/2011, afin de porter le capital social de la BFCM de 1 302 192 250 € à 1 324 813 250 €.

Marché des titres de l'émetteur

Les actions de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel ne sont cotées ou traitées sur aucun marché.

Dividendes

Evolution des résultats et des dividendes :

	2007	2008	2009	2010	2011	
Nombre d'actions au 31 décembre	26 043 845	26 043 845	26 043 845	26 043 845	26 496 265	(a)
Bénéfice net (en euros par action)	9,76	-5,01	12,71	11,6	10,94	
dividende brut (en euros par action)	7,48		4,96		2,00	(b)
					0,83	(b)

(a) : 26 043 845 actions portant jouissance sur l'année complète et 452 420 actions nouvelles portant jouissance à partir du 28 juillet 2011.

(b) : Le dividende versé est de 2 € pour les actions portant jouissance sur l'année complète et de 0,83 € pour les actions nouvelles portant jouissance à partir du 28 juillet 2011.

En cas de non-réclamation d'un dividende, celui-ci sera soumis aux dispositions de l'article (a) L 27-3 du Code du Domaine de l'Etat

(a) l'article L 27-3 du Code du Domaine de l'Etat dispose que :

« ...Les dépôts de sommes d'argent et, d'une manière générale, tous avoirs en espèces dans les banques, les établissements de crédit et tous autres établissements qui reçoivent des fonds en dépôt ou en compte courant, lorsque ces dépôts ou avoirs n'ont fait l'objet de la part des ayants droit d'aucune opération ou réclamation depuis trente années, sont définitivement acquis à l'Etat.... »

6.4.6 Ratios réglementaires *

- Ratio européen de Solvabilité :

Les éléments relatifs au RES sont présentés dans le rapport sur les risques page 128.

- Grands risques

Les établissements de crédits doivent justifier à tout moment que:

- le montant total des risques encourus du fait de leurs opérations avec un même bénéficiaire n'excède pas 25% des fonds propres ;

Ce ratio est obligatoirement établi sur une base consolidée. Au 31 décembre 2011, le Groupe Crédit Mutuel Centre Est Europe (dans lequel est incluse la BFCM) respectait le ratio des grands risques.

- Coefficient de liquidité

Ce ratio permet de mesurer la capacité de remboursement des dépôts et des emprunts à très court terme de la banque. Le coefficient de liquidité est le rapport entre les liquidités et les exigibilités du mois à venir. Les établissements de crédit doivent présenter à tout moment un coefficient au moins égal à 100%. La Banque Fédérative du Crédit Mutuel a respecté en permanence cette obligation en 2011, ainsi qu'au premier trimestre 2011.

Le coefficient de liquidité de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel est de :

126 % au 31 mars 2012 (provisoire); **106%** au 31 décembre 2011; **107%** au 31 décembre 2010; **138%** au 31 décembre 2009.

* Chiffres non audités par les commissaires aux comptes

6.5 Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes

Responsable du document de référence

M. Michel LUCAS, Président - Directeur Général de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion, dont une table de correspondance indique le contenu en page 209, présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes KPMG Audit et Ernst & Young et Autres une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2011 dans ce document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, avec une observation portant sur les comptes annuels.

Fait à Strasbourg le 25 avril 2012

Contrôleurs légaux des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Nom, adresse et durée des mandats des Commissaires aux Comptes Titulaires de la BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL (BFCM):

a) S.A.S. à capital variable ERNST & YOUNG et AUTRES, membre de la Compagnie Régionale de Versailles - représentée par Isabelle Santenac – 1/2, place des Saisons – 92400 COURBEVOIE-PARIS-LA DEFENSE 1.

Début du premier mandat : 29 septembre 1992.

Durée du mandat en cours : 6 exercices à compter du 12/05/2010

Renouvellement : l'Assemblée générale renouvelle le mandat du Cabinet ERNST & YOUNG et Autres comme Commissaire aux comptes titulaire pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

b) Société KPMG AUDIT, membre de la Compagnie Régionale de Versailles, représentée par M. Jean-François Dandé - 1, cours Valmy – 92923 PARIS-LA-DEFENSE Cedex.

Début du premier mandat : 29 septembre 1992.

Durée du mandat en cours : 6 exercices à compter du 12/05/2010

L'Assemblée générale nomme le cabinet KPMG comme Commissaire aux comptes titulaire pour une période de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

KPMG Audit a bénéficié d'une transmission universelle de patrimoine de la société KMT Audit (dont le premier mandat date de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 septembre 1992) en date du 30/06/2009.

Commissaires aux comptes suppléants :

Cabinet Picarle & Associés, Malcom Mc LARTY

Démission et non renouvellement

Sans objet

Honoraires des commissaires aux comptes	ERNST & YOUNG				KPMG AUDIT			
	Montant		%		Montant		%	
<i>En milliers d'euros HT</i>	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes								
- BFCM	141	104	5%	3%	135	121	3%	2%
- Filiales intégrées globalement	2 634	2 706	86%	88%	3 625	2 888	77%	55%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes (1)								
- BFCM	200	40	7%	1%	250	25	5%	0%
- Filiales intégrées globalement	11	117	0%	4%	77	235	2%	4%
Sous-total	2 986	2 967	98%	97%	4 087	3 269	87%	63%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
- Juridique, fiscal et social	0	0	0%	0%	0	315	0%	6%
- Autres	74	99	2%	3%	630	1 631	13%	31%
Sous-total	74	99	2%	3%	630	1 946	13%	37%
Total	3 060	3 066	100%	100%	4 717	5 215	100%	100%

(1) Concernant les autres diligences liées à la mission de commissaires aux comptes, il s'agit principalement des diligences effectuées à la demande d'autorité de surveillance visant à s'assurer de la conformité de l'organisation et des procédures liées aux exigences réglementaires.

Le montant total des honoraires d'audit versés aux Commissaires aux comptes n'appartenant pas au réseau de l'un de ceux certifiant les comptes consolidés et individuels de la BFCM, mentionnés dans le tableau ci-dessus, s'élève à 6 272 milliers d'euros au titre de l'exercice 2011.

Chapitre VII DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

7.1 Documents accessibles au public

Pendant la durée de validité du document de référence, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent être consultés :

a) Par voie électronique sur le site internet de la BFCM (*Espace Institutionnel*).

<http://www.bfcm.creditmutuel.fr>

- Les informations financières historiques de la BFCM et du Groupe CM10-CIC (devenu Groupe CM11-CIC à compter du 01/01/2012) pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement.

- Le présent document de référence et ceux des deux exercices précédant.

- Le document d'information annuel : *conformément aux dispositions des articles L. 451-1-1 du Code monétaire et financier et 222-7 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le document d'information annuel mentionne les informations publiées ou rendues publiques par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, sa principale filiale le CIC et le Groupe Crédit Mutuel Centre Est Europe pour satisfaire à ces obligations législatives ou réglementaires. Il recense les informations des douze derniers mois, en les classant par type de support de diffusion.*

b) Sur support physique

- L'acte constitutif et les statuts de l'émetteur

- Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document de référence

- Les informations financières historiques des filiales de la BFCM pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement.

En adressant une demande par courrier à :

Banque Fédérative du Crédit Mutuel
Département Juridique
34 Rue du Wacken BP 412
67002 STRASBOURG Cedex

7.2 Responsable de l'information

M. Marc BAUER

Directeur Général Adjoint de la BFCM et Directeur Financier du Groupe CM11-CIC

Téléphone : 03 88 14 68 03

Email : marc.bauer@creditmutuel.fr

7.3 Table de concordance du document de référence

Afin de faciliter la lecture du Document de référence, la table de concordance suivante renvoie aux principales rubriques exigées par l'annexe 11 du Règlement européen n°809/2004 pris en application de la Directive dite « Prospectus ».

Table de concordance du document de référence	
Chapitres du schéma de l'annexe XI du règlement européen n° 809/2004	PAGES
<i>Chapitre I Personnes responsables</i>	
1.1. Responsable du document de référence	205
1.2. Attestation du responsable	205
<i>Chapitre II Contrôleurs légaux des comptes</i>	
2.1. Contrôleurs légaux des comptes	206
2.2. Démission et non renouvellement	206
<i>Chapitre III Facteurs de risque</i>	
3. 1. Les risques de l'émetteur	107-132
<i>Chapitre IV Informations concernant l'émetteur</i>	
4.1. Histoire et évolution de la société	9-10
4.1.1. Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	200
4.1.2. Lieu de constitution de la BFCM et son numéro d'enregistrement	201
4.1.3. Date de constitution et durée de vie de la BFCM	201
4.1.4. Sièges social, forme juridique, législation régissant les activités de la BFCM, pays d'origine, numéro de téléphone du siège statutaire de la BFCM	201-202
4.1.5. Evènements récents propres à la BFCM et intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa solvabilité	200
<i>Chapitre V Aperçu des activités</i>	
5.1. Principales activités	
5.1.1. Principales activités de la BFCM	15- 29
5.1.2. Nouveau produit vendu et/ou nouvelle activité exercée	10
5.1.3. Principaux Marchés :	10-12
5.1.4. Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	13
<i>Chapitre VI Organigramme</i>	
6.1. Présentation de la société et du groupe	5
6.2 Lien de dépendance de l'émetteur par rapport à d'autres entités du Groupe.	8
<i>Chapitre VII Informations sur les tendances</i>	
7.1. Déclaration sur les perspectives de la BFCM	106
7.2. Tendance connue, incertitude ou demande ou tout engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur au moins pour l'exercice en cours	106
<i>Chapitre VIII Prévisions ou estimations de bénéfice</i>	
200	
<i>Chapitre IX Organes d'administration, de direction et de surveillance</i>	
9.1. Noms et fonctions des membres des organes d'administration, de direction de la BFCM et principales activités significatives exercées en dehors de celle-ci.	30-38
9.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance	39
<i>Chapitre X Principaux actionnaires</i>	
10.1. Indications quant à la détention et au contrôle direct ou indirect de la BFCM par le groupe (CM10-CIC) et description de la nature de ce contrôle.	7-8
10.2 Accord connu par la BFCM susceptible d'entraîner un changement de son contrôle.	8
<i>Chapitre XI Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur</i>	

11.1 Informations financières historiques	209
11.2 Etats financiers	59-96 ; 99-106 ; 132-178
11.3.1 Rapport d'audit des contrôleurs légaux sur les informations financières historiques	96-98 ; 178-180
11.3.2 Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	52-53 ; 194-199
11.3.3 Informations financières figurant dans le document d'enregistrement qui ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur	200
11.4 Date des dernières informations financières	200
11.5 Informations semestrielles intermédiaires	200
11.5.1 Informations financières semestrielles	200
11.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage	200
11.7 Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	200
<i>Chapitre XII Contrats importants</i>	200
<i>Chapitre XIII Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts</i>	200
<i>Chapitre XIV Documents accessibles au public</i>	
14.1. Documents accessibles au public	207
14.2. Responsable de l'information	207

En application de l'article 28 du règlement européen n°809-2004 sur les prospectus et de l'article 212-11 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, les éléments suivants sont incorporés par référence

- Les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion, l'extrait des comptes sociaux comprenant le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2010, présentés respectivement aux pages 14 à 24, 28 à 34, 53 à 92, 94 à 168 du document de référence déposé auprès de l'AMF, le 28/04/2011 sous le numéro D.11-0396 et actualisé le 20/10/2011 sous le numéro D.11-0396-A01.

- Les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion, l'extrait des comptes sociaux comprenant le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2009, présentés respectivement aux pages 15 à 28, 29 à 50, 52 à 90, 91 à 172 du document de référence déposé auprès de l'AMF, le 29/04/2010 sous le numéro D.10-0356 et actualisé le 17/12/2010 sous le numéro D.10-0356-A01.

* * * *

La table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises dans le rapport financier annuel prévues par l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier et par l'article 222-3 du règlement général de l'AMF.

Table de concordance du document de référence avec les informations requises dans le rapport financier annuel	Pages du document de référence
Attestation du responsable du document de référence	205
Rapport de gestion du conseil d'administration	
<i>Bilan économique de l'année 2011</i>	99-101
<i>Conseil d'administration</i>	30 ; 38-39
<i>Principales activités de la BFCM</i>	181-183
<i>Informations sur l'activité et les résultats des filiales et des sociétés contrôlées (article L233-6 du Code de Commerce)</i>	184-191
<i>Evolutions et perspectives</i>	106
<i>Eléments financiers relatifs aux comptes sociaux de la BFCM</i>	59-60
<i>Eléments financiers relatifs aux comptes consolidés de la BFCM</i>	101-106
<i>Annexe au rapport de gestion (liste des mandats et des fonctions exercés durant l'exercice 2010 (article L225-102-1 du code de commerce)</i>	31-37
Etats financiers	
<i>Comptes sociaux</i>	61-96
<i>Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels</i>	96-98
<i>Comptes consolidés</i>	132-177
<i>Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés</i>	178-180